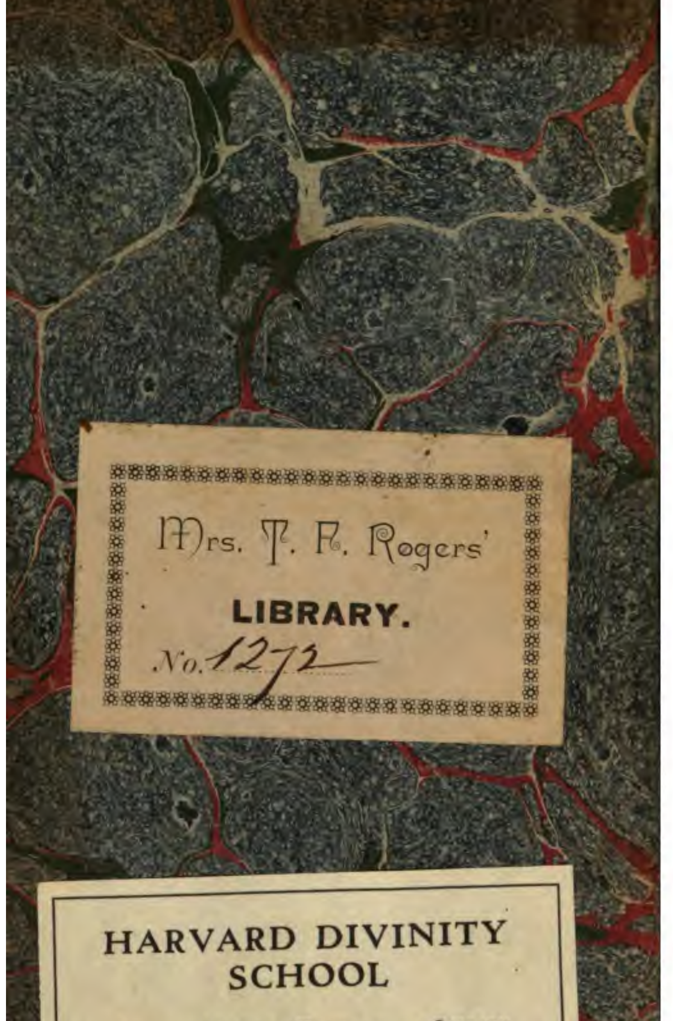

ANDOVER-HARVARD LIBRARY
AH 43QY 8


Mrs. T. F. Rogers'
LIBRARY.
No. 1272



# HISTOIRE

DES

# ACTES DES APÔTRES.

*Ouvrage du même auteur :*

HISTOIRE DE LA VIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, depuis son Incarnation jusqu'à son Ascension ; dans laquelle on a conservé et distingué les paroles du texte sacré selon la Vulgate, avec des liaisons, des explications et des réflexions; par le P. de Ligny, de la compagnie de Jésus. Paris, 1823, 2 vol. in-8, ornés de 2 gravures.

LE MÊME OUVRAGE, 3 vol. in-12, brochés, couvertures imprimées.

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT,
Rue d'Erfurth, n° 1, près de l'Abbaye.

# HISTOIRE

DES

# ACTES DES APÔTRES,

DANS LAQUELLE ON A CONSERVÉ ET DISTINGUÉ LES PAROLES
DU TEXTE SACRÉ SELON LA VULGATE,

AVEC DES LIAISONS, DES EXPLICATIONS ET DES RÉFLEXIONS;

Ouvrage posthume

François

DU PÈRE DE LIGNY,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

POUR SERVIR DE SUITE ET DE COMPLÉMENT

A L'HISTOIRE DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST, DU MÊME AUTEUR;

SUIVIE D'UNE TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES,

PAR L. J. G.***

A PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR,
Libraire de la Faculté de Théologie,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.
1830

# PRÉFACE.

La vie de notre Seigneur Jésus-Christ paroît terminée par son ascension ; on ne pensoit pas à y joindre les Actes des Apôtres. Quelques réflexions que l'on a faites depuis y ont déterminé. La première, et la plus décisive, c'est que le Saint-Esprit a voulu que cette seconde partie historique du Nouveau-Testament suivît immédiatement la première, et qu'elle en fût la confirmation, on peut dire même le complément. Jésus-Christ avoit fait de grandes promesses, il avoit annoncé des vérités sublimes, il avoit enseigné une morale parfaite; aucune de ses paroles ne devoit tomber par terre, tout devoit avoir son accomplissement : il falloit donc que les promesses fussent vérifiées par l'événement, que les mystères fussent reconnus par la foi des peuples, et que la morale, si fort au-dessus des forces humaines, trouvât néan-

moins de fidèles observateurs. Alors Jésus-Christ n'avoit pas parlé en vain, et la divinité de sa mission étoit démontrée par le succès. Or voilà ce que nous apprend le livre des Actes des Apôtres. A peine Jésus-Christ a-t-il quitté la terre, que l'Esprit saint, si souvent et si solennellement promis, descend sur les disciples. Ces hommes foibles, revêtus en un moment de la vertu d'en haut, osent présenter aux Juifs, comme leur Dieu, leur Messie et l'unique auteur de leur salut, ce Jésus, l'objet de leur haine et la victime de leurs fureurs. Ceux-ci se convertissent par milliers, et de leur union avec leurs chefs résulte l'Église chrétienne, composée d'ouailles et de pasteurs. Tous les peuples y sont appelés et s'y rendent en foule; Pierre en reçoit les prémices, et Paul en rassemble la multitude; l'olivier sauvage est enté sur l'olivier franc; Israel est la tige commune; et des deux peuples réunis se forme le peuple choisi, le véritable Israel, et, comme l'Apôtre le nomme, l'*Israel de Dieu* (1), le terme de ses

(1) Gal. vi, 16.

promesses, et l'objet de ses plus tendres complaisances.

Ainsi, malgré toutes les révoltes de la nature et tous les préjugés de la raison, le Crucifié est adoré, et, ce qui est encore plus étonnant, il est imité; sa morale, soutenue de ses exemples, sa morale, dis-je, plus pure et plus sublime que tout ce que la sagesse humaine avoit jamais imaginé, est annoncée, persuadée, pratiquée: tous les esprits la comprennent et toutes les passions s'y soumettent; une multitude d'hommes vicieux, rassemblés comme par hasard, est devenue tout-à-coup une société de saints. Les philosophes les plus admirés n'avoient pas pu réformer une seule bourgade; et cette prodigieuse réforme, l'ouvrage de quelques pauvres pêcheurs, se répand depuis Jérusalem, qui en est le berceau, jusqu'aux extrémités de la terre, qui en devient le théâtre. Le progrès en est si rapide, que ceux qui ont connu Jésus-Christ, ses contemporains, ses disciples, vivent la plupart assez long-temps pour voir de leurs yeux l'accomplissement de cette prophétie, qu'ils avoient recueillie de

sa bouche adorable : *Lorsque j'aurai éte élevé de terre, j'attirerai toutes choses à moi* (1). Celui qui ne voit point ici l'empreinte du doigt de Dieu est bien aveugle ou de bien mauvaise foi. S'il y a un prodige plus étonnant que celui de l'établissement du christianisme, c'est l'incrédulité de ceux qui refusent de se rendre à l'évidence de ses preuves.

(1) Joan, XII, 32.

Avec approbation du 10 mai 1781, de M. Bonneau, grand-vicaire à Avignon.

---

# LES ACTES
# DES APOTRES.

## CHAPITRE PREMIER.

Retour des disciples du mont d'Olivet à Jérusalem. — Entrée dans le Cénacle. — Discours de saint Pierre suivi de l'élection de saint Mathias à la place de Judas.

« JÉSUS avoit enfin disparu aux yeux
» de ses disciples. Ceux-ci, affermis dans
» la foi par le nouveau prodige de son
» ascension, adorèrent (1) celui qu'ils
» ne voyoient plus. Leur charité, plus
» éclairée qu'elle ne l'avoit été jus-
» qu'alors, ne leur permit pas de s'af-
» fliger d'une séparation qui devoit na-
» turellement leur être si douloureuse.
» Ils avoient compris enfin le sens de
» cette parole : Si vous m'aimiez, vous
» auriez de la joie de ce que je vas à

(1) Luc., XXIV, 52. *Et ipsi adorantes.*

» mon Père (1). En cessant de le voir » des yeux du corps, ils commencèrent » à le considérer des yeux de l'esprit, » assis sur le trône de la divinité, établi » seul monarque de l'univers (2), occupé » du soin de leur préparer ces trônes » sublimes sur lesquels ils devoient un » jour être assis à ses côtés. Ils s'en re- » tournèrent *donc* comblés de joie à » Jérusalem (3). Ils revenoient » de la montagne d'Olivet, qui n'est éloignée « de la capitale » que du chemin qu'il est permis de faire le jour du sabbat.

*Act.* I. 12. A monte qui vocatur Oliveti, sabbati habens iter.

« De retour à la ville, ils entrèrent » dans une maison, et » montèrent « à » l'étage appelé le Cénacle, » où demeuroient Pierre et Jean, Jacques et André, Philippe, Thomas, Barthélemi, Matthieu, Jacques fils d'Alphée, Simon le zélateur, et Juda, frère de Jacques. Tous ensemble persévéroient unanimement dans (4) la prière avec

*Act.* I. 13. Cum introissent, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi, et Simon Zelotes, et Judas Jacobi. 14. Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione

(1) Joan., XIV, 28. *Si diligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem.*

(2) Jud., 5. *Solum dominatorem, et Dominum nostrum Jesum Christum.*

(3) Luc., XXIV, 52. *Regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno.*

(4) Ils prioient *unanimement* et *persévéramment*. La prière, l'unanimité dans la prière, la persévérance dans la prière, trois choses qui, réunies, font violence au ciel. Elles auroient suffi pour en faire

les (1) femmes, avec Marie, mère de Jésus, et avec ses frères (2).

cum mulieribus, et Mariâ matre Jesu, et fratribus ejus.

« Cependant une place restoit à rem-
» plir dans le collége apostolique. Le
» nouveau peuple devoit avoir, comme
» l'ancien, douze patriarches. Pierre,
» devenu le chef visible de l'Eglise, par
» le départ de celui qui en est éternel-
» lement le chef invisible, demeuroit
» chargé du soin d'y pourvoir. Soit que
» son maître lui en eût donné l'ordre,
» soit qu'il en fût averti par l'inspira-
» tion, il ne tarda pas à s'en acquitter. »
Dans les jours « qui s'écoulèrent depuis
» l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, »
s'étant levé au milieu de l'assemblée (il
y avoit environ six-vingts personnes),

15. In diebus illis,

Exurgens Petrus in medio fratrum, dixit (erat autem turba hominum fere centum viginti): 16.

descendre le Saint-Esprit, quand même il n'aurait pas été promis. Voyez chap. IV, 34.

(1) Les saintes femmes qui suivoient Jesus dans ses missions, qui ne l'avoient pas abandonné dans sa passion, qu'il avoit faites témoins de sa résurrection, et probablement de son ascension. N'étant plus avec lui, elles étoient avec tout ce qui pouvoit le leur rappeler, sa mère, ses frères et ses disciples.

(2) Qui crurent enfin en lui, convaincus au moins par le miracle de sa résurrection. Il ne faut pas confondre avec eux les trois qu'on vient de nommer, Jacques fils d'Alphée, Simon et Jude, frères de Jacques, qui sont appelés, dans l'Évangile, frères du Seigneur. Ceux-ci croyoient avant même qu'ils fussent appelés à l'apostolat, puisqu'il est écrit que ce fut parmi ses disciples que Jésus choisit ses apôtres. *Luc.*, VI, 13.

Viri fratres, oportet impleri Scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David, de Juda, qui fuit dux eorum qui comprehenderunt Jesum:
17. Qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii hujus.
18. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, et suspensus crepuit medius, et diffusa sunt omnia viscera ejus.
19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille lingua eorum Haceldama, hoc est Ager sanguinis.
20. Scriptum est enim in libro Psalmorum: Fiat commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet

il leur dit : Mes frères, il faut que l'Écriture s'accomplisse, et ce que le Saint-Esprit a prédit, par la bouche de David, touchant Judas, qui fut le conducteur de ceux qui prirent Jésus. Il étoit un d'entre nous, et il nous avoit été associé dans le même ministère. Il a possédé (1) un champ du prix de son iniquité; et, après s'être pendu, il a crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont répandues. La chose a été sue de tous les habitans de Jérusalem, si bien que ce champ a été appelé, en leur langue, Haceldama, c'est-à-dire le Champ du sang. Car il est écrit au livre des Psaumes : Que leur demeure devienne déserte, qu'elle ne soit habitée de personne (2), et qu'un autre

(1) *Il a acquis*, disent la plupart des traducteurs, par où ils entendent que ce champ fut acquis des deniers de Judas. Le mot latin signifie proprement *posséder*. Le mot grec, qui signifie *posséder* et *acquérir*, signifie plus ordinairement *posséder*. On s'en est donc servi, d'autant plus qu'il a un sens littéral que quelques interprètes ont cru y apercevoir. C'est que Judas a possédé en effet ce champ de la seule manière dont il pouvoit le posséder; car ils pensent qu'il y fut enterré le premier, comme étant un de ces étrangers pour la sépulture desquels on l'avoit acquis.

(2) C'est ce qui étoit prédit, et ce qui s'accomplit; mais la prédiction est tournée en imprécation. Il y en a, dans les Psaumes, des milliers de cette espèce. Les personnes charitables sont quelquefois

prenne son épiscopat (1). De ceux donc qui ont été en notre compagnie tout le temps que le Seigneur Jésus a passé avec nous, depuis « qu'il eut reçu » le baptême de Jean, jusqu'au jour qu'il a été enlevé du milieu de nous, il faut qu'il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection (2).

Alors on en proposa deux, Joseph appelé Barsabas, qui fut surnommé le Juste, et Mathias. Ensuite ils firent cette

in ea, et episcopatum ejus accipiat alter. 21. Oportet ergo ex his viris qui nobiscum sunt congregati in omni tempore quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus. 22. Incipiens a baptismate Joannis, usque in diem qua assumptus est a nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.

23. Et statuerunt duos, Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Mathiam. 24. Et orantes di-

peinées de voir qu'on y désire tant de mal à ses ennemis et à ses persécuteurs; elles ne voient pas que ce mal y est prédit et non désiré, mais que la prédiction y est tournée comme il convient qu'elle le soit dans la poésie, et plus qu'ailleurs dans les Psaumes, qui sont de toutes les poésies la plus sublime. On en voit aussi des exemples dans les poètes profanes, lorsqu'ils annoncent des malheurs qui sont passés lorsqu'ils les annoncent, mais qui ne l'étoient pas au temps où ils font parler les personnages qu'ils mettent sur la scène. (*Virg.*, liv. IV° de l'*Énéide*, vers 625.)

(1) Cette prophétie regarde uniquement Judas; la précédente, où il est dit que *leur* demeure soit abandonnée, regarde la nation juive, à qui Jésus-Christ avoit déjà dit : *Voici que votre habitation va demeurer déserte* (Matth., XXIII, 38); mais elle a une application personnelle à Judas, de qui le champ fut changé en un cimetière; figure de ce qui arriva à Jérusalem, qui devint le tombeau de ses habitans.

(2) La religion n'est pas renfermée tout entière dans le miracle de la résurrection, mais elle est fondée tout entière sur le miracle de la résurrection.

xerunt : Tu Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum,
25. Accipere locum ministerii hujus, et apostolatus, de quo prævaricatus est Judas, ut abiret in locum suum.
26. Et dederunt sortes eis.

Et cecidit sors super Mathiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.

prière : Seigneur, vous qui connoissez le cœur de tous les hommes, faites connoître lequel de ces deux vous avez choisi pour prendre la place de Judas dans ce ministère et dans l'apostolat dont il s'est retranché par son crime ; pour aller au lieu qui lui convenoit. « Cela » dit, » ils tirèrent au sort (1). « Deux » avoient été choisis par le jugement » des hommes ; un des deux fut préféré » par le jugement de Dieu (2). » Le sort tomba sur Mathias, et il fut agrégé aux onze apôtres. « Par là il fut mis en état » de recevoir le Saint-Esprit dans un » degré proportionné à une si haute » vocation. Ce fut apparemment pour » cette raison que son élection fut pla- » cée au temps où elle se fit. »

(1) L'Écriture fait foi que les sorts peuvent être licites en certaines circonstances. De plus, les apôtres n'agissoient ici que par inspiration, ainsi ils n'ont pas besoin de nos apologies. Depuis il a été défendu par le droit canon (*cap. Ecclesia, de sortilegiis, sub finem*) d'user de sorts dans le choix des ministres et des pasteurs de l'Église. Ce qui est bon une fois ne l'est pas toujours ; il peut même devenir assez mauvais, par les abus qu'il occasione, pour qu'il soit mieux de ne l'employer jamais.

(2) *Electi sunt duo judicio humano. De duobus electus est unus judicio divino.* Aug. Enarr. in ps. 30.

## CHAPITRE II.

Descente du Saint-Esprit. — Don des langues. — Prédication de saint Pierre. — Conversion de trois mille personnes.

« Le vaisseau de l'Eglise, pour me » servir de l'élégante comparaison d'un » saint docteur (1), étoit construit et ap- » pareillé ; il avoit son pilote, son gou- » vernail et ses voiles, avec tous les agrès » nécessaires pour faire une heureuse » navigation. Une chose manquoit, sans » laquelle il seroit demeuré éternelle- » ment immobile : c'est le souffle mo- » teur qui devoit lui servir d'âme, et » mettre en jeu tous ses ressorts. Le » moment en étoit venu. » Les jours de la Pentecôte (2) étoient accomplis, et

Cap. 2. v. 1. Et cum complerentur dies Pente-

(1) Chrysost., *Homil.*, *de Spiritu sancto.*

(2) Mot grec qui signifie la cinquantaine de jours, ou le cinquantième jour ; ces deux sens reviennent au même. C'étoit une fête juive avant qu'elle fût une fête chrétienne. Pour les Juifs, c'étoit le jour anniversaire de celui auquel Dieu avoit donné la loi à leurs pères sur le mont Sinaï ; Dieu avoit ajouté l'ordre de lui offrir, en ce jour, les prémices de la récolte du froment, suivant le rit prescrit au cha-

costes, erant omnes pariter in eodem loco : et factus est repente de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. 3. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tan-

tous (1) étoient assemblés dans un même lieu, lorsqu'il se fit tout-à-coup un bruit qui venoit du ciel, semblable à celui d'un vent impétueux ; et il remplit toute la maison où ils étoient assis. En même temps ils virent paroître des lan-

pitre XXIII du Lévitique. Ce n'étoit qu'après que cette offrande avoit été faite qu'il leur étoit permis de mettre la faux dans la moisson : figure de l'abondante moisson qui devoit tomber sous la faux apostolique, et dont le chef des apôtres cueillit et offrit les prémices en ce jour. Pour les Chrétiens, chez qui une seule oblation a pris la place de toutes les offrandes et de tous les sacrifices, la Pentecôte est le jour anniversaire de la descente du Saint-Esprit, de la promulgation de la loi évangélique, et de la fondation de l'Église chrétienne. Tout cela fut l'ouvrage du même jour, on peut dire de la même heure : car, selon le récit de saint Luc, il paroît assez difficile que, tant la descente du Saint-Esprit, que le concours du peuple, les discours de saint Pierre, et la conversion de trois mille de ses auditeurs, aient occupé une heure entière. *La grâce du Saint-Esprit ne connoît pas les lenteurs.* Ambros., lib. II, *in Luc.*

(1) *Tous*, c'est-à-dire au moins les six-vingts personnes qui étoient présentes à l'élection de saint Mathias : le sens littéral induit à les y admettre, et la croyance commune n'en exclut aucune de celles qui s'étoient enfermées dans le Cénacle avec les apôtres. Donc elle n'exclut ni Marie, mère de Jésus, comme le fait un commentateur hérétique, ni les saintes femmes qui y persévéroient avec elle dans l'oraison ; ce fut pour elles comme le sacrement de la confirmation. L'Esprit qui *souffle où il veut* se communiqua à tous dans la mesure qu'il voulut, et diversifia ses dons suivant les diverses fins auxquelles il destinoit tout ce qui composoit cette sainte assemblée.

gues comme de feu (1) qui, s'étant partagées, s'arrêtèrent sur chacun d'eux; et ils furent tous remplis (2) du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que l'Esprit saint les faisoit parler.

Or il y avoit alors à Jérusalem des Juifs, hommes religieux (3), « rassem-» blés » de toutes les nations qui sont sous le soleil. Au bruit qui s'étoit fait, il en vint un grand nombre; et ils étoient

quam ignis; seditque supra singulos eorum. 4. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, viri religiosi ex omni natione quæ sub cœlo est. 6. Facta autem hac voce, convenit multitudo, et

(1) Ce n'étoit donc pas du feu véritable. On ne compare pas une chose avec elle-même : par exemple, on ne dit pas que de l'eau est comme de l'eau. Il en est de même du vent, dont il est écrit que le bruit qu'il fit étoit *comme* celui d'un vent impétueux; ce n'étoit donc pas véritablement du vent, il n'en avoit que le bruit : de même que les langues n'avoient que l'éclat et l'agilité de la flamme. C'étoient les symboles par lesquels le Saint-Esprit faisoit connoître sa nature, ses propriétés et ses effets. On peut en dire autant de la colombe, sous la figure de laquelle il descendit visiblement sur Jésus-Christ après qu'il eut été baptisé dans le Jourdain.

(2) Cependant la mesure ne fut pas la même pour tous, parce que les capacités étoient inégales. Il en est ici comme de vases d'inégale grandeur que l'on rempliroit tous d'une liqueur précieuse; ils en seroient également remplis, quoiqu'ils n'en fussent pas également partagés. Élargissez nos cœurs, ô Esprit tout puissant, puisque c'est à vous qu'il appartient également d'agrandir ces vases et de les remplir.

(3) Ainsi appelés dans cet endroit, parce que c'étoit un devoir de religion qui les avoit rassemblés à Jérusalem.

mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes. 7. Stupebant autem omnes, et mirabantur, dicentes : Nonne ecce omnes isti qui loquuntur, Galilæi sunt? 8. Et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus? 9. Parthi, et Medi, et Elamitæ, et qui habitant Mesopotamiam, Judæam et Cappadociam,

tout interdits de ce que chacun les entendoit parler en sa langue. Ils étoient tout hors d'eux-mêmes; et, dans leur étonnement, ils disoient : Ces gens qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens? comment donc chacun de nous les avons-nous entendus parler la langue du pays où nous sommes nés? Parthes, Mèdes, Elamites, ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée [1], la Cappa-

(1) Il semble que les Juifs, habitans de la Judée, ne devoient pas être surpris de ce qu'ils entendoient ceux qui parloient leur langue : on en a conclu que la langue des Galiléens étoit différente de celle qu'on parloit en Judée; on s'est trompé. Il est clair, par plusieurs textes de l'Évangile, que les Juifs et les Galiléens s'entendoient réciproquement. Le mot des valets du pontife à saint Pierre, *Vous êtes Galiléen, car votre langue vous décèle*; ce mot, dis-je, prouve ce que nous disons, plutôt qu'il ne le contredit. On se parloit et l'on se répondoit de part et d'autre; et ce qui trahissoit saint Pierre, ce n'étoit pas qu'il parlât une autre langue, c'étoit l'accent de son pays qui le faisoit reconnoître pour Galiléen, comme nous reconnoissons un Gascon à son accent. Quelle étoit donc la cause de la surprise du Juif de la Judée? La voici : un de ces Juifs, qui comprenoit ce que disoit un apôtre, avoit à ses côtés un Grec et un Romain qui le comprenoient également ; voilà ce qui étoit inexplicable pour lui. Car s'il parle grec ou latin, comment l'entends-je, moi qui ne sais aucune de ces deux langues? ou s'il parle ma langue, comment peuvent l'entendre ceux-ci, qui ne la savent pas?

Par le don des langues, que les apôtres avoient reçu, 1° ils parloient chacune des langues de ceux avec qui ils avoient à traiter; 2° ils entendoient

doce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, et la partie de la Libye qui est auprès de Cyrène, ceux qui sont venus de Rome, Juifs et prosélytes [1], ceux de Crète et d'Arabie, nous venons de les entendre parler, dans nos langues, des merveilles de Dieu (2). Ils étoient donc tous dans l'étonnement, et se disoient avec admiration les uns aux autres : Que veut dire ceci? Mais d'autres se moquant, disoient : Ces gens sont ivres de vin nouveau (3).

Pontum et Asiam, 10. Phrygiam et Pamphyliam, Ægyptum et partes Libyæ, quæ est circa Cyrenen et advenæ Romani, 11. Judæi quoque, et proselyti, Cretes et Arabes, audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei. 12. Stupebant autem omnes, et mirabantur ad invicem dicentes : Quidnam vult hoc esse? 13. Alii autem irridentes, dicebant : Quia musto pleni sunt isti.

chacune de ces langues lorsqu'on la leur parloit; 3° lorsqu'ils parloient en même temps à des hommes de divers pays et de diverses langues, ils étoient entendus de tous ces hommes à la fois; le discours de saint Pierre en est la preuve. Mais comment cela a-t-il pu se faire? Dieu qui l'a fait le sait. Nous comprenons cependant que, lorsqu'un apôtre avoit prononcé un mot en quelque langue que ce fût, Dieu a pu faire aisément, par différentes modifications de l'air, que ce mot fût changé dans le mot grec du même sens, lorsqu'il frappoit une oreille grecque, dans le mot latin lorsqu'il frappoit une oreille romaine, et ainsi des autres.

(1) Mot grec qui signifie proprement un étranger, ou un agrégé, ou plus proprement encore un étranger agrégé à un autre peuple. Les Juifs appeloient ainsi ceux des gentils qui renonçoient au paganisme pour embrasser le judaïsme.

(2) On ne parle plus que de Dieu lorsqu'on est rempli de l'esprit de Dieu. Les mauvais Juifs traitèrent cela d'ivresse, et les mauvais Chrétiens le traitent de fanatisme.

(3) Il y a dans le texte, *sont pleins de moût,* ou

« Ils blasphémoient ce qu'ils igno-
» roient, comme il arrive presque tou-
» jours à ceux qui blasphèment; mais
» ils ne tardèrent pas à être confondus. »
14. Stans autem Petrus cum undecim, Pierre, qui étoit debout avec les onze,
« et qui étoit la bouche de tous, comme
» l'appelle en cet endroit la Bouche
Levavit vocem suam, et locutus est is: Viri Judæi, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, et auribus percipite verba mea. 15. Non enim, sicut vos æstimatis, hi ebrii sunt, cum sit hora diei ter- » d'or, » Pierre, haussant la voix, leur
parla ainsi : Vous Juifs, et vous tous qui
habitez Jérusalem, apprenez ce que c'est
« qui vous étonne si fort, » et prêtez
l'oreille à mes paroles; car enfin ces
gens-ci ne sont pas ivres, comme vous
vous l'imaginez, puisqu'il n'est que la
troisième heure du jour (1); mais c'est

de vin nouveau; le grec dit *de vin doux*, ce qui a ici la même signification. Ce mot a surpris, parce que ce n'étoit pas alors la saison du vin nouveau : en conséquence, on l'a fait disparoître dans la plupart des traductions. Il faut le conserver, parce qu'il est dans le texte, et que rien n'oblige à le supprimer. Comme le vin nouveau est toujours plus fumeux et porte davantage à la tête, il a bien pu se faire, lorsqu'on a voulu dire qu'un homme étoit bien ivre, que l'on ait dit en toute saison : Il est ivre de vin nouveau.

(1) Neuf heures du matin. Nous apprenons de l'historien Josèphe, qu'aux jours de fêtes les Juifs étoient dans l'usage de ne prendre aucune nourriture avant midi. On ne connoît aucune loi qui les y obligeât : c'étoit une pratique de dévotion; mais cette pratique étoit assez universelle pour que, de dire qu'il n'étoit que neuf heures du matin, ce fût au moins un préjugé raisonnable que l'on étoit encore à jeun.

ce qu'a dit le prophète Joël : Voici ce qui arrivera dans les derniers temps (1), dit le Seigneur, je répandrai de mon esprit (2) sur toute chair (3); vos fils et vos filles prophétiseront; vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes. En ces jours-là je répandrai de mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils pro-

tia : 16. Sed hoc est quod dictum est per prophetam Joël : 17. Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ; et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt 18. Et quidem super servos meos, et super ancillas meas in diebus illis effundam de spiritu meo, et prophe-

(1) On étoit parvenu à ces derniers temps. C'étoient ceux où devoient finir la religion et la république judaïques. A commencer de ce jour, la loi ancienne cessa d'obliger, et ne fut plus que tolérée jusqu'à la ruine de Jérusalem; alors elle fut réprouvée, et commença à rendre criminels ceux qui s'opiniâtrèrent à l'observer.

(2) On lit dans Joël : Je répandrai *mon esprit*; saint Pierre dit : Je répandrai *de* mon esprit, ce qui paroît signifier moins; cependant ces deux façons de parler s'accordent. L'esprit est répandu tout entier; mais il ne peut pas être contenu tout entier dans des vases aussi étroits que le sont les cœurs des hommes; il les remplit, et ils débordent infiniment. Joël exprime ce qui a été répandu, et saint Pierre ce qui a été reçu.

(3) Ce mot signifie principalement que l'esprit du Seigneur se répandra désormais sur tous les peuples, sans distinction de juif et de gentil. Il exprime aussi une effusion plus abondante, tant pour la mesure des grâces, que pour le nombre des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition auxquelles il se communiquera. Rien n'étoit plus commun au premier siècle de l'Eglise. Quoique cette merveille soit à présent plus rare et moins sensible, il n'est pas tout-à-fait sans exemple d'entendre des personnes simples et sans lettres qui parlent comme des anges des choses divines, tandis qu'elles savent à peine bégayer sur tout le reste.

phétiseront (1). Je ferai paroître des prodiges en haut dans le ciel, et des signes en bas sur la terre, du sang, du feu, et des tourbillons de fumée. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que le grand jour, le jour éclatant (2) du Seigneur arrive; et pour lors quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

tabunt : 19. Et dabo prodigia in cœlo sursum, et signa in terra deorsum, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi. 20. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam veniat dies Domini magnus et manifestus. 21. Et erit : omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

« Sur le fondement de la prophétie, » l'apôtre va établir l'Evangile, et mon- » trer quel est ce Seigneur qu'il faudra

(1) Sans exclure la prophétie proprement dite, qui est la prédiction des choses futures, *ils prophétiseront* signifie ici en général qu'ils diront des choses que l'esprit du Seigneur leur aura révélées.

(2) En latin *manifestus.* Le prophète Joël avoit dit *horribilis.* Il paroît que le prophète et l'apôtre parlent également du jugement dernier : c'est l'interprétation commune. Saint Chrysostôme l'entend de la ruine de Jérusalem, à laquelle il applique les prodiges dont il vient d'être fait mention, comme des expressions métaphoriques de cette ruine épouvantable. On peut unir ces deux interprétations, et dans leur union trouver la raison pourquoi ces prédictions terribles viennent immédiatement après celle de la descente du Saint-Esprit. Le jour de cette descente peut être considéré comme le dernier jour de la loi ancienne et le premier de la loi nouvelle. Or, l'abolition de la loi ancienne devoit être suivie prochainement de la ruine totale du peuple juif; et la loi nouvelle ne finira qu'avec le monde, dont la fin est caractérisée par les signes effrayans qui doivent la précéder et l'annoncer. Ainsi le terme de la durée des deux lois se trouve ici prédit; et l'on apprend encore qu'après la seconde il ne faut plus en attendre une autre.

» invoquer désormais, si l'on veut obtenir le salut : c'étoit celui qu'ils avoient » crucifié. Par un prodige de force supérieur à celui de sa foiblesse, il va » le leur déclarer ouvertement ; mais, » pour se concilier un redoublement » d'attention, il leur dit auparavant, et » pour la seconde fois : » Israélites, écoutez bien ce que je vais vous dire. Jésus de Nazareth, cet homme autorisé de Dieu parmi vous par les miracles, les prodiges, et les signes que Dieu a opérés par lui au milieu de vous, comme vous le savez ; ce *Jésus* vous a été livré par une disposition expresse de Dieu (1), et selon sa pres-

22. Viri Israelitæ, audite verba hæc : Jesum Nazarenum, virum approbatum a Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis : 23. Hunc definito consilio et præscientia Dei tra-

(1) Dieu a voulu que Jésus-Christ souffrît tout ce qu'il a souffert. Par sa prescience il a connu que les Juifs lui feroient souffrir précisément ce qu'il vouloit qu'il souffrît. Il les a laissé faire : c'est ainsi qu'il est dit qu'il le leur a livré. La volonté de Dieu qui en avoit porté le décret étoit juste et sainte ; la malice des Juifs qui l'a exécuté étoit injuste et détestable. Dieu n'a pas voulu cette malice ; mais il ne l'a pas empêchée d'agir, parce qu'elle servoit à l'accomplissement de ses desseins. Ainsi une même action peut être justement voulue et criminellement exécutée : ainsi Dieu est irréprochable, et les Juifs inexcusables.

Ceux qui méconnoissent l'infaillibilité de la prescience divine sont réduits à dire que Dieu, pour assurer l'exécution de ses décrets, a poussé les Juifs à faire ce qu'ils ont fait. Ces gens-là font Dieu ignorant et méchant.

Ceux qui, dans le mal qui leur arrive, ne pen-

ditum, per manus iniquorum affigentes interemistis: 24. Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta

cience, et vous l'avez fait mourir en le crucifiant par les mains des méchans. Dieu l'a ressuscité, ayant dissipé les douleurs de l'enfer (1), comme en effet

sent pas à Dieu qui l'a voulu, et s'arrêtent à l'homme qui l'a fait; ceux-là, dis-je, sont ignorans, s'ils ne savent pas que Dieu a voulu qu'ils le souffrissent; et ils sont méchans, lorsque, contre l'ordre de Dieu, ils haïssent l'homme qui l'a fait.

*Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté*, disoit Job, quoique ce fût Satan qui eût porté tous les coups.

(1) Il y a dans le grec : les douleurs *de la mort*. Ajoutons que, dans le style de l'Écriture, *infernus* signifie assez souvent le tombeau. Sur cela, plusieurs interprètes l'ont expliqué de la mort et du tombeau. Quant à ce qui est des *douleurs* de la mort, ils l'ont entendu des souffrances, tant du corps que de l'âme, que Jésus-Christ endura jusqu'à son dernier soupir, mais dont il fut délivré alors sans retour, ou bien de la corruption et des autres suites humiliantes de la sépulture, dont il a été exempt. Tout cela est vrai, et peut être encore appuyé par quelques expressions répandues dans ce discours. Mais il en est d'autres qui ne peuvent s'entendre que de l'enfer proprement dit; non pas de l'enfer des réprouvés, mais des lieux souterrains où étoient reléguées les âmes de tous les justes, avant que le ciel fût ouvert. Tel est ce mot de David, par lequel saint Pierre va prouver ce qu'il avance : *Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer*. L'enfer ne peut pas signifier ici le tombeau; car s'il le signifioit, il faudroit que ce qui est appelé *mon âme* signifiât le corps, et même un corps mort, un cadavre, ce qui est sans exemple dans l'Écriture. Il faut donc reconnoître ici les deux sens, c'est-à-dire il faut reconnoître qu'il y est dit que l'âme ne sera pas laissée dans l'enfer, ni le corps dans le tombeau. En conséquence, il faut laisser en traduisant l'espèce d'am-

c'étoit une chose impossible qu'il y fût retenu. Car c'est de lui que dit David : Je me mettois toujours le Seigneur devant les yeux, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé. C'est pour cela que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a *éclaté* en chants d'allégresse, et que ma chair reposera en espérance, parce que vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez pas que votre saint (1)

quod impossibile erat teneri illum ab eo. 25. David enim dicit in eum: Providebam Dominum in conspectu meo semper ; quoniam a dextris est mihi ne commovear. 26. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe : 27. Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanc-

biguité qui se trouve dans certaines expressions, parce qu'en se décidant pour un des deux sens, on paroîtroit exclure l'autre; et qu'ainsi on iroit peut-être contre l'intention du Saint-Esprit, qui auroit voulu exprimer les deux sens à la fois, comme il le fait évidemment en plusieurs endroits des livres saints. Cette ambiguïté fait alors partie de l'Ecriture, et le respect qu'on doit à l'Écriture oblige à ne pas l'ôter.

(1) Le *saint* par excellence, c'est-à-dire Jésus-Christ. En cet endroit, on l'entend plus spécialement du corps du Sauveur sanctifié et consacré par le Verbe, qui, après la séparation du corps et de l'âme de Jésus-Christ, leur demeura persévéramment uni, comme il l'étoit avant que la mort les eût séparés. Il est dit auparavant : *Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer*. Calvin et Bèze, son disciple, ont traduit : Vous ne laisserez pas mon *corps* dans le *tombeau*. Ils avoient leur raison : ni l'un ni l'autre ne croyoit la descente de l'âme de Jésus-Christ dans les enfers. Les interprètes catholiques qui traduisent comme eux ne font pas attention qu'en ce point ils les favorisent.

Avant l'ascension du Sauveur, les âmes de tous les morts descendoient dans l'*enfer*, c'est-à-dire au moins dans les limbes. Alors ressusciter quel-

tum tuum videre corruptionem. 28. Notas mihi fecisti vias vitæ, et replebis me jucunditate cum facie tua. 29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam defunctus est, et sepultus : et sepulchrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem. 30. Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus : 31. Providens locutus est de resurrectione Christi, quia neque derelictus est in inferno, neque caro ejus vidit corruptionem. 32. Hunc Jesum ressuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus. 33. Dextera igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritus sancti accepta a Patre, effudit

éprouve la corruption. Vous m'avez fait connoître le chemin de la vie, et vous me remplirez de joie (1) par la contemplation de votre face.

Mes frères, « ajoute l'apôtre, » qu'il me soit permis de vous dire hardiment que le patriarche David est mort, qu'il a été mis au tombeau, et que son sépulcre se voit encore parmi nous. Comme donc il étoit prophète, et qu'il savoit que Dieu l'avoit assuré avec serment qu'un homme de son sang seroit assis sur son trône, dans un esprit prophétique de la résurrection du Christ, il a dit que le Christ n'a point été laissé dans l'enfer, et que sa chair n'a point éprouvé la corruption. Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, et nous en sommes tous témoins. Après donc qu'il a été exalté par la droite de Dieu, et qu'il a reçu l'accomplissement de la promesse que le Père lui avoit faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a (2) répandu cet esprit saint

qu'un, c'étoit toujours faire sortir son corps du tombeau, et son âme de l'*enfer*. Il ne faut donc pas s'étonner que David se soit servi de cette façon de parler, qui d'ailleurs a son sens littéral à l'égard de J.-C.

(1) Jésus-Christ avoit toujours eu la *face* de Dieu présente. Mais la joie sensible, qui en est l'effet naturel, avoit été suspendue pendant le temps de sa passion. Il rentra dans cette joie aussitôt après qu'il eut rendu le dernier soupir.

(2) *Celui qui donne le Saint-Esprit, comment ne*

que vous (1) voyez, et que vous entendez. Car ce n'est pas David qui est monté au ciel. Cependant c'est lui qui dit : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. Que toute la maison d'Israel sache donc très-certainement que ce Jésus que vous avez crucifié, Dieu l'a fait le Seigneur et le Christ.

hunc, quem vos videtis, et auditis. 34. Non enim David ascendit in cœlum, dixit autem ipse : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis; 35. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. 36. Certissime sciat ergo omnis domus Israel, quia et Dominum eum, et Christum fecit Deus, hunc Jesum quem vos crucifixistis.

« Tandis que le chef des apôtres pro-
» nonçoit cet admirable discours, l'Es-
» prit saint, qui le lui avoit suggéré,
» parloit au cœur de ceux qui l'écou-
» toient. Le premier sentiment qu'il y
» excita fut une vive douleur d'avoir
» été les homicides du Seigneur de
» gloire et du sauveur d'Israel. » En se l'entendant reprocher ils eurent le cœur percé (2), et tout tremblans, ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Mes frères, que ferons-nous (3)?

37. His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum, et ad reliquos apostolos : Quid faciemus, viri fratres?

*seroit-il pas Dieu?* disoit saint Augustin aux Ariens, lib. xv, *de Trinit.*, cap. 26; *et qu'il est grand le Dieu qui donne un Dieu !*

(1) On le voyoit et on l'entendoit par ses effets, qui rendoient sensible son opération toute puissante.

(2) C'est la traduction littérale du texte latin, *compuncti sunt corde*. Le grec a la même signification.

(3) On est bien près du salut, lorsque c'est le cœur qui dit par la bouche : *Que ferons-nous?*

38. Patrus vero ad illos : Pœnitentiam, inquit, agite, et baptizetur unusquisque vestrûm in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum : et accipietis donum Spiritus

Faites pénitence, leur répondit Pierre ; « c'étoit par ce mot que Jésus et » son précurseur avoient aussi commencé leur prédication ; » faites pénitence (1), et que chacun de vous reçoive le baptême au nom (2) de Jésus-Christ pour la rémission de ses péchés, et vous

(1) Il entend la pénitence qui doit précéder le baptême. Elle consiste dans la détestation du passé, jointe à une ferme résolution de s'amender, à quoi, selon la doctrine du concile de Trente, il faut ajouter un amour de Dieu commencé. C'est celle que les théologiens appellent pénitence *vertu*. Elle est tout entière dans le cœur. Les œuvres satisfactoires n'en font point partie, quoiqu'elles ne manquent guère de s'y joindre, lorsque le cœur est vraiment pénitent.

(2) C'est-à-dire le baptême institué par Jésus-Christ, qui tire toute sa vertu des mérites de Jésus-Christ, et, si l'on veut encore, où Jésus-Christ est nommé comme seconde personne de la sainte Trinité. Quelques anciens, d'une autorité respectable, ont cru que les apôtres avoient commencé à baptiser avec cette formule : *Je te baptise au nom de Jésus-Christ.* Ce sentiment a été abandonné depuis, et avec raison. L'ordre que Jésus-Christ leur avoit donné de baptiser toutes les nations au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, cet ordre, dis-je, est trop précis et trop absolu pour être susceptible de changement ou de dispense. Aussi ne peut-on montrer par aucun fait positif que les apôtres s'en soient jamais écartés. C'est donc pour distinguer le baptême de Jésus-Christ des autres baptêmes judaïques, et surtout du baptême de Jean, que plusieurs croyoient leur suffire ; c'est, dis-je, pour cette raison que saint Pierre dit ici : *Que chacun de vous reçoive le baptême au nom de*

recevrez le don du Saint-Esprit (1) : car c'est à vous que la promesse est faite, et à vos enfans, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera.

Pierre apporta encore plusieurs autres preuves. « Et pour faire plus d'im» pression sur les esprits, après les avoir »éclairés, » il les exhortoit en disant : Sauvez-vous du milieu de cette race perverse. Ceux donc qui reçurent sa parole furent baptisés ; et environ trois mille âmes (2) furent agrégées ce jour-là « à l'Eglise naissante. »

« Ils étoient les prémices de l'esprit » sanctificateur ; ils en furent aussi les

sancti. 36. Vobis enim est repromissio, et filiis vestris, et omnibus qui longe sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est :

Et exhortabatur eos dicens : Salvamini a generatione ista prava. 41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt : et appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.

*Jésus-Christ.* On achèvera d'en donner la preuve au commencement du chapitre XIX.

(1) La grâce sanctifiante, suivant ce mot de saint Paul : *La charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.* On l'entend encore du Saint-Esprit donné par le sacrement de la confirmation, que les apôtres conféroient ordinairement aussitôt après le baptême.

(2) Alors l'Eglise fut fondée. Jésus-Christ avoit fait les pasteurs, les pasteurs firent le peuple, qui, lorsqu'il y entra, trouva le gouvernement tout établi. Le peuple ne peut donc s'y arroger les droits de se donner des pasteurs, sans renverser sa constitution primitive. Il peut bien contribuer au choix par ses vœux, par son témoignage, tout au plus par la présentation. L'élection proprement dite, la conservation et la juridiction doivent venir de plus haut. Tel a été le christianisme dans son berçeau, tel il sera jusqu'à la fin des siècles.

» chefs-d'œuvre. Ces premiers Chrétiens » furent les plus parfaits de tous les » Chrétiens ; et la même grâce qui les » rendit justes, en fit aussitôt des saints » du premier ordre. » Ils étoient assidus à entendre la doctrine des apôtres, à communiquer ensemble dans la fraction du pain (1) et à prier. Cependant tout le monde étoit en crainte ; *car* les apôtres faisoient aussi à Jérusalem beaucoup de prodiges et de miracles, en sorte que tous (2) étoient saisis de frayeur. Pour ceux qui croyoient, ils vivoient ensemble et ne possédoient

42. Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis, et orationibus.
43. Fiebat autem omni animæ timor : multa quoque prodigia et signa per apostolos in Jerusalem fiebant, et metus erat magnus in universis.
44. Omnes etiam qui credebant, erant pariter, et

(1) L'eucharistie, selon la plupart des interprètes. Quelques-uns l'entendent de la distribution du pain commun ; il est vrai que le *pain rompu* a ces deux sens dans l'Ecriture. Le premier doit être préféré, non-seulement parce qu'il est presque universellement suivi, ce qui est d'un grand poids à l'égard des textes qui sont susceptibles de divers sens, mais encore par le lieu où ce mot se trouve ici placé. Il est naturel de penser que la fraction du pain, qui est mentionnée entre deux actes de religion, telles que sont l'assiduité à la parole de Dieu et la prière, que cette fraction, dis-je, est plutôt la communion du pain eucharistique que la manducation du pain commun.

Notez que le plus grand nombre de ceux qui ne l'entendent que du pain commun sont des Protestans. Ils ne veulent plus voir l'eucharistie où il n'est parlé que du pain. C'est parce qu'il s'ensuivroit qu'une seule espèce suffit.

(2) Tant les croyans que les incrédules. Les premiers ressentoient cette frayeur religieuse dont on est toujours saisi à la vue des grands prodiges. Ceux

rien qu'en commun (1). Ils vendoient leurs fonds (2) et leurs *autres* effets, et on en faisoit part à tous, selon le besoin de chacun. Ils alloient aussi tous les jours au temple où ils s'unissoient *pour prier;* et rompant le pain de maison en maison (3), ils prenoient leur

habebant omnia communia. 45. Possessiones et substantias vendebant, et dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat. 46. Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, et frangentes circa domos pa-

qui ne croyoient pas craignoient pourtant, en voyant les miracles des apôtres; ils craignoient, dis-je, que ces hommes tout puissans ne voulussent être les vengeurs du Christ qu'ils avoient massacré. Un grand crime est toujours suivi de grands remords : l'assurance a beau être sur le front, la terreur est au fond de l'âme.

(1) C'est l'idée de la plus parfaite de toutes les sociétés. Platon l'avoit eue; mais, suivant la coutume des philosophes, à qui il n'arrive guère d'imaginer quelque chose de bon sans y mêler des extravagances, le divin Platon vouloit que tout fût commun, jusqu'aux femmes. Du reste, son idée avoit été jugée impraticable : on la regardoit comme un beau songe. La voici parfaitement épurée et réalisée par le pêcheur de Bethsaïde. On ignore ce que nos philosophes pourront penser de la comparaison : mais on sait fort bien qu'aucun d'eux ne vaut Platon.

Le bras de Dieu n'est point raccourci : les apôtres du Nouveau-Monde ont établi cette bienheureuse communauté parmi des peuples barbares; et, à la honte de toutes les nations policées, cette admirable police y a subsisté pendant plus d'un siècle.

(2) La foi de la ruine prédite de Jérusalem et de la Judée pouvoit leur rendre ce dépouillement plus facile; mais qu'elle étoit grande cette foi qui facilitoit de pareils sacrifices!

(3) Ici il est plus vraisemblable que *la fraction du pain* signifie la manducation du pain commun. Ce qui donne lieu de le croire, c'est qu'il est dit im-

nem, sumebant cibum cum exultatione, et simplicitate cordis, 47. Collaudantes Deum, et habentes gratiam ad omnem plebem. Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum.

nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu, et se rendant agréables à tout le peuple. Cependant le Seigneur augmentoit tous les jours le nombre de ceux qui devoient être sauvés par le même genre de vie.

## CHAPITRE III.

Boiteux guéri à la porte du temple. — Seconde prédication de saint Pierre.

« Le dernier trait du parfait christia-
» nisme leur manquoit, c'est la persécu-
» tion. Le monde et l'enfer étoient en-
» core dans le silence et dans l'inaction;
» soit que la terreur leur eût ôté la voix
» et le mouvement, soit que Dieu, par
» sa toute-puissance, les tînt comme en-
» chaînés, pour laisser à ces nouvelles
» plantes le temps de croître et de se
» multiplier. Mais le calme ne fut pas
» de longue durée. Un prodige du plus
» grand éclat et suivi du plus grand suc-
» cès, réveilla les puissances ennemies.

médiatement après : *Ils prenoient leur nourriture avec joie*, etc.

» Alors commença une guerre qui de-
» voit être si opiniâtre, et par l'issue si
» honteuse aux agresseurs, qui virent
» enfin toutes leurs forces repoussées et
» surmontées par la foiblesse même.
» Voici ce qui occasiona les premières
» hostilités. »

Pierre et Jean montoient au temple « pour assister » à la prière de la neuvième heure. Il y avoit un homme boiteux dès le ventre de sa mère, et qu'on mettoit tous les jours à la porte du temple (1) nommée la Belle-Porte, pour demander l'aumône à ceux qui entroient dans le temple (2). Cet homme voyant

Cap. 3. v. 1. Petrus autem et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam.
2. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur : quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introeuntibus in templum. 3. Is

(1) Trois heures après midi. Les Juifs s'assembloient alors au temple pour y faire en commun une prière qui répondoit à nos vêpres. Il est assez probable que cette prière précédoit immédiatement ou qu'elle accompagnoit le sacrifice du soir. On sait que ce sacrifice s'offroit tous les jours, suivant l'ordonnance de Dieu écrite par Moïse au chapitre XXe de l'Exode : *Vous sacrifierez chaque jour, dans toute la suite des temps, deux agneaux d'un an, un agneau le matin et un autre le soir.* Ceux qui placent le sacrifice du soir à trois heures précises, croient en conséquence que ce fut pour unir la réalité à la figure, que Jésus-Christ voulut mourir précisément à la même heure.

(2) Chez les chrétiens, comme autrefois chez les Juifs, les pauvres se tiennent à la porte des temples. Ils présument que la vraie piété n'est jamais sans charité, et en cela ils ne se trompent pas. Crai-

cum vidisset Petrum et Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemosynam acciperet. 4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit: Respice in nos. 5. At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis. 6. Petrus autem dixit: Argentum et aurum non est mihi: quod autem habeo, hoc tibi do: in nomine Jesu Christi Nazareni, surge et ambula. 7. Et apprehensa manu ejus dextera, allevavit eum, et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ. 8. Et exiliens stetit,

Pierre et Jean qui alloient entrer dans le temple, les prioit de lui donner l'aumône. Pierre accompagné de Jean, jetant les yeux sur le pauvre, lui dit : Regardez-nous. Il les regardoit donc attentivement, espérant qu'ils lui donneroient quelque chose. Alors Pierre dit : Je n'ai ni or ni argent (1); mais ce que j'ai, je vous le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth (2), levez-vous et marchez. En même temps l'ayant pris par la main droite, il le leva, et aussitôt ses jambes et ses pieds s'affermirent; et faisant un saut, il se tint debout.

gnons sur ce point de nous tromper nous-mêmes. Un pauvre qui demande l'aumône à la porte de nos églises, c'est Jésus-Christ qui nous prie lorsque nous allons le prier. Regardons-le comme nous voulons qu'il nous regarde; écoutons-le comme nous voulons qu'il nous écoute; parlons-lui comme nous voulons qu'il nous parle; donnons-lui comme nous voulons qu'il nous donne : notre mesure sera la sienne. *Matt.*, VII, 2.

(1) A présent l'Eglise possède de l'or et de l'argent, et elle les possède légitimement. Mais c'est à des titres si onéreux, que les hommes craignant Dieu qui en sont dépositaires sont quelquefois tentés de regretter la pauvreté des premiers temps.

(2) Les miracles faits au nom de Jésus-Christ lui étoient plus glorieux que s'il les eût faits en personne. Ils prouvoient que la puissance que Jésus-Christ avoit à cet égard n'est pas un pouvoir emprunté, mais un pouvoir qu'il possède en souverain, qu'il exerce comme il lui plaît, par lui-même ou par ses ministres.

Il se mit ensuite à marcher, et entra avec eux dans le temple, marchant, sautant, et louant Dieu; et tout le peuple le vit qui marchoit et qui louoit Dieu. Or ils le connoissoient pour être celui-là même qui étoit assis à la Belle-Porte du temple, demandant l'aumône; et ils furent tout interdits, et comme hors d'eux-mêmes, voyant ce qui lui étoit arrivé. Comme il tenoit Pierre et Jean, tout le monde saisi d'étonnement courut à eux au portique qu'on nomme le portique de Salomon (1).

Pierre voyant « un si grand concours

et ambulabat: et intravit cum illis in templum ambulans, et exiliens, et laudans Deum.
9. Et vidit omnis populus eum ambulantem, et laudantem Deum.
10. Cognoscebant autem illum, quod ipse erat, qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi: et impleti sunt stupore et extasi in eo quod contigerat illi.
11. Cum teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.
12. Videns autem, Petrus,

(1) Ainsi appelé, à ce que l'on conjecture, parce qu'il avoit été bâti par Salomon. Il falloit donc que les Babyloniens l'eussent épargné, au moins en partie, lorqu'ils détruisirent le temple, dont il étoit comme un hors-d'œuvre. Quand le temple fut rebâti, on répara ce portique, et on le mit en état de servir. Au temps dont nous parlons, il servoit aux gentils qui venoient adorer à Jérusalem. Après ce vestibule, il y en avoit un autre qui n'étoit que pour les Juifs, à qui même il étoit défendu d'y entrer s'ils n'étoient purifiés. Ceux qui ne l'étoient pas se tenoient avec les gentils au portique de Salomon. Ensuite étoit la partie du temple qui s'appeloit le *Saint*; l'entrée n'en étoit permise qu'aux prêtres, qui y brûloient l'encens sur l'autel des parfums, tout le peuple se tenant dehors, comme on le voit par l'histoire de Zacharie. *Luc.* 1. Le *Saint des Saints* en étoit séparé par le voile qui se déchira au moment de la mort de Jésus-Christ. On sait que le grand prêtre avoit seul le droit d'y entrer une fois l'an.

» de peuple, profita de l'occasion pour » leur adresser le discours suivant, » dont la force et la douceur (car on les » y voit merveilleusement unies) étoient » capables de toucher les cœurs les plus » durs, et de faire trembler les plus » intrépides. » Israélites, leur dit-il, qu'admirez-vous en ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'étoit par nous-mêmes ou par notre puissance que nous eussions fait marcher cet homme? Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, le Dieu de nos pères a glorifié son fils Jésus que vous avez livré, et que vous avez renoncé devant Pilate qui jugeoit qu'on devoit le renvoyer *absous*. Vous, au contraire, vous avez renoncé le saint et le juste, et vous avez demandé qu'on vous relâchât un meurtrier. Cependant vous avez mis à mort l'auteur de la vie; mais Dieu l'a ressuscité, c'est de quoi nous sommes témoins. Or c'est par la foi en son nom que ce nom *tout puissant* a raffermi celui que vous voyez, et que vous connoissez; *oui*, c'est par la foi qu'on a en lui et qui vient de lui (1)

Respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostra virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare? 13. Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti. 14. Vos autem sanctum et justum negastis, et petistis virum homicidam donari vobis : 15. Auctorem vero vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit a mortuis, cujus nos testes sumus. 16. Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidistis, et nostis, confirmavit nomen ejus :

Et fides, quæ per eum est, de-

(1) On lit dans le latin *fides quæ per eum est*. La plupart traduisent la foi *qu'on a en lui*; quelques-uns traduisent la foi *qui vient de lui*. La première de ces deux traductions est plus naturelle en

qu'a été opérée cette entière guérison en présence de vous tous.

« Après leur avoir ainsi reproché » leur crime, il ne restoit plus, ce sem- » ble, qu'à leur annoncer le châti- » ment. Peut-être s'y attendoient-ils; » peut-être craignoient-ils en cê mo- » ment que le ministre de ce *juste* si » puissant, si indignement outragé, ne » commandât à la terre de s'ouvrir sous » leurs pieds, ou qu'il ne fît descendre » sur eux le feu du ciel. Ils furent donc » bien surpris lorsqu'ils n'entendirent » plus sortir de sa bouche que des pa- » roles de grâce et de salut. Je sais, » leur ajouta-t-il, cherchant, ainsi que » son maître, à les trouver moins cou- » pables (1), » je sais, mes frères, que ce que vous en avez fait, vous et vos chefs, c'a été par ignorance (2); mais

dit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrum.

17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.

cet endroit; la seconde est plus littérale : chacune exprime un sens véritable, c'est pourquoi on les a réunies.

(1) Luc., XXIII.

(2) On a vu que c'est aussi à cause de leur ignorance que Jésus-Christ les excuse. Il faut voir comment et jusqu'à quel point l'ignorance des Juifs pouvoit les excuser. Ils n'ignoroient pas que Jésus étoit innocent, en quoi ils étoient tout-à-fait inexcusables; mais ils ignoroient qu'il étoit le véritable Messie, et le Fils unique du Dieu vivant; en cela ils étoient moins coupables que si, l'ayant connu en cette qualité, ils lui eussent fait le traitement qu'ils lui firent. Mais leur ignorance à cet

18. Deus autem, quæ prænuntiavit per os omnium prophetarum, pati Christum suum, sic implevit. 19. Pœnitemini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra : 20. Ut cum venerint tempora refrigerii a conspectu Domini, et

Dieu a accompli de la sorte ce qu'il a prédit par la bouche de tous ses prophètes, que son Christ souffriroit. Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés (1), quand les temps du rafraîchissement (2) que le Seigneur doit donner

égard n'étoit-elle pas criminelle ? Oui, puisqu'il avoit donné des marques plus que suffisantes pour les obliger à le reconnoître. Cependant le crime en est moindre que n'eût été celui de le crucifier s'ils l'eussent connu pour ce qu'il étoit ; mais il eût fallu pour cela une malice de démons : soit. Mais telle est la douceur de Jésus, que, pour l'engager à les excuser, il suffit que leur malice puisse avoir un degré de plus qu'elle n'a pas. Quel exemple pour les chrétiens, obligés à lui ressembler en ce point comme dans tout le reste ! et quelle condamnation de ceux qui, lorsqu'on leur a fait souffrir, peut-être innocemment, le moindre mal, ajoutent des imputations atroces à des ressentimens implacables !

(1) Il y a ici, dans le grec comme dans le latin, la conjonction qui signifie *afin que*. Elle suspend le sens et le rend imparfait : on l'a supprimée dans cette traduction, à l'exemple de plusieurs interprètes. Par ce moyen, on a un sens complet. Ne semble t-il pas qu'on auroit dû en faire autant dans le texte ? A Dieu ne plaise. Rien ne prouve mieux la fidélité de l'Eglise, dans la conservation du dépôt sacré des Ecritures, que de voir qu'elle n'y souffre pas le retranchement d'une syllabe unique (*ut*) qui paroît n'avoir pas d'autre usage que d'embarrasser le sens.

(2) Ici, comme en plusieurs autres endroits de l'Ecriture, par le rafraîchissement on entend le bonheur du ciel. Ce mot, joint à ce qui précède et à ce qui suit, veut dire : Faites pénitence pour ob-

par sa présence seront venus, et qu'il aura envoyé Jésus-Christ qui vous a été annoncé. Il faut, à la vérité, que le ciel (1) le possède jusqu'au terme du rétablissement (2) de tout ce que Dieu a prédit par la bouche de ses saints prophètes dès le commencement des siècles. Car Moïse a dit : Le Seigneur votre Dieu suscitera d'entre vos frères un prophète (3) comme moi : vous l'écou-

tenir la rémission de vos péchés, afin que lorsque Jésus-Christ viendra juger le monde, vous soyez trouvés justes, et qu'ainsi vous soyez faits participans du bonheur céleste.

miserit eum, qui prædicatus est vobis, Jesum Christum. 21. Quem oportet quidem cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium, quæ locutus est Deus per os sanctorum suorum a sæculo prophetarum. 22. Moyses quidem dixit : Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris, tanquam me : ipsum audietis

(1) Il est au ciel dans son état naturel et visible; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit réellement sur la terre, mais caché sous les espèces eucharistiques. A n'en juger que par les sens, c'est y être comme s'il n'y étoit pas. On a fait cette remarque, parce que les calvinistes abusent de ce texte pour combattre le dogme de la présence réelle.

(2) Tout sera rétabli, 1° par le renouvellement des cieux et de la terre, clairement prédit par saint Pierre, lorsqu'il a dit (2 Petr., III, 13) : Les cieux seront embrasés, et les élémens seront dissous par la chaleur. Alors nous attendons de *nouveaux cieux et une nouvelle terre* où la justice habitera. Ce dernier mot signifie, 2° que l'ordre, troublé par la rebellion de l'ange et de l'homme, sera parfaitement rétabli : tous les bons seront heureux, et tous les méchans malheureux; une seule volonté s'accomplira, celle de Dieu, qui tiendra toutes les créatures sous le domaine absolu et éternel ou de sa miséricorde ou de sa justice.

(3) Prophète, et infiniment plus que prophète, puisqu'il est le Dieu des prophètes; cependant prophète dans tous les sens que ce mot exprime. Il

juxta omnia quæ-
cumque locutus
fuerit vobis. 23.
Erit autem : om-
nis anima, quæ
non audierit pro-
phetam illum, ex-
terminabitur de
plebe. 24. Et om-
nes prophetæ a
Samuel et dein-
ceps, qui locuti
sunt, annuntiave-
runt dies istos.
25. Vos estis filii
prophetarum, et
testamenti, quod
disposuit Deus ad
patres nostros, di-
cens ad Abraham :
Et in semine tuo
benedicentur om-
nes familiæ ter-
ræ. 26. Vobis pri-

terez en tout ce qu'il vous dira. Et voici ce qui arrivera : toute personne qui n'écoutera pas ce prophète sera retranchée du peuple. Ces jours ont été aussi annoncés par tous les prophètes qui, depuis Samuel, ont parlé « de ce qui » devoit arriver. » Vous êtes les enfans des prophètes, et de l'alliance que Dieu a faite avec nos pères, disant à Abraham : Toutes les familles de la terre seront bénies en votre race. « La bénédiction, » il est vrai, sera générale ; mais la fa- » mille du saint patriarche sera tou- » jours distinguée. Car » c'est (1) pour

parloit au nom de Dieu et par inspiration divine ; il révéloit les mystères, il prédisoit l'avenir : aussi ses disciples lui donnoient-ils quelquefois le nom de prophète, comme on le voit par les deux disciples d'Emmaüs. *Luc.* XXIV. Il se le donne à lui-même, lorsque, parlant de soi, il dit : *Un prophète n'est sans honneur que dans sa patrie et dans sa maison. Matt.* XIII, 57.

(1) Prodige de fidélité de la part de Dieu. Ils ont massacré son Fils unique : cependant, à cause de la promesse qu'il a faite à leurs pères, c'est à eux *premièrement* qu'il faut annoncer le salut que son Fils est venu apporter au monde. Ils vont à présent persécuter ses envoyés, ils les flagelleront, ils en lapideront, ils en crucifieront ; n'importe, la miséricorde est encore sur eux, et elle ne cessera point de les rappeler pendant quarante ans ; mais ce terme expiré, il n'y aura plus pour eux de miséricorde. Le Seigneur dira : *Je me suis approché de cette race pendant quarante ans, et j'ai dit : Leur cœur est toujours égaré. Ils n'ont point considéré mes voies*, parce qu'ils n'ont pas

vous premièrement que Dieu, « fidèle » à la promesse qu'il a faite de sauver » Israel, et » suscitant son Fils (1), l'a envoyé, afin qu'il vous bénisse, et que chacun de vous renonce à sa mauvaise vie.

mum Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis : ut convertat se unusquisque a nequitia sua.

voulu les connoître ; mais enfin *je leur ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront jamais dans le lieu de mon repos.*

Ceci est dit de la race qui vivoit alors, comme de celle que Dieu fit sortir de l'Egypte, pour la conduire dans la Terre promise, dont elle se ferma l'entrée par ses crimes. De toutes les générations qui composèrent la suite du peuple de Dieu, ces deux-ci furent les plus favorisées et les plus criminelles.

Les chrétiens qui sont plus corrompus que les infidèles, ceux qui dans une profession sainte sont plus dépravés que le commun des gens du monde, sont représentés par ces deux générations. Qu'ils tremblent au bruit de ce tonnerre : *J'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront jamais dans le lieu de mon repos.*

Il est vrai que le Seigneur attendit les premiers pendant quarante ans : mais que l'on remarque aussi qu'il n'accordoit aux Ninivites que quarante jours.

De plus ce fut le gros de la nation que Dieu attendit durant quarante ans. Pendant tout ce temps, les particuliers périssoient en détail et l'un après l'autre. Pour quelques-uns d'entre eux, ces quarante ans ne furent pas même quarante jours.

(1) *Suscitant*, et non pas *ressuscitant*, dans le même sens que Moïse avoit dit : Dieu *suscitera* d'entre vos frères un prophète, etc.

## CHAPITRE IV.

Cinq mille hommes convertis. — Pierre et Jean mis en prison. — Conseil des prêtres. — Discours de saint Pierre. — Silence imposé aux apôtres. — Leur prière suivie d'une nouvelle effusion du Saint-Esprit. — Sainteté des premiers chrétiens. — Barnabé.

---

« Un discours si pathétique, précédé » et prouvé d'avance par un prodige si » éclatant, produisit un effet plus miraculeux que le miracle même. » Plusieurs de ceux qui l'avoient entendu embrassèrent la foi ; et le nombre des hommes fut de cinq mille, « sans y comprendre les femmes. »

*Cap. 4. v. 4.* Multi autem eorum qui audierant verbum crediderunt, et factus est numerus virorum quinque millia.

Les deux apôtres parloient encore (car Jean appuyoit de son témoignage la vérité de tout ce que disoit Pierre) ; ils parloient, « dis-je, » encore au peuple, lorsque les prêtres survinrent avec le commandant (1) du temple et les sad-

*Cap. 4. v. 1.* Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotes, et magistratus templi, et sad-

(1) En latin *magistratus*. Le mot grec signifie un homme qui exerce un commandement militaire. C'étoit l'officier qui commandoit les gardes du tem-

ducéens (1), fâchés de voir qu'ils enseignoient le peuple, et qu'ils annonçoient, en Jésus-Christ (2), la résurrection des morts. Ils les arrêtèrent et les mirent en prison jusqu'au lendemain; car il étoit déjà tard, « la rencontre du boi-» teux, et tout ce qui se fit après, ayant » commencé à trois heures après midi.

ducæi, 2. Dolentes quod docerent populum, et annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis : 3. Et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum : erat enim jam vespera.

» Un événement de cette nature ne » pouvoit pas être indifférent aux prin-» cipaux de la nation; c'est pour-» quoi, » le lendemain il se fit dans Jérusalem une assemblée des chefs du peuple, des anciens et des scribes, d'Anne le grand-prêtre (3), de Caïphe,

5. Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, et seniores et scribæ in Jerusalem, 6. et Annas princeps

ple. On croit que cet homme étoit Juif, et que tous ses gardes l'étoient aussi. Il est plus que probable que c'est de cette garde que parloit Pilate, lorsqu'il dit : *Vous avez une garde à vous. Allez, gardez-le* (le corps de Jésus) *comme vous savez le faire.*

(1) Les sadducéens nioient la résurrection; les pharisiens la tenoient. Cette opposition de sentimens rendoit ces deux sectes irréconciliables; mais les pharisiens ne pouvoient souffrir qu'on prêchât la résurrection au nom de Jésus-Christ; c'est ce qui les réunit dans cette occasion, comme nous voyons les hérétiques, divisés entre eux, se réunir contre le vicaire de Jésus-Christ : c'est l'ennemi commun.

(2) *En Jésus.* Les uns traduisent, *dans la personne de Jésus*; les autres, *au nom de Jésus*; d'autres enfin, *par la puissance de Jésus.* Ces trois sens sont vrais; tous trois peuvent convenir au texte. On a jugé plus à propos d'en laisser le choix au lecteur; c'est ce qui a fait qu'on ne s'est déterminé pour aucun.

(3) On a déjà dit que le souverain pontificat étoit

sacerdotum, et Caiphas, et Joannes, et Alexander, et quotquot erant de genere sacerdotali. 7. Et statuentes eos in medio, interrogabant : In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos ?

de Jean, d'Alexandre, et de tous ceux qui étoient de la race sacerdotale. « Ayant fait comparoître les deux apô- » tres, » et les tenant debout au milieu « de l'assemblée, » ils leur firent cette interrogation : Par quelle puissance ou au nom de qui avez-vous fait cette action ?

8. Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit ad eos : Principes populi, et seniores, audite : 9. Si nos hodie dijudicamur in benefacto hominis infirmi, in quo iste salvus factus est. 10. Notum sit omnibus vobis, et omni plebi Israel : quia in nomine Domi-

« Qu'osera répondre à ces hommes » puissans celui qui a été si lâche lors- » qu'il n'avoit à répondre qu'à leurs » valets et à leurs servantes? Ne crai- » gnons rien, ni pour lui, ni pour sa » cause. Alors il n'étoit plein que de » lui-même ; » mais en ce moment, Pierre, rempli du Saint-Esprit, « ose » bien » leur dire « en face : » Ecoutez, princes du peuple et anciens : puisqu'au sujet du bien (1) qui a été fait à cet homme infirme, on nous interroge aujourd'hui, pour que nous ayons à déclarer au nom de qui il a été guéri, sachez donc tous, et que tout le peuple

annuel et alternatif entre Anne et Caïphe son gendre. C'étoit alors le tour du beau-père.

(1) Le Saint-Esprit avoit mis cette expression dans la bouche de saint Pierre; elle fait sentir en un mot l'absurdité de la procédure. Ce qui formoit le corps de délit, ce n'étoit pas un mal qui eût été fait, c'étoit uniquement, et de leur aveu, le *bien* qui avoit été fait à un homme infirme. Voilà sur quoi les deux apôtres avoient à se justifier.

d'Israel le sache, que cet homme que vous voyez debout en votre présence a été guéri au nom de notre Seigneur Jésus-Christ de Nazareth (1), que vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts (2). C'est lui, « ajoute-» t-il, en leur appliquant ce mot du » Psalmiste qu'eux-mêmes entendoient » du Messie, mais qu'ils n'avoient garde » de s'appliquer à eux-mêmes; » c'est lui qui est cette pierre (3) que vous au-

ni nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit a mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.

11. Hic est lapis qui reprobatus est

(1) C'est sous ce nom, écrit en trois langues et attaché au haut de la croix, que Jésus-Christ venoit d'être crucifié. Ses ennemis le lui donnoient encore par mépris. *Act.* VI. C'est pourtant sous ce nom que saint Pierre le désigne à ses plus ardens persécuteurs, et qu'il ose le leur proposer comme l'unique objet de leur foi et de leur espérance. Les apôtres ne ménageoient point les préjugés; c'est ainsi qu'ils en ont triomphé: ils n'ont jamais rougi des opprobres de leur maître; c'est par là qu'ils se sont élevés à ces trônes sublimes où ils reçoivent l'hommage de tout l'univers.

(2) Voir de leurs yeux ce malade incurable guéri au nom de Jésus-Christ ressuscité, c'étoit une preuve de la résurrection de Jésus-Christ, aussi décisive que s'ils avoient vu de leurs yeux Jésus-Christ ressuscité. Donc s'ils ne le crurent pas alors, ils ne l'auroient pas cru davantage s'ils avoient vu de leurs yeux Jésus-Christ ressuscité.

Disons qu'ils le croyoient, mais qu'ils ne vouloient pas que le monde le crût. On peut accorder ainsi l'évidence du fait avec les efforts qu'ils firent pour l'obscurcir. Pour peu qu'on connoisse les passions, on ne sera pas surpris de cette contradiction de leurs lumières avec leur conduite.

(3) Cette prophétie est tirée du psaume CXVII.

a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli : 12. Et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.

tres architectes avez rebutée, et qui a été faite la principale pierre de l'angle ; et il n'y a point de salut en nul autre ; car sous le ciel il n'est point d'autre nom accordé aux hommes par lequel nous devions être sauvés (1).

« L'admiration fut le premier senti- » ment qu'excita ce discours dans l'es- » prit de ceux qui l'entendirent. »

13. Videntes autem Petri constantiam et Joannis, comperto quod homines essent sine litteris, et idiotæ, admirabantur, et cognos-

Voyant la fermeté de Pierre et de Jean, sachant que c'étoient des hommes sans lettres, et des grossiers, ils étoient dans l'étonnement. Ils savoient aussi qu'ils

Jésus-Christ se l'est déjà appliquée, Matth., XXI, peu de temps avant sa passion, et les Juifs avoient senti que c'étoit d'eux et de lui-même qu'il vouloit parler.

(1) Les théologiens les plus graves, et les *plus* autorisés, concluent de là qu'il ne peut pas y avoir de salut sans la foi *explicite* en Jésus-Christ, c'est-à-dire sans la foi accompagnée de la connoissance distincte de Jésus-Christ. Cette conclusion est certaine.

Cependant ceux qui n'auront pas pu avoir cette connoissance ne seront pas réprouvés précisément parce qu'ils ne l'auront pas eue ; ils le seront par leurs péchés personnels, et ce mot du prophète leur sera justement appliqué : *Ta perte vient de toi-même* (Osée, XIII, 9), quoique tu n'aies pas connu celui de qui seul pouvoit venir ton salut.

Tous les jours on entend les chrétiens accuser Dieu de cruauté, parce qu'il a attaché le salut à la connoissance de Jésus-Christ, que tous les hommes n'ont pas. Les vrais chrétiens reconnoissent et bénissent sa miséricorde, de ce qu'il leur a donné cette connoissance qu'il ne doit à personne.

avoient vécu avec Jésus. De plus, comme ils voyoient avec eux, et debout, l'homme qui avoit été guéri, ils n'avoient rien à répliquer, et ne savoient plus que faire.

cebant eos quoniam cum Jesu fuerant : 14. Hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

Ils leur commandèrent donc de sortir de l'assemblée, et ils se mirent à délibérer entre eux, en disant : Que ferons-nous (1) à ces gens-ci ? Car tous les habitans de Jérusalem savent le miracle qui vient d'être fait par eux. La chose est notoire, et nous ne pouvons la nier.

15. Jusserunt autem eos foras extra concilium secedere : et conferebant ad invicem, 16. dicentes : Quid faciemus hominibus istis ? Quoniam quidem notum signum factum est per eos, omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, et non possumus negare.

« Nous ne pouvons nier : il faut donc » croire. La raison, même dans les » plus simples, auroit aperçu d'abord » cette conséquence : mais, dans ces » hommes éclairés et savans, la passion » conclut au contraire à étouffer la vé» rité qu'on ne pouvoit détruire. » De

17. Sed ne am-

(1) Cette parole fait connoître combien la vérité a de force. L'esprit, la science, l'opulence, l'autorité, sont du côté de ses agresseurs ; ses défenseurs ne sont que foiblesse, grossièreté et ignorance : cependant parce que la vérité est de leur côté, ils ne sont embarrassés ni de ce qu'ils doivent dire, ni de ce qu'ils doivent faire ; et leurs fiers ennemis sont réduits à se demander les uns aux autres : *Que ferons-nous ?*

Cet avantage n'étoit que le prélude de la grande victoire que cette même vérité, toujours foible et désarmée, alloit remporter sur toutes les forces de l'univers armées contre elle, et la poursuivant à feu et à sang.

plius divulgetur in populum, comminemus eis ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum.

peur, dirent-ils, que cela ne fasse encore plus de bruit parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir en ce nom-là à qui que ce soit.

18. Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur neque docerent in nomine Jesu.

Là-dessus, les ayant fait appeler, ils leur firent défense de parler en aucune sorte et d'enseigner au nom de Jésus.

« Des grands accoutumés à voir les » petits ramper à leurs pieds, ne dou- » toient pas qu'ils n'arrêtassent par la » crainte ces hommes du néant, qui » n'oseroient jamais affronter leur re- » doutable courroux. Ils dûrent perdre

19. Petrus vero et Joannes respondentes, dixerunt ad eos : Si justum est, in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum : judicete.

» cette idée lorsque » Pierre et Jean, prenant la parole, leur dirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu (1). Car

(1) De deux maîtres, dont l'un est subordonné à l'autre, si les volontés sont opposées, et les ordres contraires, faire la volonté du maître supérieur, et exécuter ses ordres, c'est simplement obéir ; faire la volonté et exécuter l'ordre du maître inférieur, ce n'est pas obéir, c'est se révolter avec lui contre le maître commun.

La réponse de saint Pierre porte tout entière sur cette maxime, dont le renversement seroit celui de la religion et de la société.

Elle est si claire que les enfans la savent, et l'intérêt est si aveugle que souvent il la méconnoît.

L'homme porte au dedans de lui-même un plus grand maître que tous les maîtres du monde : c'est sa conscience, qu'il doit toujours opposer aux volontés injustes du souverain le plus absolu.

Si l'on objecte que Dieu seul est au-dessus des

nous ne pouvons pas ne point parler de ce que nous avons vu et entendu.

« Les menaces devenoient superflues » contre de pareils hommes; mais on » n'avoit pas d'autres ressources. » Ils les congédièrent donc en les menaçant « encore, » ne sachant comment les punir, à cause du peuple, parce que tout le monde louoit hautement ce qui s'étoit fait en cette occasion. Car l'homme qui avoit été guéri miraculeusement avoit plus de quarante ans « d'âge et » d'infirmité. »

Aussitôt qu'on les eut laissés aller, ils vinrent trouver leurs frères, et leur apprirent tout ce que les princes des prêtres et les anciens leur avoient dit « pour les forcer au silence. Une plus » grande épreuve rendoit nécessaire une » grâce plus forte. » C'est pourquoi les frères les ayant entendus, ils élevèrent tous la voix dans un même esprit, et dirent à Dieu (1) : Seigneur, c'est vous

20. Non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.
21. At illi comminantes dimiserunt eos, non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat. 22. Annorum enim erat amplius quadraginta homo in quo factum fuerat signum istud sanitatis.
23. Dimissi autem venerunt ad suos : et annuntiaverunt eis quanta ad eos principes sacerdotum et seniores dixissent.
24. Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui

souverains, nous tirerons cette conséquence : donc la voix de la conscience est la voix de Dieu.

Cette voix sait si bien se faire entendre aux plus méchans, que saint Pierre n'hésite pas à leur dire : *Jugez-vous mêmes*. Elle est si impérieuse, qu'au moins ils n'osent pas juger contre elle ; ce qui de leur part signifie autant que s'ils jugeoient comme elle.

(1) Suivant le texte, tous élevèrent la voix, tous

fecisti cœlum, et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt; 25. Qui Spiritu sancto, per os patris nostri David, pueri tui, dixisti : Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ? 26. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus ? 27. Convenerunt enim vero in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxis-

qui avez fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. C'est vous qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre père David (1) votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles émues, pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont élevés, et les princes ont conspiré contre le Seigneur et contre son Christ. Car, en effet, Hérode et Ponce-Pilate (2), avec les gen-

dirent la même prière. Donc cette prière leur fut inspirée; car, s'il n'y avoit pas eu d'inspiration, il y auroit eu de la différence, au moins dans les expressions.

(1) Il paroît que les Juifs, lorsqu'ils parloient de David, étoient dans l'usage de l'appeler *notre Père*. Saint Pierre, dans son premier discours, l'appelle le *patriarche* David, ce qui signifie la même chose. On peut se souvenir encore que lorsque Jésus-Christ fit son entrée triomphante à Jérusalem, le peuple disoit : Béni soit le règne de *notre père* David. Il pouvoit être effectivement le père, au moins de la plupart de ceux de la tribu de Juda. Cette conjecture n'est pas sans vraisemblance. David avoit eu grand nombre d'enfans. Ses descendans, surtout les rois qui avoient plusieurs femmes, avoient eu aussi beaucoup d'enfans. Tandis que les mâles se multiplioient, les filles, par les alliances, entroient dans les autres familles, où elles portoient le sang de David. Il a donc bien pu se faire, après mille ans, que la totalité de la tribu de Juda descendît de David, tant par les filles que par les garçons; ce qui aura introduit l'usage universel de l'appeler *notre père* David.

(2) Hérode n'étoit pas entré dans la conspiration.

tils et les peuples d'Israel, ont conspiré dans cette ville contre votre saint fils Jésus, pour accomplir les choses dont l'exécution a été déterminée par votre puissance et par vos desseins (1). A présent donc, Seigneur, considérez leurs menaces, et donnez à vos serviteurs d'annoncer votre parole avec une entière assurance (2), étendant votre main pour opérer des guérisons, des miracles et des prodiges par le nom de votre saint fils Jésus.

« Le Tout-Puissant entendit cette

ti, Herodes, et
Pontius Pilatus,
cum gentibus et
populis Israel, 28.
facere quæ ma-
nus tua et consi-
lium tuum decre-
verunt fieri. 29.
Et nunc, Domi-
ne, respice in mi-
nas eorum, et da
servis tuis cum
omni fiducia lo-
qui verbum tuum.
30. In eo quod
manum tuam ex-
tendas ad sanita-
tes, et signa et
prodigia fieri per
nomen sancti filii
tui Jesu.

Ce fut par une espèce de hasard que Jésus-Christ lui fut envoyé, et il ne désiroit point sa mort, comme il paroît par ce mot de Pilate : « Il (Hé-»rode) ne lui a rien fait qui donne lieu de croire »qu'il l'ait jugé digne de mort. » Ce prince n'avoit donc pas *conspiré*, à proprement parler; mais il avoit *concouru* à la passion du Sauveur, par l'outrage sanglant qu'il lui fit. La dérision est associée à l'homicide, et le moqueur sera puni comme le persécuteur.

(1) La malice des Juifs fut la cause prochaine des souffrances de Jésus-Christ. Les souffrances de Jésus-Christ furent l'effet de cette malice : Dieu a voulu et déterminé les souffrances qui furent l'effet, et non la malice qui fut la cause. On a déjà fait cette remarque plus haut.

(2) Ils ne demandent pas à Dieu la fin de la persécution, mais le courage de l'affronter. Ils oublient leur propre sûreté, ils ne pensent qu'à sa gloire. Cette prière renferme un acte d'amour de Dieu de la plus haute perfection. Les cœurs embrasés de ce feu sacré en font ainsi sans nombre, on ose dire, sans presque y penser.

31. Et cum o-
rassent, motus est
locus in quo erant
congregati, et re-
pleti sunt omnes
Spiritu sancto :
et loquebantur
verbum Dei cum
fiducia. 32. Multi-
tudinis autem
credentium erat
cor unum, et ani-
ma una : nec quis-
quam eorum quæ
possidebat aliquid
suum dicebat ; sed
erant illis omnia
communia. 33.
Et virtute magna
reddebant aposto-
li testimonium re-
surrectionis Jesu
Christi Domini
nostri : et gratia
magna erat in
omnibus illis. 34.
Neque enim quis-

» prière, qu'il lui-même avoit formée. » Lorsqu'ils l'eurent achevée, le lieu où ils étoient assemblés trembla ; ils furent tous (1) remplis du Saint-Esprit (2), et ils annonçoient la parole de Dieu avec assurance. Les apôtres « surtout » rendoient un puissant témoignage de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ.

Or la multitude des fidèles, « qui » étoient déjà en grand nombre, » n'avoit qu'un cœur et qu'une âme. « Il ne » faut pas s'en étonner : » aucun d'eux ne s'attribuoit comme propre ce qu'il possédoit ; mais ils avoient toutes choses en commun (3). La grâce étoit grande

(1) Ce fut par ce tremblement que le Saint-Esprit rendit sensible sa présence, comme il l'avoit rendue sensible dans le cénacle par le vent impétueux et par les langues de feu.

(2) Ils avoient tous été remplis du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Ils en reçoivent en ce jour une nouvelle plénitude, et le surcroît de grâces nécessaires pour soutenir l'effort de la persécution qui venoit d'éclater. On n'a pas toujours la grâce actuelle nécessaire pour résister à quelque tentation que ce soit. Mais si on la demande, comme firent les apôtres, on l'aura au moment de la tentation ; et l'on éprouvera la vérité de cette parole de saint Paul : *Dieu est fidèle. Il ne souffrira pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais, avec la tentation, il vous donnera un surcroît de forces, afin que vous puissiez la soutenir.* I Cor., 10, 13.

(3) Cette communauté de biens est, comme on l'a dit, le modèle de la plus parfaite de toutes les

dans eux tous (1); car personne n'étoit pauvre parmi eux, parce que tous ceux qui avoient des héritages ou des maisons, après les avoir vendus, en appor-

quam egens erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia

sociétés. Saint Jérôme croit que saint Marc l'établit à Alexandrie. Du reste, il ne paroît pas que les apôtres aient réussi à l'établir ailleurs, ni même qu'ils l'aient tenté. Apparemment que l'entreprise ne leur parut point praticable. Dieu, qui n'appelle pas tous les hommes à la même perfection, voulut sans doute que ce fût là le caractère distinctif de la première de toutes les églises. Elle en fut plus chère et plus vénérable aux autres églises, qui ne l'imitèrent pas en ce point. L'argent manqua, ou il n'y avoit plus de fonds qui rapportassent; et ceux parmi lesquels il n'y avoit d'abord aucun pauvre devinrent tous pauvres. Alors les autres églises se firent un devoir de religion d'assister ces pauvres volontaires. Nous l'apprenons des épîtres de saint Paul qui exposoit les besoins, et qui s'offroit à porter les aumônes. I. *Cor.*, XVI, 3. Ainsi on regagnoit par la charité une partie du mérite que les premiers avoient acquis par un entier détachement et par un dépouillement universel.

Il étoit de l'honneur de la religion qu'il y eût toujours dans l'Eglise des sectateurs d'un genre de vie si parfait. Tels sont les religieux, chez qui *personne ne s'attribue rien comme lui étant propre, et où tous les biens possédés en commun se distribuent à chacun selon son besoin*. Ils ressemblent aux premiers chrétiens de Jérusalem. Imitons les fidèles de Corinthe, en assistant ceux de ces pauvres évangéliques, qui, ne possédant point de fonds, même en commun, ne peuvent plus subsister que du produit des nôtres.

(1) Une grande grâce produisoit en eux cette grande charité. Ou bien, ils se rendoient *gracieux*, c'est-à-dire agréables à tout le peuple, comme il a été déjà dit. On peut choisir entre ces deux sens.

eorum quæ ven-
debant; 35. Et po-
nebant ante pedes
apostolorum. Di-
videbatur autem
singulis prout cui-
que opus erat.
36. Joseph autem
qui cognominatus
est Barnabas ab
apostolis (quod
est interpretatum
filius consolatio-
nis), levites, Cy-
prius genere, 37.
cum haberet a-
grum, vendidit
eum, et attulit
pretium, et po-
suit ante pedes a-
postolorum.

toient l'argent, et le mettoient aux pieds des apôtres; et on le distribuoit à chacun, selon qu'il en avoit besoin. Ainsi Joseph, que les apôtres surnommoient Barnabé (1) (c'est-à-dire enfant de consolation), qui étoit lévite et de l'île de Chypre, vendit un champ qu'il avoit, et en apporta l'argent, qu'il mit aux pieds des apôtres.

(2) Parmi le grand nombre de ceux qui firent un pareil sacrifice, saint Barnabé est le seul qui soit nommé. Entre autres raisons de cette préférence, on peut l'attribuer au ministère éclatant auquel il étoit destiné. Son entrée dans l'Eglise devoit être plus remarquée, parce qu'elle fut son entrée dans l'apostolat. Il y parvint comme les autres apôtres, en quittant tout pour suivre Jésus-Christ. On se souvient du jeune homme à qui Jésus-Christ avoit dit : *Allez, vendez tout ce que vous avez, et le donnez aux pauvres; venez ensuite et suivez-moi*, Matth., xix, 21. Ce dernier mot, dans le langage ordinaire du Sauveur, exprimoit la vocation au ministère apostolique; celui-ci n'en voulut pas à ce prix. Saint Barnabé remplit la condition, et prit sa place; car il est croyable que ce fut à lui que Dieu transporta la grâce que le premier avoit refusée, comme il avoit transporté à saint Mathias celle dont Judas étoit déchu par son crime.

## CHAPITRE V.

Ananie et Saphire. — Miracles des Apôtres. — Ils sont mis en prison et délivrés par un ange. — Conseil de Gamaliel. — Apôtres battus de verges.

---

« Telle est la dépravation du cœur » humain, que le vice trouva le moyen » de s'introduire jusqu'au milieu de » tant de vertus. L'avarice prétendit à » la gloire du désintéressement, et crut » qu'elle pourroit y parvenir par l'im- » posture et par le mensonge. Mais » telle est la haine que Dieu porte aux » cœurs doubles et trompeurs, que, jus- » que sous la loi de grâce et d'amour, » il signala son courroux par un coup » aussi terrible qu'aucun de ceux qu'il » ait portés sous la loi de rigueur et de » crainte. Par où il nous apprend que, » s'il est le père des miséricordes, » nous ne devons jamais oublier qu'il » est aussi le Dieu des vengeances. » L'exemple suivant en est une leçon » bien effrayante. »

Un homme, nommé Ananie, vendit, Cap. v. 1. Vir autem quidam

nomine Ananias,
cum Saphira uxo-
re sua, vendidit
agrum. 2. Et frau-
davit de pretio a-
gri, conscia uxore
sua : et afferens
partem quam-
dam, ad pedes
apostolorum po-
suit. 3. Dixit au-
tem Petrus : A-
nania, cur tenta-

conjointement avec Saphire sa femme, un champ qu'il avoit (1), et, de concert avec elle, il retint frauduleusement une partie du prix, qu'il apporta et qu'il mit aux pieds des apôtres. Sur quoi Pierre dit : D'où vient, Ananie, que

(1) Ananie avoit-il fait le vœu de pauvreté, ou ne l'avoit-il pas fait? Cette question partage les interprètes. Presque tous les anciens sont pour l'affirmative ; et si l'on compte les voix, si même on les pèse, il semble qu'il n'est plus permis d'en douter, lorsque l'on voit que c'est le sentiment des saints Athanase, Basile, Jérôme, Augustin, Grégoire, etc. Ce qui le rend très-probable, c'est ce mot, il retint *frauduleusement*, en latin *fraudavit.* Si Ananie n'avoit pas fait un vœu, il n'y avoit point de fraude dans son action. Son champ, ou l'argent qui provenoit de la vente, lui appartenoit, comme saint Pierre va le lui dire. Il pouvoit en disposer à son gré. A qui donc faisoit-il tort? et quelle fraude pouvoit-il y avoir à en sacrifier une partie aux besoins de ses frères? Bien loin de pécher, il faisoit une bonne œuvre : moindre à la vérité que s'il eût sacrifié tout; mais bonne cependant et méritoire à proportion du sacrifice qu'il faisoit. Dès lors on ne voit plus sur quoi peut être fondé le reproche de saint Pierre et le châtiment dont Dieu le punit. Mais si Ananie a consacré tous ses biens au Seigneur par une promesse irrévocable, tout est expliqué. Il a fraudé, il a menti au Saint-Esprit, il est digne de mort; Dieu est juste, et son ministre est irrépréhensible.

Au premier exemple du dépouillement religieux, Dieu a joint le châtiment des premiers violateurs d'une si sainte promesse. Ne doutons pas qu'il n'ait voulu instruire et épouvanter ceux qui regardoient comme un badinage de promettre à Dieu et de ne pas tenir. *On ne se moque pas* impunément *de Dieu.* Gall., VII, 7.

Satan a séduit votre cœur jusqu'à vous faire mentir au Saint-Esprit, et garder frauduleusement une partie du prix de votre champ? N'étoit-il pas à vous avant la vente, et depuis n'étiez-vous pas maître de l'argent (1)? Pourquoi avez-

vit Satanas cor tuum mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri ? 4. Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tua erat potestate? Quare posuisti in

(1) En parlant ainsi, saint Pierre nous apprend que les apôtres n'obligeoient pas les premiers fidèles à la vente et au sacrifice universel de tous leurs biens. C'étoit un conseil; ils n'en faisoient point un précepte.

Mais de ce qu'Ananie étoit encore maître de son bien, d'autres interprètes que ceux dont on a parlé ont conclu qu'il ne s'étoit lié par aucune promesse. Cela est vrai avant et même aussitôt après la vente. Mais, 1° depuis la vente jusqu'au moment où il parut devant saint Pierre, il a pu s'engager. Nous ignorons combien ce temps a duré, et il n'en faut pas beaucoup pour former un pareil engagement. 2° En mettant son argent aux pieds de saint Pierre, il a pu prononcer la formule de l'engagement, soit par manière de vœu, soit par manière de consécration; l'Ecriture ne le dit pas, mais elle ne dit pas le contraire. 3° Cette action même, sans être accompagnée de paroles, pouvoit signifier qu'on s'engageoit solennellement à suivre le conseil donné par Jésus-Christ et par les apôtres, de se désapproprier de tout, pour n'avoir plus rien qu'en commun. Il y a des actions qui parlent; et le sens de celle-ci, déjà assez expressive par elle-même, pouvoit encore avoir été déterminé par les apôtres; en proposant le conseil, ils ont pu déclarer qu'ici la promesse seroit exprimée par l'offrande, et que donner et vouer seroit réputé une même chose. C'est ainsi que, sans proférer une seule parole, on s'engage solennellement à la continence en recevant les ordres sacrés, auxquels on est averti que la continence est attachée.

corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.
5. Audiens autem Ananias hæc verba cecidit et expiravit; et factus est timor magnus super omnes qui audierunt.
6. Surgentes autem juvenes amoverunt eum, et efferentes sepelierunt.
7. Factum est autem quàsi horarum trium spatium, et uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, intravit.
8. Dixit autem Petrus : Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit, Etiam tanti.
9. Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini? Ec-

vous conçu un tel dessein? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu (1).

« La foudre n'est pas aussi prompte » que le fut l'effet de ces paroles. » Ananie en les entendant tomba, et il expira. Une grande frayeur saisit tous ceux qui les entendirent. Des jeunes gens se levant à l'heure même l'ôtèrent de là, et l'emportèrent pour l'ensevelir.

« Cette scène tragique s'étoit passée » dans une maison particulière. » Environ trois heures après, la femme d'Ananie entra, ne sachant rien de ce qui étoit arrivé. Femme, lui dit Pierre, dites-moi, votre fonds de terre, l'avez-vous vendu tant? Oui, répondit-elle, nous l'avons vendu tant. Alors Pierre lui dit : Pourquoi donc vous êtes-vous accordés ensemble pour tenter l'esprit du Seigneur (2)? Voilà ceux qui vien-

(1) Après avoir dit à Ananie, vous avez menti au *Saint-Esprit,* saint Pierre lui dit, vous avez menti *à Dieu.* Donc le Saint-Esprit est Dieu, concluoient les Pères contre l'hérésiarque Macédonius.

Ananie avoit également menti au Père et au Fils. C'est par appropriation qu'il est dit avoir menti au Saint-Esprit, qui est appelé par Jésus-Christ l'*esprit de vérité.* Joan. XIV. 17.

(2) Ils tentèrent l'esprit du Seigneur, parce qu'ils crurent que saint Pierre n'auroit aucune connoissance de leur fraude. Dans ceux qui voyoient avec quelle profusion le Saint-Esprit s'étoit répandu sur

nent d'enterrer votre mari, qui sont à la porte; ils vous porteront aussi en terre. A l'instant même elle tomba à ses pieds, et elle expira (1). Ces jeunes hommes en entrant la trouvèrent morte. Ils l'emportèrent et l'enterrèrent auprès de son mari.

ce pedes eorum qui sepelierunt virum tuum, ad ostium; et efferent te. 10. Confestim cecidit ante pedes ejus, et expiravit. Intrantes autem juvenes, invenerunt illam mortuam, et extulerunt, et sepelierunt ad virum suum.

« Ainsi périt avec eux l'espérance » de ces hypocrites (2). Au lieu de la » gloire qu'ils vouloient se procurer par » la fraude et par le parjure, ils se sont » attiré une confusion ineffaçable, et un » opprobre éternel; préjugé presque » infaillible de leur réprobation. Car, » s'ils étoient morts dans la justice, le

les apôtres, c'étoient une sorte d'infidélité de croire qu'ils n'eussent pas reçu le don de prophétie avec tous les autres dons miraculeux; et il est écrit: Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

(1) Porphyre, l'un des plus subtils agresseurs du christianisme, fait un crime à saint Pierre de la rigueur dont il usa envers ces deux personnes. Ne diroit-on pas que le saint apôtre leur a passé une épée au travers du corps? Dieu seul frappa le coup. La parole de saint Pierre n'en fut que le signal. Un ancien Père (Tertull., lib. *de Pudicitia*, cap. 21) a regardé ceci comme une image de l'excommunication. Il y a de la ressemblance, en ce qu'à la parole de Pierre, le pécheur est retranché de la société des fidèles, comme Ananie et Saphire furent retranchés de la société des vivans. Mais il y a aussi de la différence: car ici Pierre a parlé, et Dieu seul a agi; mais, dans l'excommunication, Pierre agit en parlant, et Dieu ratifie.

(2) Job. VIII, 12: *Spes hypocritæ peribit.*

» Seigneur n'auroit pas travaillé directement à déshonorer leur mémoire, » en inspirant à l'écrivain sacré l'histoire qui l'a flétrie ; c'eût été contredire cette parole du Psalmiste : *La mémoire du juste sera éternelle. Il ne craindra point qu'on parle mal de lui* (1). »

11. Et factus est timor magnus in universa ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc.

Cet événement répandit une grande crainte dans toute l'Eglise, et parmi tous ceux, « même du dehors, » qui en entendirent parler.

12. Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe; et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis. 13. Cæ-

« Ce prodige de terreur fut seul » de son espèce, et les faveurs furent » innombrables. » Par les mains des apôtres (2) il se faisoit parmi le peuple beaucoup de miracles et de prodiges « qui étoient autant de bienfaits. » Tous (3) dans un même esprit s'assem-

(1) *In memoria æterna erit justus. Ab auditione mala non timebit.* Ps. cxi, 6.

(2) Nos traducteurs disent seulement *par les apôtres*. On a consacré *les mains*, parce que c'étoit en effet par l'imposition des mains que les apôtres opéroient ordinairement les guérisons miraculeuses, en conséquence de cette promesse du Sauveur : *Ils mettront les mains sur les malades, et ils se porteront bien.* Marc., xvi, 18.

(3) *Tous*, selon quelques interprètes, doit s'entendre des seuls apôtres. Selon d'autres, il signifie tous ceux qui composoient la nouvelle Eglise, tant le peuple que les pasteurs. Selon les premiers, ce qui suit, *nul des autres n'osoit se joindre à eux*, est dit des fidèles qui se tenoient éloignés des apôtres,

loient au portique de Salomon (1), et nul des autres n'osoit se joindre à eux ; mais le peuple leur donnoit de grandes louanges.

Or le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur, tant hommes que femmes, alloit toujours en augmentant ; de sorte que l'on exposoit les malades dans les

terorum autem nemo audebat se conjungere illis : sed, magnificabat eos populus.

14. Magis autem augebatur credentium in Domino multitudo virorum, ac mulierum. 15. Ita ut in plateas eji-

soit par respect pour ces hommes divins, soit qu'ils craignissent de s'attirer la persécution. Selon les seconds, il doit s'entendre de ceux qui ne croyoient pas, lesquels, soit par crainte ou par respect, n'osoient pas se mêler avec les croyans. La seconde interprétation doit être préférée, 1° parce que le respect obligeoit bien les fidèles à aborder respectueusement les apôtres, mais non à s'en tenir écartés, et que rien n'est moins croyable de ces fervens chrétiens, que cette crainte pusillanime qu'on leur suppose ici à *tous ;* 2° parce que ce qui a été déjà dit ch. II, v. 46, *qu'ils se trouvoient tous les jours au temple dans le même esprit*, est dit manifestement de tous les fidèles, ce qui paroît n'être ici que répété.

(1) Voyez ce qu'on a déjà dit de ce portique un peu plus haut. C'étoit le lieu ordinaire d'assemblée pour les apôtres et pour les premiers fidèles, 1° parce que, étant fort spacieux, il pouvoit contenir une très-grande multitude; 2° parce que ne faisant pas partie du temple proprement dit, on pouvoit y annoncer la parole de vie à toutes sortes de personnes, hommes et femmes, Juifs et gentils, Juifs purifiés et non purifiés; 3° parce que les offrandes, les sacrifices, et tout le service du temple, qui se faisoit dans l'intérieur, n'en étoit pas interrompu.

L'Eglise est née au sein de la synagogue, et l'ancien temple en a été le berceau; après cela, il n'a plus été bon qu'à brûler. Sa destinée étoit remplie.

rues (1), et qu'on les mettoit sur des lits et sur des couchettes, afin que lorsque Pierre viendroit à passer, son (2) ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs infirmités. On accouroit aussi en foule à Jérusalem des villes voisines, et on apportoit les malades avec ceux qui étoient tourmentés par les esprits immondes, et ils étoient tous guéris.

« C'en étoit trop pour les chefs de la
» nation : de si grands miracles, suivis
» d'un si grand succès, devoient les met-
» tre au désespoir. Si l'on n'en arrêtoit
» au plus tôt le progrès, que devenoient
» leur considération et leur crédit? fal-
» loit-il les voir passer à ce pêcheur et à
» cette poignée d'hommes de la lie du
» peuple qui l'accompagnoient? Il n'y

cerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis. 16. Concurrebat autem et multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes ægros, et vexatos a spiritibus immundis: qui curabantur omnes.

(1) Plusieurs les exposoient, parce qu'ils croyoient déjà; d'autres croyoient, parce qu'ils voyoient que ceux qu'on avoit exposés étoient guéris, à plus forte raison ceux mêmes qui l'avoient été. Voilà pourquoi saint Luc a lié ce qui précède avec ce qui suit, les guérisons avec les conversions, par la particule *de sorte que*.

(2) On a vu constamment que, dans les occasions importantes, c'étoit Pierre qui parloit, et qui parloit seul, ce qui montre l'autorité du chef, reconnue par ses collègues. Il falloit qu'il fût aussi reconnu du peuple en cette qualité. C'est sans doute pour cette raison que Dieu voulut que le don des miracles parût en lui d'une manière beaucoup plus remarquable que dans les autres.

n'avoit donc plus rien à ménager : c'est pourquoi » le grand-prêtre parut comme se réveiller ; et, transporté de jalousie, lui et tous ceux de son parti (c'étoit la secte des sadducéens) (1), ils firent arrêter les apôtres, et les mirent dans la prison publique.

« Mais que peuvent les hommes contre le Tout-Puissant ? » L'ange (2) du Seigneur ouvrit, pendant la nuit, les portes de la prison ; et, les faisant sortir, il leur dit : Allez, et annoncez hardiment au peuple dans le temple toutes les paroles de cette « doctrine de »

17. Exurgens autem princeps sacerdotum, et omnes qui cum illo erant (quæ est hæresis sadducæorum) repleti sunt zelo : 18. et injecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodia publica.

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, et educens eos, dixit : 20. Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia Verba vitæ hujus. 21. Qui cum audissent, intraverunt diluculo in templum, et docebant.

Adveniens autem princeps sa-

(1) On a déjà remarqué que les sadducéens nioient la résurrection. On a encore remarqué que les gens de cette secte avoient un double intérêt à empêcher la prédication des apôtres. Ceux-ci prêchoient au nom de Jésus-Christ, dont ils ne vouloient pas. Si le grand-prêtre n'étoit pas des leurs, quoique le texte le fasse entendre assez clairement, au moins il les favorisoit ouvertement. Croyons que les fondemens de la religion et de l'état étoient déjà bien ébranlés, puisque le chef du sacerdoce, et le premier homme de la nation, ne rougissoit pas d'être le partisan, ou du moins le fauteur déclaré du matérialisme.

(2) Les apôtres ne faisoient point de miracles pour eux-mêmes ; il ne paroît pas même qu'ils demandassent à Dieu qu'il en fît. Leur sort étoit entre ses mains ; tout leur désir étoit qu'il disposât d'eux selon son bon plaisir. Ainsi des saints accablés de maladie ne lui demandoient pas leur guérison, quoiqu'ils la demandassent et qu'ils l'obtinssent pour tous les malades qui s'adressoient à eux.

vie. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent dans le temple à la pointe du jour, et se mirent à enseigner.

« Ils y étoient encore, lorsque » le grand-prêtre et ceux de son parti étant arrivés, ils assemblèrent le conseil et tous les anciens du peuple d'Israel, et ils envoyèrent à la prison pour faire amener les apôtres. Les officiers y étant allés et l'ayant fait ouvrir, ils ne les trouvèrent point ; de quoi ils vinrent faire leur rapport. Nous avons, dirent-ils, trouvé la prison bien fermée et les gardes en sentinelle devant les portes ; mais, l'ayant ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans. Le commandant du temple et les princes des prêtres ayant ouï ce rapport, avoient bien de la peine à s'imaginer ce qu'ils étoient devenus.

« Ils ne furent pas long-temps sans le » savoir. » Il survint alors un homme qui leur dit : Ces hommes que vous avez fait emprisonner, les voilà qui sont dans le temple, et qui enseignent le peuple. Aussitôt le commandant s'y transporta avec les gardes, et amena les apôtres sans leur faire violence : car ils craignoient d'être lapidés par le peuple (1).

cerdotum, et qui
cum eo erant,
convocaverunt
concilium, et
omnes seniores
filiorum Israel :
et miserunt ad
carcerem ut ad-
ducerentur.
22. Cum autem ve-
nissent ministri,
et aperto carcere
non invenissent
illos, reversi nun-
tiaverunt,
23. dicentes : Carcerem
quidem inveni-
mus clausum cum
omni diligentia,
et custodes stan-
tes ante januas :
aperientes autem
neminem intus
invenimus.
24. Ut
autem audierunt
hos sermones ma-
gistratus templi,
et principes sa-
cerdotum, ambi-
gebant de illis
quidnam fieret.
25. Adveniens
autem quidam
nuntiavit eis :
Quia ecce viri,
quos posuistis in
carcerem, sunt in
templo stantes, et
docentes popu-
lum.
26. Tunc
abiit magistratus
cum ministris, et
adduxit illos sine
vi : timebant e-
nim populum ne
apidarentur.

(1) Ils l'eussent été si les apôtres avoient appelé

Les ayant donc amenés, ils les firent comparoître devant le conseil, et le grand-prêtre prenant la parole, leur dit : Nous vous avons fait (1) un commandement exprès de n'enseigner point en ce nom (2), et voilà que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine ; et vous voulez faire tomber (3) sur nous le sang de cet homme (4).

Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

27. Et cùm adduxissent illos, statuerunt in concilio : et interrogavit eos princeps sacerdotum, 28. dicens : Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto : et ecce replestis Jerusalem doctrina vestra : et vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.

29. Respondens autem Petrus et apostoli, dixerunt : Obedire oportet Deo magis, quam hominibus.

le peuple à leur secours ; mais c'eût été un crime de soulever le peuple contre l'autorité publique, quoique injuste et persécutrice.

(1) Il semble qu'on devoit prononcer d'abord qu'il seroit informé de la manière dont ils étoient sortis de prison. Pourquoi ne le fait-on pas ? c'est qu'on ne doutoit pas que l'on n'eût trouvé ce que l'on appréhendoit le plus de trouver, un miracle.

(2) Ils ne nomment point Jésus. Étoit-ce par mépris, ou par je ne sais quelle terreur secrète que leur causoit ce nom qui rappeloit leur crime et réveilloit tous leurs remords ?

(3) C'est-à-dire : Ne prêchez plus ce Jésus de Nazareth, car cela nous fait tort. Belle raison ! Il falloit dire : Vous prêchez que Jésus de Nazareth est ressuscité, et il ne l'est pas ; vous dites que vous faites des miracles en son nom, et vous n'en faites pas. Dans la circonstance présente ne pas contredire ces faits, c'est les avouer, et ils le faisoient malgré eux : tel est l'empire de la vérité sur les cœurs les plus endurcis ; mais tel est l'endurcissement de certains pécheurs, que, réduits à ne pouvoir la contredire, on ne les forcera jamais à y souscrire.

(4) On les a entendus dire : *Son sang soit sur nous*

« Ce fut ce qu'ils dirent tout d'une » voix ; mais il paroît que ce fut Pierre » seul qui, continuant le discours, » ajouta : » Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez fait mourir en l'attachant à une croix. C'est lui qui est le prince et le sauveur que Dieu a élevé par sa puissance, pour donner à Israel la pénitence et la rémission des péchés (1). C'est de quoi nous rendons témoignage, et « avec nous » le Saint-Esprit (2) que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent. « Parole » qui dut leur faire comprendre qu'ils » étoient bien éloignés de recevoir un » si grand don, eux qui, bien loin d'o- » béir à Dieu, exigeoient qu'on leur » obéît plutôt à eux-mêmes. »

30. Deus patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno. 31. Hunc principem et salvatorem Deus exaltavit dextera sua, ad dandam pœnitentiam Israeli, et remissionem peccatorum. 32. Et nos sumus testes horum verborum, et Spiritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

Lorsqu'ils eurent entendu ce discours, ils furent transportés de rage ; et ils avoient « même » la pensée de faire mourir les apôtres, « lorsque Dieu, qui

33. Hæc cum audissent, dissecabantur, et cogitabant interficere illos.

*et sur nos enfans!* Ils l'ont demandé ; à présent ils le craignent ; bientôt ils le sentiront.

(1) On ne peut en avoir le sentiment que par sa grâce ; et la rémission des péchés, qui en est le fruit, ne s'obtient que par ses mérites.

(2) Le témoignage des apôtres et celui du Saint-Esprit sont considérés comme deux témoignages distingués, parce que les apôtres attestoient avoir vu Jésus-Christ ressuscité, et que le Saint-Esprit attestoit, par les miracles qu'il opéroit par eux, la vérité de leur témoignage.

» les avoit destinés à porter son nom » jusqu'aux extrémités du monde, leur » suscita un défenseur auquel appa- » remment ils ne s'attendoient pas. » Un pharisien (1) nommé Gamaliel, docteur de la loi, qui étoit respecté de tout le peuple, se levant au milieu de l'assemblée, ordonna qu'on les fît reti-

34. Surgens autem quidam in concilio pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor honorabilis universæ plebi, jussit foras ad breve

(1) Ce n'est pas à dire qu'il en eût les vices, ni qu'il en suivît les mauvaises doctrines; mais il avoit la même croyance qu'eux sur le dogme capital de la résurrection : c'en étoit assez pour être réputé pharisien, et il étoit louable de l'être, lorsqu'on ne l'étoit que sur ce point. Tel étoit encore Nicodème, et apparemment quelques autres qui avoient su se garantir du mauvais levain des pharisiens. Gamaliel étoit-il comme lui un disciple caché, ou bien ne faisoit-il alors qu'entr'ouvrir les yeux à la lumière? C'est de quoi l'on est en doute, et son discours ne le décide pas. Ce que l'on peut dire, c'est que s'il ne faisoit encore qu'entrevoir la vérité, il a parlé exactement, eu égard à sa disposition présente. S'il avoit déjà la foi, en taisant ce qu'il falloit taire pour que ses paroles produisissent l'effet qu'il avoit en vue, il n'a rien dit qui fût contraire à la vérité. Quoi qu'il en soit, il finit par croire, et par être un saint, reconnu pour tel par l'Eglise. Ce fut lui qui, sous l'empire d'Honorius, apparut au prêtre Lucien pour lui découvrir le lieu où étoit le corps de saint Etienne, avec ceux de trois autres saints, dont il étoit un; Nicodème en étoit un autre. On peut se souvenir que celui-ci s'opposa au dessein des prêtres et des pharisiens lorsqu'ils délibéroient de faire mourir le Sauveur. On voit par ces deux exemples combien Dieu se montre libéral à l'égard de ceux qui, obligés d'assister au conseil des méchans, aiment mieux s'exposer à leurs ressentimens que de consentir à l'injustice.

homines fieri. 35.
Dixitque ad illos :
Viri Israelitæ, at-
tendite vobis su-
per hominibus is-
tis quid acturi si-
tis. 36. Ante hos
enim dies extitit
Theodas, dicens
se esse aliquem,
cui consensit nu-
merus virorum
circiter quadrin-
gentorum, qui
occisus est; et om-
nes qui credebant
ei, dissipati sunt
et redacti ad ni-
hilum. 37. Post
hunc extitit Ju-
das Galilæus in

rer pour un peu de temps; puis il dit : Israélites, faites bien vos réflexions sur ce que vous ferez de ces hommes; car il y a quelque temps qu'il parut un certain Théodas (1), qui se donnoit pour un grand personnage, auquel se joignirent environ quatre cents hommes. Il fut tué, et tous ses sectateurs furent dissipés et réduits à rien. Après lui parut Judas le Galiléen, au temps du dé-

(1) Josèphe, au livre 20e des Antiquités, parle d'un *Théodas* qui se donne pour un prophète, contre lequel Caspius Fadus, alors gouverneur de la Judée, envoya des troupes qui le tuèrent, et avec lui plusieurs de son parti, dont les restes furent dissipés sans retour. Ceci arriva, selon lui, la quatrième année de l'empire de Claude. C'est ce qui embarrasse les interprètes, parce que cette époque est postérieure de bien des années au discours de Gamaliel, et qu'il n'y a nulle vraisemblance que Josèphe se soit mépris de plus de quarante ans en assignant la date d'un événement public qu'il dit s'être passé de son temps. Que l'on se débarrasse de Josèphe comme on pourra, il est toujours certain, 1° que Gamaliel a cité ce fait dans la circonstance présente; 2° qu'il l'a cité à des hommes qui en étoient aussi bien informés que lui; 3° que ces hommes, bien loin de le contredire, se sont rendus à son avis : donc ce fait ne peut pas être révoqué en doute.

Lorsqu'on a la preuve directe d'un fait, il ne faut plus admettre contre ce fait d'autres objections que celles qui en attaqueroient la preuve.

Ce principe est certain; et, seul, il suffit pour faire disparoître presque toutes les difficultés que l'on forme contre la religion.

nombrement (1) du peuple, et il attira à soi beaucoup de monde ; mais il fut tué aussi, et tous ceux qui l'avoient suivi furent dispersés. Voici donc quel est à présent mon avis : cessez de poursuivre ces hommes, et laissez-les faire ; car si cette entreprise ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira

(1) Ce dénombrement peut bien être celui dont il est parlé au temps de la naissance de Jésus-Christ, ou bien un autre qui se fit huit ou dix ans après, lorsque Archélaüs cessa de régner en Judée. Un des motifs qu'eut Auguste en l'ordonnant, fut d'imposer une capitation sur tous ses sujets. Comme les Juifs étoient dans l'attente prochaine de leur Messie conquérant, plusieurs d'entre eux ne purent souffrir ce tribut. Judas de Galilée, qui s'étoit mis à leur tête, périt, comme on vient de le dire. Mais que l'on remarque bien que Gamaliel, parlant des partisans de Théodas, dit qu'ils furent dissipés et *réduits à rien*, au lieu qu'il dit seulement de ceux de Judas qu'ils furent *dispersés*. C'est qu'en effet Judas laissa dans les esprits un levain de sédition qui continua de fermenter, surtout parmi les Galiléens, dont plusieurs, au rapport de Josèphe, aimèrent mieux souffrir la mort et les plus cruels supplices que de payer le tribut à César, et de le reconnoître pour leur souverain. On tient même que ce fut parce que Jésus-Christ étoit galiléen, au moins d'éducation et d'habitation, que ceux qui vouloient le tenter lui demandèrent s'il étoit *permis* de payer le tribut à César. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que ce mauvais germe ne fut jamais entièrement étouffé ; que, de la Galilée où il s'étoit conservé, il gagna le reste de la nation, et qu'il fut enfin la cause de cette révolte universelle qui ne finit que par la ruine de Jérusalem, et par la dispersion de tout le peuple.

diebus professionis, et avertit populum post se, et ipse periit : et omnes, quotquot consenserunt ei, dispersi sunt. 38.
Et nunc itaque dico vobis, discedite ab hominibus istis, et sinite illos : quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut

opus, dissolvetur: 39. Si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne forte et Deo repugnare inveniamini.

d'elle-même; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez point la détruire. Il est même à craindre que peut-être on ne vous trouve opposés à Dieu.

« Il leur auroit donné un mauvais » conseil, s'il n'eût pas été au moins » probable que l'œuvre étoit divine. » Dieu seul a le droit de changer la re- » ligion, parce qu'il n'y a de véritable » religion que celle dont il est l'auteur. » Il falloit donc examiner si celle-ci » étoit son ouvrage; et si l'on eût re- » connu qu'elle ne l'étoit pas, bien loin » de *laisser faire* ceux qui s'en disoient » les apôtres, il falloit les réprimer, et » sauver par ce moyen la religion et » l'état même, pour qui toute innova- » tion en matière de religion est une » secousse qui l'ébranle jusque dans ses » fondemens; ou, si l'on y reconnois- » soit le doigt de Dieu, il ne falloit pas, » en s'y opposant, s'opposer à Dieu » même, et s'exposer à tout perdre, » sous prétexte de vouloir sauver tout. » Or c'est à cet examen, dont appa- » remment le succès ne lui paroissoit » pas douteux, que Gamaliel les indui- » soit par son discours; et puisqu'ils ne » l'avoient pas fait encore, il les dé- » tournoit au moins de la pensée d'em- » ployer les moyens extrêmes jusqu'à

» ce qu'il eût été fait. C'étoit le point » qu'il falloit gagner pour le moment, » et il y réussit. » Ils se rendirent à son avis, « sans rien objecter de ce qu'on » vient de dire. Mais, parce qu'ils » avoient été persuadés sans être con- » vertis, » ayant fait venir les apôtres, après les avoir fait flageller, ils leur défendirent de parler en aucune manière au nom de Jésus, puis ils les renvoyèrent. Alors les apôtres sortirent du conseil, tout joyeux (1) d'avoir été jugés dignes d'être outragés pour le nom de Jésus. « Leur zèle, bien loin d'en être » ralenti, n'en parut que plus ardent et » plus intrépide. » Tous les jours, sans discontinuer, ils enseignoient, et ils prêchoient Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons.

Consenserunt autem illi.

40. Et convocantes apostolos, cæsis denuntiaverunt ne omnino loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos. 41. Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

42. Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos docentes, et evangelizantes Christum Jesum.

(1) Ils se représentoient Jésus-Christ sous les fouets, et ils triomphoient de joie en voyant en eux ce trait de conformité avec leur divin maître. Ainsi le juste persécuté, outragé, dépouillé, souffrant, voit Jésus-Christ dans tous ces états : alors s'il lui reste une peine, c'est celle de voir que la peine de son Sauveur surpasse encore la sienne.

## CHAPITRE VI.

Murmure des Grecs contre les Hébreux. — Élection et ordination des sept diacres. — Etienne plein de grâce et de force. — Les Juifs disputent contre lui. — On le saisit, et on le traîne devant le conseil.

---

« Les hommes sont toujours des hom-
» mes ; et de même que dans le jardin
» le mieux cultivé il faut que la main
» du jardinier soit sans cesse occupée
» à tailler ou à planter, ainsi dans les
» sociétés les plus saintes il y aura tou-
» jours des manquemens à suppléer ou
» des excès à retrancher. Ceux qui n'a-
» voient été jusqu'alors qu'un cœur et
» qu'une âme commencèrent à se divi-
» ser. La cause même de l'union occa-
» siona la querelle ; et la charité, fon-
» dée sur la communauté des biens, fut
» altérée par l'inégalité des partages. »
*Cap.* VI. v. 1. In diebus autem illis, crescente numero discipulorum,
Comme en ce temps-là le nombre des
disciples alloit en croissant « (le sang
» que les apôtres venoient de répandre
» fertilisoit déjà le champ de l'Eglise), »

il s'éleva un murmure des Grecs (1) contre les Hébreux (2), sur ce que leurs veuves étoient méprisées (3) dans les distributions (4) qui se faisoient chaque jour.

Factum est murmur Græcorum adversus Hebræos, eo quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

« Il étoit raisonnable que, tant pour » les approvisionnemens que pour les » distributions, on employât les Hé- » breux plutôt que les Grecs ; il est tou- » jours à présumer que les gens du pays » y sont plus propres que les étrangers. » Mais il étoit naturel que les gens du

(1) Les Juifs qui étoient nés dans les pays où l'on parloit la langue grecque; ce qui comprend encore ceux qui, nés dans la Judée, mais de parens grecs, parloient aussi la langue qu'ils avoient apprise de leurs parens.

(2) Les Juifs nés dans la Judée, qui parloient la langue du pays. Ce n'étoit plus proprement la langue hébraïque, c'étoit un jargon mêlé d'hébreu et de chaldaïque, qu'avoit produit le séjour de leurs pères à Babylone.

(3) *Méprisées*. C'est ce que signifient littéralement le mot latin et le mot grec. Ici il veut dire *négligées, non assistées*, comme, au contraire, le terme d'*honorer* est employé plusieurs fois dans le nouveau Testament, pour signifier assister, subvenir aux besoins. *Matth.*, xv, 6; *Tim.*, vi, 3 et 7.

(4) Quelques interprètes croient que le sujet du mécontentement étoit le peu de considération que l'on avoit marqué pour les femmes grecques, en ne les employant point dans les distributions. Cette explication est peu vraisemblable. Il paroît que ce qui en fait naître l'idée, c'est le sens dans lequel on entend ordinairement le mot de *mépriser*; on vient de voir qu'il peut en avoir un autre.

» pays eussent moins d'attention pour » les étrangers que pour leurs compa- » triotes, parmi lesquels il se trouvoit » beaucoup de leurs connoissances, de » leurs amis et de leurs parens. Cela se » fait si naturellement qu'à peine s'aper- » çoit-on qu'on le fait, surtout lorsque, » les bouches étant beaucoup multi- » pliées (comme il venoit d'arriver par » les nouvelles conversions), il est plus » difficile d'y garder un certain ordre; » mais aussi, parce que la chose est si » naturelle, il peut bien arriver que l'on » s'imagine qu'elle se fait, quoiqu'elle » ne se fasse pas, ou du moins que l'ima- » gination la grossisse outre mesure. Les » apôtres purent bien en juger ainsi, » puisque nous ne lisons pas qu'à ce su- » jet ils aient fait de reproches à per- » sonne. »

« Cependant c'étoit à eux à faire ces- » ser les plaintes et à rétablir la paix. »
2. C'est pourquoi les douze ayant convoqué l'assemblé de tous les disciples, ils leur dirent : Il n'est pas convenable que nous quittions le ministère de la parole de Dieu (1) pour le service des ta-

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare

(1) L'administration des biens ecclésiastiques appartient aux évêques, ainsi que le ministère de la parole. Ceci n'est dit que pour leur apprendre ce

bles (1). Jetez donc les yeux, nos frères, sur sept hommes d'entre vous qui soient irréprochables (2), pleins du Saint-Esprit et de sagesse, que nous chargions de cette administration. Pour nous, nous vaquerons assidûment à la prière et au ministère de la parole.

Cette proposition fut agréée de toute l'assemblée; et ils choisirent Etienne (3),

mensis.) Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus. 4. Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus.

5. Et placuit sermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stepha-

qu'ils doivent faire par autrui, et ce qu'ils doivent faire par eux-mêmes.

(1) On entend par le service des tables tous les secours qu'il falloit distribuer tant pour le vivre que pour le vêtement, etc.

(2) Il semble que si toute cette affaire n'eût été qu'une jalousie de femmes, on y auroit remédié en joignant quelques femmes grecques aux femmes du pays. Un choix si recherché suppose un objet beaucoup plus important.

(3) Étienne est connu de toute la terre. Le plus célèbre après lui fut Philippe, qui occupe ici le second rang. C'est lui qui baptisa l'eunuque de Candace, reine d'Éthiopie. Il convertit aussi, par ses prédications et par ses miracles, un grand nombre de Samaritains, parmi lesquels se trouva Simon le magicien. Il eut quatre filles vierges et prophétesses. On lui donne (*ch.* XXI) le nom d'évangéliste, qui n'exprime à son égard que la qualité de prédicateur de l'Evangile. L'Église en fait la mémoire le 6 juin. Les quatre suivans sont reconnus pour saints. Nicolas est le seul dont le nom ne soit pas dans le martyrologe romain; ce qui laisse indécise la question qui a partagé les anciens, savoir s'il a été ou s'il n'a pas été l'auteur de la secte des nicolaïtes, dont il est parlé au chapitre 11 de l'Apoca-

num, virum plenum fide, et Spiritu sancto, et Philippum, et Prochorum, et Nicanorem, et Timonem, et Parmenam, et Nicolaum advenam Antiochenum. 6. Hos statuerunt ante conspectum apostolorum : et orantes imposuerunt eis manus.

homme plein de foi et du Saint-Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. Ils les présentèrent aux apôtres, qui, en priant « sur eux, » leur imposèrent les mains (1).

« Ainsi la religion acquit un nouvel » ordre de ministres. On s'en étoit passé » tandis que le premier ordre avoit pu » suffire à tout ; lorsque, par l'accrois» sement du troupeau, les apôtres eu» rent besoin de coopérateurs, Dieu leur » inspira de se donner ceux-ci. Le ser» vice des tables en fut l'occasion. C'é» toit en effet une de leurs fonctions d'y » présider, mais c'en étoit la moindre : » la police des assemblées ecclésiasti» ques, la prédication de l'Evangile, » et jusqu'à la dispensation du corps et

lypse. Le nom de *prosélyte*, qui lui est donné, nous apprend que c'étoit un gentil qui avoit embrassé le judaïsme.

Les sept ont tous des noms grecs. Il paroît bien qu'on vouloit ôter aux Grecs tout sujet de se plaindre.

(1) Quoi qu'en aient pensé quelques théologiens, l'imposition des mains, jointe à la prière, décide ici une ordination sacrée. C'est le sentiment commun adopté par l'Église, qui, dans l'ordination des diacres, demande à Dieu que les sujets présentés *soient dignes du grade et de l'ordre auquel Étienne avec ses compagnons, au nombre de sept, furent élevés par le choix des apôtres.*

» du sang de Jésus-Christ, étoient de » leur ressort. Les apôtres n'étant plus » distraits par d'autres soins, et se » trouvant secondés par de nouveaux » évangélistes, » la parole du Seigneur se répandoit de plus en plus, et les disciples se multiplioient beaucoup dans Jérusalem. Il y avoit même un grand nombre de prêtres qui soumettoient à la foi « leur raison auparavant si re- » belle et si intraitable (1); effet bien » remarquable de la prière que Jésus » fit en mourant pour les auteurs de sa » mort.

7. Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valde; multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei.

» Dieu vouloit qu'on fût instruit que » l'ordre nouvellement institué n'étoit » pas une police humaine, mais un mi- » nistère sacré dont il étoit l'auteur. Il » en convainquit le monde par l'écla- » tant succès qu'il donna à la prédica- » tion du premier des diacres. » Etienne, plein de grâce et de force (2), faisoit de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple. « On parut alors » oublier les apôtres, et toutes les for- » ces ennemies se tournèrent contre » lui. » Quelques-uns de la synago-

8. Stephanus autem plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

9. Surrexerunt autem quidam de

(1) Chrysost., *Homil.* 14. *in Acta.*

(2) Plein de *force*, parce qu'il étoit plein de *grâce:* l'homme réduit à ses propres forces n'est que foiblesse.

synagoga, quæ appellatur libertinorum, et Cyrenensium, et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia, et Asia, disputantes cum Stephano: 10. et non poterant resistere sapientiæ, et Spiritui, qui loquebatur.

gue (1) qu'on appelle la synagogue des affranchis (2), et de celle des Cyrénéens, et des Alexandrins, et de ceux qui étoient de Cilicie et d'Asie (3), s'élevèrent contre Etienne, et disputoient avec lui; mais ils ne pouvoient résister à la sagesse et à l'Esprit (4) qui parloit « par » sa bouche.

» Ils ne pouvoient lui répondre,

(1) Comme la religion attiroit à Jérusalem des Juifs de toutes les nations qui sont sous le soleil, chaque nation y avoit sa synagogue, où se réunissoient ceux qui étoient du même pays, et qui parloient la même langue. C'est ce qui avoit multiplié les synagogues à Jérusalem jusqu'au nombre de plus de quatre cents, comme on l'a dit ailleurs.

(2) Le mot latin *libertinorum* signifie proprement *des fils d'affranchis*. C'étoient des Juifs nés à Rome, de parens esclaves, et ensuite affranchis : Auguste leur avoit assigné un quartier au-delà du Tibre, où ils avoient droit d'habiter, et de professer leur religion.

(3) L'Asie mineure, aujourd'hui la Natolie, qui n'est qu'une province de la grande Asie, l'une des quatre parties du monde. On a remarqué que saint Etienne eut à disputer contre des hommes des trois parties du monde, qui étoient les seules que l'on connût alors : car les Cyrénéens et les Alexandrins étoient d'Afrique; et les *affranchis*, nés à Rome, étoient d'Europe.

(4) On vit dans sa personne l'accomplissement des promesses que Jésus-Christ avoit faites à ses disciples, que ce ne seroit pas eux qui parleroient, mais l'Esprit de son Père, qui parleroit en eux (*Matth.* x, 20), et qu'il leur donneroit une bouche, et une sagesse à laquelle tous leurs adversaires ne pourroient ni résister, ni contredire. *Luc.* xxi, 15.

» mais ils pouvoient le calomnier. » Ils apostèrent donc des hommes pour dire qu'ils l'avoient entendu proférer des paroles pleines de blasphèmes contre Moïse et contre Dieu (1). Ils animèrent ainsi le peuple, les anciens et les scribes, qui, tous ensemble, se saisirent d'Etienne et l'emmenèrent au conseil. Ils produisirent en même temps de faux témoins pour dire : Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint et contre la loi; car nous lui avons ouï dire que Jésus, cet homme de Nazareth (2), détruira ce lieu-ci (3), et chan-

11. Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemiæ in Moysen, et in Deum.
12. Commoverunt itaque plebem, et seniores, et scribas : et concurrentes rapuerunt eum, et adduxerunt in concilium.
13. Et statuerunt falsos testes, qui dicerent : Homo iste non cessat loqui verba adversus locum sanctum, et legem.
14. Audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet lo-

(1) S'il avoit blasphémé contre Moïse, il auroit blasphémé contre Dieu, auteur de la mission de Moïse; mais c'étoit une calomnie manifeste, car il n'est pas douteux qu'il ne parlât de Moïse suivant les principes du christianisme. Or, un chrétien qui sait sa religion, ne s'est jamais avisé de parler mal de Moïse, qu'il regarde comme le plus grand homme et peut-être le plus grand saint de l'ancien Testament.

(2) On a déjà remarqué ci-dessus que c'étoit pour rendre Jésus-Christ méprisable qu'ils l'appeloient l'homme de Nazareth.

On produisoit contre lui, non ses propres paroles, mais le sens qu'on leur donnoit, et les conséquences qu'on en tiroit : c'est en celà qu'on étoit faux témoin. Pour être témoin véridique, il falloit rapporter ses propres termes, et pour être juge équitable, en examiner le sens naturel et littéral.

(3) Il avoit pu dire que la loi nouvelle qu'il annonçoit étoit la perfection, mais non qu'elle fût la destruction de la loi ancienne; il avoit pu dire que

cum istum, et mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyses. 15. Et intuentes eum omnes qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.

gera les traditions que nous avons reçues de Moïse. Cependant tous ceux du conseil ayant les yeux attachés sur lui, son visage leur parut comme le visage d'un ange. « Ce prodige suspendit leurs » fureurs, et leur tint les mains liées » pendant le long discours qu'il leur fit, » et que Dieu vouloit qu'ils entendissent » jusqu'au bout. »

## CHAPITRE VII.

Discours de saint Étienne. — Sa mort. — Saul y consent, et garde les habits de ceux qui le lapidoient.

---

*Cap.* VII. v. 1. Dixit autem princeps sacerdotum : Si hæc ita se habent? 2. Qui ait : Viri fratres, et patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahæ cum es-

« Etienne étant au milieu de l'assem» blée, et les témoins ayant été enten» dus, » le grand-prêtre dit : Cela est-il ainsi? Sur quoi Étienne parla de la sorte : Mes frères et mes pères, écoutez-moi. Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham lorsqu'il étoit en

Jésus-Christ avoit prédit que la ville et le temple seroient détruits, mais non qu'il en seroit le destructeur.

Mésopotamie (1), avant qu'il demeurât à Charan, et il lui dit : Sortez de votre pays et de votre parenté, et venez dans la terre que je vous montrerai. Alors il sortit du pays des Chaldéens, et vint demeurer à Charan. Et après que son père fut mort, Dieu le fit passer dans cette terre que vous habitez présentement. Néanmoins il ne l'y mit en possession d'aucun fonds, pas même d'un pied de terre ; mais il promit de lui en donner la propriété, et à ses descendans après lui, quoique Abraham n'eût point encore de fils (2). Dieu lui dit en-

set in Mesopotamia, priusquam moraretur in Charan, 3. et dixit ad illum : Exi de terra tua, et de cognatione tua, et veni in terram quam monstravero tibi. 4. Tunc exiit de terra Chaldæorum, et habitavit in Charan. Et inde, postquam mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam, in qua nunc vos habitatis. 5. Et non dedit illi hereditatem in ea, nec passum pedis : sed repromisit dare illi eam in possessionem, et semini ejus post ipsum, cum non haberet filium. 6.

(1) Aujourd'hui Diarben ou Diarbekir, pays situé entre le Tigre et l'Euphrate. Il est dit dans la Genèse qu'Abraham étoit alors à Ur, en Chaldée, province limitrophe de la Mésopotamie proprement dite ; mais comme il y a des auteurs qui donnent une plus grande étendue à la Mésopotamie, et d'autres à la Chaldée, Moïse a pu dire, dans le sens des seconds, qu'Abraham étoit alors en Chaldée ; et, suivant les premiers, saint Étienne a pu dire qu'il étoit en Mésopotamie. On trouve encore quelques autres différences entre le récit de saint Étienne et celui de Moïse, mais on verra qu'elles ne sont guère plus embarrassantes que celle-ci.

(2) Abraham a bien mérité d'être appelé le père des croyans, et rien de plus juste que ce mot de saint Paul : *Il a cru à l'espérance contre l'espérance.* (*Rom.*, IV.) Car il crut qu'il auroit un fils de Sara lorsque l'âge les avoit mis l'un et l'autre hors d'état d'avoir des enfans ; il crut que de ce fils il lui naîtroit une postérité innombrable, quoiqu'il eût déjà le bras levé pour l'immoler, qu'il ne doutât pas que le sacrifice ne dût être consommé ; il crut

suite que sa postérité habiteroit une terre étrangère, qu'elle seroit mise en servitude, qu'on la maltraiteroit, « et » que tout cela dureroit » l'espace de quatre cents ans (1). Et moi, dit le Seigneur, je jugerai la nation qui les aura asservis; et après cela ils sortiront et me serviront dans ce lieu-ci.

Ensuite il lui donna l'alliance de la circoncision; et ainsi Abraham engendra Isaac, et le circoncit le huitième jour. Isaac engendra Jacob, et Jacob les douze patriarches. Ceux-ci, par jalou-

Locutus est autem
ei Deus : Quia e-
rit semen ejus ac-
cola in terra alie-
na, et servituti
eos subjicient, et
male tractabunt
eos annis quadrin-
gentis : 7. Et gen-
tem cui servie-
rint, judicabo ego,
dixit Dominus,
et post hæc exi-
bunt, et servient
mihi in loco isto.
8. Et dedit illi
testamentum cir-
cumcisionis : et
sic genuit Isaac,
et circumcidit
eum die octavo :
et Isaac, Jacob :
et Jacob, duode-
cim patriarchas.
9. Et patriarchæ
æmulantes, Jo-
seph vendiderunt

que le pays où il ne possédoit pas un pied de terre seroit tout entier l'héritage de ses descendans; et, obligé de croire que sa postérité en feroit la conquête, il lui fallut croire encore qu'elle seroit auparavant errante et esclave pendant quatre siècles. L'homme est tellement dominé par les sens, que rien ne lui paroît plus incroyable que ce qui a contre soi toutes les apparences sensibles; et l'on peut dire en ce sens que ce que crut Abraham étoit plus difficile à croire que le mystère de la Trinité. Zacharie, qui ne douta pas du mystère de l'incarnation, douta d'abord que de lui et de sa femme avancés en âge, et jusqu'alors stériles, il pût lui naître un fils.

(1) Saint Étienne dit quatre cents ans. Moïse (*Exod.*, XII, 40) et saint Paul (*Gal.*, III, 17) disent quatre cent trente ans. Ceux-ci comptent depuis le voyage qu'Abraham fit en Egypte, lorsque la famine l'obligea à aller chercher des vivres hors du pays de Chanaan; saint Étienne compte depuis la naissance d'Isaac, par qui commence la postérité d'Abraham, laquelle fait tout l'objet de cette prophétie.

sie, vendirent Joseph « pour être mené » en Egypte ; mais Dieu étoit avec lui, et le délivra de toutes ses épreuves. Il lui donna la sagesse qui lui fit trouver grâce devant Pharaon, roi d'Egypte, qui lui confia le gouvernement de l'Egypte et la surintendance de toute sa maison.

Or il survint une famine dans toute l'Egypte et dans tout le pays de Chanaan, et la misère fut extrême ; de sorte que nos pères ne trouvoient pas de quoi vivre. Jacob ayant appris qu'il y avoit du blé en Egypte, y envoya nos pères pour la première fois ; et, au second voyage, Joseph fut reconnu de ses frères, et Pharaon sut quelle étoit sa famille. Cependant Joseph envoya quérir son père Jacob avec toute sa famille, qui faisoit en tout soixante-quinze personnes (1). Ainsi Jacob alla en Egypte, où il mourut, lui et nos pères. De là on

(1) Moïse en compte soixante-dix, en y comprenant Jacob, Joseph, et ceux de ses enfans qui étoient nés en Égypte. Les Septante disent, comme saint Étienne, soixante-quinze, sans y comprendre Jacob, ni Joseph, avec ses enfans ; mais il est plus que probable qu'ils y comprennent les femmes des patriarches fils de Jacob, lesquelles passèrent en Égypte avec leurs maris. Suivant ces différentes manières de compter, tous les nombres sont exacts, et il n'y a nulle contradiction.

in Ægyptum, et erat Deus cum eo : 10. Et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus : et dedit ei gratiam et sapientiam in conspectu Pharaonis regis Ægypti, et constituit eum præpositum super Ægyptum, et super omnem domum suam.

11. Venit autem fames in universam Ægyptum et Chanaan, et tribulatio magna : et non inveniebant cibos patres nostri. 12. Cum audisset autem Jacob esse frumentum in Ægypto : misit patres nostros primum : 13. Et in secundo cognitus est Joseph a fratribus suis, et manifestatum est Pharaoni genus ejus. 14. Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque. 15. Et descendit Jacob in Ægyptum, et defunctus est ipse, et patres nostri.

16. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulcro, quod emit Abraham pretio argenti a filiis Hemor filii Sichem.

les porta (1) à Sichem, et on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent d'Hémor fils de Sichem (2).

(1) *On les porta*, les fils de Jacob, et non Jacob lui-même, qui *fut enseveli dans la double caverne qu'Abraham avoit achetée, avec le champ attenant, d'Éphron Hétéen, pour lui servir de sépulcre. Gen.*, L. Il n'est parlé dans l'ancien Testament que du transport des ossemens de Joseph; cependant il est certain que les corps de tous ses frères furent aussi apportés, et qu'ils furent pareillement inhumés à Sichem; saint Étienne le dit trop expressément pour qu'il soit permis d'en douter. La tradition en étoit constante chez les Juifs, et saint Jérôme dit avoir vu à Sichem les tombeaux des douze patriarches, qu'on y montroit encore de son temps.

(2) Ce n'est pas à Sichem, c'est auprès d'Hébron, et vis-à-vis Mambré, qu'Abraham acheta le sépulcre où il fut enterré, et où le furent après lui Isaac et Jacob, comme on vient de le dire. Cependant nous ne lisons point dans la Genèse qu'Abraham ait acheté un champ à Sichem. Non; mais nous y lisons 1° que Jacob acheta une partie d'un champ des enfans d'Hémor, père de Sichem, et qu'il y érigea un autel (*Gen.*, XXIII); 2° qu'Abraham passa par Sichem, et qu'il y érigea un autel. (*Gen.*, XII *et* XIII.) A présent on n'a qu'à supposer qu'Abraham avoit acheté, comme le fit Jacob, la place où il érigea l'autel à Sichem, et saint Étienne ne sera pas opposé à Moïse. Si l'on objecte qu'il n'est pas vraisemblable qu'Abraham ait acheté toutes les places où il érigeoit des autels, on répond à cela que tout ce qu'il ne faisoit point ordinairement, il a pu le faire une fois; et l'on conçoit que s'il y a eu des circonstances où Abraham pouvoit ériger un autel dans un champ sans être obligé d'en acheter le droit, il a pu s'en rencontrer d'autres où le propriétaire ne l'auroit pas souffert.

La vérité de l'Ecriture prise dans sa totalité est

Comme le temps approchoit où devoit s'accomplir la promesse que Dieu avoit faite solennellement à Abraham, le peuple s'accrut et se multiplia dans l'Egypte, jusqu'au règne d'un autre roi qui n'avoit point connu Joseph. Celui-ci, usant d'*un barbare* artifice envers notre nation, opprima nos pères, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfans, pour en faire périr la race.

En ce temps-là (1) naquit Moïse, qui

17. Cum au-
tem appropinqua-
ret tempus pro-
missionis, quam
confessus erat
Deus Abrahæ,
crevit populus, et
multiplicatus est
in Ægypto. 18.
Quoadusque sur-
rexit alius rex in
Ægypto, qui non
sciebat Joseph.
19. Hic circum-
veniens genus
nostrum, afflixit
patres nostros, ut
exponerent infan-
tes suos ne vivifi-
carentur.
20. Eodem tem-
pore natus est

tout-à-fait indépendante de ces petites difficultés, soit qu'on vienne à bout de les résoudre, soit qu'on n'y réussisse pas.

(1) Ici proprement commence l'apologie de saint Etienne. On a voulu en trouver le commencement dans ce qui précède; mais si l'on compare ce qu'il a dit avec ce dont on l'accusoit, on verra qu'il n'a encore répondu à rien. A quoi sert donc ce long préambule ? On ne le voit pas bien clairement, et ce qu'on va dire là-dessus n'est qu'une conjecture. Ceux qui parloient de religion dans les assemblées des Juifs commençoient par rappeler brièvement le commencement de leur histoire, comme la vocation d'Abraham, la délivrance de la servitude d'Egypte, la conquête du pays de Chanaan, etc. Cette méthode pouvoit avoir des utilités que ce n'est pas ici le lieu d'expliquer. C'étoit donc là leur exorde ordinaire, qu'ils conduisoient jusqu'au point particulier qu'ils vouloient traiter. Ce n'est ici, comme on l'a dit, qu'une conjecture; et ce qui en a fait naître l'idée, c'est qu'on voit (*ch.* XIII) la même méthode suivie par saint Paul. Il avoit à prouver aux Juifs d'Antioche de Pisidie que Jésus-Christ étoit le véritable Messie. La preuve qu'il en donne ne commence qu'à l'endroit où il parle de David, à qui

a été agréable à Dieu. Il fut nourri pendant trois mois dans la maison de son père ; ensuite, ayant été exposé, la fille de Pharaon le prit et l'éleva, comme si c'eût été son fils. On lui fit apprendre toutes les sciences des Egyptiens, et il étoit puissant en paroles et en œuvres (1). Quand il eut quarante ans accomplis, la pensée lui vint de visiter ses frères, les enfans d'Israel. Comme il vit qu'on en maltraitoit un injustement, il prit sa défense, et vengea par la mort de l'Egyptien (2) celui

Moyses, et fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui. 21. Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, et nutrivit eum sibi in filium. 22. Et eruditus est Moyses omni sapientia Ægyptiorum, et erat potens in verbis, et in operibus suis. 23. Cum autem impleretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in cor ejus ut visitaret fratres suos filios Israel. 24. Et cum vidisset quemdam injuriam patientem, vindicavit illum : et fecit ultionem ei qui injuriam sustine-

Dieu avoit promis que le Messie naîtroit de son sang : cependant il débute par un récit abrégé de l'histoire du peuple hébreu, dont il parcourt les principaux événemens, depuis la sortie d'Egypte jusqu'au choix que Dieu fit de David pour succéder à Saül, récit qui paroîtroit tout-à-fait superflu s'il n'avoit pas été justifié par l'usage.

(1) On verra (*v.* 35) que saint Etienne leur reproche d'avoir méconnu dans cette occasion la mission de Moïse. Il falloit donc que Dieu l'eût déjà attestée par quelque signe miraculeux qui obligeoit à la reconnoître. On ne lit pas cependant que Moïse eût fait encore un miracle ; mais l'Ecriture ne le fait-elle pas entendre, lorsqu'elle dit qu'il étoit déjà puissant en paroles et *en œuvres*, qui est la même façon de parler dont se sert saint Luc, auteur des Actes des apôtres, pour exprimer dans Jésus-Christ le pouvoir de faire des miracles. *Luc*, XXIV, 19.

(2) Il le tua légitimement, parce qu'il le tua par inspiration divine. C'est le sentiment de saint Augustin. On trouve dans l'ancien Testament quelques inspirations de cette espèce, et il y auroit de l'im-

qui étoit maltraité. Or il pensoit que ses frères comprenoient que Dieu se serviroit de lui pour les tirer d'oppression ; mais ils ne le comprirent pas. Le lendemain il survint dans une querelle qu'ils eurent, et il voulut les accorder. Hommes, dit-il, vous êtes frères ; pourquoi vous maltraitez-vous l'un l'autre ? Mais celui qui maltraitoit son frère repoussa Moïse, en lui disant : Qui vous a établi notre prince et notre juge ? Est-ce que vous voulez me tuer, comme vous tuâtes hier l'Egyptien ? Sur cette parole Moïse s'enfuit, et se retira au pays de Madian, où il eut deux fils.

Or quarante ans après, l'ange (1) du

piété à les nier ou à les improuver. La loi évangélique n'en reconnoît pas de semblables : si quelqu'un vouloit y en admettre, il faudroit le renvoyer avec les fanatiques des Cévennes.

(1) Celui qui est appelé ici l'ange du Seigneur est appelé le Seigneur au verset suivant. Cette différence a donné lieu à deux sentimens qui ont partagé les théologiens. Les uns ont cru que celui qui parloit à Moïse étoit le Fils de Dieu, qui est appelé par Isaïe l'ange du grand conseil. Plusieurs tiennent que c'étoit un ange, lequel est appelé le Seigneur, parce qu'il représentoit le Seigneur, et qu'il parloit en son nom. Le second sentiment est le plus suivi, et il paroît le plus vraisemblable. *Dieu*, dit saint Paul, *qui autrefois parloit à nos pères par les prophètes en diverses rencontres et en diverses manières, nous a enfin parlé en ce temps-ci par son Fils. Hebr.*, 1. Ces paroles ne semblent-elles pas

bat, percusso Ægyptio. 26. Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis : at illi non intellexerunt. 26. Sequenti vero die apparuit illis litigantibus : et reconciliabat eos in pace, dicens : Viri, fratres estis, ut quid nocetis alterutrum ? 27. Qui autem injuriam faciebat proximo, repulit eum, dicens : Quis te constituit principem et judicem super nos ? 28. Numquid interficere me tu vis, quemadmodum interfecisti heri Ægyptium ? 29. Fugit autem Moyses in verbo isto : et factus est advena in terra Madian, ubi generavit filios duos. 30. Et expletis annis quadraginta ,

Seigneur lui apparut au désert du mont Sina dans la flamme d'un buisson ardent. A cette vue il fut rempli d'admiration ; et comme il s'approchoit pour le considérer, le Seigneur lui parla *en* ces termes : Je suis le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Mais Moïse tremblant n'osoit plus le considérer. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliers, car le lieu où vous êtes est une terre sainte. J'ai vu de mes yeux l'affliction de mon peuple qui est en Egypte : j'ai entendu leurs gémissemens, et je suis descendu (1) pour les délivrer. Venez donc, que je vous envoie en Egypte. Ce Moïse qu'ils avoient renoncé en disant, Qui vous a établi prince et juge, ce fut lui *pourtant* que Dieu envoya en qualité de prince et de libérateur, sous la conduite de l'ange qui lui ap-

apparuit illi in deserto montis Sina angelus in igne flammæ rubi. 31. Moyses autem videns, admiratus est visum, et accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens : 32. Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare. 33. Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum, locus enim in quo stas terra sancta est. 34. Videns vidi afflictionem populi mei, qui est in Ægypto, et gemitum eorum audivi, et descendi liberare eos. Et nunc veni, et mittam te in Ægyptum. 35. Hunc Moysen quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem et judicem, hunc Deus principem et redemptorem misit, cum manu angeli qui appa-

donner à la loi évangélique le privilége exclusif d'avoir été annoncée par le Fils en personne.

(1) Dieu par son immensité est toujours présent partout. Il ne peut donc ni descendre, ni monter, ni passer en aucune façon d'un lieu à un autre, puisqu'il resteroit toujours dans le lieu qu'il quitteroit, et qu'il seroit déjà dans celui où il seroit supposé se transporter. Ainsi lorsqu'il dit dans l'Ecriture, *je suis descendu* ou *je descendrai*, cela veut dire que sa présence, qui n'est visible que dans le ciel, va être rendue sensible sur la terre par quelque trait signalé de justice ou de miséricorde.

parut dans le buisson. C'est lui qui les fit sortir, en faisant des prodiges et des miracles en Egypte, dans la mer Rouge, et au désert l'espace de quarante ans. C'est le même Moïse qui a dit aux enfans d'Israel (1) : Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi. Ecoutez-le. C'est lui qui, lorsque le peuple étoit assemblé dans le désert, fut avec l'ange qui lui parloit sur le mont Sina et à nos pères; c'est lui qui reçut les paroles de vie (2) pour nous les donner. Nos pères ne voulurent

ruit illi in rubo. 36. Hic eduxit illos, faciens prodigia et signa in terra Ægypti, et in Rubro mari, et in deserto annis quadraginta. 37. Hic est Moyses, qui dixit filiis Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris tanquam me : ipsum audietis. 38. Hic est, qui fuit in Ecclesia in solitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, et cum patribus nostris : qui accepit verba vitæ dare nobis. 39. Cui no-

(1) En rapportant l'entretien de Dieu avec Moïse, saint Etienne avoit fait assez entendre qu'il n'étoit pas opposé à Moïse, puisque par là il reconnoissoit la divinité de sa mission. Cependant on auroit pu lui objecter que c'étoit renverser équivalemment sa législation que de lui substituer un autre législateur. Il répond à cette objection, ou plutôt il la prévient, en rapportant la prophétie de Moïse, qui annonçoit un autre législateur que lui, auquel Dieu ordonnoit d'obéir, sous peine d'encourir ses vengeances. Ce n'étoit donc point parler contre Moïse que d'annoncer après lui et comme lui ce second législateur; et rejeter celui-ci sans autre raison, c'étoit vouloir faire de Moïse un faux prophète.

(2) *Les paroles de vie*, c'est-à-dire la loi de Dieu, qui procuroit la vie à ses observateurs. Les uns l'entendent de la vie temporelle, les autres de la vie éternelle. Les deux sens sont vrais. Il faut observer seulement que la loi ancienne ne procuroit directement et par elle-même que la vie, c'est-à-dire la prospérité temporelle; et que le bonheur éternel, auquel on parvenoit en la gardant, ne pouvoit se mériter que par la grâce de Jésus-Christ.

point lui obéir ; et leurs cœurs s'étant retournés vers l'Egypte, ils dirent à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car nous ne savons ce qui est arrivé à ce Moïse qui nous a fait sortir d'Egypte. En même temps ils firent un veau *d'or*, ils offrirent des sacrifices à l'idole, et ils se réjouirent dans l'ouvrage de leurs mains. Alors Dieu se détourna d'eux, et les livra (1) au culte de la milice du ciel (2), comme il est écrit au livre des prophètes : Maison d'Israel, est-ce à moi que vous avez offert des victimes et des hosties les quarante années que vous avez été dans le désert (3)? Au contraire, vous avez

luerunt obedire
patres nostri, sed
repulerunt et a-
versi sunt cordi-
bus suis in Æ-
gyptum. 40. Di-
centes ad Aaron ;
Fac nobis deos
qui præcedant
nos : Moyses enim
hic, qui eduxit
nos de terra Æ-
gypti, nescimus
quid factum sit ei.
41. Et vitulum
fecerunt in die-
bus illis, et obtule-
runt hostiam si-
mulacro, et læ-
tabantur in ope-
ribus manuum
suarum. 42. Con-
vertit autem Deus,
et tradidit eos ser-
vire militiæ cœli,
sicut scriptum est
in libro prophe-
tarum : Numquid
victimas et hos-
tias obtulistis mi-
hi annis quadra-
ginta in deserto,
domus Israel? 43.
Et suscepistis ta-

(1) *Livra*, façon de parler usitée dans l'Écriture, pour signifier que Dieu permit qu'ils s'y livrassent. Dieu ne pousse point au crime ; mais il arrive souvent qu'il n'arrête pas ceux qui s'y précipitent ; un premier crime en est la cause, et c'est en ce sens que l'on dit qu'un péché est puni par un autre péché.

(2) Les étoiles et les planètes, qui furent un des premiers objets de l'idolâtrie. Ensuite les peuples décernèrent les honneurs divins aux hommes extraordinaires qui s'étoient signalés par de grandes actions ou par les biens qu'ils avoient procurés au genre humain. Ces deux cultes parurent se réunir par l'attribution que l'on fit des noms de ces hommes célèbres aux étoiles et aux planètes, que l'on appela et qui s'appellent encore Saturne, Jupiter, Mars, Mercure, etc.

(3) On offrit à Dieu des sacrifices au désert, lors

porté le tabernacle de Moloch (1) et l'étoile de votre dieu Rempham ; ces figures que vous avez faites pour les adorer. Et moi je vous transporterai au-delà de Babylone.

bernaculum Moloch, et sidus dei vestri Rempham figuras quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

« Moïse étoit reconnu, et son pré-
» tendu adversaire venoit de lui rendre
» un des plus magnifiques témoignages
» que nous lisions de lui dans les divi-
» nes Ecritures. Il restoit à parler du
» temple, auquel le saint lévite rend
» un pareil hommage, puisqu'il recon-
» noît en termes équivalens que c'étoit
» par l'inspiration divine que David en
» avoit conçu le dessein, et que Salo-
» mon l'avoit exécuté. Mais il falloit
» désabuser les Juifs en leur apprenant
» que le vrai culte, qu'ils concentroient

que Dieu donna la loi, lorsqu'il fallut consacrer Aaron avec ses enfans, et encore lorsque l'on consacra le tabernacle. Les livres saints n'en rapportent pas d'autres. Ce qui, joint à ce qu'on vient de lire, induit à croire que les sacrifices qui furent institués alors ne devoient avoir lieu que lorsque les Israélites seroient établis dans la terre promise.

(1) Si l'on s'en rapporte à d'anciens monumens cités par d'habiles critiques, Moloch étoit le dieu Mars, et Rempham étoit Saturne. Rempham n'est nommé que cette seule fois dans l'Écriture. Moloch l'est plusieurs fois, et il est appelé le dieu des Ammonites. C'étoit en l'honneur de cette divinité sanguinaire que les parens faisoient brûler leurs petits enfans, comme Dieu le reproche souvent aux Israélites, imitateurs de ces barbares sacrifices.

» tout entier dans leur temple, n'est pas
» essentiellement attaché à des pierres et
» à une maison bâtie de main d'homme.
» Etienne va le faire en continuant de
» parler ainsi : »

Nos pères eurent au désert le tabernacle du témoignage (1), tel que Dieu le leur avoit tracé, lorsqu'il dit à Moïse de le faire sur le modèle qu'il avoit vu. Nos pères l'ayant reçu, le portèrent sous la conduite de Josué dans le pays des nations, que Dieu fit fuir devant eux. *Il n'y eut donc que le tabernacle* jusqu'au temps de David, qui trouva grâce devant Dieu, et demanda de trouver « le lieu où il pourroit bâtir » une demeure au Dieu de Jacob. Or ce fût Salomon qui lui bâtit une maison. Mais le Très-Haut ne fait pas sa demeure dans des maisons bâties de main d'homme, selon ce que dit le prophète : Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied. Quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, et quel peut être le lieu de mon repos ? Ma

44. Tabernacu-
lum testimonii,
fuit cum fratribus
nostris in deserto,
sicut disposuit il-
lis Deus, loquens
ad Moysen, ut
faceret illud se-
cundum formam
quam viderat. 45.
Quod et induxe-
runt suscipientes
patres nostri cum
Jesu in possessio-
nem gentium,
quas expulit Deus
a facie patrum
nostrorum, usque
in diebus David.
46. Qui inve-
nit gratiam ante
Deum, et petiit ut
inveniret taberna-
culum Deo Jacob.
47. Salomon au-
tem ædificavit il-
li domum. 48. Sed
non Excelsus in
manufactis habi-
tat, sicut prophe-
ta dicit : 49. Cœ-
lum mihi sedes
est ; terra autem
scabellum pedum
meorum. Quam
domum ædificabi-
tis mihi, dicit Do-
minus ? aut quis
locus requietionis
meæ est ? Nonne

(1) *Du témoignage* ou de la déclaration des volontés divines, ce qui s'entend principalement et peut-être uniquement des tables de la loi, suivant ce mot de Dieu à Moïse : « L'arche dans laquelle vous mettrez le *témoignage* que je vous donnerai. » *Exod.* XXV, 21.

main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses? manus mea fecit hæc omnia?

« Ce qu'on vient de lire avoit été » prononcé du ton modéré qui convient » à une narration instructive : Etienne » en change tout-à-coup. Soit qu'il ju- » geât que l'invective auroit plus d'ef- » fet, si elle étoit plus imprévue; soit » que, lisant dans l'air et dans les yeux » de ceux qui l'entendoient leur inflexi- » ble opiniâtreté, il crut n'avoir plus rien » à ménager avec eux : » Têtes dures, « leur dit-il dans un soudain transport » de zèle, Juifs de nom, mais » incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit. Tels qu'ont été vos pères, tels vous êtes. Quel est le prophète que vos pères n'aient point persécuté? Ils ont massacré ceux qui prédisoient la venue du juste que vous venez de trahir et dont vous avez été les meurtriers; vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée.

51. Dura cervice et in circumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis : sicut patres vestri, ita et vos. 52. Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri? et occiderunt eos, qui prænuntiabant de adventu justi, cujus vos nunc proditores et homicidæ fuistis : 53. Qui accepistis legem in dispositione angelorum, et non custodistis.

« Le feu qui éclate dans ces paroles » n'empêchoit pas qu'elles ne renfer- » massent un raisonnement très-fort et » très-pressant contre les Juifs; le voici : » Vos pères dans tous les temps ont ré- » sisté à ceux qui leur parloient de la » part de Dieu. Nous croyons que vous

» leur ressemblez en ce point. Croyez-
» le aussi : au moins craignez-le, et ne
» vous laissez pas emporter trop préci-
» pitamment à une ardeur qui, sous l'ap-
» parence du zèle, pourroit bien être
» une résistance opiniâtre aux volontés
» divines. C'est où avoit abouti Gama-
» liel par une route différente. Son dis-
» cours contint alors les esprits jusqu'à
» un certain point. Il n'en fut pas de
» même de celui-ci. Plus véhément, il
» ne fit qu'envenimer davantage ces
54. » cœurs ulcérés. » En l'entendant ils
crevoient de dépit en eux-mêmes, et
grinçoient des dents contre Etienne.
« Dieu le permettoit ainsi, pour lui
» procurer la gloire d'être le premier
» des martyrs. Mais, et ce fut ce qui
55. » acheva de les outrer, » comme il étoit
rempli du Saint-Esprit, levant les yeux
au ciel, il vit la gloire de Dieu, et Jésus
debout à la droite de Dieu (1), et il

54. Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in eum.

55. Cum autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei, et Jesum stantem a dextris Dei, et

(1) Saint Étienne vit des yeux du corps l'humanité sainte du Sauveur; Dieu, par un miracle, la lui ayant rendue visible dans un si prodigieux éloignement. Il est difficile de déterminer ce qu'il vit, qui est appelé ici la *gloire de Dieu*. Quoi que ce soit, il faut tenir, contre l'opinion de quelques-uns, que ce n'étoit pas l'essence divine en elle-même, puisque, bien des années après cette vision, l'apôtre saint Jean écrivoit encore : *Personne n'a jamais vu Dieu.* Jean, I, 18.

Il est dit dans plusieurs endroits de l'Écriture

dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu. Alors, « comme si c'eût été » blasphémer que de rapporter une vi- » sion céleste, » ils poussèrent un grand cri, ils se bouchèrent les oreilles : tous ensemble ils se jetèrent impétueusement sur lui, et, après l'avoir traîné hors de la ville, ils le lapidèrent (1); et les témoins mirent leurs vêtemens aux pieds d'un jeune homme appelé Saul. Tandis qu'ils lapidoient Étienne, il prioit et disoit : Seigneur Jésus, recevez mon esprit (2). S'étant mis ensuite à

ait : Ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. 56. Exclamantes autem voce magna, continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum. 57. Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant : et testes deposuerunt vestimenta sua, secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus. 58. Et lapidabant Stephanum invocantem, et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum. 59. Positis

que Jésus est *assis* à la droite de Dieu. C'est pour exprimer son égalité avec son Père, et le repos éternel qui a succédé aux travaux de sa vie mortelle. Ici il paroît *debout* pour secourir son champion et pour le couronner.

(1) Étoit-ce la peine que Dieu avoit décernée contre les blasphémateurs? Il étoit ordonné que les témoins seroient les premiers qui jetteroient la pierre. *Deut.* XVII, 7. Ils quittoient leurs habits pour avoir les bras plus libres.

Ils le lapidèrent, sans qu'il y eût un jugement prononcé. On a voulu dire que, n'ayant plus le droit de vie et de mort, ils étoient allés demander à Pilate son consentement. Il semble qu'ils étoient trop furieux pour penser à se mettre en règle. C'étoit un de ces mouvemens tumultueux alors si fréquens chez les Juifs, que les magistrats romains ne pouvoient pas toujours prévenir ou arrêter.

(2) Jésus expirant adressa la même prière à son Père. La lui adresser à lui-même, c'étoit confesser équivalemment sa divinité.

autem genibus, clamavit voce magna, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cum hoc dixisset obdormivit in Domino.

C. VIII, v. 2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati, et fecerunt planctum magnum super eum.

genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché (1). Après cette parole, il s'endormit au Seigneur. Des hommes craignant Dieu prirent soin d'ensevelir son corps, et firent ses funérailles avec un grand deuil (2).

## CHAPITRE VIII.

Persécution des fidèles. — Conversion des Samaritains. — Simon le magicien. — L'eunuque baptisé.

C. VII, v. 59. Saulus autem erat consentiens neci ejus.

Saul avoit consenti à la mort d'Étienne. « On peut dire même qu'en gar» dant les habits des meurtriers, il » s'en étoit rendu complice. Cet homme,

(1) On voit ici la différence du faux zèle que produit l'entêtement, et du véritable, qui a la charité pour principe. Le premier massacre, et le second demande grâce pour les meurtriers.

Le zèle est de toutes les vertus la plus noble et la plus exposée à l'illusion, comme les matières les plus précieuses sont les plus sujettes au mélange ou à la contrefaçon. Il faut l'avoir, et il faut s'en défier.

(2) Par ce grand deuil on n'entend pas seulement les larmes et les autres expressions de la douleur, il signifie encore les honneurs funèbres qui furent rendus à saint Étienne.

» qui doit occuper une si grande place
» dans cette histoire, nous apprend lui-
» même qu'il étoit Israélite (1), de la
» tribu de Benjamin; pharisien, en ce
» qui regarde la loi; au regard du
» zèle, persécutant l'Eglise de Dieu;
» par rapport à la justice légale, vivant
» sans reproche, surpassant la plupart
» de ceux de son âge et de sa nation
» par les progrès qu'il faisoit dans le
» judaïsme, et par un attachement dé-
» mesuré pour les traditions de ses
» pères. Dans ce portrait tracé de sa
» main, on aperçoit le germe de ses
» vertus et la source de ses emporte-
» mens. Une si grande droiture, jointe
» à un naturel si ardent, devoit, s'il
» étoit dans l'erreur, en faire un furieux
» persécuteur de la vérité; et supposé
» qu'il connût la vérité, elle devoit,
» autant que le caractère peut y in-
» fluer, en faire un apôtre. Il fut l'un
» et l'autre au souverain degré : l'occa-
» sion étoit belle alors pour le persécu-

(1) *Phil.*, III, 5. Ex genere Israel, de tribu Benjamin; secundum legem, pharisæus; secundum æmulationem, persequens Ecclesiam Dei; secundum justitiam quæ in lege est, conversatus sine querela. *Gal.*, I, 14. Proficiebam in judaismo supra multos coætaneos meos in genere meo, abundantius æmulator existens paternum mearum traditionum.

» teur. Le zèle judaïque, enhardi par » le succès, ne garda plus de mesures, » et la soif du sang redoubla à la vue » de celui qu'on venoit de répandre. »

C. VIII, v. 1. Facta est autem in illa die persecutio magna in Ecclesia, quæ erat Jerosolymis, et omnes dispersi sunt per regiones Judeæ et Samariæ, præter apostolos.

3. Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.

Une grande persécution s'éleva aussitôt contre l'Eglise qui étoit à Jérusalem. Tous *ses ministres*, hors les apôtres (1), furent dispersés dans la Judée et la Samarie. Saul, « le plus emporté de » tous, » ravageoit l'Eglise, allant de maison en maison, et traînant par force hommes et femmes, il les mettoit en prison ; « d'où, comme lui-même le ra- » conte, il ne les faisoit sortir qu'après » les avoir contraints de blasphémer, » ou pour les conduire au dernier sup- » plice. »

4. Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.

« La malice des hommes servit à » l'œuvre de Dieu. » Ceux qui étoient dispersés passoient d'un lieu à un autre, annonçant la parole de Dieu.

(1) La nouvelle Église avoit besoin de la présence de ses fondateurs. Ainsi, quoique Jésus-Christ leur eût dit de fuir d'une ville dans une autre lorsqu'ils seroient persécutés, ils demeurèrent néanmoins, parce que c'étoit ici le cas où les pasteurs doivent exposer leur vie pour leurs brebis.

S'ils eussent fui dans cette occasion, on auroit pu dire qu'ils avoient abandonné l'Église, qui étoit encore renfermée tout entière dans Jérusalem. Ils y restèrent encore plusieurs années, pendant lesquelles Jérusalem, qui avoit été le berceau de la religion, en fut le centre, et comme la métropole.

»Parmi ces nouveaux prédicateurs on »remarque celui qui, par la mort d'É»tienne, étoit devenu comme le chef »de l'ordre lévitique. Philippe parut »le remplacer, non-seulement par le »zèle évangélique, mais encore par les »dons extraordinaires que Dieu com»muniqua au second des diacres aussi»tôt après la mort du premier. » Philippe donc étant venu dans la ville de Samarie (1), il leur prêchoit Jésus-Christ.

5. Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Christum. 6.

(1) Samarie étoit en même temps le nom d'un pays et d'une ville. Ainsi on pourroit traduire dans une ville de Samarie, comme quelques-uns l'ont fait; mais la plupart traduisent dans la ville *de* Samarie, qui étoit la capitale du pays. Elle avoit été bâtie par Amri, roi d'Israel, détruite par Hircan, ensuite rebâtie magnifiquement par le grand Hérode, qui, pour faire sa cour à l'empereur Auguste, lui donna le nom de *Sébaste*, mot grec qui signifie Auguste.

Lorsque Jésus-Christ envoya les apôtres faire leur première mission, il leur défendit d'entrer dans les villes des Samaritains. *Matth.*, x, 5. Il avoit fait lui-même une exception à sa défense, lorsqu'à la prière des habitans de Sichar, il s'arrêta deux jours dans leur ville. *Jean*, IV. La défense fut levée quand, après sa résurrection, il déclara aux apôtres qu'ils lui serviroient de témoins dans Jérusalem, dans toute la Judée, *dans la Samarie*, et jusqu'aux extrémités de la terre. On ne fit donc pas difficulté d'annoncer l'Evangile aux Samaritains. Ce qui est dit des *extrémités de la terre*, n'exprimoit pas encore avec la dernière précision la vocation des gentils. On pouvoit entendre par là les Juifs dispersés dans toutes les parties du monde; et

Or le peuple étoit attentif à ce qu'il disoit; et tous sans exception l'écoutoient, voyant les miracles qu'il faisoit; car les esprits immondes sortoient avec de grands cris du corps de plusieurs possédés, et beaucoup de paralytiques et de boiteux furent guéris, de sorte que toute la ville fut dans une grande joie.

Or il y avoit un certain homme appelé Simon, qui avoit exercé auparavant la magie dans la ville, et avoit séduit les Samaritains, se faisant passer pour quelque grand personnage. Tous l'écoutoient, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. C'est là, disoient-ils, la vertu de Dieu qu'on nomme *la grande*. Ils l'écoutoient donc, parce que depuis long-temps il les avoit *infatués* par ses opérations magiques. Mais quand ils eurent cru aux paroles *de* Philippe, qui annonçoit le royaume de Dieu, ils furent baptisés hommes *et* femmes au nom de Jésus-Christ. Alors Simon crut aussi lui-même (1), et

Intendebant autem turbæ his quæ a Philippo dicebantur, unanimiter audientes, et videntes signa quæ faciebat. 7. Multi enim eorum, qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magna exibant. 8. Multi autem paralytici et claudi curati sunt. 9. Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir autem quidam, nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum: 10. Cui auscultabant omnes a minimo usque ad maximum, dicentes: Hic est virtus Dei quæ vocatur magna. 11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magiis suis dementasset eos. 12. Cum vero credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jesu Christi baptizabantur viri ac mulieres. 13. Tunc Simon et ipse cre-

il ne paroît pas qu'on l'ait entendu autrement, jusqu'à l'admirable vision qu'eut saint Pierre au sujet du centenier Corneille.

(1) La plupart des anciens Pères, en considérant la promptitude avec laquelle Simon revint à son premier péché, disent qu'il fit semblant de croire; mais comme le texte dit simplement qu'il crut, il semble que l'on peut s'en tenir là. Les miracles que

ayant été baptisé, il s'attacha à Philippe; et comme il voyoit les prodiges et les grands miracles qui se faisoient, il en étoit dans le plus grand étonnement.

Quand les apôtres, qui étoient à Jérusalem, eurent appris que ceux de Samarie avoient reçu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean (1), qui, étant venus, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Car il n'étoit point encore descendu sur aucun d'eux (2) : mais ils avoient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors ils leur imposèrent les mains (3), et ils reçurent le Saint-Esprit.

didit : et cum baptizatus esset, adhæredat Philippo; videns etiam signa et virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.
14. Cum autem audissent apostoli, qui erant Jerosolymis, quod recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem.
15. Qui cum venissent, oraverunt pro ipsis ut acciperent Spiritum sanctum : 16. Nondum enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantum erant in nomine Domini Jesu. 17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum. 18. Cum

faisoit Philippe purent bien le convaincre de la vérité de la doctrine qu'il annonçoit; mais le désir de faire de pareils miracles fut l'unique motif qui la lui fit embrasser, ce qui étoit méconnoître cette doctrine dans sa fin, qui est la sanctification et le salut de ceux qui l'embrassent. C'est ainsi qu'on a pu dire qu'il crut et qu'il ne crut pas.

(1) Cet envoi ne fut point, de la part des apôtres, un acte d'autorité, mais le résultat d'une délibération commune. Ainsi *ils envoyèrent* signifie qu'on jugea à propos que Pierre et Jean y allassent.

Ne fut-ce point parce qu'il s'agissoit d'agréger à l'Église un nouveau peuple, que saint Pierre, le chef de l'Église, alla en Samarie?

(2) Ils avoient reçu dans le baptême l'Esprit sanctificateur; mais ils n'avoient pas encore reçu l'Esprit de force, avec les autres dons qui étoient l'effet propre de la confirmation.

(3) Dans cette imposition des mains, l'antiquité

vidisset autem Si-
mon, quia per im-
positionem manus
apostolorum, da-
retur Spiritus
sanctus, obtulit eis
pecuniam. 19. Di-
cens : Date et mi-
hi hanc potesta-
tem, ut cuicum-
que imposuero
manus, accipiat
Spiritum sanc-
tum. Petrus au-
tem dixit ad eum :
20. Pecunia tua
tecum sit in per-
ditionem : quo-

Simon voyant que les apôtres donnoient le Saint-Esprit par l'imposition des mains, il leur offrit de l'argent (1). Donnez-moi aussi ce pouvoir, dit-il, que tout homme à qui j'imposerai les mains reçoive le Saint-Esprit. Mais Pierre lui repartit : Que votre argent périsse avec vous, pour avoir cru que le don

a toujours reconnu le sacrement de la confirmation. Il n'est point parlé du saint chrême, sur quoi les théologiens se partagent. Les uns disent que les apôtres en usèrent, quoiqu'il n'en soit pas fait ici mention ; d'autres pensent que, par un privilége spécial, ils conférèrent le sacrement par la seule imposition des mains. Quoi qu'il en soit, l'onction avec le saint chrême a toujours été regardée depuis comme nécessaire, de *nécessité de sacrement*.

Le baptême fait le chrétien ; la confirmation l'achève, pour ainsi dire, et le perfectionne. L'empressement des apôtres à l'administrer aux nouveaux baptisés suffiroit seul pour faire juger de son importance. Négliger de recevoir ce sacrement quand on le peut, c'est un péché. Quel est donc le péché de ceux qui, chargés de l'administrer, laissent des peuples entiers privés d'un si grand don ?

(1) Tout le monde sait que c'est de cette offre sacrilége que le trafic des choses sacrées a pris le nom de simonie. Simon fut aussi le premier des hérésiarques ; et la plupart des hérésies des trois premiers siècles avoient été puisées dans son fonds. C'étoit toujours un mélange de christianisme et de platonisme, auquel chaque hérésiarque ajoutoit ses idées particulières. Il est permis de révoquer en doute la dispute de Simon le magicien avec saint Pierre ; son vol dans les airs, et sa chute obtenue par les prières du saint apôtre. S'il y a de grandes autorités pour, il y a aussi de fortes présomptions contre.

de Dieu s'achetoit à prix d'argent (1) ; vous n'avez aucune part à une œuvre comme celle-ci, car votre cœur n'est pas droit devant Dieu. Faites donc pénitence de cette méchanceté, et priez Dieu que cette pensée de votre cœur vous soit pardonnée, ce que peut-être (2) il vous accordera ; car je vois que vous êtes dans le fiel de l'amertume (3), et dans les liens de l'iniquité. Simon, « effrayé sans être converti, » répondit : Priez vous-même le Seigneur pour moi (4), afin que rien de ce que vous avez dit ne m'arrive.

niam donum Dei existimasti pecunia possideri. 21. Non est tibi, pars neque sors in sermone isto. Cor enim tuum non est rectum coram Deo. 22. Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua : et roga Deum, si forte remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui. 23. In felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis video te esse. 24. Respondens autem Simon, dixit : Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis.

(1) Il lui dénonce le châtiment qu'il a mérité : peut-être le lui prédit-il, comme on l'a remarqué au sujet de Judas, chap. 1. Mais quoiqu'il parle sur le ton de l'imprécation, il ne le lui désire pas, puisqu'il ajoute incontinent, *Faites pénitence*.

(2) Ce *peut-être* tombe sur les dispositions du pénitent, qui sont toujours incertaines. Car si les dispositions étoient certainement bonnes, quelque énorme que fût le crime, le pardon seroit toujours assuré.

(3) On ne convient pas du sens de cette expression, *le fiel de l'amertume*. Les uns entendent une âme tout empoisonné de malice ; les autres, le dépit que ressentoit Simon de se voir refusé ; d'autres enfin, la haine de Dieu contre Simon, excitée par un si horrible sacrilége. De ces trois explications la première est la plus vraisemblable.

(4) Il est toujours bon de se recommander aux prières des gens de bien, mais il faut prier aussi de son côté. Il n'y a nul fond à faire sur les prières d'autrui lorsqu'on ne les emploie que pour s'éviter la peine de prier soi-même.

25. Et illi quidem testificati et locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.

Les deux apôtres, après avoir rendu témoignage à la vérité, et prêché la parole du Seigneur, s'en retournèrent à Jérusalem. « Leur retour fut une se» conde mission. Chemin faisant, » ils publièrent l'Evangile en plusieurs contrées de Samarie.

« Les conseils de Dieu se dévelop» poient par degrés ; et dans la personne » d'un seul homme, une nouvelle na» tion alloit encore être appelée à la » foi. Philippe fut encore l'instrument » que Dieu y employa. » L'ange du Seigneur lui parla, et lui dit : Levez-vous, et allez du côté du midi, sur la route de Jérusalem à Gaza (1) ; c'est celle qui est déserte. Il se leva donc et se mit en chemin. Or un homme d'Éthiopie, *eunuque* (2), fort puissant auprès de Can-

26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens : Surge et vade contra meridianum, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam : hæc est deserta. 27. Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus, potens

(1) Gaza avoit été anciennement une ville des Philistins, celle dont Samson enleva les portes, et où il fit périr avec lui plusieurs milliers de Philistins sous les ruines d'un même édifice. Alexandre le Grand la prit après un siége de deux mois, et la détruisit de fond en comble. On bâtit ensuite dans le voisinage une nouvelle ville, à laquelle on donna le nom de Gaza. C'est de la première qu'il est ici parlé. On l'a nommée *la déserte* pour la distinguer de la nouvelle, qui étoit habitée.

(2) Le mot d'eunuque, dans son origine, signifioit simplement un officier du palais. Il est permis de croire que celui-ci ne l'étoit que dans ce sens.

dace, reine des Ethiopiens (1), et surintendant de tous ses trésors, étoit venu à Jérusalem pour adorer. Comme il s'en retournoit dans son chariot, et lisant le prophète Isaïe, l'Esprit dit à Philippe : Approchez-vous et joignez ce chariot. Philippe accourut, et entendant l'eunuque qui lisoit le prophète Isaïe (2), Pensez-vous, lui dit-il, entendre ce que vous lisez? Et comment le pourrois-je, répondit l'eunuque (3), si quelqu'un ne me l'explique? Et il pria Phi-

Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem : 28. et revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam. 29. Dixit autem Spiritus Philippo : Accede et adjunge te ad currum istum. 30. Accurrens autem Philippus, audivit eum legentem Isaiam prophetam, et dixit : Putasne, intelligis quæ legis? 31. Qui ait, Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi? Rogavit-

(1) Peuple d'Afrique, aujourd'hui plus connu sous le nom d'Abyssins. Ils regardent encore cet eunuque comme leur premier apôtre, et se vantent d'être la première nation qui ait embrassé le christianisme, suivant ce mot de David : *L'Éthiopie sera la première qui lèvera ses mains vers Dieu.* Ps. LXVII, 32.

(2) Si cet homme n'étoit pas juif d'origine, il étoit au moins prosélyte, et un bon prosélyte, puisqu'il étoit venu adorer à Jérusalem, et qu'en voyageant il lisoit la sainte Écriture. Parce qu'il pratiquoit le bien qu'il connoissoit, Dieu lui donna la connoissance du bien qu'il ignoroit. C'est la conduite ordinaire de la grâce, et peut-être le sens littéral de cette parole mystérieuse de saint Paul : *La justice divine y est révélée* (dans l'Évangile) *en faisant passer d'une foi à une autre foi* (Rom., 1, 17); de la foi judaïque à la foi chrétienne, de la foi au Messie à venir à la foi au Messie venu et déclaré.

(3) Un bon protestant, fût-il d'ailleurs le plus ignorant de tous les hommes, parlant selon le principe fondamental de sa secte, auroit dû répondre : Je l'entends, au moins je puis l'entendre sans interprète; il n'est pas nécessaire qu'on me l'explique.

lippe de monter et de s'asseoir auprès de lui. Or l'endroit de l'Ecriture qu'il lisoit étoit celui-ci : Il a été mené à la mort comme une brebis ; et de même qu'un agneau muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche (1). Dans son abaissement, son jugement a été élevé. Qui racontera sa génération, vu que sa vie sera retranchée de la terre ?

L'eunuque, prenant la parole, dit à Philippe : Dites-moi, je vous supplie, de qui le prophète dit-il cela ? Est-ce de

que Philippum ut
ascenderet et se-
deret secum. 31.
Locus autem
Scripturæ quem
legebat, erat hic :
Tanquam ovis ad
occisionem ductus
est : et sicut agnus
coram tondente
se, sine voce,
sic non aperuit
os suum. 33. In
humilitate judi-
cium ejus subla-
tum est. Genera-
tionem ejus quis
enarrabit, quo-
niam tolletur de
terra vita ejus ?
34. Respondens
autem eunuchus
Philippo, dixit :
Obsecro te, de
quo propheta di-
cit hoc ? de se, an

(1) On a traduit du mot à mot ce texte, que les interprètes expliquent diversement, sans qu'il soit possible de décider quel est le sens véritable. Il a paru plus à propos de lui laisser ses ténèbres que de lui prêter un faux jour. Avouons notre ignorance, et n'en rougissons pas, après que saint Augustin, le plus éclairé de tous les docteurs, n'a pas rougi d'avouer que dans l'Ecriture sainte il y a beaucoup plus de choses qu'il n'entendoit pas, qu'il n'y en a qu'il entendoit : *In sacris Scripturis multo plura nescio, quam scio.* (Aug., Epist. 119.) Ce fut sans doute le Saint-Esprit qui fit rencontrer à l'eunuque cet endroit de l'Ecriture qui est tiré du chap. LIII d'Isaïe. On trouve dans ce chapitre un si grand nombre de traits qui ne conviennent manifestement qu'à Jésus-Christ, qu'il auroit suffi seul pour faire donner à ce prophète le nom d'évangéliste de l'ancien Testament. Philippe ne pouvoit trouver une plus belle ouverture. Il n'avoit qu'à raconter simplement la passion de Jésus-Christ, pour porter la lumière et la conviction dans l'esprit d'un homme qui la voyoit clairement prédite depuis tant de siècles.

soi-même, ou de quelque autre? Là-dessus Philippe ouvrant la bouche et commençant par cet endroit de l'Écriture, il lui annonça Jésus. Comme ils continuoient de marcher, ils vinrent à un lieu où il y avoit de l'eau, et l'eunuque dit : Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé? Vous pouvez l'être, répondit Philippe, si vous croyez de tout votre cœur. Il repartit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Au même temps il fit arrêter le chariot; et Philippe étant descendu dans l'eau avec l'eunuque (1), il le baptisa (2). Dès qu'ils furent dehors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus. Celui-ci, « fortifié par ce nouveau pro-» dige, » continua son chemin avec joie, « et, ravi du bien qu'il avoit » trouvé, il ne s'affligea point de ne

de alio aliquo?
35. Aperiens autem Philippus os
suum, et incipiens à Scriptura
ista, evangelizavit illi Jesum. 36.
Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam; et ait eunuchus : Ecce aqua, quid prohibet me baptizari ?
37. Dixit autem Philippus : Si credis ex toto corde, licet. Et respondens, ait : Credo Filium Dei esse Jesum Christum.
38. Et jussit stare currum : et descenderunt uterque in aquam, Philippus et eunuchus, et baptizavit eum. 39. Cum
autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, et amplius non vidit eum eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.

(1) Saint Jérôme parle de cette eau, qui s'appeloit la fontaine de l'Ethiopien; elle est sur le chemin de Jérusalem à Gaza, près d'un lieu nommé Bethsura, où on la voit sortir de terre, et y rentrer aussitôt.

(2) On doit croire que Philippe lui avoit expliqué au moins les principaux mystères de la foi, et les principaux devoirs du christianisme. Sa profession de foi renferme tout cela en abrégé; car reconnoître que Jésus-Christ est vraiment Fils de Dieu, c'est confesser équivalemment qu'il faut croire tout ce qu'il a dit, et faire tout ce qu'il a commandé.

40. Philippus autem inventus est in Asoto; et pertransiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream.

» plus voir celui qui le lui avoit procuré. Pour » Philippe, *il* se trouva *transporté* dans Asot (1), et il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vînt à Césarée (2). « Il y faisoit sa demeure ordi» naire, et l'Esprit du Seigneur auroit » pu l'y transporter d'abord; mais c'é» toit le moment auquel Dieu vouloit » que l'Evangile fût prêché à tous les » peuples qui se rencontroient sur cette » route. »

## CHAPITRE IX.

Conversion de Saul.

« L'eunuque avoit été conduit par » degrés des ombres du judaïsme au » plein jour de la foi. Sa fidélité à la pre-

(1) Ancienne ville des Philistins, entre Gaza et Césarée, mais beaucoup plus voisine de la première.

(2) Appelée auparavant la Tour de Straton, située sur la mer Méditerranée, différente d'une autre Césarée surnommée *de Philippe*, du nom de Philippe, fils d'Hérode, qui l'avoit fait bâtir en l'honneur de Tibère César. Celle-ci, dont il est parlé dans l'Evangile, étoit au pied du mont Liban.

» mière grâce, qui en avoit fait un
» pieux prosélyte, lui attira la seconde
» grâce, qui fit de lui un parfait chré-
» tien. On l'a déjà dit, c'est la conduite
» ordinaire de Dieu, dont les ouvrages
» dans l'ordre surnaturel, ainsi que
» dans l'ordre naturel, ont presque tou-
» jours leur commencement, leur pro-
» grès et leur perfection. Mais Dieu,
» auteur de cet ordre, n'y est pas as-
» servi. Il y déroge quand il lui plaît;
» et par des coups d'éclat il signale sa
» toute-puissante miséricorde, en terras-
» sant les volontés les plus rebelles, et
» en s'assujétissant des cœurs qui n'ap-
» portent point d'autre disposition à la
» grâce qu'une opposition insurmon-
» table à toute autre qu'à elle-même.
» Telle fut la conversion suivante, qui
» arracha au judaïsme son plus ardent
» défenseur, qui fit en un moment d'un
» persécuteur un apôtre, et, par la
» conquête d'un seul homme, qui pré-
» para la conquête du monde entier. »

Saul (1), qui ne respiroit encore que *Cap.* IX. *v.* 1. Saulus autem ad-

(1) Le même nom que le roi Saül, quoique nous le prononcions différemment; mais les Hébreux le prononçoient de la même manière, c'est-à-dire qu'ils en faisoient pareillement deux syllabes. Nous l'apprenons par le discours du Sauveur, qui, parlant en hébreu, dit deux fois, *Saoul, Saoul*, selon le texte grec, qui est ici le texte original. Il

huc spirans mi-
narum, et cædis
in discipulos Do-
mini, accessit ad
principem sacer-
dotum, 2. et pe-
tiit ab eo epistolas
in Damascum ad
synagogas : ut si
quos invenisset
hujus viæ viros ac
mulieres, vinctos
perduceret in Je-
rusalem. 3. Et cum
iter faceret, con-
tigit ut appropin-
quaret Damasco :
et subito circum-
fulsit eum lux de
cœlo. 4. Et cadens
in terram audivit
vocem dicentem
sibi : Saule, Sau-
le, quid me per-
sequeris? Qui di-
xit : Quis es, Do-
mine? Et ille :
Ego sum Jesus
quem tu perseque-
ris. Durum est ti-

menaces et que massacre contre les disciples du Seigneur, alla trouver le grand-prêtre et lui demanda des lettres pour Damas (1), adressées aux synagogues, afin que s'il y trouvoit quelques gens de cette profession, soit hommes, soit femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem. Comme il étoit en chemin, il arriva qu'approchant de Damas il *fut* tout-à-coup environné d'une clarté qui venoit du ciel : et tombant par terre, il ouït une voix qui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous (2)? Seigneur, répondit-il, qui êtes-vous? Le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez. Il vous est dur de regimber

s'ensuit que nous le prononçons mal. L'erreur n'est pas considérable, mais on a cru que rien de ce qui concerne un si grand homme n'étoit indigne d'être remarqué.

(1) Autrefois capitale de la Syrie. Ce texte nous apprend que les Juifs y étoient en grand nombre, puisqu'ils y avoient plusieurs synagogues. Ceux de Jérusalem ne pouvoient avoir aucune autorité dans cette ville, qui obéissoit à un prince étranger. Il paroît cependant que les ordonnances des chefs de la religion y étoient exécutées, soit que les souverains du pays leur en eussent accordé le privilége, soit qu'ils en achetassent le droit à prix d'argent, comme on voit en certains endroits, qu'en payant bien ils obtiennent des permissions que les lois ne leur accordent pas.

(2) Ceux qui, de quelque manière que ce soit, persécutent les gens de bien, peuvent apprendre ici quel est celui à qui ils s'attaquent.

contre l'aiguillon (1). Alors tremblant et tout épouvanté, Seigneur, dit-il, que voulez-vous que je fasse (2)? Levez-vous, lui répondit le Seigneur, et entrez dans la ville : on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez (3). Or les hommes qui

bi contra stimu-
lum calcitrare. 6.
Et tremens ac stu-
pens dixit : Do-
mine, quid me
vis facere ? 7. Et
Dominus ad eum :
Surge et ingre-
dere civitatem, et
ibi dicetur tibi
quid te oporteat
facere. Viri autem

(1) C'est une métaphore prise des bœufs que l'on pique, lesquels, s'ils regimbent, ne font qu'irriter le conducteur, et multiplier leurs blessures. Ce mot du Sauveur exprime dans Saul quelque résistance, ou actuelle, ou précédente. Il n'est pas impossible que lors même qu'il persécutoit les fidèles avec tant de fureur, il n'entrevît quelques rayons de lumière qui lui occasionoient au moins des doutes. Mais après s'être déclaré si hautement, il ne vouloit pas reculer. Un premier engagement mène souvent plus loin qu'on ne veut : on est emporté, on ne peut plus s'arrêter.

(2) La conversion de Saul est renfermée tout entière dans cette courte parole. Si vous la dites comme lui du fond du cœur, ô pénitens, espérez tout.

(3) Cependant saint Paul déclare dans ses Epîtres qu'il n'a pas eu d'autres maîtres que Jésus-Christ. Il faut distinguer : il apprit par la révélation de Jésus-Christ ce qu'il devoit savoir comme apôtre, et pour enseigner les autres ; mais ce qu'il devoit savoir comme catéchumène, et pour sa propre sanctification, il l'apprit par le ministère d'Ananie. Voilà pourquoi Jésus-Christ lui dit : On vous dira là *ce qu'il faut que vous fassiez.* Dans ce qui concerne le salut de chacun, les hommes doivent être dirigés par les hommes. La loi est générale. Ceux mêmes qui sont chargés de l'instruction publique n'en sont pas exempts. Malheur à celui d'entre eux qui croiroit se suffire à lui-même !

Jésus-Christ lui dit encore à quel ministère il le destinoit, comme on le verra au chap. xxvi, v. 16.

l'accompagnoient étoient dans le plus grand étonnement, entendant à la vérité une voix (1), mais ne voyant personne. Saul se releva, et ayant les yeux ouverts, il ne voyoit point. Ils le traînèrent donc par la main, et le conduisirent à Damas.

Il y avoit alors à Damas un disciple nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision, Ananie. Et il répondit : Me voici, Seigneur. Levez-vous, ajouta le Seigneur ; allez dans la rue qu'on appelle *la rue* Droite, et cherchez dans la maison de Jude un nommé Saul de

Illi qui comita-
bantur cum eo,
stabant stupefacti,
audientes quidem
vocem, neminem
autem videntes. 8.
Surrexit autem
Saulus de terra,
apertisque oculis
nihil videbat. Ad
manus autem il-
lum trahentes, in-
troduxerunt Da-
mascum. 9. Et e-
rat ibi tribus die-
bus non videns,
et non manduca-
vit, neque bibit.
10. Erat autem
quidam discipulus
Damasci, nomine
Ananias : et dixit
ad illum in visu
Dominus : Ana-
nia. At ille ait :
Ecce ego, Domi-
ne. 11. Et Domi-
nus ad eum : Sur-
ge et vade in vi-
cum, qui vocatur
Rectus : et quære
in domo Judæ
Saulum nomine

et suiv., dans le récit que saint Paul fit de cette apparition, en présence du roi Agrippa.

(1) Ici il est dit qu'ils entendoient une voix ; au chap. XXII, saint Paul, racontant l'histoire de sa conversion, dit que ceux qui l'accompagnoient n'entendoient pas la voix de celui qui lui parloit : donc la voix de laquelle il est dit ici qu'ils *l'entendoient*, c'est la voix de Saul ; et c'est ainsi qu'on sauve la contradiction. Que si l'on demande d'où pouvoit donc provenir le grand étonnement où ils étoient, il est aisé de répondre qu'il y avoit bien encore de quoi être surpris et effrayé. Cette grande lumière dont ils furent frappés et investis, Saul terrassé, et cet homme si audacieux mordant la poussière et palpitant de frayeur, sa voix même qui leur faisoit juger, non-seulement qu'il parloit, mais qu'il conversoit avec quelqu'un à qui on l'entendoit adresser la parole, tout cela, dis-je, étoit bien suffisant pour les étonner, quoiqu'ils n'entendissent pas la voix de Jésus-Christ, qui paroît avoir voulu qu'il n'y eût que Saul qui le vît et qui l'entendît.

Tarse, car le voilà qui est en prières. « Au même temps Saul, qui devoit » être assuré que c'étoit là celui que » Dieu lui envoyoit, » vit en esprit un homme nommé Ananie qui entroit, et qui lui imposoit les mains, afin qu'il recouvrât la vue. Ananie répondit : Seigneur, j'ai ouï dire à plusieurs combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem ; et même il a reçu un pouvoir des princes des prêtres, d'emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom. Allez, lui dit le Seigneur, car cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les gentils, devant les rois, et devant les enfans d'Israel ; et je lui montrerai (1) combien il faut qu'il souffre « à son » tour » pour mon nom.

Ananie s'en alla donc dans la maison, et dit, en lui imposant les mains (2) :

Tarsensem : ecce
enim orat. 12.
(Et vidit virum
Ananiam nomine,
introeuntem et im-
ponentem sibi ma-
nus ut visum re-
cipiat. ) 13. Res-
pondit autem Ana-
nias : Domine,
audivi a multis
de viro hoc, quan-
ta mala fecerit
sanctis tuis in Je-
rusalem : 14. Et
hic habet potesta-
tem a principibus
sacerdotum alli-
gandi omnes, qui
invocant nomen
tuum. 15. Dixit
autem ad eum Do-
minus : Vade quo-
niam vas electio-
nis est mihi iste,
ut portet nomen
meum coram gen-
tibus, et regibus,
et filiis Israel. 16.
Ego enim osten-
dam illi, quanta
oporteat eum pro
nomine meo pati.
19. Et abiit Ana-
nias, et introivit
in domum : et im-
ponens ei manus,

(1) Quoique Jésus-Christ ait pu le lui montrer dans une révélation, ce mot *je lui montrerai* ne le prouve pas ; il peut revenir à cette façon de parler usitée parmi nous, *il verra* combien il aura à souffrir. Jésus-Christ se glorifie ici de ce que saint Paul doit souffrir pour lui. Ce qu'il dit semble signifier : Le persécuteur sera persécuté ; et après s'être si fort acharné contre moi et les miens, j'aurai la gloire de le voir souffrir pour mon nom beaucoup plus qu'il n'a fait souffrir les autres.

(2) Cette imposition des mains n'étoit pas la confirmation, comme l'a rêvé Calvin ; Ananie n'étoit

dixit : Saule fra-
ter, Dominus mi-
sit me Jesus, qui
apparuit tibi in
via qua veniebas,
ut videas, et im-
plearis Spiritu
sancto. 18. Et
confestim cecide-
runt ab oculis ejus
tanquam squa-
mæ, et visum re-
cepit : et surgens
baptizatus est. 19.

Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui vous a apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue, et que vous soyez rempli du Saint-Esprit (1). Au même instant il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue; puis se levant il fut baptisé. En-

ni apôtre ni évêque; et supposé qu'il l'eût été, il auroit donné la confirmation à Saul après et non avant le baptême. Ce ne fut donc qu'afin que Saul fût guéri de son aveuglement qu'Ananie lui imposa les mains, suivant cette promesse que le Sauveur avoit faite à ceux qui croiroient en lui : *Ils mettront les mains sur les malades, et ceux-ci seront guéris.* Marc. XVI.

(1) Il en reçut la plénitude dans le baptême. On ne doute pas qu'étant si parfaitement converti il n'eût reçu, avec la rémission de ses péchés, l'Esprit saint, qui déjà résidoit en lui comme principe de toute sainteté. Mais dans le baptême il en reçut une mesure plus abondante, vraisemblablement telle que les apôtres la reçurent le jour de la Pentecôte; Dieu, qui l'associoit à leur apostolat, ayant voulu que le Saint-Esprit lui fût donné, ainsi qu'à eux, sans aucun ministère humain. Dans une vocation si extraordinaire, les moyens extraordinaires n'ont rien qui doive surprendre.

Il lui dit encore, comme on le voit au chap. XXII : *Le Dieu de nos pères vous a prédestiné pour voir le juste et pour entendre les paroles qui sortoient de sa bouche, afin que vous lui serviez de témoin... des choses que vous avez vues et entendues.* Ceci signifie clairement que Jésus-Christ lui apparut en personne, comme saint Paul le dit lui-même, *I Cor.* XV. Il falloit que tous les apôtres fussent témoins oculaires de sa résurrection, et que chacun d'eux pût dire au monde : Il est ressuscité, et *je l'ai vu.*

suite, ayant pris de la nourriture, les forces lui revinrent; et il demeura pendant quelques jours avec les disciples qui étoient à Damas.

Aussitôt il se mit à prêcher dans les synagogues que Jésus étoit le Fils de Dieu. Or, tous ceux qui l'entendoient étoient dans l'étonnement, et ils disoient : N'est-ce pas là celui qui poursuivoit à outrance dans Jérusalem ceux qui invoquoient ce nom ? Il est même venu ici pour les emmener prisonniers aux princes des prêtres. Cependant Saul se fortifioit de plus en plus, et confondoit les Juifs qui demeuroient à Damas, soutenant que Jésus étoit le Christ.

« Ce grand éclat étoit l'éclatante ré» paration qu'il devoit à la gloire de » celui qu'il avoit tant persécuté; et en » répandant au loin l'histoire de sa » conversion, il multiplioit les fruits » qu'un exemple si frappant devoit na» turellement produire. Après s'être » ainsi acquitté de ce qu'il devoit à » Dieu et aux hommes, il s'absenta de » Damas. Saint Luc ne parle point de ce » voyage : c'est saint Paul lui-même qui » nous l'apprend dans son Epître aux » Galates. Lorsque Dieu, dit-il, m'eut » fait connoître son Fils, afin que je le

Et cum accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum discipulis, qui erant Damasci, per dies aliquot. 20. Et continuo in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei. 21. Stupebant autem omnes, qui audiebant, et dicebant : Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud : et huc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad principes sacerdotum ? 22. Saulus autem multo magis convalescebat, et confundebat Judæos, qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus.

» fisse reconnoître aux nations, je ne
» déférai pas à la chair et au sang (1), et
» je n'allai pas à Jérusalem visiter ceux
» qui m'avoient devancé dans l'aposto-
» lat, mais j'allai en Arabie (2).

» Il paroît par ce qui suit qu'il y fit
» un assez long séjour : peut-être même
» ce séjour fut-il de près de trois ans.
» Du reste, ni lui ni qui que ce soit ne
» parlent de ce qu'il y fit. Pourroit-on
» l'ignorer, s'il y avoit annoncé l'Evan-
» gile, lui dont le zèle a toujours eu
» tant d'éclat et de succès? Les fidèles

(1) A la lettre, *je n'acquiesçai pas*. Cette façon de parler sembleroit signifier que les considérations de chair et de sang ne l'empêchèrent pas de répondre à la vocation divine. Mais il est évident, par ce qui précède et ce qui suit, que saint Paul veut dire qu'il ne se fit instruire par aucun homme, étant suffisamment instruit par la révélation de Jésus-Christ. Le mot grec que la Vulgate a rendu par *acquiescer* approche davantage du sens que nous disons; car il signifie proprement *conférer*; ce qui revient encore à ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre : « Vous êtes bienheureux, Simon, fils » de Jonas; car ce n'est point *la chair et le sang* » qui vous l'a révélé, mais mon Père qui est dans » le ciel; » par où l'on voit clairement que ce dont il le félicite, c'est d'avoir appris, non par aucun enseignement humain, mais par la révélation du Père céleste, la vérité qu'il venoit de confesser.

(2) Gal. 1, 15. Cum autem placuit ei.... 16. ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus continuo non acquievi carni et sanguini; 17. neque veni Jerosolymam ad ante cessores meos apostolos, sed abii in Arabiam.

» de la Judée, pays si voisin de l'Arabie, n'en auroient-ils rien appris? et si le bruit en étoit venu jusqu'à eux, » auroient-ils été à son égard dans cette » grande défiance qu'ils témoignèrent, » lorsque, trois ans après sa conversion, » il parut pour la première fois à Jérusalem? Ces considérations ont donné » lieu à une conjecture qui n'est pas » tout-à-fait sans fondement : c'est qu'il » y garda le silence, et que, par une » conduite assez ordinaire, Dieu voulut qu'il s'y disposât aux fonctions » apostoliques par les exercices de la » vie solitaire.

» Après cela, dit-il encore, je vins » pour la seconde fois à Damas (1). » Bien du temps après « sa conversion, » reprend ici saint Luc, et ce temps est » celui qu'il passa en Arabie, » les Juifs « qu'il recommença à combattre » et à confondre, » tinrent conseil pour le tuer. « Trompé par leurs calomnies, ou corrompu par leur argent, celui qui commandoit à Damas » pour le roi Arétas (2) faisoit garder la » ville afin de pouvoir le prendre; » mais

*Cap.* IX, 23. Cum autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

*Cap.* IX. 24. No-

(1) Gal. I, 17. Et iterum reversus sum Damascum.

(2) Cor. II, 32. Damasci præpositus gentis Aretæ regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet.

tæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. Custodiebant autem et portas die ac nocte ut eum interficerent. 25. Accipientes autem eum discipuli, nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.

Saul eut avis des embûches qu'on lui dressoit. Comme ils gardoient les portes nuit et jour, afin de lui ôter la vie, les disciples, le prenant la nuit, le descendirent d'une fenêtre par la muraille dans une corbeille. « Ce fut ainsi qu'il » échappa des mains du gouverneur et » de tous ceux qui avoient conjuré sa » perte. »

C. IX. 26. Cum autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, et omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus. 27. Barnabas autem apprehensum illum duxit ad aposto-

« Alors, et comme on l'a déjà dit, » trois ans après sa conversion, il vint » pour la première fois à Jérusalem. » Son dessein étoit de voir Pierre (1), » chez qui il demeura pendant quinze » jours. Du reste, il ne vit aucun des » autres apôtres, si ce n'est Jacques, » frère du Seigneur (2). Mais comme son » changement n'étoit pas encore bien » connu ou bien avéré, » les disciples auxquels il tâchoit de se joindre se défioient tous de lui, ne pouvant croire qu'il fût un disciple. Ce fut Barnabé qui, l'ayant pris, le mena aux apôtres,

(1) Gal. I, 18. Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim. 19. Alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum, fratrem Domini.

(2) Ce fut de la part de saint Paul une visite de déférence qu'il crut devoir à celui que Jésus-Christ avoit établi chef de son Eglise; car il fait entendre bien clairement qu'il n'y alla pas pour se faire instruire, le maître de Pierre ayant été aussi le sien.

et leur raconta comment le Seigneur lui avoit apparu sur le chemin, et lui avoit parlé; avec quel courage encore il s'étoit déclaré à Damas pour le nom de Jésus. Il vivoit donc avec eux à Jérusalem, et se déclaroit hautement pour le nom du Seigneur. Il parloit ainsi aux gentils (1), et il disputoit avec les « Juifs » grecs, et ceux-ci cherchoient à le faire mourir. Ce que les frères ayant découvert, ils le menèrent à Césarée, et le firent partir pour Tarse. « C'est de ce voyage qu'il entend parler, » lorsqu'il dit que ce fut alors qu'il alla » dans la Syrie et dans la Cilicie (2), » dont Tarse étoit la capitale.

» Les Juifs, outrés de son changement, avoient réuni sur lui seul toutes leurs fureurs. Lorsqu'ils ne le virent plus, ils parurent avoir oublié l'Église, au moins pour un temps. » Elle étoit en paix, et s'établissoit par toute la Judée, la Galilée, et la Samarie, marchant dans la crainte du Seigneur, et

los : et narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, et quia locutus est ei, et quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu. 28. Et erat cum illis intrans et exiens in Jerusalem, et fiducialiter agens in nomine Domini. 29. Loquebatur quoque gentibus et disputabat cum Græcis : illi autem quærebant occidere eum. 30. Quod cum cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum.

C. IX. 31. Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam et Samariam, habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore

(1) Aux gentils prosélytes. On ne croyoit pas encore que l'Évangile dût être annoncé indistinctement à tous les gentils. On ne s'en tint pleinement assuré qu'après l'admirable vision qu'eut saint Pierre, et par les suites miraculeuses de cette vision, qu'on verra incessamment.

(2) Gal. 1, 21 : Deinde veni in partes Syriæ et Ciliciæ.

Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur.

remplie de la consolation du Saint-Esprit.

# CHAPITRE X.

Pierre guérit à Lydda Énée paralytique, et ressuscite à Joppé Tabithe. — Apparition d'un ange à Corneille le centurion. — Vision de saint Pierre. — Corneille instruit et baptisé avec sa famille.

« C'étoit le temps que Dieu avoit » marqué pour la pleine manifestation » du grand secret de la vocation des » gentils. On la voit annoncée par tous » les prophètes, et clairement désignée » par la manière dont Jésus-Christ » même en parle avant et après sa ré- » surrection. Malgré des témoignages » si décisifs, c'étoit toujours un mystère » incroyable à quiconque étoit né Juif. » Ce n'est pas que l'on crût absolument » que le salut n'étoit offert qu'aux en- » fans des patriarches : Pierre et Jean » avoient reçu les Samaritains dans l'É- » glise ; le diacre Philippe avoit baptisé » l'eunuque de Candace ; les apôtres

» avoient admis au nombre des dia-» cres Nicolas, prosélyte d'Antioche. » Tout cela s'étoit fait sans contradic-» tion, et il ne paroît pas qu'on s'en » soit formalisé. On croyoit donc que » les gentils pouvoient être incorporés » au christianisme, mais on croyoit » aussi qu'ils ne pouvoient y arriver » qu'en passant par le judaïsme. De là » le reproche qu'on fit à saint Pierre » d'avoir communiqué, non pas préci-» sément avec des gentils, mais avec » des *incirconcis* [1], c'est-à-dire avec » des hommes qui, n'ayant point la » marque de l'ancienne alliance, étoient » réputés ne pouvoir pas entrer dans la » nouvelle. Enfin tous les nuages vont » être dissipés, et une vérité si intéres-» sante pour le genre humain va paroî-» tre dans tout son jour. Ce n'est pas à » l'apôtre des nations que la révélation » en est faite, c'est au chef des apôtres. » Cette qualité, qui n'étoit pas un vain » titre, exigeoit que le monde l'apprît » de lui. Elle paroissoit encore exiger » plus que ce fût lui qui ouvrît la porte » de l'Evangile aux gentils, comme il » l'avoit ouverte aux Juifs, et que ses » collègues n'entrassent dans l'une et

(1) Act. II, 4.

»l'autre moisson, qu'après qu'il en »auroit recueilli les prémices. Mais, »pour lui concilier une plus grande »autorité, et pour disposer les Juifs à »recevoir une vérité à laquelle ils »étoient si fort opposés, Dieu opéra »par le ministère de Pierre deux mi»racles signalés, qui en précédèrent »immédiatement la publication.

»Profitant du calme où l'Eglise étoit »alors, ce vigilant pasteur travailloit à »fortifier son troupeau et à l'accroître.» Comme il en faisoit la visite, il arriva chez les saints (1) qui demeuroient à Lydda (2). Il trouva là un homme apelé Enée, qu'une paralysie retenoit au lit depuis huit ans. Pierre, « inspiré »de Dieu, » lui dit : Énée, le Seigneur Jésus-Christ vous guérit : levez-vous, et faites votre lit. Il se leva aussitôt.

*Cap.* IX. *v.* 32. Factum est autem ut Petrus, dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos qui habitabant Lyddæ. 33. Invenit autem ibi hominem quemdam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus. 34. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus : surge, et sterne tibi ; et continuo surrexit.

(1) On appeloit souvent ainsi les premiers fidèles, comme on le voit en plusieurs endroits des Epîtres de saint Paul. *Chrétien* et *saint* étoient alors deux termes synonymes. Ils n'ont cessé que trop tôt de l'être.

(2) Ville de la Palestine, peu éloignée de la Méditerranée. Elle s'appela dans la suite *Diospolis*, et fut célèbre par le concile qui s'y tint, dans lequel les erreurs de Pélage furent condamnées. Pélage sut garantir sa personne de la condamnation, en y souscrivant par une dissimulation assez ordinaire aux hérésiarques, surtout lorsqu'ils commencent à semer leur hérésie.

Tous les habitans de Lydda et de Sarone (1) le voyant « guéri, » se convertirent au Seigneur. « Le second mira» cle fut encore plus frappant. » Il y avoit à Joppé une femme du nombre des disciples, appelée Tabithe, c'est-à-dire en grec *Dorcas* (2). Elle étoit pleine des bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisoit. Or, étant tombée malade en ce temps-là, elle mourut : et après qu'on l'eut lavée, on la mit dans la salle haute. Comme Lydda étoit près de Joppé, les disciples ayant appris que Pierre y étoit, ils lui envoyèrent deux hommes pour lui faire cette prière : Donnez-vous la peine de venir sans délai jusque chez nous (3).

« Soit qu'ils lui eussent appris le su» jet de la députation, ou que sans au» tre éclaircissement il fût inspiré de les » suivre, comme eux-mêmes l'avoient » été de l'en prier, » Pierre partit aussi-

35. Et viderunt
eum omnes qui
habitabant Lyddæ
et Saronæ, qui conversi
sunt ad Dominum.
36. In
Joppe autem fuit
quædam discipula,
nomine Tabitha,
quæ interpretata
dicitur Dorcas.
Hæc erat plena
operibus bonis,
et eleemosynis quas
faciebat.
37. Factum
est autem in
diebus illis, ut infirmata
moreretur.
Quam cum lavissent,
posuerunt
eam in cœnaculo.
38. Cum autem
prope esset Lydda
ad Joppen, discipuli
audientes quia
Petrus esset in ea,
miserunt duos viros
ad eum, rogantes :
Ne pigriteris
venire, usque ad
nos.
39. Exurgens

(1) Il paroît que Sarone n'étoit pas le nom d'une ville, mais d'une campagne, très-fertile au rapport de saint Jérôme, et par cette raison bien peuplée.

(2) Le nom grec *dorcas* signifie une chèvre, comme *tabithe* le signifie en syriaque. Il n'est pas dit si cette femme étoit mariée, veuve ou vierge. La charité sanctifie tous les états.

(3) Le texte latin et le grec peuvent signifier également : Ne plaignez pas la peine de venir, ou bien ne tardez pas à venir. Les interprètes se partagent entre ces deux sens. On les a réunis.

autem Petrus; venit cum illis, et cum advenisset, duxerunt illum in cœnaculum; et circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, et ostendentes ei tunicas et vestes quas faciebat illis Dorcas. 40. Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua oravit: et conversus ad corpus, dixit: Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos: et, viso Petro, resedit. 41. Dans autem illi manum, erexit eam. Et cum vocasset sanctos et viduas, assignavit eam vivam. 42. Notum autem

tôt et alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menèrent à la salle. Là toutes les veuves se mirent autour de lui, pleurant et montrant les tuniques et les robes que Dorcas leur faisoit (1). Pierre, ayant fait sortir tout le monde, se mit à genoux et pria : puis, se tournant vers le corps : Tabithe, dit-il, levez-vous. Aussitôt elle ouvrit les yeux, et, ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant. Alors Pierre lui donnant la main, lui aida à se lever ; et, ayant appelé les saints et les veuves, il la leur rendit vivante (2). La chose fut sue de

(1) Elles firent parler, dit saint Cyprien, non leurs bouches, mais les œuvres de Tabithe, la plus éloquente de toutes les prières. Pierre en fut attendri. Combien plus l'étoit Jésus-Christ, qui, dans la personne de ces veuves, avoit été l'objet de la charité de Tabithe. *Cypr. de Oper. et Eleom.*, c. 2.

(2) Il est indubitable que Tabithe étoit sauvée, puisqu'elle avoit emporté en mourant le trésor de ses bonnes œuvres et de ses aumônes; sur quoi l'on demande si saint Pierre, en la ressuscitant, ne lui avoit pas rendu un mauvais service. Laissons saint Pierre, qui n'est ici que l'instrument, et n'envisageons que Dieu, auteur du miracle. *Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité*, dit le prophète. Ce mot doit servir de réponse générale à toutes les questions de cette nature; et, supposé qu'on n'en trouvât pas d'autres, il y auroit de l'impiété à ne pas se contenter de celle-ci. Cependant il est permis à ceux qui s'en contentent d'examiner respectueusement les voies du Seigneur, et au défaut du certain, de s'en tenir au vraisemblable.

toute la ville de Joppé, et plusieurs crurent au Seigneur. Il demeura ensuite assez long-temps à Joppé, chez un nommé Simon, corroyeur. « Les » saints Pères louent à ce propos la mo- » destie de Pierre, qui alla loger chez » un artisan, lui qui, après l'éclat qu'a- » voit eu la résurrection de Tabithe, » auroit pu choisir entre les maisons » les plus opulentes de la ville.

» C'est de là qu'il devoit partir pour » aller faire la conquête de la gentilité. » Les préparatifs en étoient déjà faits » dans une ville du voisinage. » Il y avoit à Césarée un homme nommé Corneille, centurion de la cohorte ap-

factum est per universam Joppen ; et crediderunt multi in Domino. 43. Factum est autem ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.

*Cap.* x. v. 1. Vir autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis

C'est ce qu'ont fait les théologiens ; et ils ont dit qu'il n'est nullement probable que Dieu expose de nouveau, au risque de se perdre, ceux qui ont franchi une fois le grand pas de mourir dans sa grâce. Que si l'on ne peut pas dire absolument qu'après leur résurrection ils sont devenus impeccables, le Seigneur cependant assure leur salut par des moyens dont l'infaillible effet lui est parfaitement connu ; que, ne perdant rien de ce côté, ils gagnent d'un autre par l'accroissement de mérites que leur procure une vie plus longue. Il n'en est pas ainsi de ceux qui étoient morts dans la disgrâce de Dieu. Revenus à la vie, ils peuvent se mettre en état de grâce et y persévérer. Les théologiens ajoutent que le jugement de ceux-ci n'avoit pas été prononcé, ou qu'au moins l'exécution en avoit été suspendue, parce qu'il est dit qu'*il n'y a aucune rédemption en enfer* ; vérité qui, selon eux, ne souffre aucune exception.

quæ dicitur Italica.
2. Religiosus ac timens Deum, cum omni domo sua, faciens eleemosynas multas plebi, et deprecans Deum semper.

pelée Italique : c'étoit un homme religieux, et qui craignoit Dieu, lui et toute sa maison (1). Il faisoit beaucoup d'aumônes au peuple (2), et prioit Dieu continuellement. « Ce fidèle observa-

(1) Corneille étoit juste, même avant sa conversion au christianisme, puisque c'est de lui que saint Pierre dit, v. 34 et 35 : « Dieu ne fait acception de » personne ; mais, en toute nation, *celui qui le* » *craint et qui fait des œuvres de justice lui est* » *agréable*. » Les Pélagiens en concluoient que l'homme peut devenir juste par les seules forces du libre arbitre. Les docteurs catholiques les ont réfutés en établissant la nécessité d'une grâce surnaturelle prévenante, coopérante pour toutes les œuvres, justifiantes ou méritoires. Mais, dit-on, si Corneille étoit juste, quel besoin avoit-il de la prédication de saint Pierre ? On répond : 1° que Dieu, suivant une conduite qui lui est ordinaire, récompensoit en lui le bon usage d'une grâce par une grâce plus excellente, laquelle ajoutoit la perfection à la justice, à la sainteté de la loi naturelle, la sainteté beaucoup plus sublime du christianisme ; 2° que cette seconde grâce lui devenoit nécessaire, même pour le salut, parce que depuis la publication de l'Évangile, qui avoit commencé le jour de la Pentecôte, on ne pouvoit plus être sauvé sans avoir la foi explicite en Jésus-Christ ; qu'à la vérité on avoit ignoré jusqu'alors que les gentils y fussent appelés, ce qui justifioit Corneille de ne l'avoir pas encore embrassée, mais que ce grand mystère étoit sur le point d'être pleinement révélé, comme il le fut dans sa personne par une distinction glorieuse. Dieu voulut bien encore honorer ses vertus.

(2) Il n'étoit pas encore chrétien par la foi, il l'étoit déjà par les œuvres, auxquelles Dieu ne tarda pas d'ajouter la foi. Combien de chrétiens par la foi sont païens par les œuvres, qui ne sont que trop souvent punis par la perte de la foi.

» teur de la loi naturelle, cet homme
» juste au milieu d'un monde corrompu,
» comme l'étoient, avant la loi écrite,
» Noé et les anciens patriarches ; cet
» homme étoit celui que Dieu avoit
» prédestiné pour être nos prémices. »
Lorsqu'il prioit, vers la neuvième heure du jour, il eut une vision dans laquelle il vit clairement un ange de Dieu (1) qui vint à lui et qui lui dit : Corneille. Lui, regardant l'ange, et saisi de frayeur, répondit : Qu'y a-t-il, Seigneur ? Vos prières, lui dit l'ange, et vos aumônes sont montées en la présence de Dieu, et il s'est souvenu de vous. Envoyez donc tout-à-l'heure des gens à Joppé, et faites venir un certain Simon surnommé Pierre. Il demeure chez un nommé Simon, corroyeur, dont la maison est proche de la mer.

3. Is vidit in visu manifeste, quasi hora diei nona, angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli. 4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine? Dixit autem illi : Orationes tuæ et eleemosynæ tuæ, ascenderunt in memoriam in conspectu Dei. 5. Et nunc mitte viros in Joppen, et accersi Simonem qui cognominatur Petrus ; 6. hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare : hic

(1) Les théologiens disent que si un gentil avoit gardé fidèlement la loi naturelle, Dieu lui enverroit un ange pour l'éclairer, plutôt que de le laisser périr faute des connoissances nécessaires pour le salut. L'exemple de Corneille en est une preuve, qui est encore fortifiée par ce mot de saint Augustin, qui a passé en axiome : *Dieu ne refuse point la grâce à celui qui fait ce qu'il peut.*

On a déjà remarqué que, dans la Palestine, les toits des maisons étoient en plate-forme. Pierre y monta pour prier avec plus de recueillement. Cette pratique lui étoit venue de son divin maître, qui étoit dans l'usage d'aller prier sur quelque montagne.

dicet tibi quid te
oporteat facere. 7.
Et cum discessis-
set angelus qui lo-
quebatur illi, voca-
vit duos domesti-
cos suos, et mili-
tem metuentem
Dominum, ex his
qui illi parebant.
8. Quibus cum
narrasset omnia,
misit illos in Jop-
pen.
9. Postera au-
tem die iter illis
facientibus, et ap-
propinquantibus
civitati, ascendit
Petrus in supe-
riora ut oraret,
circa horam sex-
tam. 10. Et, cum
esuriret, voluit
gustare; paranti-
bus autem illis,
cecidit super eum
mentis excessus :
11. Et vidit cœlum
apertum, et des-
cendens vas quod-
dam, velut lin-
teum magnum,
quatuor initiis

C'est lui qui vous dira ce qu'il *faut* que vous fassiez. Dès que l'ange qui parloit à Corneille l'eut quitté, il appela *deux* de ses domestiques et un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux *qui* étoient à ses ordres, et après leur avoir raconté tout, il les envoya à Joppé.

Le jour suivant, comme ils étoient en chemin, et qu'ils approchoient de *la* ville, Pierre monta au haut de la maison vers la sixième heure pour prier (1). Ensuite, ayant faim, il demanda à manger. Pendant qu'on lui apprêtoit à manger, il fut ravi en esprit. Il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe (2), qui, suspendue par les qua-

(1) Vers midi. Corneille prioit à la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures après midi. Il l'avoit appris des Juifs, qui avoient consacré à la prière la première heure du jour, la troisième, la sixième et la neuvième. De là les noms de prime, de tierce, sexte et none, qui ont passé dans l'Église chrétienne, où ils se sont conservés.

(2) Cette nappe représentoit l'Église, qui devoit recevoir dans son sein les gentils, que les Juifs regardoient comme impurs et abominables. L'Église vient du ciel, elle doit y retourner; voilà pourquoi la nappe en descend et y remonte. Plusieurs interprètes disent que tous les animaux qu'elle contenoit étoient immondes. D'autres prétendent qu'il y en avoit de mondes et d'immondes. On ne lit rien qui ne décide nettement pour ou contre. Ce qui paroît certain par la réponse de saint Pierre, c'est, ou bien que tous les animaux étoient immondes, ou

tre coins, descendoit du ciel jusqu'à terre. Il y avoit dans cette nappe de toutes sortes d'animaux à quatre pieds, de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel. En même temps une voix lui dit : Levez-vous, Pierre, tuez et mangez. Mais Pierre répondit : Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé d'impur et d'immonde (1). La voix lui dit encore : N'appelez pas impur ce que Dieu a purifié. Cela se fit par trois fois (2), et aussitôt la nappe fut retirée au ciel.

Pierre étoit occupé à chercher ce que pouvoit signifier la vision qu'il avoit eue, lorsque les hommes envoyés par Corneille, s'étant informés de la maison de Simon, se présentèrent à la porte.

submitti de cœlo
in terram. 12. In
quo erant omnia
quadrupedia, et
serpentia terræ et
volatilia cœli. 13.
Et facta est vox
ad eum : Surge,
Petre, occide et
manduca. 14. Ait
autem Petrus :
Absit, Domine,
quia nunquam
manducavi omne
commune et immundum.
15. Et
vox iterum secundo
ad eum : Quod
Deus purificavit,
tu commune ne
dixeris. 16. Hoc
autem factum est
per ter : et statim
receptum est
vas in cœlum.
17. Et dum intra
se hæsitaret
Petrus, quidnam
esset visio quam
vidisset, ecce viri
qui missi erant
a Cornelio, inquirentes
domum Simonis,
astiterunt
ad januam. 18. Et
cum vocassent,
interrogabant, si

qu'il comprit que la voix lui disoit de manger indifféremment des uns et des autres.

(1) Dieu se servit de cette figure, parce que, outre la vocation des gentils, qui en étoit l'objet principal, il vouloit encore faire connoître que la distinction des animaux mondes et immondes, si recommandée par la loi ancienne, étoit abolie par la loi nouvelle. Des rabbins même ont pensé qu'au temps du Messie cette distinction n'auroit plus lieu.

(2) Les trois reprises étoient apparemment pour mieux assurer saint Pierre de la réalité de la vision céleste. Elles figuroient aussi l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité, et les trois immersions du baptême par lequel les gentils devoient entrer dans l'Eglise.

Simon, qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium. 19. Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei: Ecce viri tres quærunt te. 20. Surge itaque, descende, et vade cum eis nihil dubitans, quia ego misi illos. 21. Descendens autem Petrus ad viros dixit : Ecce ego sum quem quæritis, quæ causa est propter quam venistis? 22. Qui dixerunt: Cornelius, centurio, vir justus et timens Deum, et testimonium habens ab universa gente Judæorum, responsum accepit ab angelo sancto accersire te in domum suam, et audire verba abs te. 23. Introducens ergo eos, recepit hospitio. Sequenti autem die surgens profectus est cùm illis, et quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum. 24. Altera autem die introivit Cæsaream. Cornelius

Ayant appelé quelqu'un, ils demandèrent si ce n'étoit pas là que logeoit Simon surnommé Pierre. Comme *Pierre* pensoit alors à sa vision, l'Esprit lui dit : Voilà trois hommes qui *vous cherchent*. Levez-vous donc, descendez et allez-vous-en avec eux sans *balancer*; car c'est moi qui les ai envoyés. Pierre étant descendu, leur dit : Je suis *celui* que vous cherchez; quel sujet vous amène? Ils répondirent : *Corneille*, centurion, homme juste, craignant Dieu, et de qui toute la nation *des* Juifs rend témoignage, a été averti par un saint ange de vous faire venir en sa maison, et d'entendre ce que vous lui direz. Pierre les fit donc entrer et les logea avec lui. Le lendemain, il partit avec eux, accompagné de quelques-uns des frères qui demeuroient à Joppé. Le jour d'après « son départ, » il entra dans Césarée. Corneille les attendoit avec ses parens et ses amis particuliers, qu'il avoit assemblés (1). Lorsque Pierre fut entré dans la ville, Corneille, « averti » apparemment par un des domestiques

(1) Il avoit déjà sanctifié sa maison. Le voici qui travaille à sanctifier ses proches et ses amis. Un soldat peut-il donc être un apôtre? Oui, s'il est un saint. La sainteté produit le zèle dans tous les états.

» qui avoit pris les devans (1), » vint à sa rencontre ; et se jetant à ses pieds, il l'adora. Mais Pierre le releva, en disant : Levez-vous, je suis homme comme vous (2) ; et s'entretenant avec lui, il entra « dans sa maison, où » il trouva beaucoup de personnes qui s'y étoient rendues. Alors il leur dit : Vous savez que c'est une chose abominable pour un Juif d'avoir des liaisons avec un étranger, ou même de l'aborder. Mais Dieu m'a fait voir qu'on ne doit traiter aucun homme de profane ou d'immonde (3). C'est pourquoi, dès qu'on m'a appelé,

vero expectabat illos, convocatis cognatis suis, et necessariis amicis. 25. Et factum est cum introisset Petrus, obvius venit ei Cornelius; et procidens ad pedes ejus, adoravit. 26. Petrus vero elevavit eum, dicens : Surge, et ego ipse homo sum. 27. Et loquens cum illo intravit, et invenit multos qui convenerant; 28. Dixitque ad illos : Vos scitis quomodo abominatum sit viro Judæo conjungi aut accedere ad alienigenam; sed mihi ostendit Deus neminem communem aut immundum dicere hominem. 29. Propter quod sine dubitatione veni accer-

(1) La circonstance du domestique qui prend les devans pour prévenir son maître sur l'arrivée de saint Pierre, cette circonstance, dis-je, est par elle-même très-vraisemblable. De plus, on la trouve mot à mot dans un ancien manuscrit grec, où elle fait partie du texte.

(2) Ce ne fut point parce que Corneille le prenoit pour un dieu que saint Pierre lui parla de la sorte. Corneille étoit déjà trop éclairé pour être capable d'une pareille erreur, lui qui n'avoit pris que pour un simple envoyé de Dieu l'ange qui lui étoit apparu tout éclatant de lumière ; mais il regardoit saint Pierre comme un homme extraordinaire, qu'il ne devoit aborder qu'avec les témoignages du plus profond respect. C'est cet hommage qui, quoique dû à la dignité de saint Pierre, est refusé par son humilité.

(3) Pierre avoit déjà compris que tous les hommes étoient figurés par les animaux contenus dans la nappe, et que tout ce qui s'étoit passé depuis sa vision s'y rapportoit ; le reste ne tardera pas à être éclairci.

je suis venu sans hésiter. Je vous demande donc pour quel sujet vous m'avez fait venir.

« Ceux qui l'étoient venus chercher » à Joppé ne le lui avoient pas laissé » ignorer ; mais il convenoit qu'il l'en» tendît de la propre bouche de » Corneille, « et c'est ce qui le lui fit deman» der. Celui-ci » répondit : A l'*heure* qu'il est, il y a quatre jours, j'étois en prières dans ma maison à la neuvième heure, lorsqu'un homme (1), vêtu d'une robe éclatante, parut tout-à-coup devant moi, et dit : Corneille, votre prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de vos aumônes (2). Envoyez donc à Joppé, et faites venir Simon surnommé Pierre. Il demeure chez Simon, corroyeur, proche de la mer. C'est pourquoi j'ai envoyé vers vous aussitôt ; et vous, en venant, vous avez fait une bonne action. Nous voilà donc tous à présent de-

citus. Interrogo
ergo, quam ob
causam accersis-
tis me?
30. Et Corne-
lius ait : A nu-
diusquarta die
usque ad hanc
horam, orans e-
ram hora nona in
domo mea, et ec-
ce vir stetit ante
me in veste can-
dida, et ait : 31.
Corneli, exaudita
est oratio tua, et
eleemosynæ tuæ
commemoratæ
sunt in conspectu
Dei. 32. Mitte er-
go in Joppen et
accersi Simonem,
qui cognominatur
Petrus : hic hos-
pitatur in domo
Simonis coriarii,
juxta mare. 33.
Confestim ergo
misi ad te : et tu
bene fecisti ve-
niendo. Nunc er-
go omnes nos in

(1) Un *homme*, c'est-à-dire l'ange qui lui avoit apparu sous une figure humaine ; car ce n'étoit pas une vision intellectuelle, mais une apparition sensible et corporelle.

(2) Toutes les fois qu'il est dit que son oraison a été exaucée, ses aumônes sont mentionnées. C'est pour nous apprendre que c'étoit principalement de ses aumônes que son oraison tiroit son efficace. Quiconque unit ces deux moyens a trouvé le secret infaillible de toucher le cœur de Dieu.

vant vous, pour entendre tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire. Alors Pierre prenant la parole : En vérité, dit-il, je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes; mais qu'en quelque nation que ce soit, celui qui le craint et qui fait des œuvres de justice lui est agréable.

« Ceux que l'on avouoit être agréa-
» bles à Dieu ne pouvoient plus être
» réputés indignes de connoître Jésus-
» Christ. Il va donc leur être annoncé;
» et le mur qui divisoit les deux peu-
» ples ne subsistera plus. » Dieu, « continue Pierre, » a envoyé sa parole aux enfans d'Israel, annonçant la paix par Jésus-Christ. C'est lui qui est le Seigneur de tous. Vous n'ignorez pas ce qui est arrivé dans toute la Judée, en commençant par la Galilée; après le baptême que Jean a prêché, comment Dieu a donné l'onction de l'Esprit saint et de sa vertu à Jésus de Nazareth, qui partout où il a passé, a fait du bien, et a guéri ceux qui étoient sous la puissance du démon, parce que Dieu étoit avec lui (1). Et nous som-

conspectu tuo adsumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt a Domino. 34. Aperiens autem Petrus os suum, dixit : In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus : 35. sed in omni gente, qui timet eum et operatur justitiam, acceptus est illi.

36. Verbum misit Deus filiis Israel annuntians pacem per Jesum Christum :(hic est omnium Dominus.) 37. Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam : incipiens enim a Galilæa, post baptismum quod prædicavit Joannes. 38. Jesum a Nazareth : quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute, qui pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos a diabolo, quoniam Deus erat cum illo. 39. Et nos tes-

(1) *Dieu étoit avec lui* dans le sens qu'il lui étoit uni en unité de personne. On donne cette explication, parce que Nestorius abusoit de ce texte et de quelques autres semblables pour distinguer deux

mes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem, « ce Jésus » qu'ils ont mis à mort en le crucifiant. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour; et il a voulu qu'il se fît voir, non à tout le peuple (1), mais à ceux que Dieu avoit destinés pour en être les témoins, à nous qui avons mangé et bu avec lui depuis qu'il *est* ressuscité d'entre les morts. Il nous a commandé de prêcher au peuple *et* d'attester que c'est lui qui a été établi de Dieu le juge des vivans et des morts (2).

.es sumus om-
nium quæ fecit
in regione Judæ-
orum, et Jerusa-
lem, quem occi-
derunt suspen-
dentes in ligno.
40. Hunc Deus
suscitavit • tertia
die, et dedit eum
manifestum fieri,
41. Non omni po-
pulo, sed testi-
bus præordinatis
a Deo : nobis,
qui manducavi-
mus et bibimus
cum illo, post-
quam resurrexit a
mortuis. 42. Et
præcepit nobis
prædicare popu-
lo, et testificari
quia ipse est qui
constitutus est a
Deo judex vivo-
rum et mortuum.

personnes en Jésus-Christ, la personne de *Dieu* qui étoit avec Jésus-Christ, et la personne de Jésus-Christ avec qui Dieu étoit. Il est vrai que l'union personnelle n'est pas exprimée en cet endroit, mais elle n'y est pas contredite, et cela suffit pour que les textes qui l'expriment conservent toute leur force.

Tel dogme catholique est le résultat de plusieurs textes réunis. Qui les sépare n'a qu'une partie de la vérité; et s'il nie le surplus, il est entièrement dans l'erreur.

(1) Pourquoi pas à tout le peuple? demandent ici les incrédules. Dieu avoit ses raisons. Mais, Jésus-Christ eût-il paru ressuscité aux yeux de tout le peuple, les incrédules comme eux n'auroient pas cru davantage. Lazare parut ressuscité aux yeux de toute la nation; et tout l'effet que produisit l'évidence sur ces hommes pervers, ce fut de leur inspirer le dessein de le faire mourir une seconde fois. *S'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand même quelqu'un des morts ressusciteroit.* Luc. XVI.

(2) *Juge des vivans et des morts.* La même ex-

Tous les prophètes lui rendent témoignage que ceux qui croient en lui re- 43. Huic omnes prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere

pression se trouve dans le Symbole. Le sens n'en est pas encore clairement déterminé. Par les vivans et les morts, les uns entendent les justes et les pécheurs. D'autres, qui expliquent les *morts* dans le sens littéral, entendent par les *vivans* ceux qui, étant encore en vie lorsque Jésus-Christ viendra juger le monde, mourront pour subir la loi commune, et ressusciteront aussitôt pour être jugés. Une mort si courte les fait distinguer des autres morts par le nom de *vivans*.

On ose hasarder une troisième explication. Elle est si simple, qu'elle pourroit bien être la véritable. On entend par les morts ceux qui sont déjà morts, et par les vivans ceux qui vivent aujourd'hui. Ainsi lorsqu'il est dit, Jésus-Christ viendra juger les vivans et les morts, cela signifie qu'il jugera ceux qui nous ont précédés au tombeau, et nous qui ne tarderons pas à les suivre, mais qui vivons encore sur la terre : ce qui veut dire en un mot que Jésus-Christ jugera tous les hommes qui auront jamais existé ; car la proposition sera littéralement vraie jusqu'à la fin du monde, parce que jusqu'à la fin du monde il y aura des hommes qui pourront dire en toute vérité : Jésus-Christ nous jugera, nous tous qui vivons aujourd'hui, et tous ceux qui sont morts avant nous. On a dit que l'on hasardoit cette explication ; cependant on lui trouve quelque fondement dans ces paroles de saint Paul, I *Thess.* IV, 15 et 16 : *Ceux qui sont morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers ; ensuite nous qui sommes vivans, qui sommes laissés sur la terre*, etc. Laissons les obscurités de ce passage pour ne nous arrêter qu'à ces mots : *Ceux qui sont morts ressusciteront, ensuite nous qui sommes vivans*. On voit ici en propres termes la résurrection, et en conséquence le jugement des vivans et des morts. Les vivans sont évidemment ceux qui étoient en vie lorsque l'apôtre écrivoit son épître, c'est-à-dire qu'ils

per nomen ejus omnes, qui credunt in eum.
44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.
45. Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro: quia et in nationes gratia

çoivent par son nom la rémission des péchés (1).

Pierre parloit encore, lorsque le Saint-Esprit, « dont l'action invisible » s'étoit unie à sa parole, » descendit sur tous ceux qui écoutoient ce discours (2). Les fidèles circoncis (3) qui étoient venus avec Pierre, furent frappés d'étonnement de voir que la grâce

sont appelés vivans au sens que nous l'entendons dans cette explication, à laquelle on ne peut nier que ce texte de saint Paul ne donne de la vraisemblance.

(1) En même temps qu'il est déclaré juge, il est aussi déclaré sauveur, pour nous apprendre combien nous devons et l'aimer et le craindre.

(2) Ils avoient reçu la grâce sanctifiante avant qu'ils reçussent le baptême, comme il arrive toutes les fois que la disposition que l'on apporte à ce sacrement est perfectionnée par la charité. Il en est de même de la disposition au sacrement de pénitence. Ils avoient même reçu l'effet de la confirmation avec les dons miraculeux et sensibles qui l'accompagnoient dans ces premiers temps. Dieu, auteur de la règle, n'y est pas assujéti; et ce n'étoit pas sans raison qu'il s'en écartoit dans cette circonstance, puisque ce fut ce dernier miracle qui rendit complète la preuve de la vocation des gentils.

(3) Donc il y avoit déjà des incirconcis qui étoient fidèles, ont conclu quelques interprètes, en quoi il paroît qu'ils se trompent. S'il y en eût eu, auroit-il été besoin de tant de prodiges pour persuader à saint Pierre que les incirconcis pouvoient être admis au baptême? Les *fidèles circoncis* ne sont donc pas distingués ici des fidèles *incirconcis*, mais des circoncis *infidèles*, c'est-à-dire des Juifs qui n'avoient pas embrassé la foi de Jésus-Christ.

du Saint-Esprit se répandoit aussi sur
les gentils. Car ils les entendoient parler
plusieurs langues et publier les gran-
deurs de Dieu. « Ce dernier prodige fut
» la pleine manifestation du secret di-
» vin. Pierre le comprit ; et comme il
» y vit en même temps la pleine réfu-
» tation du préjugé judaïque, » Y a-t-il
quelqu'un, dit-il alors, qui puisse em-
pêcher qu'on ne donne le baptême de
l'eau à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit
aussi bien que nous? Et il ordonna qu'ils
fussent baptisés au nom du Seigneur
Jésus-Christ. Alors ils le prièrent de de-
meurer quelques jours avec eux. « Il
» voulut bien leur donner cette satisfac-
» tion ; et sans doute qu'il profita de
» l'occasion pour achever de les in-
» struire. Il est à présumer qu'en les
» quittant il les recommanda à Corneille,
» qu'il établit dans la suite évêque de
» Césarée, où il succéda à Zachée, comme
» nous l'apprenons du Martyrologe ro-
» main, qui fait mémoire de Corneille,
» comme d'un saint, le 2 de février. Sa
» maison fut changée en une église, que
» l'on alloit encore visiter par dévotion
» au temps de saint Jérôme. »

Spiritus sancti effusa est. 46. Audiebant enim illos loquentes linguis, et magnificantes Deum.

47. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos? 48. Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.

## CHAPITRE XI.

Pierre rend raison de sa conduite. — Prédication de Barnabé et de Saul à Antioche, où commence le nom de chrétiens.

---

*Cap.* XI, *v.* 1. Audierunt autem apostoli, et fratres, qui erant in Judæa : quoniam et gentes receperunt verbum Dei. 2. Cum autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum, qui erant ex circumcisione, 3. Dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes et manducasti cum illis? 4. Incipiens autem Petrus, exponebat illis ordinem, dicens : 5. Ego eram in civitate Joppe orans, et vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quoddam velut linteum ma-

Cependant les apôtres et les frères qui étoient en Judée apprirent que même les gentils avoient reçu la parole de Dieu. Pierre donc étant de retour à Jérusalem, les fidèles circoncis disputoient contre lui. Pourquoi, disoient-ils, êtes-vous entré chez des incirconcis, et avez-vous mangé avec eux? Alors Pierre commença à leur raconter par ordre ce qui étoit arrivé. J'étois, dit-il, en prières dans la ville de Joppé, lorsque, dans un ravissement d'esprit, je vis descendre du ciel comme une grande nappe suspendue par les quatre coins, qui s'abaissoit et venoit jusqu'à moi. Je la considérai avec attention, et j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles, et des oiseaux du ciel. J'entendis aussi une

voix qui me dit : Pierre, levez-vous, tuez et mangez. Mais je répondis : Je n'ai garde, Seigneur ; car rien de profane ou d'immonde n'entra jamais dans ma bouche. La voix qui venoit du ciel, parlant une seconde fois, dit : Ce que Dieu a purifié, ne l'appelez pas immonde. Cela se fit par trois fois, après quoi tout fut retiré au ciel. A l'heure même trois hommes, envoyés vers moi de Césarée, s'arrêtèrent à la porte de la maison où j'étois ; et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans hésiter. Ces six frères que voici vinrent aussi avec moi. Nous entrâmes dans le logis d'un homme qui nous raconta comment il avoit vu un ange dans sa maison qui lui avoit dit : Envoyez à Joppé, et faites venir Simon surnommé Pierre. Il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvé (1), vous et toute votre maison. Dès que j'eus commencé à parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il étoit descendu sur nous au commencement. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau (2) ;

(1) L'ange lui avoit dit auparavant : *Votre prière est exaucée ;* ce qui, joint à ceci, nous apprend que ce qu'il demandoit c'étoit son salut, ou, ce qui revient au même, les moyens d'y parvenir.

(2) Le baptême de Jésus-Christ est aussi un bap-

gnum quatuor
initiis summitti
de cœlo, et venit
usque ad me. 6.
In quod intuens
considerabam, et
vidi quadrupedia
terræ, et bestias,
et reptilia, et volatilia
cœli. 7. Audivi
autem et vocem
dicentem mihi
: Surge, Petre,
occide et manduca.
8. Dixi autem:
Nequaquam, Domine,
quia commune
aut immundum
nunquam
introivit in os
meum. 9. Respondit
autem vox
secundo de cœlo :
Quæ Deus mundavit,
tu ne commune
dixeris. 10.
Hoc autem factum
est per ter,
et recepta sunt
omnia rursum in
cœlum. 11. Et
ecce viri tres confestim
astiterunt
in domo in qua
eram, missi a
Cæsarea ad me.
12. Dixit autem
Spiritus mihi, ut
irem cum illis,
nihil hæsitans. Venerunt
autem mecum
et sex fratres
isti, et ingressi
sumus in domum
viri. 13. Narravit
autem nobis quo-

modo vidisset angelum in domo sua, stantem et dicentem sibi : Mitte in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus, 14. Qui loquetur tibi verba in quibus salvus eris tu, et universa domus tua. 15. Cum autem cœpissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et in nos in initio. 16. Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat : Joannes quidam baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto. 17. Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut et nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum : ego quis eram, qui possem prohibere Deum ? 18. His auditis,

mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. Si donc Dieu leur a fait la même grâce (1) qu'il nous a faite à nous-mêmes qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étois-je, moi, pour m'opposer à Dieu ?

« Les anciens ont loué justement » saint Pierre de ne s'être pas prévalu » de son autorité en cette circonstance, » et de n'avoir pas dédaigné de rendre » raison de sa conduite à ses inférieurs. » A la bonne heure que l'on emploie » l'autorité toute seule, lorsque l'on a » affaire à des esprits contentieux qui » trouvent toujours à raisonner contre » la raison même, on ne viendroit ja- » mais à bout de les convaincre, il faut » les terrasser; mais si l'on traite avec » des personnes qui aiment la vérité, » et qui désirent la connoître, il ne peut » être qu'utile de motiver la décision ; » l'autorité en devient plus persuasive, » et la soumission moins pénible. Ceux » à qui Pierre adressoit la parole étoient » de ces derniers. Aussi » lorsqu'ils eu-

tême d'eau ; mais celui de Jean n'étoit rien de plus, au lieu que celui de Jésus-Christ confère le Saint-Esprit.

(1) Le raisonnement de saint Pierre étoit sans réplique. Il étoit visible que Corneille et ceux de sa maison avoient reçu la *grâce* du sacrement. Pouvoit-on leur refuser le *signe* ?

rent entendu son discours, ils s'apaisèrent et glorifièrent Dieu, en disant : Dieu a donc accordé aussi aux gentils la pénitence (1) qui conduit à la vie.

« Cet heureux commencement ne » tarda pas à avoir des suites encore » plus heureuses. » Ceux qui avoient été dispersés par la persécution qui suivit la mort d'Étienne avoient passé jusqu'en Phénicie, en Chypre et à Antioche. « Pleins des anciens préjugés, » ils n'annonçoient la parole qu'aux seuls Juifs. Néanmoins quelques-uns d'entre eux, natifs de Chypre et de Cyrène, annoncèrent aussi aux Grecs (2) le Seigneur Jésus. La main du Seigneur étoit avec eux; et un grand nombre de personnes crurent et se convertirent au Seigneur.

tacuerunt, et glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo et gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.

19. Et illi quidem qui dispersi fuerant a tribulatione quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen et Cyprum et Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis.
20. Erant autem quidam ex eis viri Cyprii et Cyrenæi, qui cum introissent Antiochiam, loquebantur et ad Græcos annuntiantes Dominum Jesum.
21. Et erat manus Domini cum eis, multus que numerus credentium conversus est ad Dominum.

(1) C'est en un mot le salut, désigné par la vie éternelle qui en est le terme, et par la pénitence qui en est le moyen. Qui n'embrasse pas le moyen peut il espérer d'arriver au terme?

(2) *Aux Grecs*, c'est-à-dire aux gentils, et non aux Juifs nés parmi les Grecs, comme il paroît par l'opposition que met ici le texte entre ces Grecs et les Juifs. Ces nouveaux prédicateurs étoient-ils alors informés de la conversion de Corneille, ou ne faisoient-ils que suivre le mouvement du Saint-Esprit, qui les poussoit intérieurement à continuer l'ouvrage qu'il avoit commencé à Césarée? c'est ce que l'on ignore, et ce qu'il importe assez peu de savoir. Ce qui paroît plus que probable, c'est que ce ne fut qu'après la conversion de Corneille qu'ils commencèrent à annoncer l'Évangile aux gentils.

« L'entreprise auroit été assez justi-
» fiée par le succès, supposé qu'elle ne
» l'eût pas été déjà par la conversion de
» Corneille. Mais depuis cet événe-
» ment, la vocation des gentils n'étoit
» plus un problême. C'est pourquoi, »
l'église de Jérusalem, informée de ce
qui s'étoit passé, envoya Barnabé jus-
qu'à Antioche, « pour approuver l'œu-
» vre commencée, et, s'il en étoit be-
» soin, pour qu'il y mît la dernière
» main.

22. Pervenit autem sermo ad aures ecclesiæ, quæ erat Jerosolymis, super istis : et miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.

» Le bien étoit fait; il ne restoit plus
» qu'à le conserver et à l'accroître. »
Barnabé étant arrivé, et voyant ce qu'o-
péroit la grâce de Dieu, il en fut ravi;
et, « ne trouvant rien de plus à faire, »
il les exhortoit à persévérer dans le « ser-
» vice du » Seigneur, auquel ils s'étoient
attachés de tout leur cœur. Car c'étoit
un homme vertueux, rempli du Saint-
Esprit et de foi. « Sa prédication, sou-
» tenue de la sainteté de sa vie, produi-
» sit les fruits qu'on devoit en attendre. »
Une grande multitude se donna « en-
» core » au Seigneur.

24. Qui cum pervenisset, et vidisset gratiam Dei, gavisus est; et hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino :

24. Quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto, et fide.

Et apposita est multa turba Domino.

« Une moisson si abondante deman-
» doit de nouveaux ouvriers; et les pré-
» mices de la gentilité sembloient ap-
» peler celui que Dieu avoit destiné
» pour la recueillir de toutes les parties

» de la terre. Soit que Barnabé le ju-
» geât ainsi, ou que Dieu le lui eût ré-
» vélé, » il alla à Tarse pour chercher Saul; et, l'ayant trouvé, il l'emmena à Antioche. Ils vécurent ensemble une année entière dans cette église, et instruisirent beaucoup de monde; en sorte que ce fut à Antioche que les disciples commencèrent à porter le nom de Chrétiens (1).

« Attirés par le bruit de ce succès
» dont ils voulurent être les témoins,
» et peut-être les coopérateurs, » des prophètes vinrent en ce temps-là de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, étant inspiré, prédit qu'il y auroit une grande famine dans tout l'univers, laquelle arriva sous l'empire de Claude. Sur quoi les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, de

25. Profectus
est autem Barna-
bas Tarsum, ut
quæreret Pau-
lum : quem cum
invenisset, per-
duxit Antio-
chiam. 26. Et
annum totum
conversati sunt
ibi in Ecclesia :
et docuerunt tur-
bam multam, ita
ut cognominaren-
tur primum An-
tiochiæ discipuli
Christiani.
27. In his au-
tem diebus su-
pervenerunt ab
Jerosolymis pro-
phetæ Antio-
chiam. 28. Et
surgens unus ex
eis, nomine Aga-
bus, significabat
per Spiritum, fa-
mem magnam fu-
turam in univer-

(1) Ce nom est resté. Les vertus qu'il exprime se trouvent encore dans quelques-uns de ceux qui le portent; dans la plupart il ne fait que rendre plus sensible et plus criminel le contraste de leurs vices avec ces vertus.

Julien l'Apostat rendit une ordonnance par laquelle il supprimoit le nom de chrétiens, qu'il changeoit en celui de Galiléens. Il craignoit ce nom, dit un saint Père, comme les démons le craignent. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en cela il manquoit de sens : les choses peuvent bien dépendre des princes, mais les noms n'en dépendent pas.

io orbe terrarum, quæ facta est sub Claudio. 29. Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæa fratribus : 30. Quod et fecerunt, mittentes ad seniores per manus Barnabæ et Sauli.

quoi secourir les frères qui demeuroient en Judée (1) : ce qu'ils exécutèrent, envoyant aux anciens par les mains de Barnabé et de Saul.

## CHAPITRE XII.

Hérode fait tuer Jacques, frère de Jean. — Pierre délivré de prison par un ange. — Mort d'Hérode.

« Depuis le baptême de Corneille » jusqu'aux événemens qui font la ma- » tière de ce chapitre, c'est-à-dire dans » l'espace d'environ sept ans, il se passa » plusieurs faits mémorables que l'au-

(1) Deux raisons d'un plus grand besoin pour les fidèles de la Judée : 1° ils s'étoient dépouillés de tous leurs biens, ce que n'avoient pas fait les *gentils* devenus fidèles; 2° les gentils convertis n'étoïent pas encore persécutés par les gentils idolâtres, et les Juifs convertis l'étoient par les *Juifs* incrédules.

Puisque la famine devoit être universelle, l'avarice auroit dit : Pensons à nous, et ne nous laissons pas mourir de faim pour nourrir des étrangers. La charité dit au contraire : Courons le risque de manquer, plutôt que de laisser manquer nos frères.

» teur sacré de cette histoire n'a pas été
» inspiré d'écrire, mais qui sont venus
» jusqu'à nous par une tradition con-
» stante, appuyée sur le témoignage
» des plus graves historiens de l'Église.
» Telle est la dispersion des apôtres
» qui, assurés enfin de la vocation des
» gentils, leur portèrent la lumière de
» l'Évangile jusqu'aux extrémités du
» monde connu. Ils avoient auparavant
» composé le symbole qui s'est toujours
» appelé depuis le Symbole des apô-
» tres : précaution nécessaire pour que
» leur enseignement fût partout uni-
» forme. Le sentiment de ceux qui
» croient que chacun d'eux en fournit
» un article (ce que paroît signifier le
» nom même de symbole), ce sentiment,
» dis-je, a des autorités si anciennes et
» si respectables, qu'il y auroit de la
» témérité à vouloir le contredire. En
» quittant la Judée, saint Matthieu laissa
» à ses compatriotes son Évangile, qu'il
» venoit d'écrire en leur langue. L'ori-
» ginal ne se trouve plus; le grec, qui
» en tient lieu, n'en est qu'une traduc-
» tion fidèle faite dans ces premiers
» temps. Il semble que Dieu ait voulu
» l'ôter aux Juifs, qui se l'étoient rendu
» inutile par leur incrédulité. Ce fut

» aussi dans le même temps que saint
» Pierre établit le siége de sa primauté
» à Antioche. Il n'étoit pas nécessaire
» pour cela qu'il s'y transportât en per-
» sonne. Il le fit neanmoins ; mais il ne
» s'y fixa pas tellement qu'il ne parcou-
» rût les villes et les provinces où sa
» présence pouvoit être nécessaire ou
» utile. Lui et ses collègues revenoient
» à Jérusalem lorsque les besoins de
» l'Église les y rappeloient, ou que leurs
» courses évangéliques les en rappro-
» choient. On fait ici cette remarque,
» parce que c'est ce qui donna lieu à ce
» qui va être raconté.

» Les fureurs des Juifs acharnés con-
» tre les disciples avoient paru ména-
» ger un peu plus les apôtres. Ce fut
» contre eux que se déclara une malice
» plus profonde et plus réfléchie. » En
*Cap.* XII, *v.* 1. Eodem autem tempore, misit Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de ec- ce temps-là (1), « dit l'écrivain sacré, »
le roi Hérode (2) se mit à persécuter

(1) Ce qu'on va lire arriva environ dix ans après l'ascension du Sauveur. Ainsi *en ce temps-là paroît* ne pouvoir se rapporter qu'au temps de la famine, dont la prédiction est la dernière chose dont saint Luc a parlé.

(2) Hérode Agrippa, différent d'Hérode qui fit décoller saint Jean-Baptiste, et d'Agrippa devant qui saint Paul plaida sa cause. Le premier *étoit son* oncle paternel, et le second étoit son fils. Ce prince n'avoit aucune autorité dans Jérusalem. Cependant

quelques-uns de l'Eglise. « Comme il en » vouloit principalement aux chefs, » il fit mourir par le glaive Jacques (1) frère de Jean. Voyant que cela faisoit plaisir aux Juifs (2), il fit aussi prendre Pierre. Ceci arriva au temps des Azymes. Quand il l'eut arrêté, il l'envoya en prison, et le fit garder par quatre escouades de quatre soldats chacune. Son dessein

clesia. 2. Occidit autem Jacobum, fratrem Joannis gladio. 3. Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erant autem dies Azymorum. 4. Quem cum apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post

on ne lui contestoit pas l'exercice du pouvoir souverain sur les gens de sa maison, puisqu'il fit conduire au supplice les gardes de saint Pierre, ni sur les Galiléens ses sujets, tels qu'étoient les deux apôtres dont il fit décoller l'un et emprisonner l'autre. Ce fut aussi la cause de la déférence qu'eut Pilate de renvoyer Jésus à Hérode, lorsqu'il eut entendu dire que Jésus étoit de Galilée.

(1) Fils de Zébédée, celui que nous nommons Jacques le *majeur*, un des trois disciples que Jésus-Christ chérissoit plus particulièrement, le premier des apôtres qui eut l'honneur de répandre son sang pour la cause de son maître; primauté bien plus désirable que celle que son ambition lui avoit fait désirer et demander. Son corps, qui fut transporté en Espagne, y est l'objet des pieux pélerinages qui s'y font de toutes les parties du monde catholique.

(2) Pilate fit crucifier Jésus-Christ parce qu'il craignoit le peuple. Hérode, pour plaire au peuple, fit décoller Jacques, résolu à en faire autant à Pierre. Ils furent meurtriers l'un et l'autre, le premier parce qu'il étoit *trembleur*, le second parce qu'il étoit flatteur. Des passions si lâches devroient-elles être si cruelles?

Si les peuples sont souvent flatteurs des princes, les princes sont aussi quelquefois flatteurs des peuples.

Pascha producere eum populo. 5. Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.

6. Cum autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus : et custodes ante ostium custodiebant carcerem. 7. Et ecce angelus Domini astitit : et lumen refulsit in habitaculo : percussoque latere Petri, excitavit eum, dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus. 8. Dixit autem angelus ad eum : Præcingere, et calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi : Circumda tibi vestimentum tuum, et sequere me. 9. Et exiens sequebatur eum, et nesciebat quia verum est, quod fiebat per angelum : existimabat au-

étoit de le faire mourir devant tout *le* peuple après la fête de Pâques. Pierre étoit donc gardé dans la prison, et l'Eglise ne cessoit point de faire pour lui des prières à Dieu. « C'est l'unique défense que Dieu lui ait permise pour » se garantir de l'oppression. On va » voir que c'est la meilleure. » Comme Hérode étoit sur le point de le donner en spectacle, la nuit de ce jour-là même, Pierre dormoit entre deux soldats, lié de deux chaînes ; et il y avoit une garde posée devant la porte de la prison. Tout-à-coup il parut un ange du Seigneur, le lieu fut rempli de lumière, et l'ange frappant Pierre au côté, le réveilla. Levez-vous promptement, dit-il ; et à l'instant les chaînes lui tombèrent des mains. Prenez votre ceinture, lui dit l'ange, mettez vos souliers. Il le fit. L'ange ajouta : Prenez votre vêtement, et suivez-moi. Pierre sortit, et il le suivoit, ne sachant pas que ce qui se faisoit par l'ange fût une chose réelle ; mais il s'imaginoit que c'étoit une vision. Quand ils eurent passé la première et la seconde garde, ils vinrent à la porte de fer qui mène à la cité (1), laquelle s'ouvrit d'elle-même

(1) Les traducteurs mettent *la ville*. On en cor-

pour leur faire passage. Étant sortis, ils avancèrent jusqu'au bout de la rue, et aussitôt l'ange le quitta. Alors Pierre étant revenu à soi, dit : Je vois bien à présent que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a délivré des mains d'Hérode et de toute l'attente du peuple Juif.

« Laissé à lui-même, il falloit qu'il » cherchât un asile où il pût être à cou- » vert des poursuites. » Après y avoir réfléchi, il alla « d'abord » chez Marie mère de Jean, surnommé Marc, où plusieurs personnes assemblées étoient en prières. Comme il frappoit à la porte, une fille nommée Rhodé vint écouter. Ayant reconnu la voix de Pierre, de la joie qu'elle en eut, elle n'ouvrit point ; mais, retournant sur ses pas, elle courut annoncer que Pierre étoit à la porte. Vous êtes folle, lui dirent-ils ; mais elle assura que c'étoit lui ; et eux disoient :

tem se visum vi-
dere. 10. Trans-
euntes autem
primam et secun-
dam custodiam,
venerunt ad por-
tam ferream, quæ
ducit ad civita-
tem : quæ ultro
aperta est eis. Et
exeuntes proces-
serunt vicum u-
num ; et continuo
discessit angelus
ab eo. 11. Et Pe-
trus ad se rever-
sus, dixit : Nunc
scio vere, quia
misit Dominus
angelum suum,
et eripuit me de
manu Herodis, et
de omni expecta-
tione plebis Judæ-
orum.
12. Conside-
ransque venit ad
domum Mariæ
matris Joannis,
qui cognominatus
est Marcus, ubi
erant multi con-
gregati, et oran-
tes. 13. Pulsante
autem eo ostium
januæ, processit
puella ad audien-
dum nomine
Rhode. 14. Et ut
cognovit vocem
Petri, præ gau-
dio non aperuit
januam, sed in-
tro currens nun-
tiavit stare Pe-
trum ante januam.

clut que cette prison étoit hors de l'enceinte de la ville. Cela pourroit être absolument ; mais il pourroit être aussi que Jérusalem, ainsi que quelques-unes de nos grandes villes, eût une de ses parties qui s'appeloit *la cité*. On a même quelque raison de soupçonner que cela étoit ainsi. D'ailleurs le mot latin et le mot grec signifient plus littéralement *la cité*. On s'en est donc servi, pour ne pas décider ce que le texte laisse indécis.

15. At illi dixe-
runt ad eam : In-
sanis. Illa autem
affirmabat sic se
habere. Illi au-
tem dicebant : An-
gelus ejus est. 16.
Petrus autem per-
severabat pulsans.
Cum autem ape-
ruissent, viderunt
eum, et obstupue-
runt. 17. Annuens
autem eis manu
ut tacerent, nar-
ravit quomodo
Dominus eduxis-

C'est son ange (1). Cependant Pierre continuoit de frapper. Après qu'ils eurent ouvert, voyant que c'étoit lui, ils furent dans le plus grand étonnement. Mais lui leur ayant fait signe de la main pour qu'ils se tussent, il raconta comment le Seigneur l'avoit tiré de prison, et

(1) On s'est déjà servi de ce texte pour prouver contre les Calvinistes que chaque homme a son ange gardien. Calvin, qui a senti tout ce que ce passage prouvoit contre lui, a tâché de l'éluder, en disant que saint Pierre avoit eu un ange gardien pendant le temps de sa prison, et non plus. D'où le savoit-il? mais d'où le savoient ceux qui, ne pouvant croire que c'étoit Pierre qui frappoit à la porte, disoient C'est son ange? Calvin dira-t-il que Dieu leur avoit envoyé un autre ange pour le leur révéler? Quelle imagination! Parlons selon la foi, et nous parlerons selon la raison. Ce qui fit dire alors, *C'est son ange*, c'est la persuasion où étoient les premiers fidèles que chacun a son ange gardien.

Ce mot, *C'est son ange*, nous apprend encore que ces premiers chrétiens étoient dans l'opinion que les anges prenoient quelquefois la ressemblance de ceux dont ils étoient les gardiens; c'est aussi le sentiment de quelques théologiens. Ils le fondent sur ce que plusieurs saints qui pendant leur vie ont été vus en même temps dans des lieux différens, ignoroient eux-mêmes cette réduplication de leur présence. De là on a conclu raisonnablement que ces saints n'étoient pas rendus présens en corps et en âme : mais étoit-ce leur ange à leur place, ou bien Dieu se contentoit-il de former un corps d'air inanimé, à qui il donnoit les traits et le son de voix de ceux qu'il faisoit apparoître, c'est ce que nous ignorerons jusqu'à ce qu'il lui plaise de nous le révéler.

ajouta : Allez en porter la nouvelle à Jacques (1) et aux frères. Puis, étant sorti, il s'en alla ailleurs (2).

Quand il fut jour, les soldats ne furent pas peu en peine de ce qu'étoit devenu Pierre. Hérode l'ayant fait chercher, et ne l'ayant pas trouvé, après avoir fait informer contre les gardes, il ordonna qu'on les conduisît au supplice. Ensuite il alla de Judée à Césarée, où il s'arrêta.

« C'étoit là qu'il devoit combler la » mesure de ses crimes, et en recevoir » le châtiment. » Il étoit irrité contre les Tyriens et les Sidoniens; mais eux, d'un commun accord, vinrent le trou-

set eum de carcere
dixitque : nuntiate
Jacobo et fratribus
hæc. Et egressus
abiit in alium locum.
18. Facta autem
die, erat non parva
turbatio inter milites,
quidnam factum esset de Petro.
19. Herodes
autem cum requisisset eum, et non
invenisset, inquisitione facta de
custodibus, jussit
eos duci : descendensque a Judæa
in Cæsaream, ibi
commoratus est.
20. Erat autem
iratus Tyriis, et
Sidoniis. At illi
unanimes vene-

(1) Jacques le mineur, évêque de Jérusalem, celui qui est appelé dans l'Écriture le frère du Seigneur. Étoit-ce le même que Jacques, fils d'Alphée, l'un des douze apôtres, ou bien sont-ce deux hommes différens, c'est sur quoi les savans ne sont pas d'accord. L'opinion commune, que l'Église semble avoir adoptée, c'est que ces deux hommes n'en font qu'un.

(2) *Ailleurs* paroît signifier ici qu'il alla se cacher dans une autre maison. Quelques-uns y donnent un sens plus étendu, parce qu'en effet saint Pierre ne tarda pas à quitter Jérusalem, d'où, après avoir parcouru plusieurs provinces, il se transporta à Rome, laissant Évodius son successeur dans l'épiscopat d'Antioche et dans le patriarcat d'Orient, et emportant avec soi sa primauté, qu'il attacha irrévocablement au siége romain, qu'il fonda à la fin de cette année, qui étoit la dixième depuis l'ascension de notre Seigneur.

ver, et ayant gagné Blastus, chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que c'étoit ce prince qui faisoit subsister leur pays. Le jour assigné, Hérode, revêtu de ses habits royaux, prit séance sur son trône, et les harangua. Le peuple applaudissant, s'écrioit : C'est un dieu qui parle, et non pas un homme. A l'instant l'ange du Seigneur le frappa pour n'avoir pas rendu gloire à Dieu, et il mourut rongé de vers (1).

« Cependant le sang qu'il avoit ré» pandu fructifioit. » La parole du Seigneur faisoit de nouveaux progrès, et se répandoit de plus en plus. Pour Barnabé et Saul, après s'être acquittés de leur commission, ils retournèrent de Jérusalem « à Antioche, » ayant pris avec eux Jean surnommé Marc.

runt ad eum, et
persuaso Blasto,
qui erat super cu-
biculum regis,
postulabant pa-
cem, eo quod ale-
rentur regiones eo-
rum ab illo : 21.
Statuto autem die,
Herodes vestitus
veste regia, sedit
pro tribunali, et
concionabatur ad
eos. 22. Populus
autem acclama-
bat : Dei voces, et
non hominis. 23.
Confestim autem
percussit eum an-
gelus Domini, eo
quod non dedisset
honorem Deo; et
consumptus a ver-
mibus, expiravit.
24. Verbum au-
tem Domini cres-
cebat, et multi-
plicabatur. 25.
Barnabas autem
et Saulus reversi
sunt ab Jerosoly-
mis expleto mi-
nisterio, assumpto
Joanne, qui co-
gnominatus est
Marcus.

(1) Hommes! humiliez-vous, vous mourrez bientôt, et aussitôt après vous serez rongés de vers. Princes! humiliez-vous jusqu'au centre de la terre, parce que, si vous vous laissez enivrer par la flatterie, les vers vous rongeront tout vifs. Ce n'en est pas ici le seul exemple.

Telle créature qui s'entend appeler une divinité, et qui s'y complaît, est autant ou plus coupable qu'Hérode.

# CHAPITRE XIII.

Le Saint-Esprit ordonne de choisir Barnabé et Saul pour l'œuvre de la prédication des gentils. — Le magicien Bar-Jésu aveuglé à la parole de Paul. — Conversion de Sergius Paulus. — Discours de Paul à la synagogue d'Antioche de Pisidie. — Blasphème des Juifs. — Persécution qu'ils excitent. — Conversion des gentils.

---

Il y avoit dans l'Église d'Antioche des prophètes (1) et des docteurs, entre lesquels étoient Barnabé, Simon qu'on appeloit le Noir, Lucius de Cyrène,

*Cap.* XIII, *v.* 1. Erant autem in ecclesia quæ erat Antiochiæ, prophetæ, et doctores, in quibus Barnabas, et Simon, qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenen-

(1) Des *prophètes* qui parloient par inspiration, et qui prédisoient l'avenir, tel qu'étoit Agabus, dont il est fait mention aux chap. II et XXI; des *docteurs* qui expliquoient ce qui venoit d'être lu de l'Écriture sainte. Le titre avec la chose se sont conservés dans l'Eglise grecque, où l'on appelle docteur de l'Evangile le ministre qui est chargé d'expliquer l'Evangile, docteur de l'Apôtre celui qui explique les épîtres de saint Paul, docteur du psautier celui qui explique les Psaumes; ce qui reviendroit assez à ce que nous appelons le théologal, si ce n'est, comme remarque M. Fleury, que la fonction *effective* du théologal est réduite à quelques sermons, que bien souvent il ne fait pas lui-même.

sis, et Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, et Saulus.
2. Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos. 3. Tunc jejunantes et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

Manahen frère de lait d'Hérode le Tétrarque, et Saul. Or un jour qu'ils faisoient le service divin (1) et qu'ils jeûnoient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. Alors ayant jeûné et prié (2), ils leur imposèrent les mains, et ils les laissèrent aller.

(1) *La liturgie*, dit le grec, c'est-à-dire à la lettre *l'action publique*. Ce mot, dans sa signification générale, s'entend du service divin. Les Grecs l'emploient plus particulièrement pour signifier le sacrifice. C'est aussi du sacrifice que l'entendent ici la plupart des interprètes.

(2) On verra encore au chap. suivant, v. 22, que l'ordination étoit accompagnée de jeûnes et de prières; pratique qui a commencé avec l'Eglise, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Mais étoit-ce ici une ordination, ou bien n'étoit-ce qu'une imposition des mains purement déprécatoire? c'est sur quoi les docteurs se partagent. Disons ce qui est le plus probable : c'étoit une ordination. On voit que rien n'y manque de ce qui la précède et l'accompagne, le jeûne, la prière, le sacrifice même, et l'imposition des mains. Mais, dira-t-on, saint Paul, dans l'Epître aux Galates, déclare qu'il n'a rien reçu des hommes : non, quant à la science de la religion et à la vocation à l'apostolat, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait reçu le baptême d'Ananie, ni qu'il ait pu recevoir l'ordre presbytéral et épiscopal par le ministère ordinaire. Ainsi un prêtre élevé à la papauté ne reçoit rien, *comme souverain pontife*, de l'évêque dont il reçoit la consécration épiscopale. Il tient de celui-ci d'être évêque du clergé de Rome qui l'a élu, d'être évêque de Rome et de Dieu, d'être pape de l'Eglise universelle, en conséquence de l'ordre que Dieu a

Envoyés par le Saint-Esprit, « dont » ils suivoient la direction, comme ils » en avoient reçu la mission, les deux » apôtres » s'en allèrent à Séleucie, d'où ils firent voile en Chypre. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, ils prêchoient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs. Or ils avoient avec eux Jean pour les aider. Ayant parcouru toute l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un certain Juif, magicien et faux prophète, nommé Bar-Jésu, qui étoit avec le proconsul Sergius Paulus, homme sage (1). Celui-ci, qui désiroit d'entendre la parole de Dieu, fit venir Barnabé et Saul. Élymas le magicien (2) (car c'est ce que son nom signifie) s'opposoit à eux, voulant détourner le proconsul de la foi. Mais « (et c'est ici que » l'apôtre des nations commence à pa- » roître tout ce qu'il est) » Saul, qui est

établi que le successeur au siége de Pierre succéderoit à sa primauté.

(1) Cette sagesse, qui étoit dans lui une qualité morale, ne méritoit pas la foi, mais elle en écartoit les obstacles. C'est par la grâce de Dieu que l'homme est fidèle, c'est par sa propre folie qu'il ne l'est pas.

(2) Elymas ne signifie un magicien ni en grec ni en hébreu, ce qui exerce beaucoup les interprètes. Il faut bien pourtant qu'il l'ait signifié, puisque saint Luc l'a dit. C'étoit apparemment dans quelque langue particulière, qui n'est pas venue jusqu'à

4. Et ipsi quidem missi a Spiritu sancto abierunt Seleuciam, et inde navigaverunt Cyprum.
5. Et cum venissent Salaminam prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem et Joannem in ministerio.
6. Et cum perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magum pseudoprophetam, Judæum, cui nomen erat Bar-Jesu.
7. Qui erat cum proconsule Sergio Paulo, viro prudente. Hic, accersitis Barnaba et Saulo, desiderabat audire verbum Dei.
8. Resistebat autem illis Elymas magus, (sic

le même que Paul (1), étant rempli du Saint-Esprit, et regardant Élymas, lui dit : O homme plein d'artifice et de fourberies, enfant du diable, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu point de pervertir les voies droites du Seigneur ? Mais voilà dans ce moment que la main du Seigneur est sur toi : tu seras aveugle, et tu ne verras point le soleil d'ici à un temps. Aussitôt un nuage ténébreux lui tomba sur les yeux, et, tournant de côté et d'autre, il cherchoit quelqu'un qui lui donnât la main. Le proconsul ayant vu ce qui venoit d'arriver, crut alors, admirant la doctrine du Seigneur (2).

enim interpreta-
tur nomen ejus)
quærens avertere
proconsulem a fi-
de. 9. Saulus au-
tem, qui et Pau-
lus, repletus Spi-
ritu sancto, in-
tuens in eum, 10.
Dixit : O plene
omni dolo, et om-
ni fallacia, fili
diaboli, inimice
omnis justitiæ,
non desinis sub-
vertere vias Do-
mini rectas. 11.
Et nunc ecce ma-
nus Domini super
te, et eris cæcus,
non videns solem
usque ad tempus.
Et confestim ce-
cidit in eum cali-
go, et tenebræ,
et circuiens quæ-
rebat qui ei ma-
num daret. 12.
Tunc proconsul
cum vidisset fac-
tum, credidit, ad-
mirans super doc-
trina Domini.

nous. Peut-être étoit-ce l'ancienne langue des Cypriotes, avant que la langue grecque fût devenue dominante en Chypre. C'est à peu près ce qu'on a dit là-dessus de plus raisonnable.

(1) Désormais il ne sera plus appelé que Paul. Il est plus que probable que ce fut alors qu'il adopta ce nouveau nom, et que la raison qui l'y engagea, ce fut afin que les gentils, qui étoient le grand objet de sa mission, eussent moins de répugnance à traiter avec lui, lui trouvant un nom auquel leurs oreilles étoient accoutumées. Mais le prit-il de lui-même, ou le prit-il à la prière du proconsul Serge Paul, ou bien fut-ce les gentils qui, à cause de la ressemblance des noms, transformèrent, peut-être sans y penser, Saul en Paul ? Tout cela est possible, et rien n'est certain, sinon que l'apôtre adopta ce nom, et que lui-même il ne s'en donna plus d'autre.

(2) Ce mot exprime tout ensemble et la doctrine

Paul et ses compagnons partirent de Paphos, d'où ils allèrent à Perge en Pamphylie. Mais Jean, « effrayé d'un » apostolat si pénible et si hasardeux, » n'eut pas le courage de les suivre. » Il » les quitta, et retourna à Jérusalem. Pour eux, après avoir passé par Perge, ils vinrent à Antioche de Pisidie ; et le jour du sabbat, étant entrés dans la synagogue, ils y prirent place. Après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue, « suivant » ce qui se pratiquoit à l'égard des » étrangers, » leur envoyèrent dire : Nos frères, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, vous pouvez le faire. Alors Paul se leva, et marquant de la main qu'on fît silence, il dit : Is-

33. Et cum a
Papho navigas-
sent Paulus et qui
cum eo erant,
venerunt Pergen
Pamphyliæ. Joan-
nes autem, disce-
dens ab eis, re-
versus est Jeroso-
lymam. 14. Illi
vero pertranseun-
tes Pergen, ve-
nerunt Antio-
chiam Pisidiæ ;
et ingressi syna-
gogam die sabba-
torum, sederunt.
15. Post lectio-
nem autem le-
gis, et propheta-
rum, miserunt
principes synago-
gæ ad eos, dicen-
tes : Viri fratres,
si quis est in vo-
bis sermo exhor-
tationis ad ple-
bem, dicite. 16.
Surgens autem
Paulus, et manu
silentium indi-
cens, ait : Viri

et la manière dont saint Paul l'avoit prouvée. Ainsi, lorsque Jésus-Christ délivra un possédé par la vertu de sa parole, « tout le monde fut dans l'ad» miration, de sorte qu'ils se demandoient les uns » aux autres : Quelle est cette nouvelle *doctrine ?* » (Marc. I, 27.) Car il commande avec autorité » même aux esprits immondes, et ils lui obéissent. » La doctrine évangélique exposée simplement, paroît au premier coup d'œil sublime dans ses mystères, et parfaite dans sa morale. Il peut survenir un doute, savoir si elle vient de Dieu, ou si elle est une belle invention de l'esprit humain. Le miracle qui la prouve en assure la divinité. Alors l'esprit, débarrassé du doute, se livre tout entier à l'admiration. Voilà comment on a pu dire que le proconsul, *ayant vu le miracle, admira la doctrine.*

raélites, et vous qui craignez Dieu (1), écoutez. Le Dieu d'Israel choisit nos pères, et il exalta ce peuple (2), lorsqu'ils demeuroient en Egypte, d'où il les tira par la force de son bras. Pendant l'espace de quarante ans il supporta leurs mœurs « déréglées » dans le désert. Puis, après avoir détruit sept nations dans la terre de Chanaan, il la leur distribua au sort, après environ quatre cent cinquante ans (3). Ensuite il leur donna des juges jusqu'au prophète Samuel. Après cela ils demandèrent un roi, et Dieu leur donna Saül fils de Cis, de la tribu de Benjamin, ce qui dura quarante ans (4). L'ayant rejeté, il suscita David pour être leur roi, auquel il rendit ce témoignage : J'ai

Israelitæ, et qui
timetis Deum, audite : 17. Deus
plebis Israel elegit patres nostros, et plebem exaltavit cum essent incolæ in terra Ægypti, et in brachio excelso eduxit eos ex
ea, 18. Et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto.
19. Et destruens gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,
20. Quasi post quadringentos et quinquaginta annos : et post hæc dedit judices, usque ad Samuel prophetam.
21. Et exinde postulaverunt regem : et dedit illis Deus Saul, filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta.
22. Et amoto illo, suscitavit illos David regem; cui testimonium perhi-

(1) Outre ceux qui étoient Juifs, ou Israélites de naissance, on admettoit dans ces assemblées des prosélytes et des gentils adorateurs du vrai Dieu. Ce sont ceux qui sont désignés par ces mots, *et vous qui craignez Dieu.*

(2) Il exalta ce peuple, et le rendit célèbre par les dix plaies dont il frappa ses cruels oppresseurs.

(3) On compte environ quatre cent cinquante ans depuis la naissance d'Isaac, qui fut comme la première naissance du peuple choisi, jusqu'au partage de la terre de Chanaan. Presque tous les interprètes s'accordent à dire que cette époque est celle que saint Paul avoit alors en vue.

(4) Ces quarante ans renferment tout le temps de la judicature de Samuel et du règne de Saül.

trouvé David, fils de Jessé, l'homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés. C'est de son sang que Dieu, selon sa promesse, a suscité à Israel un sauveur, qui est Jésus. Avant qu'il parût, Jean prêcha un baptême de pénitence à tout le peuple d'Israel; et lorsqu'il étoit sur le point de terminer sa course, il disoit : Je ne suis pas celui que vous pensez; mais voici qu'il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers (1). Mes frères, enfans de la race d'Abraham, et vous qui, dans cette assemblée, craignez Dieu, c'est à vous que s'adresse cette parole de salut; car les habitans de Jérusalem et leurs princes ne l'ayant point reconnue, et n'ayant

bens, dixit : Inveni David, filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas. 23. Hujus Deus ex semine secundum promissionem eduxit Israel salvatorem Jesum. 24. Prædicante Joanne ante faciem adventus ejus baptismum pœnitentiæ omni populo Israel. 25. Cum impleret autem Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitramini esse, non sum ego, sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere. 26. Viri fratres, filii generis Abraham, et qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est. 27. Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes,

(1) Plusieurs années après la mort de Jean-Baptiste, et si loin de la Judée, où il avoit vécu et où il étoit mort, saint Paul cite son témoignage, comme faisant preuve pour la divinité de Jésus-Christ. Ceci montre à quel point la renommée du saint précurseur étoit répandue, et l'estime qu'en faisoient les Juifs dans toutes les parties du monde. L'apôtre saint Jean le cite aussi dans son évangile, qu'il écrivit plus de cinquante ans après la mort du précurseur : ce qui montre encore combien le souvenir en étoit profond et ineffaçable. Tout cela donnoit sans doute un grand poids à son témoignage. Mais il prouvoit encore par l'accomplissement des prophéties; car il avoit été prédit que le Messie seroit précédé par un prophète qui l'annonceroit d'avance, et qui lui prépareroit les voies.

point compris les paroles des prophètes qui se lisent tous les jours de sabbat, ils les ont accomplies en le condamnant ; et bien qu'ils ne trouvassent en lui aucune cause de mort, ils demandèrent à Pilate de le faire mourir ; et après qu'ils eurent entièrement exécuté tout ce qui avoit été écrit de lui, il fut détaché de la croix, et mis dans le tombeau. Mais Dieu le ressuscita le troisième jour ; et il a été vu durant plusieurs jours par ceux qui étoient venus avec lui de Galilée à Jérusalem, lesquels jusqu'à cette heure rendent témoignage de lui au peuple. Et nous aussi, nous vous annonçons que la promesse faite à nos pères, Dieu l'a accomplie pour nous qui sommes leurs enfans, en ressuscitant Jésus, comme il est écrit au second psaume : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui (1). Or, qu'il l'ait ressuscité pour

et voces prophetarum, quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes impleverunt : 28. Et nullam causam mortis invenientes in eo, petierunt a Pilato ut interficerent eum. 29. Cumque consummassent omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento. 30. Deus vero suscitavit eum a mortuis tertia die : qui visus est per dies multos his, 31. Qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem : qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem. 32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros repromissio facta est : 33. Quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te. 34. Quod autem suscitavit

(1) Saint Paul, *Hebr.* 1, 5, explique ce passage de la génération éternelle du Verbe. C'en est en effet le sens naturel et littéral. Ici il l'applique à la résurrection de Jésus-Christ, ce qu'on explique en plusieurs manières différentes : 1° On l'explique de la manifestation de la génération éternelle, parce qu'en ressuscitant son Fils, Dieu semble avoir dit à tout l'univers : C'est ici mon Fils, que j'ai engendré de toute éternité, reconnoissez-le à ce prodige. 2° D'autres l'entendent de la résurrection même, qui

ne plus mourir, il l'a témoigné par ces paroles : Je vous tiendrai fidèlement les saintes promesses que j'ai faites à David. C'est pourquoi il dit ailleurs : Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.

« Ce n'étoit pas David en personne, » c'étoit le Messie, son Seigneur et son » Fils, qui étoit l'objet de ces magnifi- » ques promesses. » Car pour David,

eum a mortuis, amplius jam non reversurum in corruptionem, ita dixit : Quia dabo vobis sancta David fidelia. 35. Ideoque et alias dicit : Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

36. David enim in sua generatio-

est souvent appelée régénération dans l'Écriture. Ainsi ces mots, *Je vous ai engendré aujourd'hui*, signifient *Je vous ai régénéré*, c'est-à-dire je vous ai donné aujourd'hui une nouvelle naissance. 3° En conservant toujours le sens principal du passage, qui est celui de la génération éternelle, plusieurs l'ont appliqué encore à l'incarnation et à la résurrection : voici de quelle manière. Par l'union personnelle du Verbe avec la nature humaine, un homme a été fait fils naturel de Dieu. Dans ce sens Dieu a pu dire à cet homme : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Cet homme n'existoit plus après la mort de Jésus-Christ (quoique ses deux parties existassent, et que le Verbe y demeurât toujours uni), et il n'y avoit plus d'homme qui pût être appelé fils naturel de Dieu. Mais cet homme étant refait, si l'on peut s'exprimer ainsi, par la réunion de ses parties, un homme a existé de nouveau, à qui Dieu a pu dire au jour de la résurrection comme au jour de l'incarnation, Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Saint Paul paroît avoir réuni ces deux sens au commencement de l'Épître aux Romains, où, après avoir dit que le Fils de Dieu *lui a été fait du sang de David, selon la chair,* il ajoute, *lequel a été prédestiné pour être Fils de Dieu par sa résurrection d'entre les morts.* Rom. I, v. 3 et 4.

ne cum adminis-
trasset voluntati
Dei dormivit ; et
appositus est ad
patres suos, et
vidit corruptio-
nem. 37. Quem
vero Deus susci-
tavit a mortuis,
non vidit corrup-
tionem. 38. No-
tum igitur sit vo-
bis, viri fratres,
quia per hunc
vobis remissio
peccatorum an-
nuntiatur, et ab
omnibus, quibus
non potuistis in
lege Moysi justi-
ficari, 39. In hoc
omnis, qui cre-
dit, justificatur.
40. Videte er-
go ne superveniat
vobis quod dic-
tum est in pro-
phetis : 41. Vi-
dete, contempto-
res, et admira-
mini, et disperdi-
mini : quia opus
operor ego in die-
bus vestris, opus
quod non crede-
tis, si quis enar-
raverit vobis.

après avoir servi dans son temps aux desseins de Dieu, il est mort, et il a été réuni à ses pères, et il a éprouvé la corruption. Mais celui que Dieu a ressuscité n'a point éprouvé la corruption. Sachez donc, mes frères, que c'est par lui que vous est annoncée la rémission des péchés; et que, de toutes les choses dont vous n'avez pas pu être justifiés par la loi de Moïse, quiconque croit en lui, en est justifié par lui.

« A des motifs si attrayans, l'Apôtre, » pour s'accommoder à toutes les dis- » positions, en ajoute d'effrayans. » Prenez donc garde, « dit-il, » qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les prophètes : Voyez, esprits méprisans, et soyez étonnés et éperdus ; car je vais faire en vos jours une œuvre que vous ne croirez pas, si quelqu'un vous la raconte.

« Ces paroles se lisent dans le pro- » phète Habacuc. L'œuvre dont il » parle, c'est l'irruption des Chaldéens » dans la terre promise, et les ravages » qu'y firent ces fiers exécuteurs des » vengeances divines. Saint Paul, qui » avoit à menacer ses auditeurs de » fléaux bien plus terribles, se contente » de les leur faire entrevoir, en leur » rappelant les premiers, qui n'étoient

»que la figure des seconds. Son dis-»cours ne fut pas sans fruit. » Comme ils sortoient, on les pria de parler le sabbat suivant sur le même sujet ; et quand l'assemblée eut été congédiée, plusieurs des Juifs, et plusieurs des étrangers qui adoroient Dieu, suivirent Paul et Barnabé, lesquels par leurs discours les exhortoient à se maintenir dans la grâce de Dieu.

Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour entendre la parole de Dieu. Mais les Juifs furent remplis de jalousie, en voyant ce concours de peuple ; et ils contredisoient, en blasphémant, ce que disoit Paul. Alors Paul et Barnabé dirent sans s'étonner : C'étoit à vous qu'il falloit annoncer premièrement la parole de Dieu (1) ; mais puisque vous la rejetez,

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc. 43. Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, et colentium advenarum Paulum et Barnabam : qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratia Dei. 44. Sequenti vero sabbato pene universa civitas convenit audire verbum Dei. 45. Videntes autem turbas Judæi, repleti sunt zelo, et contradicebant his, quæ a Paulo dicebantur, blasphemantes. 46. Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primum loqui verbum Dei : sed

(1) C'étoit l'ordre établi de Dieu, que l'Évangile seroit d'abord annoncé aux Juifs. Saint Paul ne s'en écarte pas, quoiqu'il dise ailleurs que l'apostolat des nations lui a été confié, comme celui de la circoncision a été confié à saint Pierre. Ni l'un ni l'autre n'étoient pas sans exception, puisqu'ici saint Paul annonce l'Évangile aux Juifs, et qu'on a vu saint Pierre l'annoncer aux gentils. Ce n'étoit donc pas leur unique destination, mais leur destination principale.

Ceux qui ont cherché à rabaisser saint Pierre au-dessous de saint Paul, à cause de ces destinations différentes, ceux-là, dis-je, n'ont pas pensé que

quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes. 47. Sic enim præcepit nobis Dominus: Posui te in lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ. 48. Audientes autem gentes gavisæ sunt, et glorificabant verbum Domini: et crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam. 49. Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.

50. Judæi autem concitave-

et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici que nous nous tournons vers les gentils; car le Seigneur nous l'a ordonné par ces paroles: Je vous ai établis pour être la lumière des gentils, afin que vous portiez le salut jusqu'aux extrémités de la terre.

Les gentils se réjouirent en entendant ce discours, et ils rendoient gloire à la parole du Seigneur; tous ceux qui étoient prédestinés (¹) à la vie éternelle embrassèrent la foi; et la parole du Seigneur se répandoit dans toute la contrée.

« Les Juifs incrédules ne purent le » souffrir; et, vaincus dans la dispute, » ils voulurent vaincre par la cabale. » Ayant soulevé des femmes de piété et

Jésus-Christ est appelé le ministre de la circoncision, et que lui-même a déclaré que sa mission se bornoit aux brebis égarées de la maison d'Israël.

(¹) Le grec dit simplement *destinés*. C'est toujours le même sens. La plupart des interprètes ne l'entendent pas de la prédestination proprement dite. Ils ont peine à croire que saint Luc ait été inspiré d'apprendre à ces gens-là qu'ils étoient tous prédestinés; et il ne leur paroît point probable que d'autres, qui ne crurent pas d'abord, n'aient pas ensuite embrassé la foi, vu qu'il est écrit que la parole du Seigneur se répandit dans toute la contrée. On entend donc le *præordinati* de la disposition à la foi, qui consiste principalement dans l'amour sincère de la vérité, joint au désir efficace

de condition (¹), et les principaux de la ville, ils excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé, et les chassèrent de leur pays. Paul et Barnabé, après avoir secoué contre eux la poussière de leurs pieds, s'en allèrent à Icone. Cependant les disciples étoient remplis de joie et du Saint-Esprit.

runt mulieres religiosas, et honestas, et primos civitatis, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam; et ejecerunt eos de finibus suis.

51. At illi, excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

52. Discipuli quoque replebantur gaudio, et Spiritu sancto.

de la connoître. La grâce n'y perd rien de ses droits, puisque cette disposition est toujours son ouvrage; et il reste assez d'autres passages qui prouvent incontestablement le dogme de la prédestination.

(¹) En latin *honestas*. Ce mot peut s'entendre de l'honnêteté des mœurs, aussi bien que de la condition. Le mot grec dont il est la traduction est aussi susceptible du même sens. Les deux apôtres en partant secouèrent la poussière de leurs pieds contre ces femmes, et contre ceux qui s'étoient joints à elles. Jésus-Christ en avoit donné l'ordre à ses disciples (*Matth.* x, 14), auquel il avoit ajouté cette épouvantable menace : *Je vous dis en vérité que Sodome et Gomorrhe seront traitées avec moins de rigueur que cette ville au jour du jugement.* Ainsi, par un mauvais entêtement en matière de religion, ces femmes, régulières dans leurs mœurs, et dans un sens dévotes, ces femmes, dis-je, sont damnées, et plus damnées que les plus abominables de tous les hommes; cela est de foi.

# CHAPITRE XIV.

Juifs et gentils convertis à Icone. — Boiteux guéri à Lystre. — Les deux apôtres y sont pris pour des dieux. — Le lendemain Paul y est lapidé et laissé pour mort. — Il retourne à Antioche avec Barnabé.

---

*Cap.* XIV, *v.* 1. Factum est autem Iconii, ut simul introirent in synagogam Judæorum, et loquerentur, ita ut crederet Judæorum, et Græcorum copiosa multitudo. 2. Qui vero increduli fuerunt Judæi, suscitaverunt, et ad iracun-

Lorsque les deux apôtres furent à Icone, ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils parlèrent de sorte qu'il y eut un grand nombre de Juifs et de Grecs qui crurent. Mais les Juifs qui ne voulurent point croire soulevèrent et irritèrent les gentils [1] con-

(1) Les Juifs, qui furent les premiers persécuteurs du christianisme, furent aussi les instigateurs et les auteurs des premières persécutions qu'il essuya de la part des gentils. Déjà coupables du sang de tous les prophètes, depuis Abel jusqu'à Jésus-Christ, ils trouvèrent le secret de se rendre encore coupables du sang de tous les martyrs, depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des persécutions. Quelle masse d'iniquité sur une seule nation !

Que pouvaient-ils dire aux gentils pour les irriter, sinon que cette nouvelle doctrine tendoit à la ruine de leurs temples et de leurs idoles ? Ainsi les hommes les plus opposés à l'idolâtrie en devenoient les fauteurs. On n'en sera pas surpris pour peu que

tre les frères. Ils demeurèrent donc là long-temps, agissant avec confiance au nom du Seigneur, qui rendoit témoignage à la parole de sa grâce, opérant par leurs mains des prodiges et des miracles. Or toute la ville fut partagée ; il y en eut qui furent pour les Juifs, et d'autres pour les apôtres : mais les gentils et les Juifs s'étant soulevés avec leurs chefs pour leur faire outrage et pour les lapider, eux qui en furent instruits se réfugièrent à Lystre et à Derbe, ville de Lycaonie, et dans tout le pays circonvoisin, où ils prêchèrent l'Évangile.

Or il y avoit à Lystre un homme qui, étant perclus des pieds, demeuroit assis ; il étoit boiteux dès le ventre de sa mère, et n'avoit jamais marché. Cet homme entendit Paul qui prêchoit. Paul l'ayant regardé, et voyant qu'il avoit la foi pour être guéri (1), dit à

diam concitaverunt animas gentium adversus fratres. 3. Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino, testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa et prodigia fieri per manus eorum. 4. Divisa est autem multitudo civitatis : et quidam quidem erant cum Judæis, quidam vero cum apostolis. 5. Cum autem factus esset impetus gentilium et Judæorum cum principibus suis, ut contumeliis afficerent, et lapidarent eos, 6. Intelligentes confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram et Derben, et universam in circuitu regionem, et ibi evangelizantes erant. 7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui nunquam ambulaverat. 8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret, 9.

l'on connoisse la haine envenimée qu'ont les fausses religions pour la véritable. Tel hérétique aimeroit mieux voir l'univers mahométan, que de le voir catholique.

(1) Saint Paul lut dans les yeux de cet homme son attention, et le plaisir qu'il prenoit à l'entendre. La lumière prophétique lui découvrit qu'il avoit actuellement la foi, et de plus une ferme confiance que l'Apôtre avoit reçu de Dieu le pouvoir de le guérir.

haute voix : Levez-vous, et tenez-vous droit sur vos pieds. Lui, fit un saut, et se mit à marcher. Le peuple ayant vu ce qu'avoit fait Paul, éleva la voix, et dit en lycaonien : Les dieux, en forme d'hommes, sont descendus vers nous ; et ils appeloient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parce que c'étoit lui qui portoit la parole. Les prêtres même de Jupiter, dont la statue étoit près de la ville, étant venus à la porte avec des taureaux et des couronnes, vouloit leur faire des sacrifices avec le peuple. Dès que les apôtres Barnabé et Paul l'eurent appris, ils déchirèrent leurs vêtemens (1), et s'élancèrent au milieu de la

Dixit magna voce : Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, et ambulabat. 10. Turbæ autem cum vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, Lycaonice dicentes : Dii similes facti hominibus descenderunt ad nos. 11. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum vero Mercurium : quoniam ipse erat dux verbi. 12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros et coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare. 13. Quod ubi audierunt apostoli, Barnabas et Paulus, conscissis tunicis suis exilierunt in turbas, clamantes.

(1) Refuser simplement les honneurs divins, dans des ministres de l'Evangile, ce peut bien n'être que l'effet d'une vertu ordinaire. Ce qui en prouve ici l'héroïsme, ce sont ces vêtemens déchirés, cet élancement au milieu de la foule, et ces cris d'indignation et de douleur pour arrêter un peuple idolâtre. Une vertu commune n'auroit pas produit de pareils transports.

Si, au lieu de leur offrir des sacrifices, les peuples, charmés de leur éloquence, se fussent écriés, *Ce sont des dieux qui parlent, et non pas des hommes,* ne doutons pas que cette flatterie ne leur eût causé une pareille indignation. Une vertu ordinaire s'en seroit-elle également défendue ?

Il est aisé de croire qu'on n'est ni Jupiter ni Mercure. L'est-il également de croire que le monde se trompe quand il dit qu'on a parlé *divinement ?*

On n'examine pas si la complaisance qu'on prend en ces sortes de louanges est aussi criminelle que

foule, criant et disant : Hommes, qu'allez-vous faire? nous sommes mortels nous-mêmes, et des hommes comme vous, qui vous prêchons que vous renonciez à ces choses vaines (1), pour vous convertir au Dieu vivant, qui a fait le ciel, la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent; lequel, dans les siècles passés, a laissé toutes les nations marcher dans leurs voies (2). Il n'a pas manqué néanmoins de rendre témoignage de soi-même, répandant ses bienfaits du haut du ciel, donnant les pluies et les saisons fructueuses, nous fournis-

14. Et dicentes : Viri, quid hæc facitis? et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cœlum, et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt : 15. Qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas. 16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cœlo, dans pluvias et tempora fructifera, im-

l'eût été celle de deux apôtres, s'ils se fussent laissé immoler des victimes. Que ceux qui la traiteroient de faute légère se souviennent d'Hérode, et des vers qui le rongèrent tout vif.

(1) A ces divinités imaginaires.

(2) Dieu les a laissés suivre la corruption de leur cœur, et se forger des dieux aussi vicieux qu'ils l'étoient eux-mêmes. Dieu, dis-je, les a *laissés*, parce qu'il n'a pas fait luire sur eux le grand jour de l'Évangile. Cependant ils n'étoient pas tout-à-fait sans lumière, et les ouvrages de la création étoient suffisans pour leur faire connoître le Créateur. C'est ce que signifient les paroles suivantes, auxquelles saint Paul ajoute, *Rom.* 1, qu'ils étoient assez éclairés pour être sans excuse. Ce qui exclut le mauvais sens de ceux qui tiennent qu'étant privés de toute lumière, il leur étoit impossible de ne pas s'égarer: On dit que ce sens est mauvais, parce qu'il pourroit induire à croire qu'ils étoient excusables, en contredisant la raison pour laquelle l'Apôtre dit qu'ils sont inexcusables.

plens cibo et lætitia
corda nostra. 17.
Et hæc dicentes,
vix sedaverunt turbas ne sibi immolarent.

sant une nourriture abondante, et remplissant nos cœurs de joie. Mais avec toutes ces raisons, à peine purent-ils empêcher le peuple de leur faire des sacrifices.

« On connoît assez l'inconstance du » peuple ; mais peut-être ne vit-on jamais dans ses idées et dans ses sentimens une révolution si prompte et si » totale. Tandis que les apôtres faisoient » les derniers efforts pour les détourner » de leur rendre un culte divin, » il arriva quelques Juifs d'Antioche de « Pisidie » et d'Icone. Ceux-ci ayant persuadé à la populace « tout ce qu'ils » voulurent, » lapidèrent Paul, et le traînèrent hors de la ville, le croyant mort. Mais les disciples s'étant rassemblés autour de lui, il se leva (¹) et entra

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia et Iconio Judæi : et persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum
esse. 19. Circumdantibus autem eum discipulis, surgens intravit civitatem, et postera die profectus est cum Barnaba

(1) Peut-être étoit-il mort, et fut-il ressuscité ; au moins est-il certain qu'il fut guéri miraculeusement. Un homme cru mort après avoir été suffoqué ou noyé peut bien, lorsque la respiration lui est revenue, se relever tout entier, et être le lendemain en état de voyager ; mais un homme réputé mort après avoir été lapidé doit être tout couvert de blessures, et, supposé qu'aucune ne soit mortelle, il faut bien du temps et des pansemens pour qu'il soit en état de se lever, de marcher et de voyager.

Cette époque est celle où, selon la chronologie la plus exacte, saint Paul fut ravi au troisième ciel. On a cru que ce ravissement pouvoit bien être ar-

dans la ville ; et le jour suivant il partit pour Derbe avec Barnabé.

Après avoir annoncé l'Evangile dans cette ville, et y avoir instruit beaucoup de monde, « ces hommes intrépides » retournèrent à Lystre, à Icone et à Antioche « de Pisidie, » fortifiant les disciples, et les exhortant à tenir ferme dans la foi. « Et pour que les néophytes » ne se laissassent point abattre à la vue » des persécutions qu'essuyoient leurs » apôtres, ils leur apprirent cette » maxime fondamentale du nouvel » Evangile, » que c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. Ensuite leur ayant ordonné des prêtres en chaque église, et fait des prières et des jeûnes, ils les recommandèrent au Seigneur en qui ils avoient cru ; puis, traversant la Pisidie, ils vinrent en Pamphilie ; et après avoir annoncé à Perge la parole du Seigneur, ils descendirent à Attalie ; de là ils firent voile à Antioche, d'où on

in Derbem.
20. Cumque evangelizassent civitati illi, et docuissent multos, reversi sunt Lystram, et Iconium, et Antiochiam,
21. Confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide. Et quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.
22. Et cum constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros, et orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.
23. Transeuntesque Pisidiam, venerunt in Pamphyliam.
24. Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam.
25. Et inde navigaverunt Antiochiam,

rivé pendant l'espace de temps qu'il fut regardé comme mort; mais une chose fait ici de l'embarras. Comme l'Apôtre dit qu'il ignore s'il fut ravi *avec le corps, ou sans le corps,* il semble que les disciples qui l'environnoient auroient pu éclaircir ce doute en lui apprenant si son corps avoit ou n'avoit pas disparu.

unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt. 26. Cum autem venissent, et congregassent ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset gentibus ostium fidei. 27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

les avoit envoyés, en les confiant à la grâce de Dieu pour l'œuvre qu'ils accomplirent. Lorsqu'ils furent arrivés et qu'ils eurent assemblé l'église, ils racontèrent les grandes choses que Dieu avoit faites avec eux [1], et comme il avoit ouvert aux gentils la porte de la foi; et ils demeurèrent un assez long temps avec les disciples.

## CHAPITRE XV.

Contestation au sujet de la circoncision. — Paul et Barnabé vont consulter les apôtres. — Concile de Jérusalem. — Séparation de Paul et de Barnabé.

---

« Mes pensées ne sont pas comme » vos pensées, dit le Seigneur; et le » ciel n'est pas plus élevé au-dessus de » la terre que mes pensées ne le sont » au-dessus des vôtres [2]. Voilà ce que » les hommes ne veulent pas compren-

(1) C'est-à-dire ce que Dieu avoit opéré par leur ministère. Saint Paul a dit dans le même sens : « Ce » n'est pas moi, mais la grâce de Dieu *avec moi.* » I *Cor.*, XV, 10.

(2) Isaïe, LV, 8. Non enim cogitationes meæ, cogitationes vestræ; neque viæ vestræ, viæ meæ, dicit

» dre ; et plutôt que d'assujétir leurs » pensées à celles du Seigneur, ils » rejettent celles du Seigneur parce » qu'elles sont contraires aux leurs, ce » qui fait tous les incrédules ; ou bien » ils s'efforcent d'allier les pensées du » Seigneur avec leurs propres pensées : » et c'est cet alliage impur qui a pro- » duit toutes les erreurs et toutes les » hérésies. Les Juifs devenus chrétiens, » mais toujours passionnés pour leur » loi, commencèrent par vouloir mêler » le judaïsme avec le christianisme. » Les philosophes vinrent après, qui tâ- » chèrent d'y incorporer leurs rêveries » platoniciennes. Mais il n'est ici ques- » tion que des premiers. » Quelques-uns qui étoient venus de Judée « à Antio- » che, » enseignoient cette doctrine aux frères : Si vous n'êtes circoncis, suivant l'usage prescrit par Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Sur cela, comme Paul et Barnabé se furent élevés forte- ment contre eux, il fut résolu que Paul et Barnabé, et quelques-uns du parti opposé, iroient à Jérusalem, vers les apôtres et les prêtres, pour leur propo- ser cette question.

*Cap.* xv, *v.* 1. Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres : Quia nisi circumcidamini secundum morem Moysi, non potestis salvari. 2. Facta ergo seditione non minima Paulo et Barnabæ adversus illos, statuerunt ut ascenderent Paulus et Barnabas, et quidam alii ex aliis, ad apostolos et presbyteros in Jerusalem, super hac quæstione.

Dominus. 9. Quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris.

« Une autre raison obligeoit saint » Paul à faire ce voyage : c'est lui qui » nous l'apprend au chapitre second » de l'Epître aux Galates. Ce fut, dit- » il, sur une révélation que je partis » avec Barnabé, ayant aussi pris Tite » avec moi ; et je conférai avec ceux de » cette église de l'Evangile que je prêche » aux gentils ; mais en particulier avec » ceux qui paroissoient être quelque » chose, de peur de courir ou d'avoir » couru en vain [1].

» Il nomme ailleurs ceux qu'il ne » fait que désigner ici. C'étoit Jac- » ques, Céphas et Jean, qui étoient » comme les colonnes de l'Église. Ils ne » lui apprirent rien, comme il le dit » encore dans la même épître ; Jésus- » Christ l'avoit pleinement instruit ; » mais comme il n'avoit été instruit » que par révelation, il étoit à propos » que le monde apprît de son exemple » que toute révélation doit être con- » frontée avec la doctrine de l'Eglise, » et recevoir de son approbation le

(1) Gal., II, 2. Ascendi autem secundum revelationem (v. 1. cum Barnaba, assumpto et Tito), et contuli cum illis Evangelium quod prædico in gentibus : seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currerem, aut cucurrissem.

» dernier degré de certitude. Si cette » règle avoit toujours été suivie, il n'y » auroit jamais eu ni visionnaires ni fa- » natiques.

» Pour revenir à la députation, qui » étoit le sujet public et connu du » voyage, les deux apôtres » étant conduits par « plusieurs de » l'Eglise « d'Antioche, » traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des gentils ; ce qui causa une grande joie à tous les frères. Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Eglise, par les apôtres et par les prêtres, auxquels ils racontèrent les grandes choses que Dieu avoit faites avec eux. Mais, « disoient-ils (1), » quelques-uns de la secte des pharisiens, qui ont embrassé la foi, se sont élevés, et ont avancé qu'il falloit circoncire les gentils, et leur ordonner de garder la loi de Moïse.

« La question étoit proposée, il fal- » loit la décider. » Les apôtres donc et

*C.* xv, *v.* 3. Illi ergo deducti ab ecclesia pertransibant Phœnicem et Samariam, narrantes conversionem gentium : et faciebant gaudium magnum omnibus fratribus. 4. Cum autem venissent Jerosolymam, suscepti sunt ab ecclesia, et ab apostolis et senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis. 5. Surrexerunt autem quidam de hæresi pharisæorum, qui crediderunt, dicentes : Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi. 6. Conveneruntque apostoli et se-

(1) On ajoute *disoient-ils*, comme si ce qui suit avoit été rapporté par Paul et Barnabé; rien ne paroît plus naturel. D'autre part le texte induit à croire que ce furent les Juifs zélateurs de la loi qui, présens au récit des deux apôtres, proposèrent leur difficulté. Ni l'une ni l'autre explication ne fait rien au fond de la chose, et chacune a pour elle de bons interprètes.

les prêtres s'assemblèrent pour l'examiner. On la discutoit avec beaucoup d'application, lorsque Pierre se leva, et leur dit : Mes frères, vous savez que dès les premiers temps Dieu m'a choisi parmi vous pour que les gentils (1) entendissent de ma bouche la parole de l'Evangile, et qu'ils crussent. Et Dieu qui connoît les cœurs a rendu témoignage (2), leur donnant le Saint-Esprit, comme il nous l'a donné à nous-mêmes, et l'on n'a mis aucune différence entre nous et eux, purifiant leurs cœurs par la foi. Pourquoi donc à présent tentez-vous Dieu (3), en imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous,

niores videre de verbo hoc. 7. Cum autem magna conquisitio fieret, surgens Petrus dixit ad eos : Viri fratres vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegi per os meum audire gentes verbum Evangelii, et credere. 8. Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum, sicut et nobis. 9. Et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum. 10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque Patres nostri, ne-

(1) Corneille et ceux de sa maison, comme on l'a vu au chapitre x.

(2) Le témoignage dont il est parlé en cet endroit ne tombe pas directement sur les vérités que Pierre annonçoit, mais sur la purification, c'est-à-dire sur la sanctification des gentils. Le Saint-Esprit, en descendant sur eux d'une manière sensible, prouvoit qu'ils étoient actuellement saints, tout incirconcis qu'ils étoient. Donc ni la circoncision, ni le judaïsme tout entier n'étoient pas nécessaires à la sainteté, ni au salut qui en est le fruit.

(3) Tenter Dieu, c'est en exiger ou en attendre des miracles inutiles et superflus. C'est en ce sens que Jésus-Christ même se sert de ce mot. *Matth.*, IV. Ceux à qui saint Pierre adressa ici la parole étoient dans ce cas ; car Dieu ayant suffisamment déclaré sa volonté par la descente visible du Saint-Esprit sur les incirconcis, demander de nouvelles preuves, c'étoit

n'avons pu porter (1). Nous croyons au contraire devoir être sauvés de même qu'eux (2) par la grâce du Seigneur Jésus-Christ, « et non par les œuvres de » la loi. »

Toute l'asssemblée garda le silence ; et l'on écouta Barnabé et Paul, qui, « pour montrer que le ciel approuvoit » la doctrine que Pierre venoit d'ex» poser, » racontèrent combien de miracles et de prodiges Dieu avoit faits par eux parmi les gentils.

Après qu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole, et dit : Mes frè-

que nos portare potuimus? 11. Sed per gratiam Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum et illi.

12. Tacuit autem omnis multitudo : et audiebant Barnabam et Paulum, narrantes quanta Deus fecisset signa et prodigia in gentibus per eos. 13. Et postquam tacuerunt, respondit Jacobus, dicens : Viri fratres, audite

demander à Dieu un nouveau miracle, que le premier avoit rendu superflu.

(1) Cette impossibilité ne signifie qu'une grande difficulté. Dieu rend témoignage à plusieurs qu'ils ont porté ce joug, c'est-à-dire qu'ils ont gardé toute la loi. Tels furent Zacharie et Élizabeth, dont il est écrit qu'ils étoient tous deux justes devant Dieu ; « observant *tous* les commandemens, et *tou-* » *tes* les ordonnances du Seigneur d'une manière » irrépréhensible. » *Luc.*, 1.

(2) *De même qu'eux.* Saint Augustin l'entend de *nos pères* qui n'ont pu être sauvés que par la grâce de Jésus-Christ ; et il se sert de ce texte pour prouver contre Pélage que sans cette grâce ceux qui sont appelés *nos pères* n'ont pu être sauvés ni sous la loi naturelle, ni sous la loi écrite. Le dogme est certain, et il appartient à la foi ; mais la preuve n'est concluante que contre ceux qui entendent le *de même qu'eux* de *nos pères*, et non pas des gentils, ainsi que l'entendent la plupart des interprètes. Peut-être Pélage l'entendoit-il des premiers.

res, écoutez-moi. Simon vous a représenté comme Dieu a commencé de tirer d'entre les gentils un peuple qui lui fût consacré, mais les paroles des prophètes s'y accordent, selon qu'il est écrit : Après cela je reviendrai, et je rebâtirai la maison de David (1) qui est tombée; je rebâtirai ce qui en a été ruiné, et je la relèverai, afin que le reste des hommes, et toutes les nations sur lesquelles mon nom a été invoqué, cherchent le Seigneur (2). C'est lui-même qui le dit et qui le fait : Dieu connoît de tout temps son œuvre.

« Pierre avoit décidé ; les miracles
» allégués par Paul et Barnabé étoient
» venus à l'appui de sa décision, à
» laquelle Jacques venoit de surajouter
» la preuve tirée des oracles prophéti-
» ques: il ne restoit plus qu'à conclure;
» et ce fut Jacques qui le fit encore, en

me. 14. Simon
narravit quemad-
modum primum
Deus visitavit su-
mere ex gentibus
populum nomini
suo. 15. Et huic
concordant verba
prophetarum, si-
cut scriptum est :
Post hæc revertar,
et reædificabo ta-
bernaculum Da-
vid, quod decidit,
et diruta ejus reæ-
dificabo, et erigam
illud. 17. Ut re-
quirant cæteri ho-
minum Dominum,
et omnes gentes
super quas invoca-
tum est nomen
meum, dicit Domi-
nus faciens hæc.
18. Notum a sæ-
culo est Domino
opus suum.

(1) Par la maison de David on entend la nation juive incrédule et réprouvée, et conséquemment détruite et dispersée. De ses restes, qui seront les Juifs convertis, auxquels les gentils viendront se joindre, Dieu formera une nouvelle maison de David, c'est-à-dire un nouveau peuple de Dieu, enté sur la maison de David, duquel le Messie, fils de David, sera le roi éternel.

(2) Cette prophétie est d'Amos, IX, 12. Il y a quelques différences dans les expressions entre le prophète, et l'apôtre qui le cite ; mais ces différences ne changent point le fond.

» proposant l'avis suivant, qui fut
» adopté de tous. Il continue donc
» ainsi : »

C'est pourquoi (1) je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les gentils qui se convertissent à Dieu, mais qu'on doit leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles (2), de la fornication (3), des animaux étouffés et du sang.

19. Propter quod ego judico, non inquietari eos qui ex gentibus convertuntur ad Deum.
20. Sed scribere ad eos ut abstineant se a contaminationibus simulacrorum, et fornicatione, et suffocatis, et sanguine.

« Il prévient ensuite la question qu'on
» pouvoit lui faire, Pourquoi ne pas
» adresser la même défense aux Juifs
» convertis ? C'est parce que ceux-ci

(1) *C'est pourquoi.* La prophétie n'exprime que la vocation des gentils. L'apôtre en conclut que les gentils appelés ne seront point assujétis au joug de la loi mosaïque. On n'aperçoit pas au premier coup d'œil la liaison de la conséquence avec le principe; mais pour peu qu'on y réfléchisse, on la trouve. Toutes les nations seront appelées : donc la circoncision sera abolie; car elle a été instituée pour distinguer de tous les autres peuples le peuple particulier que Dieu avoit choisi pour être son peuple. Or, par la vocation des gentils, le peuple de Dieu devoit être formé de tous les peuples de la terre; toute distinction devenoit donc superflue, et par conséquent la circoncision, dont l'abolition emportoit celle de tout le judaïsme.

(2) Les viandes souillées par l'offrande qui en avoit été faite aux idoles.

(3) Les gentils ne regardoient pas la fornication comme un crime. Il étoit à craindre que quelques-uns d'entre eux n'apportassent ce mauvais préjugé dans le christianisme.

» sont suffisamment instruits sur tous » ces points; » car, « ajoute-t-il, » Moïse a de tout temps en chaque ville des gens qui le prêchent dans les synagogues où on le lit tous les jours de sabbat.

Alors les apôtres et les anciens, avec toute l'église (1), furent d'avis de choisir quelques-uns d'entre eux, et de les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé (2). On choisit Jude, surnommé Barsabas, et Silas, qui étoient des principaux parmi les frères, et voici ce qu'on écrivit par eux : Les apôtres et les anciens (3) d'entre les frè-

21. Moyses enim
a temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui
eum prædicent in
synagogis, ubi per
omne sabbatum legitur.
22. Tunc
placuit apostolis,
et senioribus cum
omni ecclesia, eligere viros ex eis,
et mittere Antiochiam cum Paulo
et Barnaba, Judam, qui cognominabatur Barsabas, et Silam, viros primos in fratribus.
23. Scribentes per manus
eorum : Apostoli et
seniores fratres,

(1) *Toute* l'Eglise pouvoit avoir part aux choix des députés, mais non pas à la décision.

(2) La dispute avoit commencé avec Paul et Barnabé. Les Judaïsans auroient pu les regarder comme parties dans cette affaire, et ne pas s'en fier à leur rapport. On leur donne donc des adjoints, qui, n'étant pas présens lorsqu'on avoit entamé la question, ne devoient être suspects à aucun des deux partis.

(3) C'est toujours le même mot grec, que la Vulgate traduit tantôt par celui d'anciens, et tantôt par celui de prêtres, ce qui donne lieu de croire que par ces deux mots elle entend la même chose.

On sait que dans ces premiers temps le nom de prêtres et celui d'évêques se donnoient indistinctement aux évêques et aux prêtres. Il y a quelque apparence que la grande supériorité de l'ordre apostolique sur toutes les dignités inférieures les faisoit presque paroître égales. Lorsqu'il n'y eut plus d'apôtres, les évêques parurent tout ce qu'ils

res (1), aux frères d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut (2). Ayant ouï dire que quelques-uns partis de chez nous vous ont troublés par des discours qui tendoient à la ruine de vos âmes, sans que nous leur en eussions donné aucun ordre, nous étant assemblés, nous avons été d'avis de choisir et de vous envoyer quelques personnes, avec nos très-chers Barnabé et Paul, « deux » hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de notre

his, qui sunt Antiochiæ, et Syriæ, et Ciliciæ fratribus ex gentibus, salutem. 24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes turbaverunt vos, verbis evertentes animas vestras, quibus non mandavimus : 25. Placuit nobis collectis in unum, eligere viros, et mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnaba et Paulo, 26. hominibus qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nos-

étoient, les chefs du peuple, et des prêtres proprement dits. Il n'y eut plus de noms communs, et chaque ordre fut distingué par le sien.

(1) Quelques-uns traduisent, les anciens *et* les frères. Les frères, ainsi distingués des anciens, ne peuvent être que les simples fidèles qui paroissent concourir avec les apôtres, et les anciens ou les prêtres, à un décret qui est en même temps dogmatique et législatif. On sent la conséquence, qui iroit à introduire la démocratie dans le gouvernement ecclésiastique. Il faut donc dire, comme la Vulgate, les anciens *d'entre* les frères *seniores fratres*. Il est vrai que le grec ordinaire dit, les anciens *et* les frères; mais on lit dans de très-anciens exemplaires grecs, comme dans la Vulgate, les anciens *d'entre* les frères.

Il y a déjà long-temps qu'on a vérifié que plus les manuscrits grecs sont anciens, plus ils ont de conformité avec la Vulgate.

(2) On croit que ce fut saint Jacques qui rédigea cette lettre. Outre qu'il en avoit fourni la matière, on a remarqué qu'il est le seul des apôtres qui, dans son épître canonique, se sert, comme on fait ici, du mot *salut*.

tri Jesu Christi.
27. Misimus er-
go Judam et Si-
lam, qui et ipsi
vobis verbis refe-
rent eadem. 28.
Visum est enim
Spiritui sancto, et
nobis, nihil ultra
imponere vobis
oneris quam hæc
necessaria. 29. Ut
abstineatis vos ab
immolatis simula-
crorum, et san-
guine et suffoca-
to, et fornica-
tione; a quibus
custodientes vos,
bene agetis. Va-
lete. 30. Illi ergo

Seigneur Jésus-Christ. Nous vous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous diront de bouche les mêmes choses « que nous vous écrivons. » Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous (1) de ne vous point charger d'autres choses que de celles-ci, qui sont nécessaires : c'est que vous vous absteniez de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées et de la fornication (2). En vous gardant de tout cela, vous ferez bien. Adieu.

(1) *Et à nous.* Ce mot ajouté signifie que les apôtres n'étoient pas seulement les organes du Saint-Esprit, mais qu'ils jugeoient avec lui et comme lui; et, en un mot, que le Saint-Esprit étoit le président de l'assemblée, et que les apôtres étoient comme ses assesseurs. Tel est le rang auquel Dieu élève ses ministres, et tel est le pouvoir qu'il leur communique.

De ce qu'il sembloit bon à *eux*, ils ont dû conclure sans hésiter qu'il sembloit bon au Saint-Esprit, en vertu des promesses faites à l'Eglise qui étoit représentée par leur assemblée. Il en est de même de toute assemblée qui représente l'Eglise.

(2) De ces quatre défenses, une seule subsiste et subsistera toujours, celle qui interdit la fornication. La loi qui la proscrit est de droit divin, et même, selon saint Thomas et la plupart des théologiens, de droit naturel. La raison générale des trois autres étoit une sage condescendance pour la foiblesse des Juifs, dont plusieurs n'auroient pas pu se résoudre à s'unir aux gentils dans l'unité d'une même église, s'ils les avoient vus user d'alimens que leur loi leur avoit appris et que l'habitude les avoit accoutumés à regarder comme abominables. Il

Les députés ayant reçu leur mission, s'en allèrent à Antioche. Ils y assemblèrent les fidèles, et leur remirent la lettre, dont la lecture les remplit de joie, voyant la consolation qu'on leur donnoit. Jude et Silas, qui étoient eux-mêmes prophètes, consolèrent et fortifièrent aussi les frères par plusieurs discours. Après qu'ils eurent séjourné là quelque temps, les frères les renvoyèrent en paix à ceux qui les avoient envoyés. Mais Silas jugea à propos de demeurer à Antioche, et Jude s'en alla seul à Jérusalem.

Paul et Barnabé s'arrêtèrent aussi à Antioche, où ils enseignoient et annon-

dimissi, descenderunt Antiochiam: et congregata multitudine tradiderunt epistolam. 31. Quam cum legissent, gavisi sunt super consolatione. 32. Judas autem, et Silas, et ipsi cum essent prophetæ, verbo plurimo consolati sunt fratres, et confirmaverunt. 33. Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace a fratribus ad eos qui miserunt illos. 34. Visum est autem Silæ ibi remanere. Judas autem solus abiit Jerusalem. 35. Paulus autem et Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes et evangelizantes

y avoit une raison de plus pour les viandes offertes aux idoles : manger de la victime (*quasi idolothytum. 1 Cor.* VIII. 7) *comme victime*, c'étoit participer au sacrifice. Il est vrai qu'on pouvoit n'avoir pas cette mauvaise intention; mais il étoit à craindre que les premières idées, qui ne s'effacent jamais entièrement, ne se réveillassent dans plusieurs gentils, et qu'en mangeant ces viandes, ils ne s'imaginassent encore faire un acte de religion.

Ces lois ont cessé d'obliger lorsque les raisons qui les avoient occasionées ont cessé d'exister. L'Église latine les a observées pendant quelques siècles. L'Église grecque les observe encore aujourd'hui.

C'est par la tradition que nous avons appris qu'elles ne devoient pas être perpétuelles. Si ceux qui rejettent la tradition raisonnent conséquemment, ne doivent-ils pas se croire obligés à les garder?

cum aliis pluribus
verbum Domini.
36. Post aliquot
autem dies, dixit
ad Barnabam Paulus :
Revertentes
visitemus fratres
per universas civitates,
in quibus
prædicavimus verbum
Domini, quomodo
se habeant.
37. Barnabas autem
volebat secum
assumere et Joannem,
qui cognominabatur
Marcus.
38. Paulus autem
rogabat eum (ut
qui discessisset
ab eis de Pamphylia,
et non esset
cum eis in opus)
non debere
recipi. 39. Facta
est autem dissensio,
ita ut disce-

çoient avec plusieurs autres la parole du Seigneur. Quelques jours après, Paul dit à Barnabé : Retournons, et visitons nos frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont. Or Barnabé vouloit prendre avec lui Jean, surnommé Marc; mais Paul le prioit de considérer qu'il n'étoit pas à propos d'admettre celui qui les avoit quittés en Pamphylie, et qui n'étoit pas allé avec eux faire l'œuvre « du Seigneur. » Il y eut donc entre eux une contestation (1) qui fut cause qu'ils se

(1) Les saints veulent toujours ce que Dieu veut, mais ils n'en ont pas toujours la connoissance certaine. Alors leur attachement à leur propre sentiment n'est point blâmable, parce qu'ils croient de bonne foi que ce qu'ils pensent est ce que Dieu veut.

L'ange tutélaire de la Perse résista pendant vingt-un jours à l'ange qui parloit à Daniel. *Dan.* x. Voilà parmi les anges l'opposition des sentimens; mais elle ne produisoit pas la division des cœurs. Nous devons en croire autant des deux apôtres.

Ceux-ci, persuadés que ce qu'ils pensoient étoit selon Dieu et la raison, firent bien, chacun de son côté, de ne pas céder par complaisance pour son collègue. Dieu, qui leur révéloit tant de choses, les laissa ignorer qui des deux se trompoit ou ne se trompoit pas alors. Il savoit que cette ignorance occasioneroit leur séparation, que Dieu vouloit alors, afin que la semence de la parole se répandît en plusieurs lieux à la fois.

Si l'on en juge par l'événement, ils firent bien

séparèrent l'un de l'autre : Barnabé prit Marc avec lui, et s'embarqua pour aller en Chypre; Paul ayant choisi Silas, partit avec lui, après avoir été recommandé à la grâce de Dieu par les frères. Il parcourut la Syrie et la Cilicie, affermissant les églises, et ordonnant qu'on gardât ce qui avoit été prescrit par les apôtres et par les anciens.

derent ab invicem, et Barnabas quidem assumpto Marco navigaret Cyprum. 40. Paulus vero electo Sila profectus est, traditus gratiæ Dei a fratribus. 41. Perambulabat autem Syriam, et Ciliciam, confirmans ecclesias, præcipiens custodire præcepta apostolorum et seniorum.

# CHAPITRE XVI.

Timothée circoncis. — Le Saint-Esprit défend à Paul de prêcher en Asie et en Bithynie. — Il est appelé en Macédoine. — Pythonisse délivrée. — Paul et Silas fouettés, emprisonnés et renvoyés.

---

« Le judaïsme, comme on a dû le » remarquer plus d'une fois, avoit cessé

l'un et l'autre. La douceur de Barnabé empêcha que Marc ne fût exclu du ministère, et la sévérité de Paul produisit en lui un si grand accroissement de ferveur, qu'il fut associé de nouveau à l'apôtre des nations, et qu'il en mérita les éloges. Enfin, il parvint à une si haute sainteté, qu'il est dit de lui, comme de saint Pierre, que son ombre seule guérissoit les malades. Voy. *le Martyr. romain, au 27 de septembre.*

» d'obliger; mais il n'étoit pas encore » proscrit. On pouvoit en garder les or- » donnances ou les omettre à son gré. » Les apôtres le faisoient ainsi; mais en » cela ils ne suivoient pas leur goût ou » leurs fantaisies : une loi supérieure à » toutes les autres lois, la loi de la cha- » rité, les dirigeoit, soit qu'ils obser- » vassent la loi mosaïque, soit qu'ils » s'en dispensassent. Ils judaïsoient » donc avec les Juifs; et, suivant les » circonstances, ils se conformoient » dans les choses permises aux mœurs » des gentils, afin de les gagner tous » à Jésus-Christ. On va le voir, par » rapport au judaïsme, dans le plus » ardent zélateur et le défenseur le » plus déclaré de la liberté évangélique. » Paul, qui visitoit alors les églises » qu'il avoit fondées, » parvint jusqu'à Derbe et à Lystre. Il y avoit dans le pays un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive fidèle, né d'un père gentil. Les frères qui étoient à Lystre et à Icone en rendoient un bon témoignage. Paul voulut qu'il l'accompagnât; et, le prenant, il le circoncit, à cause des Juifs qui étoient en ces lieux-là; car tous savoient que son père étoit un gentil.

*Cap.* XVI, *v.* 1. Pervenit autem Derben, et Lystram. Et ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre gentili. 2. Huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant et Iconio fratres. 3. Hunc voluit Paulus secum proficisci : et assumens circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus erat gentilis.

« Il voulut donc bien avoir cette con-

» descendance pour ses frères infirmes.
» Timothée, qui, pour être plus propre
» à travailler à la conversion des Juifs,
» se soumit volontairement à cette
» douloureuse cérémonie, fit voir par
» là que son zèle étoit à toute épreuve,
» et n'en fut que plus digne du mi-
» nistère auquel il étoit appelé. Ils ne
» tardèrent pas à partir, et » passant par les villes, ils leur enseignoient à garder les réglemens qu'avoient faits les apôtres et les anciens qui étoient à Jérusalem. Ainsi les églises se confirmoient dans la foi ; « et rassurées enfin
» contre la crainte d'être soumises au
» joug de la loi mosaïque, elles de-
» venoient tous les jours plus nom-
» breuses. »

4. Cum autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab apostolis et senioribus, qui erant Jerosolymis. 5. Et ecclesiæ quidem confirmabantur fide, et abundabant numero quoti[illegible]

Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la province de Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie (1). Ayant donc ga-

6. Transeuntes autem Phrygiam, et Galatiæ regionem, vetati sunt a Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia. 7. Cum venissent autem

(1) On a demandé quelle pouvoit être la raison de cette défense. Quelques-uns ont répondu que c'étoit parce que ces peuples étoient réprouvés : mauvaise réponse. La sainte théologie ne reconnoît de réprouvés proprement dits qu'après la mort. Disons donc, avec saint Chrysostôme, et avec d'autres interprètes, ou que cette défense n'étoit que pour le moment présent, Dieu renvoyant la conversion de ces peuples à un temps plus convenable ; ou bien qu'elle étoit personnelle à saint Paul, parce que Dieu avoit réservé l'apostolat de

in Mysiam, tenta-
bant ire in Bithy-
niam : et non per-
misit eos Spiritus
Jesu. 8. Cum au-
tem pertransissent
Mysiam, descende-
runt Troadem :
9. Et visio per
noctem Paulo os-
tensa est : vir
Macedo quidam
erat stans, et de-
precans eum, et
dicens : Trans-
iens in Macedo-
niam, adjuva nos.
10. Ut autem vi-
sum vidit, statim
quæsivimus profi-
cisci in Macedo-
niam, certi facti
quod vocasset nos
Deus evangelizare
eis. 11. Navigan-
tes autem a Troa-
de, recto cursu
venimus Samo-
thraciam, et se-
quenti die Nea-
polim ; 12. Et
inde Philippos,
quæ est prima
partis Macedoniæ

gné la Mysie, ils pensoient aller en Bithynie ; mais l'esprit de Jésus (1) ne le leur permit pas. Ainsi, après avoir passé la Mysie, ils vinrent en Troade, où Paul eut la nuit une vision. Un homme de Macédoine lui apparut, le priant et disant : Passez dans la Macédoine, et secourez-nous. Incontinent après qu'il eut eu cette vision, nous (2) pensâmes à partir pour la Macédoine, assurés que Dieu nous avoit appelés pour y prêcher l'Évangile. Ayant fait voile de Troade, nous allâmes droit en Samothrace ; et le jour suivant à Napoli ; de là à Philippes, qui est la première ville du pays de Macédoine « que » l'on trouve en y arrivant de ce côté. »

la Bithynie à saint Pierre, et celui de l'Asie à saint Jean, quoique saint Paul même y ait prêché dans un autre temps; car ce qui est appelé ici l'Asie, n'en étoit qu'une contrée particulière, dont Ephèse étoit la capitale. De quelque manière qu'on l'explique, cette défense n'a pas empêché saint Paul d'écrire, sous la dictée du Saint-Esprit, que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connoissance de la vérité.* 1. *Tim.* II, 4.

(1) Le même qui vient d'être appelé le Saint-Esprit, lequel n'est pas moins l'esprit du Fils que l'esprit du Père. Ce texte sert à prouver qu'il procède du Fils ainsi que du Père.

(2) *Nous.* Saint Luc commence ici à parler à la première personne; ce qui fait juger que ce fut alors qu'il s'attacha à saint Paul, et qu'il devint le compagnon de ses voyages.

C'est une colonie où nous nous arrêtâmes quelques jours, conférant « avec » ceux du lieu. »

Or le jour du sabbat nous allâmes hors de la porte de la ville, près de la rivière, où il nous parut que l'on s'assembloit pour la prière (1); et nous étant assis, nous nous mîmes à parler aux femmes qui s'y étoient rendues. Une d'entre elles, nommée Lydie, marchande de pourpre, de la ville de Thyatire, et qui servoit Dieu (2), nous écouta; et le Seigneur lui ouvrit le cœur pour qu'elle fût attentive à ce que Paul disoit (3). Quand elle eut été baptisée, elle et sa famille. Si vous m'avez crue fidèle au Seigneur, dit-elle en nous priant, venez chez moi et demeurez-y; et elle nous força « d'y loger. »

Un jour, comme nous allions à la

civitas, colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot, conferentes.
13. Die autem sabbatorum egressi sumus foras portam juxta flumen, ubi videbatur oratio esse: et sedentes loquebamur mulieribus, quæ convenerant.
14. Et quædam mulier, nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit: cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur a Paulo.
15. Cum autem baptizata esset, et domus ejus, deprecata est, dicens: Si judicastis me fidelem Domino esse, introite in domum meam, et manete. Et coëgit nos.
16. Factum est autem eunti-

(1) Le mot grec paroît signifier un oratoire. Les Juifs en avoient proche des villes, surtout proche de celles où ils n'avoient pas de synagogues.

(2) Puisqu'il est écrit de Lydie, même avant sa conversion au christianisme, qu'elle *servoit Dieu*, il est naturel de conclure qu'elle étoit Juive, ou du moins prosélyte.

(3) L'Apôtre a beau parler : si la grâce n'ouvre pas l'oreille du cœur, il n'est pas entendu. Cette grâce est ordinairement le fruit de la prière. Que les prédicateurs la demandent pour leurs auditeurs, et les auditeurs pour eux-mêmes, alors on verra la semence de la parole fructifier au centuple.

bus nobis adorationem, puellam quamdam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat dominis suis divinando. 17. Hæc subsecuta Paulum et nos, clamabat, dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant vobis viam salutis. 18. Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, et conversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea. Et exiit eadem hora.

prière, nous rencontrâmes une fille « esclave » qui étoit possédée d'un esprit de python (1), laquelle étoit d'un grand profit à ses maîtres par ses divinations. Cette fille nous suivant, Paul et nous, crioit : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, lesquels vous annoncent la voie du salut (2) ; ce qu'elle continua de faire pendant plusieurs jours. Paul, à qui cela faisoit de la peine, se retourna, et dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille ; et l'esprit (3) sortit à l'heure même.

(1) Cet esprit étoit un démon, ainsi appelé du nom d'Apollon Pythien, qui avoit un temple fameux à Delphes, où il rendoit des oracles par l'organe des prêtresses du temple. Ces prêtresses s'appeloient Pythonisses, qui est le nom que l'Ecriture donne aussi à celle que Saül consulta.

(2) Il semble que ce discours étoit fort propre à accréditer la prédication de l'Évangile : cependant saint Paul le fit cesser. Nous ne devinons pas toutes les raisons qu'il pouvoit avoir. En voici deux qui étoient plus que suffisantes. La première, c'est l'exemple de Jésus-Christ qui imposa silence aux démons qui publioient sa divinité ; la seconde, c'est que saint Paul n'ignoroit pas les profondeurs de Satan, qui ne dit jamais la vérité, que pour la faire servir à l'erreur ou à l'exécution de ses desseins pervers. On peut en excepter les cas rares où la puissance de Dieu le fait parler malgré lui.

(3) Les propositions universelles sont sujettes à correction. Van-Dale, médecin anabaptiste, et M. de Fontenelle, son abréviateur, ont prétendu

« Ce miracle auroit pu convertir des » âmes droites; il rendit furieux des » hommes intéressés. » Les maîtres de la fille voyant l'espérance de leur gain perdue, prirent Paul et Silas, qu'ils menèrent aux principaux de la ville, dans le lieu où l'on rendoit la justice ; et, les présentant aux magistrats, ces hommes, dirent-ils, qui sont des Juifs, mettent le désordre dans notre ville ; ils enseignent une forme de vie qu'il ne nous est pas permis de recevoir ni d'observer, étant Romains, comme nous sommes. Il se fit en même temps un concours du peuple « animé » contre eux ; et les magistrats, après avoir fait déchirer leurs vêtemens, ordonnèrent qu'on les battît de verges (1). Après qu'on leur

19. Videntes
autem domini ejus
quia exivit spes
quæstus eorum,
apprehendentes
Paulum et Silam
perduxerunt in forum
ad principes.
20. Et offerentes
eos magistratibus,
dixerunt : Hi homines
conturbant
civitatem nostram,
cum sint
Judæi. 21. Et annuntiant
morem,
quem non licet
nobis suscipere,
neque facere,
cum simus Romani.
22. Et concurrit
plebs adversus
eos : et
magistratus, scissis
tunicis eorum,
jusserunt eos virgis
cædi. 23. Et
cum multas pla-

que *tous* les oracles sans exception n'étoient que des fourberies des prêtres des idoles, et que les démons n'y avoient aucune part. On n'ignore pas qu'il s'y mêloit en effet beaucoup de fourberie; mais il faut convenir aussi qu'il est prouvé incontestablement, par ce qu'on vient de lire, que c'étoit le démon qui rendoit des réponses par l'organe de cette fille. Ce fait en suppose bien d'autres de même espèce, et seul il suffit pour renverser le nouveau système de fond en comble; car, pour me servir des paroles de M. de Fontenelle, *c'est ici un de ces cas où la moindre exception ruine la proposition générale.*

(1) Saint Luc ne rapporte que cette seule flagellation de saint Paul : il en souffrit bien d'autres. *Trois fois*, dit-il, *j'ai été battu de verges. Cinq*

gas eis imposuissent, miserunt eos in carcerem, præcipientes custodi ut diligenter
custodiret eos. 24.
Qui cum tale præceptum accepisset, misit eos in interiorem carcerem, et pedes eorum strinxit ligno.
25. Media autem nocte, Paulus et Silas oran-

eut donné bien des coups, ils les envoyèrent en prison, avec ordre au geôlier de les bien garder. Le geôlier ayant reçu cet ordre, les mit au fond de la prison, et leur serra les pieds avec des pièces de bois (1).

Or à minuit (2) Paul et Silas s'étant

---

*fois j'ai reçu des Juifs trente-neuf coups de fouet.* (2 *Cor.* 11.) La loi défendoit aux Juifs de donner plus de quarante coups. De peur de passer ce nombre, ils n'en donnèrent que trente-neuf; c'étoit avec des courroies, au lieu que les Romains se servoient de verges, et chez ceux-ci le nombre des coups n'étoit fixé par aucune loi.

(1) C'est ce qu'on appelle des *ceps*, nom qui vient du mot latin *cippus*. Ce sont des pièces de bois échancrées, dans lesquelles on engage les pieds du prisonnier, qu'on y tient bien serrés. On dit qu'on s'en sert aussi pour donner la question.

(2) C'étoit un usage assez commun parmi les premiers chrétiens, de se lever la nuit pour chanter les louanges de Dieu. Si les simples fidèles le faisoient, à plus forte raison les apôtres. Ceux-ci l'avoient appris de leur divin maître, de qui nous lisons plus d'une fois dans l'Évangile qu'il passoit les nuits en prières. Cette pratique remontoit bien plus haut, puisque David dit de lui-même : *Je me levois au milieu de la nuit pour chanter vos louanges.* (Ps. CXVIII, v. 62.) Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours par les ministres de la religion, et par les personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe, qui sont dans l'usage de se lever la nuit pour les matines. Convenons que, depuis environ un siècle, elle a souffert assez de diminution parmi nous, pour qu'on doive craindre qu'elle ne s'y abolisse entièrement. Je dis parmi nous, et non pas dans toute l'Église, où tout ce qui a Dieu et son Esprit pour auteur, subsistera jusqu'à la consommation des siè-

mis en prière (1), chantoient des hymnes à la louange de Dieu; et ceux qui étoient dans la prison les entendoient. Tout-à-coup il survint un si grand tremblement de terre, que les fondemens de la prison en furent ébranlés. Toutes les portes s'ouvrirent au même temps, et les liens de tous les prisonniers se rompirent. Alors le geôlier s'étant réveillé, et voyant les portes de la prison ouvertes, tira son épée, et vouloit se tuer (2), dans la pensée que les prisonniers s'étoient sauvés.

Paul « dans l'obscurité de la nuit et » dans les ténèbres de son cachot ne » pouvoit pas voir ce qui se passoit; » mais, instruit divinement de ce que » méditoit le geôlier, il » s'écria à

tes, laudabant
Deum : et audie-
bant eos, qui in
custodia erant.
26. Subito vero
terræ motus fac-
tus est magnus,
ita ut moverentur
fundamenta car-
ceris. Et statim
apertæ sunt om-
nia ostia, et uni-
versorum vincula
soluta sunt. 27.
Expergefactus au-
tem custos carce-
ris et videns ja-
nuas apertas car-
ceris, evaginato
gladio volebat se
interficere, æsti-
mans fugisse
vinctos.

cles; les ouvrages de la grâce n'ayant pas moins de stabilité que ceux de la nature, qui se conserveront jusqu'à la fin du monde, au moins dans le sens qu'aucune espèce ne sera jamais entièrement détruite.

(1) Outragés, fouettés, couverts de plaies, emprisonnés, enchaînés, ils sont aussi exacts à leur pratique de piété, que s'ils étoient dans leur logis, libres et tranquilles; quel prodige de fidélité! Ils chantent des hymnes et des cantiques, quel prodige de force!

(2) Il vouloit se tuer, pour se soustraire au dernier supplice. On voit par ce trait, et par quelques autres de cette histoire, que ceux qui étoient chargés de la garde des prisonniers en répondoient sur leur tête.

28. Clamavit autem Paulus voce magna, dicens : Nihil tibi mali feceris : universi enim hic sumus. 29. Petitoque lumine, introgressus est; et tremefactus procidit Paulo et Silæ ad pedes; 30. Et producens eos foras, ait : Domini, quid me oportet facere, ut salvus fiam? 31. At illi dixerunt : Crede in Dominum Jesum, et salvus eris tu, et domus tua. 32. Et locuti sunt ei verbum Domini, cum omnibus qui erant in domo ejus. 33. Et tollens eos in illa hora noctis, lavit plagas eorum : et baptizatus est ipse, et omnis domus ejus continuo. 34. Cumque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mensam, et lætatus est cum omni domo sua credens Deo.

35. Et cum dies factus esset, mi-

haute voix : Ne vous faites point de mal, car nous sommes tous ici. Le geôlier ayant demandé de la lumière, entra, et se jeta tout tremblant aux pieds de Paul et de Silas; puis, les ayant fait sortir : Seigneurs, dit-il, que faut-il que je fasse pour être sauvé? Croyez au Seigneur Jésus, dirent-ils, et vous serez sauvé, vous et votre famille. Ils lui annoncèrent ensuite la parole du Seigneur, à lui et à tous ceux qui étoient dans sa maison. A cette heure même de la nuit il lava leurs plaies, et il fut aussitôt baptisé, lui et toute sa famille (1). Ensuite, les ayant menés en son logis, il leur servit à manger, et se réjouit avec toute sa famille d'avoir cru en Dieu.

« Soit que le geôlier eût instruit les » magistrats de ce qui s'étoit passé » pendant la nuit, soit que ceux-ci » eussent du remords d'avoir traité si » cruellement des étrangers, sans s'être » assurés s'ils étoient coupables, » lorsqu'il fit jour, ils envoyèrent dire par

(1) Étoient-ils donc suffisamment instruits? oui, parce que le Saint-Esprit, qui proportionne son action aux circonstances du temps, du lieu et des personnes, leur en avoit autant appris en une heure, qu'ils en eussent appris en un mois s'ils avoient eu un mois pour se faire instruire.

des licteurs (1) : Mettez ces hommes en liberté. Le geôlier en apprit aussitôt la nouvelle à Paul. Les magistrats, dit-il, ont envoyé dire qu'on vous laissât aller; sortez donc présentement, et allez en paix. Mais Paul dit aux licteurs : Après nous avoir battus de verges publiquement, sans nous avoir jugés, nous qui sommes citoyens romains, on nous a mis en prison, et à présent on nous fait sortir en cachette? Il n'en sera pas ainsi; qu'ils viennent (2), et qu'ils nous fassent sortir eux-mêmes. Les licteurs rapportèrent ceci aux magistrats, qui

serunt magistratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos. 36. Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini : nunc igitur exeuntes, ite in pace. 37. Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publice, indemnatos, homines romanos miserunt in carcerem, et nunc occulte nos ejiciunt? Non ita, sed veniant, 38. Et ipsi nos ejiciant. Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc.

(1) Espèce d'huissiers qui marchoient devant les magistrats, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges, qu'ils délioient, soit pour fouetter, soit pour décapiter ceux qui étoient condamnés à subir l'une ou l'autre de ces peines, et quelquefois les deux ensemble.

(2) Ce ne fut ni par ressentiment ni par orgueil que saint Paul exigea cette satisfaction; ce fut uniquement par zèle, et parce qu'il jugea que sa flétrissure personnelle, si elle n'étoit pas effacée, seroit, dans ce pays, celle de l'Évangile même. Alors il n'est pas seulement permis, il est commandé de défendre son honneur, suivant ce mot du Sage : *Tâchez d'avoir une bonne réputation.* (*Eccli.* XLI, 15.) Cependant il est si difficile que les passions humaines ne se mêlent pas dans une pareille défense, qu'un homme de bien, qui n'a pas les lumières de saint Paul, ne l'entreprendra jamais qu'il n'ait pris le conseil d'un directeur éclairé, vertueux et impartial.

Timuerunt que audito quod Romani essent : 39. Et venientes deprecati sunt eos, et educentes rogabant ut egrederentur de urbe. 40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam ; et visis fratribus consolati sunt eos, et profecti sunt.

eurent peur(1), apprenant qu'ils étoient citoyens romains. Etant donc venus eux-mêmes, ils les abordèrent en suppliant ; et les ayant tirés de prison, ils les conjurèrent de sortir de la ville (2). Paul et Silas, au sortir de la prison, s'en allèrent chez Lydie ; et après avoir vu et consolé les frères (3), ils partirent « de Philippes. Le peuple de fidèles » qu'ils y laissèrent furent comme une » semence bénie qui produisit les fruits

(1) Il se seroit donc épargné la flagellation, s'il avoit déclaré d'abord qu'il étoit citoyen romain. Ce fut ainsi qu'il l'évita, lorsque le tribun Lysias voulut lui faire donner la question par le fouet, comme on le verra au chap. XXII. Il ne faut pas chercher d'autres raisons de ces différentes conduites que l'impulsion du Saint-Esprit, qui lui inspiroit tantôt de se soumettre à la peine, et tantôt de s'y soustraire.

(2) Quelques exemplaires grecs ajoutent qu'ils leur dirent : *Sortez de cette ville, de peur qu'il ne se forme encore quelque émeute contre vous et qu'on ne coure sus.* Ceci a l'air d'un commentaire qu'on aura fait passer dans le texte. Quoi que ce soit, il donne une raison assez vraisemblable de la prière qui leur fut faite de sortir de la ville.

(3) Les affligés deviennent les consolateurs, et ceux qui n'ont reçu aucun mal ont besoin d'être consolés. L'onction de la grâce dans les premiers, et dans les seconds une douloureuse compassion produisoient ces deux effets. Le premier surtout étoit un phénomène qui n'avoit pas encore paru, et que l'univers ne dut pas moins admirer que les miracles de guérisons et de résurrections qu'opéroient les apôtres.

» les plus abondans. Nous en avons la » preuve dans l'épître que l'Apôtre » écrivit aux Philippiens, lorsqu'il » étoit prisonnier à Rome pour la pre- » mière fois. »

## CHAPITRE XVII.

Prédication à Thessalonique. — Émeute causée par les Juifs. — Saint Paul à Athènes. — Son discours dans l'Aréopage, suivi de la conversion de Denis l'aréopagite.

« Paul et Silas (car il ne paroît pas » que l'apôtre eût alors d'autres compa- » gnons, et la manière dont parle saint » Luc fait assez entendre qu'il n'étoit » pas de ce voyage); Paul donc et Si- » las, » après avoir pris leur chemin par Amphipolis et par Apollonie, arrivèrent à Thessalonique, où les Juifs avoient une synagogue. Paul s'y rendit, selon sa coutume; et pendant trois jours de sabbat, il leur parla sur les Ecritures, les leur expliquant et montrant qu'il a fallu que le Christ souf-

*Cap.* XVII, v. 1. Cum autem perambulassent Amphipolim, et Apolloniam, venerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum. 2. Secundum consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, et per sabbata tria disserebat eis de Scripturis. 3. Adaperiens et insinuans quia Christum oportuit pati, et

resurgere a mortuis : et quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis. 4. Et quidam ex eis crediderunt et adjuncti sunt Paulo et Silæ, et de colentibus gentilibusque multitudo magna, et mulieres nobiles non paucæ.

5. Zelantes autem Judæi, assumentesque de vulgo viros quosdam malos, et turba facta, concitaverunt civitatem : et assistentes domui Jasonis, quærebant eos producere in populum : 6. Et cum non invenissent eos, trahebant Jasonem et quosdam fratres

frît (1), et qu'il ressuscitât d'entre les morts ; et c'est, disoit-il, ce Jésus-Christ que je vous annonce. Il y en eut quelques-uns d'entre eux qui crurent et qui se joignirent à Paul et à Silas, avec un grand nombre de gens craignant Dieu (2) et de gentils, et plusieurs femmes de qualité.

Mais les Juifs, transportés d'un faux zèle, prirent avec eux quelques méchans hommes de la populace, et ayant fait un attroupement, ils causèrent une émeute dans la ville, et assiégeant la maison de Jason, ils cherchoient Paul et Silas, dans le dessein de les traduire devant le peuple. Ne les ayant point trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns des frères devant les chefs de

(1) Il est si clair par les Écritures que le Christ a dû souffrir, que des Juifs, qui n'ont pas pu méconnoître cette vérité, ont été réduits à imaginer deux Christ ou deux Messies, l'un humilié et souffrant, l'autre glorieux et triomphant. Le second est celui qu'ils attendent encore. Le premier est venu, ont dit quelques-uns d'entre eux, et il est caché à Rome parmi les pauvres, avec lesquels il mendie son pain.

(2) Le grec dit *un grand nombre de gentils craignant Dieu*, c'est-à-dire de gentils prosélytes. On les sépare, comme fait la Vulgate ; et si l'on en fait deux classes, alors les *gens craignant Dieu*, sont les prosélytes, et les *gentils* sont ceux qui étoient encore idolâtres, et qui se convertirent à la prédication de saint Paul.

la ville, criant : Ces gens-là qui mettent le trouble dans la ville, ce sont des gens qui sont venus ici d'ailleurs, que Jason a logés ; et ils sont tous rebelles aux lois de César, en disant qu'il y a un ature roi, qui est Jésus. Ils émurent ainsi le peuple et les chefs de la ville qui les entendoient. Mais Jason et les autres les ayant satisfaits (1), on les laissa aller.

Cependant les frères, sans perdre de temps, firent partir de nuit Paul et Silas pour Bérée. Quand ils y furent arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs. Or ces Juifs étoient plus considérables que ceux de Thessalonique. Ils reçurent la parole avec toute l'avidité possible, étudiant à fond tous les jours l'Ecriture (2), pour voir si les

(1) Ce furent les magistrats que Jason satisfit, et non les Juifs avec la populace qu'ils avoient ameutée, tous gens incapables d'entendre raison. Un grand nombre d'interprètes disent que Jason satisfit en donnant caution qu'il représenteroit Paul et Silas. On ose dire que cela n'est nullement probable. Si Jason avoit pris un pareil engagement, est-il croyable que saint Paul se fût évadé, comme il le fit la nuit suivante, laissant son hôte dans le cruel embarras de ne pouvoir le représenter ? Il y a beaucoup plus d'apparence que Jason satisfit les magistrats par les bonnes raisons qu'il leur dit, auxquelles il put bien ajouter l'assurance que Paul et Silas sortiroient incessamment de la ville.

(2) Un Juif à qui l'on entreprend de prouver par

ad principes civitatis, clamantes :
Quoniam hi, qui
urbem concitant,
et huc venerunt,
7. Quos suscepit
Jason, et hi omnes contra decreta
Cæsaris faciunt,
regem alium dicentes esse Jesum.
8. Concitaverunt
autem plebem, et
principes civitatis,
audientes hæc. 9.
Et accepta satisfactione a Jasone,
et a cæteris dimiserunt eos.
10. Fratres vero confestim per
noctem dimiserunt Paulum et
Silam in Berœam : qui eum venissent, in synagogam Judæorum
introierunt. 11. Hi
autem erant nobiliores eorum,
qui sunt Thessalonicæ, qui susceperunt verbum,
cum omni aviditate, quotidie
scrutantes Scripturas, si hæc ita

se haberent. 12.
Et multi quidem
crediderunt ex
eis, et mulierum
gentilium hones-
tarum, et viri
non pauci. 13.
Cum autem cog-
novissent in Thes-
salonica Judæi,
quia et Berœæ
prædicatum est a
Paulo verbum
Dei, venerunt, et
illuc commoven-
tes et turbantes
multitudinem. 14.
Statimque tunc
Paulum dimise-
runt fratres, ut
iret usque ad ma-

choses étoient ainsi « qu'on leur di- » soit. » Il y en eut beaucoup qui crurent, comme aussi plusieurs femmes grecques de condition, et un assez grand nombre d'hommes. Mais quand les Juifs de Thessalonique eurent appris que Paul avoit aussi annoncé la parole de Dieu à Bérée, ils vinrent y émouvoir la multitude et y mettre le trouble. Alors les frères firent partir Paul incontinent pour aller du côté de

l'Écriture la vérité de la religion chrétienne a droit de chercher dans l'Écriture les textes qu'on lui allègue, pour s'assurer s'ils y sont, et d'examiner s'ils y sont dans le sens qu'on leur donne. Tels étoient d'abord les Juifs de Bérée, vis-à-vis de saint Paul. Mais il ne s'ensuit pas, comme le disent les protestans, qui abusent beaucoup de cet exemple, il ne s'ensuit pas, dis-je, que ces Juifs devenus chrétiens eussent le droit de discuter par l'Ecriture chaque article de la foi, et de former leur créance sur l'explication particulière qu'ils en feroient. Il est aisé d'apercevoir la différence. Le Juif avant sa conversion cherche la vraie religion; il a droit d'examiner si celle qu'on lui présente en a les caractères. Après sa conversion, il l'a trouvée et embrassée; il ne lui reste plus qu'à croire ce qu'elle enseigne, et à pratiquer ce qu'elle ordonne. Autrement il se contrediroit lui-même, puisque, après l'avoir jugée véritable, il douteroit encore si elle n'est pas fausse.

Cependant il est permis de chercher dans l'Ecriture la preuve des dogmes décidés par l'Eglise, pour connoître les fondemens sur lesquels sont appuyées ses décisions, pour en pénétrer mieux le sens, pour les expliquer au peuple, pour réfuter ceux qui les combattent, et jamais pour les réformer.

la mer. Silas et Timothée restèrent à Bérée, « où il paroît que le dernier » étoit venu après eux. » Ceux qui conduisoient Paul le menèrent jusqu'à Athènes, d'où ils partirent avec ordre de lui pour Silas et pour Timothée de le venir joindre au plus tôt.

Pendant que Paul les attendoit à Athènes, son esprit étoit agité au dedans de lui-même, à la vue d'une ville si adonnée à l'idolâtrie (1). Il disputoit donc dans la synagogue avec les Juifs et les prosélytes, et tous les jours dans la place publique avec ceux qui s'y trouvoient. Il y eut même quelques philosophes épicuriens et stoïciens qui entrèrent en conférence avec lui; et quelques-uns disoient : Que veut dire ce discoureur (2)? D'autres disoient : Il

re : Silas autem et Timotheus remanserunt ibi. 15. Qui autem deducebant Paulum perduxerunt eum usque Athenas, et accepto mandato ab eo ad Silam et Timotheum, ut quam celeriter venirent ad illum, profecti sunt.
16. Paulus autem cum Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso videns idololatriæ deditam civitatem. 17. Disputabat igitur in synagoga cum Judæis, et colentibus, et in foro per omnes dies, ad eos qui aderant. 18. Quidam autem epicurei, et stoici philosophi disserebant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic dicere? alii vero :

(1) Athènes étoit la ville du monde la plus spirituelle; elle étoit en même temps la plus idolâtre, c'est-à-dire la plus insensée en matière de religion. La religion n'est nullement du ressort de l'esprit humain : pour peu qu'il y touche, il la défigure; et plus on a d'esprit, plus on y multiplie les extravagances, parce que, plus on a d'esprit, plus on y mêle de l'*esprit humain*.

(2) Le mot latin, comme le mot grec, signifie proprement *semeur de paroles*. Eux-mêmes n'étoient rien autre chose, et ce nom leur convenoit mieux qu'à personne : ces philosophes étoient les plus inutiles de tous les hommes. Si l'engeance en eût péri tout entière, l'état auroit fait une moindre perte que s'il eût perdu un bon laboureur.

semble qu'il annonce de nouveaux dieux; et cela, parce qu'il annonçoit Jésus et la résurrection. Ils le prirent donc, et le conduisirent à l'Aréopage (1) en disant : Pouvons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que vous enseignez? car vous nous faites entendre des choses bien nouvelles; nous sommes donc bien aises de savoir ce que c'est. Or tous les Athéniens et les étrangers qui demeuroient à Athènes ne s'occupoient à rien autre chose qu'à dire ou à écouter quelque chose de nouveau.

Paul donc, étant debout au milieu

Novorum dæmo-
niorum videtur
annuntiator es-
se; quia Jesum,
et resurrectionem
annuntiabat eis.
19. Et apprehen-
sum eum ad A-
reopagum duxe-
runt, dicentes :
Possumus scire
quæ est hæc no-
va, quæ a te di-
citur, doctrina?
20. Nova enim
quædam infers
auribus nostris :
volumus ergo sci-
re quidnam ve-
lint hæc esse. 21.
(Athenienses au-
tem omnes, et ad-
venæ hospites, ad
nihil aliud vaca-
bant, nisi aut
dicere, aut au-
dire aliquid no-
vi.) 22. Stans au-
tem Paulus in

(1) *Aréopage*, mot grec, qu'on pourroit traduire par la *colline de Mars*, qui faisoit un des quartiers de la ville. Le sénat d'Athènes y tenoit ses séances, soit que ce fût dans le temple de Mars, ou dans quelque édifice voisin, ce qui avoit fait donner au sénat même le nom d'Aréopage. Il n'est pas décidé si saint Paul fut conduit devant le tribunal, ou simplement dans le quartier, pour être entendu de plus de monde, parce que c'étoit un des principaux rendez-vous des curieux de la ville.

C'est ici le premier des trois grands théâtres sur lesquels Dieu vouloit que saint Paul eût la gloire de confesser son nom : l'Aréopage d'Athènes, le grand conseil des Juifs à Jérusalem, et l'audience de César à Rome. Ainsi il a eu à combattre ce que l'esprit a de plus raffiné, ce que la passion a de plus furieux, ce que la première puissance de l'univers a de plus formidable. Quelle assurance! et qu'il a bien pu dire : *Je puis tout dans celui qui me fortifie!* Phil. IV, 13.

de l'Aréopage, parla ainsi : Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès ; car comme je passois et que je regardois les simulacres de vos dieux, j'ai trouvé même un autel où il étoit écrit : AU DIEU INCONNU (1). Ce que vous adorez donc sans le connoître, c'est ce que je vous annonce. Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main d'hommes (2) ; et s'il reçoit de l'honneur

medio Areopagi,
ait : Viri Athe-
nienses, per om-
nia quasi super-
stitiosiores vos vi-
deo. 23. Præter-
iens enim, et
videns simulacra
vestra, inveni et
aram, in qua
scriptum erat :
Ignoto Deo. Quod
ergo ignorantes
colitis, hoc ego
annuntio vobis.
24. Deus qui fe-
cit mundum, et
omnia quæ in eo
sunt, hic cœli et
terræ cum sit Do-
minus, non in
manufactis tem-
plis habitat. 25.

(1) Saint Jérôme dit que cet autel étoit dédié *aux dieux inconnus*, au pluriel. Il est vrai qu'il y en avoit à Athènes avec cette inscription ; mais la manière dont parle saint Paul ne permet pas de douter qu'il n'y en eût un dédié *au Dieu inconnu*, au singulier. Lucien, ou quel que soit l'auteur du *Philopatris*, en parle comme l'ayant vu. Quel étoit ce Dieu dans l'idée des Athéniens, et à quel propos lui avoient-ils érigé un autel ; c'est sur quoi l'on n'a que des conjectures. Quoi qu'ils en aient pensé, si l'on prend l'inscription au pied de la lettre, on trouvera que l'application que saint Paul en fait au vrai Dieu ne sauroit être plus juste. Le nom de Dieu n'appartient qu'à lui seul ; et de tous ceux à qui les Athéniens donnoient ce nom, il étoit le seul qu'ils ne connussent pas.

Cet exorde de l'Apôtre est fort ingénieux. Il va parler pour détruire tous les dieux des Athéniens, et il semble n'avoir en vue que de leur en faire connoître un de plus qu'ils ne connoissoient pas.

(2) Dieu réside d'une manière spéciale dans les temples qui lui sont consacrés, mais il n'y est pas renfermé. C'est tout ce que veut dire saint Paul,

Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam, et inspirationem et omnia : 26. Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum. 27. Quærere Deum, si forte attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. 28. In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus : sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim et genus sumus. 29. Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare auro et argento, aut lapidi, sculpturæ artis, et cogitationis hominis, divinum esse

de la main des hommes, ce n'est point qu'il ait besoin de rien, puisque c'est lui qui donne à tous la vie, la respiration et toutes choses. D'un seul homme il a fait sortir tout le genre humain pour habiter toute la terre, en réglant le temps précis et les bornes de la demeure des hommes, afin qu'ils cherchent Dieu, et qu'ils puissent le trouver comme à tâtons (1), quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous : car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être, ainsi que quelques-uns même de vos poètes ont dit : Car nous sommes de sa race (2). Etant donc de la race de Dieu (3), nous ne devons pas nous imaginer que la Divinité soit semblable à des simulacres d'or, d'argent ou de pierre, ouvrages de l'art et de l'invention des

et il le dit pour l'instruction des païens, qui n'imaginoient point d'autre présence de leurs dieux que celle par laquelle ils étoient actuellement présens dans le lieu particulier qu'ils occupoient.

(1) Quoique Dieu soit invisible, on peut le connoître par la réflexion et par le raisonnement, qui est comme le tâtonnement de l'âme, de même qu'un aveugle peut trouver les meubles de sa chambre en tâtonnant.

(2) Ce mot est d'Aratus, poète grec et astronome. On a de lui un poème sur les phénomènes, que Cicéron a traduit en vers latins.

(3) *La race de Dieu*, c'est-à-dire ses ouvrages, car ce n'est pas de sa substance que Dieu a produit les corps et les âmes.

hommes (1). Or Dieu, après avoir paru dissimuler ces temps d'ignorance, annonce présentement aux hommes que tous et partout ils fassent pénitence, parce qu'il a déterminé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme par lequel il a résolu de le faire; ce qu'il a rendu indubitable à tous les hommes, en le ressuscitant d'entre les morts.

Lorsqu'ils eurent entendu parler de la résurrection des morts, quelques-uns s'en moquèrent; d'autres dirent: Nous vous entendrons là-dessus une seconde fois (2); ainsi Paul sortit de l'assem-

simile. 30. Et tempora quidem hujus ignorantiæ despiciens Deus, nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant, 31. Eo quod statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis.

32. Cum audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant, quidam vero dixerunt: Audiemus te de hoc iterum. 33. Sic Paulus exivit de

(1) L'ouvrier est toujours plus excellent que son ouvrage. Donc si l'homme, considéré du côté de l'esprit, qui est sa partie la plus noble, ne peut pas être représenté par des figures de pierre ou de métal, combien moins Dieu le sera-t-il, lui qui, étant le créateur des esprits, doit être de tous les esprits le plus pur, et, si l'on ose s'exprimer ainsi, le plus spirituel. C'est ce que signifie le raisonnement de saint Paul.

Cependant on peut représenter Dieu sous les différentes figures sous lesquelles l'Écriture nous apprend qu'il s'est montré aux hommes. Mais il ne faut pas croire que ces figures lui ressemblent, comme les païens le croyoient des simulacres de leurs dieux.

Les catholiques n'ont jamais cru que le Saint-Esprit ressemblât à une colombe.

(2) Il n'y eut plus de *seconde fois*, pour eux; et combien ont péri pour n'avoir pas profité de la première!

artis.) 4. Et disputabat in synagoga per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judæis, et Græcis. 5. Cum venissent autem de Macedonia Silas et Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Jesum Christum. 6. Contradicentibus autem eis, et blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super ca-

Cependant il parloit dans la synagogue tous les jours de sabbat, mêlant dans ses discours le nom du Seigneur Jésus ; et il tâchoit de persuader les Juifs et les Grecs. Or, quand Silas et Timothée furent arrivés de Macédoine, Paul se mit à prêcher avec encore plus de force, assurant et prouvant aux Juifs que Jésus est le Christ. Mais comme ils le contredisoient et qu'ils blasphémoient, il leur dit, secouant ses habits (1) : Que votre sang soit sur votre tête (2) ; pour

tôme, *et il prêchoit. Rougissons, nous autres qui ne prêchons pas, et qui ne faisons rien.*

Il travailloit pour n'être pas à charge aux fidèles, quoiqu'il eût droit d'en exiger sa subsistance. Il en est qui sont nourris et engraissés des biens de l'Église, et qui ne font rien pour elle. Quel contraste !

On a déjà dit qu'aucune des vertus qui ont paru dans le christianisme ne disparoîtra jamais entièrement. Saint Paul y aura donc toujours des imitateurs de ce noble désintéressement; et la religion a encore quelques ministres assez généreux pour la servir, je ne dis pas sans profit, mais à leurs dépens.

(1) Signe de détestation et d'imprécation, dont on trouve plusieurs exemples dans l'Écriture. Sa signification est exprimée par ces paroles de Néhémie : *Je secouai mon sein* (mes habits), *et je dis que tout homme qui n'accomplira point ce que j'ai dit soit ainsi secoué de Dieu, loin de sa maison et de ses travaux ; qu'il soit ainsi secoué et réduit à rien, et tout le peuple répondit :* Amen. 2 Esdras, v, 13.

(2) C'est-à-dire, Que votre perte vous soit im-

moi, j'en suis innocent : désormais j'irai vers les gentils.

« Obligé de les quitter, un reste » d'espérance fit qu'il ne voulut pas » trop s'en éloigner. » Etant donc sorti de là, il entra chez un nommé Tite-Juste, homme craignant Dieu, dont la maison étoit contiguë à la synagogue.

« L'obstination des endurcis n'avoit » pas empêché qu'il n'en remportât de » précieuses dépouilles. » Crispe, chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison. Plusieurs Corinthiens aussi, qui entendoient Paul, crurent et reçurent le baptême. « La » plupart le reçurent des mains de ceux » qu'il avoit associés à son apostolat. » Car pour moi, écrit-il aux Corin» thiens, je n'ai baptisé aucun de vous, » sinon Crispe, Caïus, et la maison de » Stéphanas; et je ne sache point en » avoir baptisé d'autres. Il en dit en» suite la raison : Jésus-Christ, ajoute» t-il, ne m'a pas envoyé pour bapti-

put vestrum : mundus ego; ex hoc ad gentes vadam.

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

8. Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua : et multi Corinthiorum audientes credebant et baptizabantur.

putée. Saint Paul en est innocent, parce qu'il a fait ce qu'il a pu pour qu'ils fussent sauvés. S'il ne l'avoit pas fait, il en seroit coupable, et Dieu lui auroit demandé compte de *leur sang*, selon l'expression d'Ézéchiel, que l'Apôtre copie en cet endroit, et dont il se sert encore au chapitre xx.

» ser (1), mais pour évangéliser (2).

» Nous ignorons le détail de tout ce » que saint Paul eut à souffrir à Corin- » the; mais nous savons par lui-même » qu'il y souffrit beaucoup. Lorsque » j'étois parmi vous, écrivoit-il encore » aux Corinthiens, j'y ai été dans un » état de foiblesse, de crainte et de » tremblement continuel (3). Le Sei- » gneur le permettoit, afin qu'il ne » mît pas sa confiance en lui-même; » mais il falloit que celle qu'il avoit en » Dieu fût inébranlable. Ce fut pour l'y » affermir de plus en plus que » le Seigneur lui dit la nuit dans une vision : Ne craignez point, mais parlez, et gardez-vous bien de vous taire; car je suis avec vous, et personne ne viendra à bout de vous nuire, parce qu'il y a un grand peuple à moi dans cette ville. Il

9. Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo : Noli timere, sed loquere, et ne taceas. Propter quod ego tecum sum et nemo apponetur tibi ut noceat te : quoniam populus est mihi multus in hac civitate. 11.

(1) Ne seroit-il pas à désirer que ce partage pût se faire aujourd'hui, et que dans nos expéditions apostoliques ceux qui prêchent fussent dispensés de confesser. Les deux ministères en seroient mieux remplis, et les ministres moins accablés.

(2) 1 Cor. 1, 14. Neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum, et Caium, 16... et Stephanæ domum : cæterum nescio si quem alium baptizaverim; 17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare.

(3) 1 Cor. 11, 3. Et ego infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos.

y demeura donc un an et demi, leur enseignant la parole de Dieu.

« L'effet suivit la promesse, et l'évé- » nement vérifia la prophétie. » Gallion (1) étant proconsul d'Achaïe, les Juifs s'élevèrent d'un commun accord contre Paul, et le menèrent à son tribunal. Cet homme, dirent-ils, persuade au monde de rendre à Dieu un culte qui est contre la loi. Paul ouvroit la bouche pour répondre, lorsque Gallion dit aux Juifs : S'il s'agissoit de quelque tort qu'on vous eût fait, ou de quelque action criminelle, ô Juifs, il seroit raisonnable que je vous écoutasse patiemment; mais s'il est question de mots (2), de noms et de votre loi, c'est à vous de voir; je ne veux point être juge de ces sortes de choses. Cela

Sedit autem ibi
annum et sex men-
ses, docens apud
eos verbum Dei.
12. Gallione
autem proconsule
Achaiæ insurrexe-
runt uno ani-
mo Judæi in Pau-
lum, et adduxe-
runt eum ad tri-
bunal, 13. Dicen-
tes : Quia contra
legem hic persu-
adet hominibus
colere Deum. 14.
Incipiente autem
Paulo aperire os,
dixit Gallio ad
Judæos : Siqui-
dem esset iniqu-
um aliquid, aut
facinus pessi-
mum, o viri Ju-
dæi, recte vos
sustinerem. 15.
Si vero quæstio-
nes sunt de ver-
bo, et nominibus,
et lege vestra, vos
ipsi videritis ; ju-
dex ergo horum
nolo esse. 16. Et

(1) Titus Annæus-Gallion, frère de Sénèque le philosophe. Il avoit été adopté par un Gallion, dont il avoit pris le nom, suivant l'usage. La faveur de son frère lui avoit valu le proconsulat d'Achaïe. Il fut ensuite enveloppé dans sa disgrâce, et mourut de sa propre main. Son bonheur fut la cause de son malheur. Les fortunes humaines ne sont que trop sujettes à de pareils mécomptes.

(2) On ne sait ce qu'il veut dire par ces *mots* et ces *noms*; peut-être ne le savoit-il pas lui-même. Cependant il pouvoit avoir ouï dire qu'il s'agissoit de savoir si les noms de Messie et de Christ convenoient ou ne convenoient pas à Jésus-Christ. Un païen a bien pu appeler cela une question de noms.

minavit eos a tribunali.

dit, il les fit retirer du tribunal. « Il y » a toute apparence que Paul se retira » aussitôt. Ne pouvant donc pas dé- » charger sur lui leur furie, » ils (1) se jetèrent tous sur Sosthène, chef de la synagogue (2), et se mirent à le battre devant le tribunal, sans que Gallion s'en mît en peine (3).

17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal: et nihil eorum Gallioni curæ erat.

Paul, « malgré cet orage, » demeura encore assez de temps à Corinthe;

18. Paulus vero cum adhuc sustinuisset dies

(1) Le grec ordinaire dit que ce furent les *Grecs* qui battirent Sosthène. Ces *Grecs* ont bien l'air d'avoir été ajoutés au texte : ils ne se trouvent ni dans la Vulgate ni dans les plus anciens manuscrits grecs. Il est donc beaucoup plus probable que Sosthène fut battu par les Juifs, à cause de son attachement déclaré pour saint Paul. C'est l'opinion de l'Église, qui lui fait un mérite des coups qu'il reçut alors, par lesquels il consacra, dit-elle, les prémices de sa foi. Voyez le *Martyrologe romain*, au 28 novembre.

(2) Crispe est aussi appelé chef de la synagogue. Il s'ensuit que la synagogue avoit plus d'un chef, ou qu'il y avoit à Corinthe plus d'une synagogue. Dans le second sens, chacun d'eux seroit mieux appelé chef de synagogue que le chef de *la* synagogue.

(3) On a loué Gallion de sa douceur, parce qu'il n'avoit pas voulu écouter les accusateurs de saint Paul; de sa réserve pour avoir refusé de prononcer sur un différend de religion; peut-être de sa prudence pour avoir évité de se mêler d'une affaire où il n'entendoit rien. Son indifférence à la vue des mauvais traitemens qu'on fit à Sosthène nous découvre le véritable motif de sa conduite. C'étoit un souverain mépris pour les Juifs et pour tout ce qui les concernoit.

après quoi il fit ses adieux aux frères, et s'embarqua pour la Syrie (avec Priscille et Aquila), s'étant fait couper auparavant les cheveux à Cenchrée ; car il avoit fait un vœu (1). Il arriva à Ephèse et y laissa les « deux époux. » Pour lui, il entra dans la synagogue, et il conféra avec les Juifs. Ceux-ci, « mieux disposés que les autres, » le prièrent de demeurer plus long-temps avec eux. Il ne s'y accorda pas; mais, prenant congé d'eux, il leur dit, Si c'est la volonté de Dieu, je reviendrai vous voir; et il partit d'Ephèse. Étant

multos, fratribus valefaciens navigavit in Syriam et cum eo Priscilla, et Aquila qui sibi totonderat in Cenchris caput : habebat enim votum. 19. Devenitque Ephesum et illos ibi reliquit; ipse vero ingressus synagogam, disputabat cum Judæis. 20. Rogantibus autem eis, ut ampliori tempore maneret, non consensit. 21. Sed valefaciens et dicens : Iterum revertar ad vos, Deo volente, profectus est ab Epheso. 22. Et des-

(1) A ne consulter que le texte, il est douteux si ce fut Aquila ou Saint Paul qui se fit couper les cheveux. Tous les interprètes s'accordent à l'entendre de saint Paul, et on les a suivis. Ce vœu étoit celui des Nazaréens. Il consistoit à laisser croître ses cheveux, et à s'abstenir de vin et de toute liqueur capable d'enivrer, pendant tout le temps que le vœu duroit. S'il arrivoit, avant que ce temps fût expiré, que l'on contractât quelque impureté légale, le temps précédent n'étoit plus compté; il falloit se raser de nouveau et recommencer. On finissoit par offrir les sacrifices qui sont prescrits au livre des Nombres, chap. VI. Ce fut par condescendance pour les Juifs que saint Paul pratiqua cette dévotion judaïque, à laquelle personne n'étoit obligé. Il fit donc ce vœu à Cenchrée, qui étoit le port oriental de Corinthe, lorsqu'il étoit sur le point de s'embarquer; ou bien, supposé qu'il l'eût fait plus tôt, il falloit qu'il eût contracté quelque impureté légale qui l'obligeoit à se raser de nouveau; car on ne sait pas précisément ce qui en est.

cendens Cæsare-
am, ascendit et
salutavit eccle-
siam, et descendit
Antiochiam. 23.
Et facto ibi ali-
quanto tempore
profectus est, per-
ambulans ex or-
dine Galaticam
regionem, et Phry-
giam, confirmans
omnes discipulos.
24. Judæus au-
tem quidam, A-
pollo nomine, A-
lexandrinus gene-
re, vir eloquens,
devenit Ephesum,
potens in Scrip-
turis. 25. Hic erat
edoctus viam Do-
mini : et fervens
Spiritu loqueba-
tur, et docebat
diligenter ea quæ
sunt Jesu, sciens
tantum baptisma
Joannis. 26. Hic
ergo cœpit fiduci-

débarqué à Césarée, il alla « à Jérusalem, » et y salua l'église. Ensuite il alla à Antioche. Après y avoir fait quelque séjour, il en partit, et parcourut de ville en ville tout le pays de Galatie et de Phrygie, affermissant tous les disciples (1).

Dans ce temps-là il vint à Ephèse un Juif nommé Apollo, originaire d'Alexandrie, homme éloquent et puissant dans les Ecritures (2). Il avoit été instruit de la voie du Seigneur; ses paroles étoient animées de zèle, et il enseignoit exactement ce qui concerne Jésus, ne connoissant néanmoins que le baptême de Jean (3). Il commença donc à

(1) Visites pastorales, moyen nécessaire pour corriger le mal et pour conserver le bien. Leur objet principal est de s'instruire de la conduite des ministres du second ordre, qu'on ne connoît bien que sur les lieux, afin de les reprendre s'ils manquent à leur devoir; ou s'ils le font, et s'ils éprouvent des contradictions, pour les soutenir de toute l'autorité que donne la première place.

(2) *Puissant*, c'est-à-dire non-seulement *habile* dans les Ecritures, mais encore sachant les employer avec force et avec succès. Le mot *habile* ou *versé* dans les Ecritures, dont se servent presque tous les traducteurs, ne rend que la moitié du sens.

(3) On en verra bientôt plusieurs autres qui étoient dans la même erreur, ou plutôt dans la même ignorance. Ceux-ci avoient-ils reçu en Judée le baptême de Jean, ou bien des disciples de Jean étoient-ils venus le leur conférer à Ephèse, c'est

parler avec liberté dans la synagogue; et quand Priscilla et Aquila l'eurent entendu, ils le prirent avec eux, et lui firent connoître plus à fond la voie du Seigneur (1). Or, comme il vouloit aller en Achaïe, les frères qui l'y avoient exhorté écrivirent aux disciples de le recevoir. Y étant arrivé, il fut d'un grand secours à ceux qui avoient cru : car il convainquoit fortement les Juifs en public, faisant voir par les Ecritures que Jésus est le Christ.

aliter agere in synagoga. Quem cum audissent Priscilla et Aquila, assumpserunt eum, et diligentius exposuerunt ei viam Domini. 27. Cum autem vellet ire Achaiam, exhortati fratres, scripserunt discipulis ut susciperent eum, qui cum venisset, contulit multum his qui crediderant. 28. Vehementer enim judæos revincebat, publice ostendens per Scripturas esse Christum Jesum.

« Ainsi il arrosa ce que Paul avoit

ce que l'on ignore, et ce qu'il importe peu de savoir.

(1) Apollo, si versé dans la science des Ecritures, apprend une vérité capitale de deux laïques, tous deux artisans, et dont l'un étoit une femme. Ceux-ci, gens simples et ignorans, l'avoient apprise de saint Paul, sans autre peine que celle de l'écouter avec docilité. L'étude sans l'enseignement des pasteurs ne suffit pas aux plus savans : l'enseignement des pasteurs sans l'étude suffit aux plus simples. Ainsi les seconds sont amenés sans effort à la connoissance de toutes les vérités salutaires ; ainsi les premiers sont garantis de l'enflure de la science et des égaremens de leur esprit. Moyen admirable, propre pour tous les hommes, et nécessaire à tous. Comment a-t-on pu le méconnoître jusqu'à livrer la foi à la discussion des particuliers, c'est-à-dire à toutes les bévues de l'ignorance, et à tous les travers de l'imagination ?

Cependant la science d'Apollo ne lui fut pas inutile. Lorsqu'il fut pleinement instruit, elle servit à en faire un docteur de l'Eglise, ce que Priscille et Aquila ne pouvoient pas être.

» planté (1); et Dieu répandit sur ses
» travaux des bénédictions si abondan-
» tes que, parmi les fidèles de Corinthe,
» chacun disoit : Moi je suis à Paul ;
» moi je suis à Apollo, et moi je suis à
» Céphas (2). Saint Paul blâme juste-
» ment ces partialités qui, en les
» attachant trop à leurs maîtres par-
» ticuliers, leur faisoient oublier
» Jésus-Christ, le maître des maîtres,
» et le pasteur des pasteurs. Cependant
» elles nous font connoître la haute es-
» time où étoit Apollo, qui alloit jus-
» qu'à l'égaler, en quelque manière,
» aux premiers des apôtres. »

(1) 1 Cor. III, 6. Ego plantavi, Apollo rigavit.

(2) Cor. I, 12. Unusquisque vestrum dicit : Ego quidem sum Pauli ; ego autem Apollo ; ego vero Cephæ.

# CHAPITRE XIX.

Baptême de Jean insuffisant. — Miracles opérés par le seul attouchement des habits de saint Paul. — Juifs exorcistes maltraités par le démon. — Livres brûlés. — Sédition excitée par l'orfèvre Démétrius.

---

« Dieu vouloit ce que son apôtre » n'avoit promis qu'à cette condi- » tion (1). » Ainsi, tandis qu'Apollo étoit à Corinthe, Paul « fidèle à Dieu » et aux hommes, Paul, dis-je, » après avoir parcouru les provinces supérieures (2) « de l'Asie, » se rendit à Ephèse. Il y trouva quelques disciples, auxquels il dit : Avez-vous reçu le Saint-Esprit en recevant la foi? Ils repartirent : Nous n'avons pas même ouï dire s'il y a un

*Cap.* XIX, *v.* 1. Factum est autem, cum Apollo esset Corinthi, ut Paulus, peragratis superioribus partibus, veniret Ephesum, et inveniret quosdam discipulos : 2. Dixitque ad eos : Spiritum sanctum accepistis credentes? At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus

(1) Chap. XVIII, v. 19. Iterum revertar ad vos Deo volente.

(2) Ces provinces sont la Galatie et la Phrygie, dont il est parlé au v. 23 du chapitre précédent. Elles sont situées au nord d'Ephèse, qui étoit comme la métropole de l'Asie mineure : c'est par rapport à cette situation qu'on les appelle ici les provinces supérieures.

[illegible]

Saint-Esprit. De quel baptême (1) donc, dit-il, avez-vous été baptisés? Du baptême de Jean (2), répliquèrent-ils. Paul dit là-dessus : Jean a baptisé le peuple du baptême de la pénitence, disant que l'on eût à croire en celui qui devoit venir après lui (3), c'est-à-dire en Jésus

(1) Cette demande ne signifie-t-elle pas clairement qu'on ne pouvoit pas avoir reçu le vrai baptême, le baptême chrétien, sans avoir ouï dire qu'il y a un Saint-Esprit ? Saint Paul le leur fit recevoir ensuite, et il dit à ce propos qu'*ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus*. Donc dans le baptême qui est dit dans les Actes avoir été donné *au nom du Seigneur Jésus*, le Saint-Esprit, et par conséquent les trois personnes divines y étoient expressément nommées. Nous avions promis cette preuve plus haut; elle nous paroît sans réplique.

(2) Les Protestans ont prétendu que le baptême de Jean avoit la même vertu que le baptême de Jésus-Christ, et qu'il s'administroit pareillement au nom des trois personnes de la très-sainte Trinité. On n'imagine pas où ils ont pu prendre de pareilles idées. Si ces deux baptêmes eussent été semblables par la forme et par la vertu, Apollo, qui ne connoissoit *que le baptême de Jean*, auroit-il eu besoin d'être plus amplement instruit? Et ces Éphésiens, dont il est ici parlé, comment ont-ils pu répondre qu'ils n'avoient pas même ouï dire qu'il y eût un Saint-Esprit, eux qui l'auroient entendu nommer dans la formule de leur baptême? C'est cette erreur qui a occasionné ce canon du concile de Trente (Sess. 7) : *Si quelqu'un dit que le baptême de Jean avoit la même vertu que le baptême de Jésus-Christ, qu'il soit anathème.*

(3) Ces paroles de saint Paul nous apprennent que saint Jean exigeoit de ceux à qui il conféroit son baptême, la foi explicite au Messie promis et

Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus; et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux, en sorte qu'ils parloient plusieurs langues et qu'ils prophétisoient. Ils étoient en tout au nombre de douze hommes, ou environ.

Jesum. 5. His auditis baptizati sunt in nomine Domini Jesu. 6. Et cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, et loquebantur linguis et prophetabant. 7. Erant autem omnes viri fere duodecim.

Il alla ensuite dans la synagogue, et il y parla durant trois mois sans rien craindre, disputant « avec les Juifs, » et les convainquant sur ce qui regarde le royaume de Dieu. « Ces Juifs, ainsi » qu'on l'a remarqué, étoient mieux » disposés que ceux des autres pays; et » il paroît que le plus grand nombre » l'écoutoient favorablement. Cepen- » dant, » comme quelques-uns qui s'endurcirent et qui demeurèrent incrédules décrioient publiquement la voie du Seigneur, il les laissa (1), et en

8. Introgressus autem synagogam, cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans et suadens de regno Dei.

9. Cum autem quidam indurarentur, et non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens

prochain, comme à celui de qui seul ils devoient attendre la rémission de leurs péchés, à laquelle son baptême n'étoit qu'une disposition éloignée. Sans doute c'est pour cette raison que la qualité sous laquelle Jean le désignoit le plus souvent, c'étoit celle de *l'agneau qui ôte les péchés du monde*.

(1) Ce n'étoit pas une fuite, c'étoit une sage retraite pour épargner de nouveaux blasphèmes aux incrédules, et des tentations aux néophytes. Ces ménagemens doivent surprendre dans un homme d'un caractère aussi ardent que l'étoit saint Paul. Il falloit que la grâce l'eût rendu bien maître de lui-même.

ab eis, segregavit
discipulos, quoti-
die disputans in
schola Tyranni cu-
jusdam. 10. Hoc
autem factum est
per biennium, ita
ut omnes qui ha-
bitabant in Asia
audirent verbum
Domini, Judæi at-
que gentiles.
11. Virtutesque
non quaslibet fa-
ciebat Deus per
manum Pauli:
12. Ita ut etiam
super languidos
deferrentur a cor-
pore ejus sudaria
et semicinctia, et
recedebant ab eis
languores, et spi-
ritus nequam e-
grediebantur. 13.
Tentaverunt au-
tem quidam et de
circumeuntibus
judæis exorcistis,
invocare super
eos, qui habebant
spiritus malos,
nomen Domini
Jesu, dicentes:
Adjuro vos per
Jesum quem Pau.

ayant séparé ses disciples, il tenoit tous les jours ses conférences dans l'école d'un certain homme appelé Tyrannus. Cela dura pendant deux ans, si bien que tous ceux qui demeuroient en Asie, Juifs et gentils, entendirent la parole du Seigneur.

Cependant Dieu faisoit des miracles non communs par les mains de Paul, jusque là même qu'on portoit aux malades les mouchoirs (1) et les tabliers qui lui avoient servi, et les maladies les quittoient, et les esprits malins sortoient « des corps des possédés. » Or quelques-uns des exorcistes juifs (2) qui couroient le pays essayèrent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étoient possédés des malins esprits, en disant : Je vous conjure par Jésus que

(1) En latin *sudaria*, qu'on ne pourroit traduire littéralement que par le mot *suaires*, que nous n'employons que pour exprimer ce qui sert à ensevelir les morts. Chez les anciens le mot *sudarium* signifioit ce dont ils se servoient pour essuyer la soeur On a traduit *semicinctia* par *les tabliers*. Il est plus que probable que saint Paul en usoit lorsqu'il faisoit des tentes. Mais une remarque plus importante, c'est que voilà des reliques qui opéroient des miracles incontestables. Que peuvent dire à ceci les Protestans?

(2) On a déjà remarqué que chez les Juifs il y avoit des exorcistes qui employoient avec succès, contre les démons, certaines formules de conjurations que Salomon leur avoit apprises.

Paul prêche. Ceux qui au reste faisoient cela étoient les sept fils de Scéva (1), Juif, prince des prêtres. Mais l'esprit malin leur répondit : Je connois Jésus, et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes vous? A l'instant l'homme, qui étoit possédé d'un démon très-méchant, se jeta sur eux (2), et s'étant rendu maître de deux qu'ils étoient, il demeura

lus prædicat. 14. Erant autem quidam Judæi Scevæ, principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant. 15. Respondens autem spiritus nequam dixit illis : Jesum novi, et Paulum scio : vos autem qui estis? 16. Et insiliens in eos homo in quo erat dæmonium pessimum, et dominatus amborum invaluit contra

(1) Ainsi appelé, ou bien parce qu'il étoit chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales, ou peut-être parce qu'il étoit à la tête de ceux de l'ordre sacerdotal qui étoient établis à Éphèse.

(2) Lorsque Jean dit à Jesus, Maître, nous avons vu un homme qui n'est point d'avec nous, lequel chassoit les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché, Jésus lui répondit : *Ne l'en empêchez pas.* (*Marc.* IX, 37, 38.) Répondre ainsi, c'est approuver ce que faisoit cet homme, et l'on ne peut douter qu'il ne désapprouvât ceux-ci, puisqu'il permit qu'ils fussent si fort maltraités par le démon : cependant l'action étoit exactement la même. Oui; mais 1° les circonstances pouvoient faire que ce qui d'un côté étoit favorable à l'établissement de la foi, de l'autre lui fût préjudiciable. 2° Des intentions différentes pouvoient mettre dans la même action des différences essentielles. L'homme que Jésus-Christ ne vouloit pas qu'on empêchât pouvoit agir par le principe de la foi qu'il avoit en lui, et n'avoir en vue que le soulagement de ceux qu'il exorcisoit. Les fils de Scéva pouvoient ne regarder l'invocation du nom de Jésus que comme un secret et une recette; ils pouvoient n'y chercher que la gloire de réussir dans leurs exorcismes, et apparemment le profit qui leur en revenoit lorsqu'ils réussissoient. En ce cas ils méritoient d'être traités comme ils le furent.

eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illa. 17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis, atque gentilibus, qui habitabant Ephesi : et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu. 18. Multique credentium veniebant confitentes et annuntiantes actus suos. 19. Multi autem ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus : et com-

le plus fort, tellement qu'ils s'enfuirent de cette maison nus et blessés. La chose fut sue de tous les Juifs et de tous les gentils qui demeuroient à Ephèse; ils en furent saisis de crainte, et on exaltoit le nom du Seigneur Jésus. Plusieurs de ceux qui avoient cru venoient confesser (1) et déclarer leurs péchés. Plusieurs aussi qui s'étoient adonnés aux sciences curieuses (2) apportèrent ce qu'ils avoient de livres, et les brûlèrent (3) devant tout le monde. On

(1) Le mot latin et le grec signifient proprement qu'ils *annonçoient* leurs péchés, c'est-à-dire qu'*ils en* faisoient une confession publique. Ils la faisoient par ferveur, et pour s'humilier davantage; car la confession publique n'a jamais été de précepte. Aussi le concile de Trente ne se sert pas de cet exemple pour prouver la nécessité de la confession sacramentelle.

(2) La magie, la plus abominable de toutes les sciences. Les anciens se contentoient de l'appeler science *curieuse*, par le penchant qu'ont tous les hommes à donner à leurs crimes des noms qui en fassent disparoître la noirceur. C'est ainsi que, parlant d'un homme plongé dans la débauche, nous disons qu'il est *dissipé*. Cependant l'usage prévaut enfin d'user de ces expressions, et alors tout le monde peut s'en servir, même ceux qui n'attachent pas aux mots la signification qu'ils semblent emporter avec eux.

(3) Ils les brûlèrent *pour éteindre un feu par l'autre*, dit à ce propos un poète chrétien. Le feu de l'enfer, ou n'étoit pas éteint, ou se seroit bientôt rallumé pour eux, si celui ci n'avoit pas consumé ce qui avoit servi d'aliment à leurs crimes. Nulle

supputa ce que ces livres pouvoient valoir, et on trouva que la somme alloit à cinquante mille deniers (1). Ainsi la parole de Dieu s'étendoit et s'accréditoit de plus en plus.

Après cela, Paul résolut, par le mouvement du Saint-Esprit, d'aller à Jérusalem, après avoir passé par la Macédoine et par l'Achaïe; et il disoit : Quand j'aurai été là, il faudra que je voie aussi Rome. Ayant envoyé « d'avance » en Macédoine deux de ceux qui le servoient dans le ministère, Timothée et Eraste, il demeura encore quelque temps en Asie.

Il survint alors un grand trouble au sujet de la voie du Seigneur. Un orfèvre

putatis pretiis illo-
rum, invenerunt
pecuniam dena-
riorum quinqua-
ginta millium. 20.
Ita fortiter cres-
cebat verbum Dei,
et confirmabatur.
21. His autem
expletis, propo-
suit Paulus in
Spiritu, transita
Macedonia et
Achaia, ire Je-
rosolymam, di-
cens : Quoniam
postquam fuero
ibi, oportet me et
Romam videre.
22. Mittens autem
in Macedoniam
duos ex minis-
trantibus sibi,
Timotheum et
Erastum, ipse
remansit ad tem-
pus in Asia. 23.
Facta est autem
illo tempore tur-
batio non minima
de via Domini

sûreté, et le plus souvent nulle sincérité dans la pénitence, si elle n'est pas comme un feu dévorant qui détruise toutes les amorces de la volupté, mauvais livres, peintures déshonnêtes, etc. Car pourquoi les garder, si l'on ne veut plus les regarder ?

(1) Il y a dans le grec 50 *mille pièces d'argent.* On ne sait pas au juste ce que cette somme pouvoit valoir. Elle étoit considérable, et l'on en conclut avec raison qu'il falloit qu'il y eût beaucoup de ces sortes de livres. On n'en sera pas surpris, lorsqu'on saura que la magie étoit si commune à Éphèse, qu'elle étoit devenue un art et une profession. Ce qui fait juger pourtant que la quantité de ces livres étoit moindre qu'on ne pourroit se l'imaginer, c'est qu'avant que l'imprimerie fût inventée les livres étoient une marchandise beaucoup plus chère qu'elle ne l'est aujourd'hui.

nommé Démétrius, qui fabriquoit en argent de petits temples (1) de Diane, faisoit beaucoup gagner les gens de sa profession. Les ayant assemblés avec d'autres qui faisoient de pareils ouvrages : O hommes, leur dit-il, vous savez que ce travail nous produit un gain considérable. Vous voyez aussi, et vous l'entendez dire que, non-seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, ce Paul a détourné beaucoup de monde, en disant que les dieux qui se font de main d'hommes ne sont point des dieux.

« Ce motif ne regardoit que les orfè-
» vres ; et seul il ne suffisoit pas pour
» causer une émeute générale. Démé-
» trius jugea donc à propos d'intéresser
» dans cette affaire la religion publi-
» que. C'est pourquoi il ajouta : » Non-seulement nous courons risque de voir cette partie « lucrative » tomber dans le discrédit, mais de plus le temple (2)

24. Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quæstum ; 25. Quos convocans, et eos qui hujusmodi erant opifices, dixit : Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio : 26. Et videtis, et auditis, quia non solum Ephesi, sed pene totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens : Quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

27. Non solum autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum repu-

(1) C'est ce que signifie le mot grec. Il paroît que ces représentations étoient en relief. Si, comme quelques-uns le pensent, elles eussent été plates, et frappées comme des médailles, pour lesquelles il ne faut qu'un coin et un coup de marteau, auroient-elles occupé ce grand nombre d'ouvriers dont il va être parlé?

(2) Tout le monde sait que le temple d'Éphèse étoit une des sept merveilles du monde. Pline l'ap-

de la grande Diane sera méprisé, et l'on verra bientôt disparoître la majesté de celle que toute l'Asie et le monde entier révère.

A ces mots-la colère les saisit, et ils se mirent à crier : Elle est grande la Diane des Ephésiens ! Toute la ville fut aussitôt en combustion, et tous ensemble coururent impétueusement au théâtre (1), traînant avec eux Gaïus et Aristarque, Macédoniens, compagnons de Paul. « C'étoit sans doute pour les dé-» gager, et pour essuyer seul ce grand » orage, que » Paul vouloit aller se présenter au peuple : mais les disciples s'y opposèrent; quelques-uns même des principaux de l'Asie, qui étoient de ses amis, l'envoyèrent prier de ne pas s'exposer au théâtre ; « et il eut pour eux » cette déférence. »

Cependant l'un crioit d'une façon, et l'autre d'une autre; car toute cette as-

tabitur, sed et destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia, et orbis colit. 28. His auditis, repleti sunt ira, et exclamaverunt dicentes : Magna Diana Ephesiorum ! 29. Et impleta est civitas confusione, et impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapto Gaio et Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli. 31. Quidam autem et de Asiæ principibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum rogantes ne se daret in theatrum : 32. Alii autem aliud clamabant. Erat enim ecclesia confusa,

pelle le chef-d'œuvre de la magnificence grecque. Il nous en donne les dimensions. Ce temple avoit 425 pieds de longueur, 220 pieds de largeur; il étoit soutenu par 127 colonnes qui avoient chacune 60 pieds de hauteur. Pline ajoute que le dénombrement des beautés qui y étoient répandues rempliroit plusieurs volumes. Il fut pillé et brûlé par les Goths sous l'empire de Gallien.

(1) La place où étoit le théâtre et où se donnoient les spectacles. Cette place étoit aussi le lieu où le peuple tenoit ses assemblées.

nommé Démétrius, qui fabriquoit en argent de petits temples (1) de Diane, faisoit beaucoup gagner les gens de sa profession. Les ayant assemblés avec d'autres qui faisoient de pareils ouvrages : O hommes, leur dit-il, vous savez que ce travail nous produit un gain considérable. Vous voyez aussi, et vous l'entendez dire que, non-seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, ce Paul a détourné beaucoup de monde, en disant que les dieux qui se font de main d'hommes ne sont point des dieux.

24. Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quæstum; 25. Quos convocans, et eos qui hujusmodi erant opifices, dixit : Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio : 26. Et videtis, et auditis, quia non solum Ephesi, sed pene totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens : Quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

« Ce motif ne regardoit que les orfèvres, et seul il ne suffisoit pas pour » causer une émeute générale. Démétrius jugea donc à propos d'intéresser » dans cette affaire la religion publi» que. C'est pourquoi il ajouta : » Non-seulement nous courons risque de voir cette partie « lucrative » tomber dans le discrédit, mais de plus le temple (2)

27. Non solum autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum repu-

(1) C'est ce que signifie le mot grec. Il paroît que ces représentations étoient en relief. Si, comme quelques-uns le pensent, elles eussent été plates, et frappées comme des médailles, pour lesquelles il ne faut qu'un coin et un coup de marteau, auroient-elles occupé ce grand nombre d'ouvriers dont il va être parlé?

(2) Tout le monde sait que le temple d'[illegible] étoit une des sept merveilles du monde. Pl[illegible]



de la grande Diane sera méprisé, et l'on verra bientôt disparoître la majesté de celle que toute l'Asie et le monde entier révère.

A ces mots la colère les saisit, et ils se mirent à crier : Elle est grande la Diane des Ephésiens ! Toute la ville fut aussitôt en combustion, et tous ensemble coururent impétueusement au théâtre (1), traînant avec eux Gaïus et Aristarque, Macédoniens, compagnons de Paul. « C'étoit sans doute pour les dé» gager, et pour essuyer seul ce grand » orage, que » Paul vouloit aller se présenter au peuple : mais les disciples s'y opposèrent; quelques-uns même des principaux de l'Asie, qui étoient ses amis, l'envoyèrent prier de ne pas s'exposer au théâtre; « et il eut pour eux » cette déférence. »

Cependant l'un crioit d'une façon, et l'autre d'une autre; car toute

pelle le chef-d'œuvre de
nous en donne les
425 pieds de longueur,
étoit soutenu par 127
60 pieds de hauteur.
brement d
pliroit
les Go

(1)
noie

et plures nesciebant qua ex causa convenissent.

33. De turba autem detraxerunt Alexandrum propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo. 34. Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium : Magna Diana Ephesiorum.

semblée n'étoit qu'un amas confus de gens dont la plupart ne savoient seulement pas pourquoi ils étoient assemblés. « Les Juifs, qui craignoient que » cette tempête ne vînt à éclater sur » eux, pensèrent tout perdre par le » moyen qu'ils avoient jugé propre à » les garantir. » Ils tirèrent de la foule, en le poussant devant eux, « un des » leurs, nommé » Alexandre. Celui-ci, ayant demandé silence de la main, vouloit exposer ses raisons au peuple. « Son » dessein étoit apparemment de séparer » la cause des Juifs de celle de Paul et » des Chrétiens. » Mais dès qu'on eut reconnu qu'il étoit Juif « (et dès lors un » ennemi déclaré de Diane et de toutes » les divinités païennes), » de toutes ces voix il ne s'en forma qu'une seule qu'on entendit crier pendant environ deux heures : Elle est grande la Diane des Ephésiens !

« Une seule de ces voix qui auroit » ajouté *Exterminons tous ses ennemis*, » auroit suffi pour remplir la ville d'in» cendies et de carnage. Ces excès » étoient à craindre et le danger en » étoit prochain, lorsqu'un homme » agréable au peuple se chargea, s'il ne » fut pas plutôt chargé par les magis» trats, de calmer les esprits et de réta-

» blir l'ordre. Cet homme, » qui étoit le secrétaire « de la ville, » après avoir apaisé le tumulte, harangua de la sorte : Citoyens d'Ephèse, quel est l'homme qui ne sache que la ville d'Ephèse honore « d'un culte spécial » la grande Diane, la fille de Jupiter? Puis donc que c'est un fait qui ne peut être contesté, vous devez vous tenir en repos et ne rien faire légèrement. Car ces hommes que vous avez amenés ici « (il parloit de Gaïus « et d'Aristarque) » ne sont coupables ni de sacrilége ni de blasphème (1) contre votre déesse. Que si Démétrius et les ouvriers qui sont avec lui ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, les audiences se tiennent et il y a des proconsuls ; qu'ils y plaident entre eux. Si vous prétendez quelque autre chose,

35. Et cum se-
dasset scriba tur-
bas, dixit : Viri
Ephesii, quis e-
nim est homi-
num, qui nesciat
Ephesiorum civi-
tatem cultricem
esse magnæ Dia-
næ, Jovisque pro-
lis ? 36. Cum er-
go his contradici
non possit, opor-
tet vos sedatos es-
se, et nihil teme-
re agere. 37. Ad-
duxistis enim ho-
mines istos, ne-
que sacrilegos,
neque blasphe-
mantes deam ves-
tram. 38. Quod si
Demetrius, et qui
cum eo sunt arti-
fices, habent ad-
versus aliquem
causam, conven-
tus forenses agun-
tur, et proconsu-
les sunt, accusent
invicem. 39. Si
quid autem alte-
rius rei quæritis,

(1) Saint Chrysostôme dit que, pour calmer le peuple, il fit un mensonge officieux. Cependant il est possible que saint Paul et ses compagnons se contentassent de dire, comme Démétrius le dit de saint Paul, *que les dieux qui se font de mains d'hommes ne sont point des dieux*. Que si l'on insistoit sur Diane, sans doute il ajoutoit qu'elle n'étoit pas plus que les autres, mais sans invectiver contre elle. C'est une conduite sage, lorsqu'on est obligé de faire connoître la vérité, de la proposer d'une manière qui ne soit pas trop révoltante pour des esprits prévenus ; et le discours de saint Paul dans l'Aréopage fait assez voir qu'il étoit capable de ces sortes de ménagemens.

in legitima ecclesia poterit absolvi. 40. Nam et periclitamur argui seditionis hodiernæ cum nullus obnoxius sit (de quo possimus reddere rationem) concursus istius.

cela pourra se régler dans une assemblée légitime; car nous courons risque d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, vu que nous n'avons rien à dire pour rendre raison de ce concours « tumultueux. »

« Ainsi, après avoir commencé par » flatter le peuple, il continue par l'in» struire de ce qu'il doit faire, et finit » par l'intimider sur ce qu'il a fait. Un » païen ne pouvoit rien dire de plus à » propos dans la circonstance. Voyant » qu'il avoit réussi, » lorsqu'il eut cessé de parler, il renvoya tout ce monde, « qui se retira aussitôt et sans bruit. »

Et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

## CHAPITRE XX.

Saint Paul à Troade. — Jeune homme mort d'une chute et ressuscité. — A Milet, discours et exhortation aux pasteurs des églises.

Paul, « après ce qui venoit d'arriver, » ne pouvoit plus demeurer à Ephèse » avec sûreté, et sans exposer l'Eglise.

» De plus, l'Esprit du Seigneur, qui » régloit toutes ses marches et fixoit » le temps de ses séjours, l'appeloit » alors dans d'autres contrées. Ainsi, » lorsque le tumulte eut cessé, il fit venir les disciples; et après les avoir exhortés, il leur dit adieu, et partit pour aller en Macédoine. Après l'avoir parcourue et avoir exhorté les fidèles par plusieurs discours, il alla dans la Grèce (1). Quand il y eut séjourné trois mois, les Juifs lui dressèrent des embûches, lorsqu'il étoit près de faire voile en Syrie, et il prit la résolution de s'en retourner par la Macédoine. Il fut accompagné par Sopater de Bérée, fils de Pyrrhus, par Aristarque et Secundus, Thessaloniciens, par Gaïus de Derbe et par Thimothée; enfin par Tychique et Trophime (2), Asiati-

*Cap.* XX, *v.* 1. Postquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis, et exhortatus eos, valedixit, et profectus est ut iret in Macedoniam. 2. Cum autem perambulasset partes illas, et exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam : 3. Ubi cum fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ a Judæis navigaturo in Syriam : habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam. 4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium vero Aristarchus, et Secundus, et Gaius Derbeus, et Timotheus; Asiani vero Tychicus et Trophimus. 5. Hi

(1) Dans l'Achaïe, qui étoit la Grèce proprement dite, quoique, dans un sens plus étendu, la Macédoine fît aussi partie du pays appelé la Grèce.

(2) Tous, ou presque tous ceux dont on vient de lire les noms sont reconnus pour saints par l'Église, comme on le voit par le martyrologe romain. La ville d'Arles honore Trophime comme son apôtre. Le pape saint Zozime dit de loi que sa prédication fut comme la source d'où les ruisseaux de la foi se répandirent dans toute la Gaule, et ce témoignage a été inséré dans le martyrologe romain. Il prouve que saint Zozime regardoit Trophime comme le premier apôtre des Gaules, ce qui fait

cum præcessissent, sustinuerunt nos Troade : 6. Nos vero navigavimus post dies azymorum a Phi-

ques. Ceux-ci ayant pris les devans, nous (1) attendirent à Troade (2). Pour nous, après les jours des azymes (3),

remonter son apostolat aux premiers temps du christianisme. On peut s'en tenir là, et laisser les savans disputer si le Trophime d'Arles étoit le compagnon de saint Paul, ou bien un autre Trophime envoyé dans les Gaules environ deux siècles plus tard. La possession seule est un titre suffisant pour maintenir les anciennes traditions, lorsque les raisons qu'on leur oppose ne sont pas assez évidentes pour en démontrer la fausseté.

(1) Ici saint Luc recommence à dire *nous*, ce qui signifie qu'alors il redevint le compagnon des voyages de saint Paul. Il avoit cessé de l'être lorsque l'Apôtre partit de Philippes en Macédoine. Depuis ce temps jusqu'à celui-ci il se passa environ cinq ans. Que fit-il pendant tout ce temps là, nous l'ignorons : peut-être l'employa-t-il à recueillir des mémoires pour composer son évangile, au sujet duquel il nous dit qu'il consulta avec soin *ceux qui dès le commencement avoient vu eux-mêmes* les choses qu'il avoit à raconter, c'est-à-dire ceux des apôtres qui avoient vécu avec le Seigneur, et en particulier la sainte Vierge, de qui l'on tient qu'il apprit des particularités qu'on ne pouvoit en effet savoir que d'elle seule : ce sont celles qui regardent l'incarnation, la naissance et l'enfance de notre Seigneur.

(2) Troade est le nom du pays dont l'ancienne Troie étoit la capitale. La manière dont il est parlé de Troade dans l'Ecriture ne permet pas de douter qu'il n'y eût aussi une ville de ce nom sur le bord de la mer, à peu près à une demi-lieue des ruines de Troie.

(3) Les Juifs ne pouvoient pas immoler l'agneau pascal ailleurs qu'à Jérusalem; mais ils gardoient partout l'observance des azymes, c'est-à-dire des pains sans levain, comme ils le font encore aujourd'hui.

nous nous embarquâmes à Philippes, et en cinq jours, nous fûmes les joindre à Troade, où nous séjournâmes sept jours.

Le premier jour de la semaine (1), comme nous étions assemblés pour la fraction du pain, Paul, qui devoit partir le lendemain, fit une conférence aux disciples, et prolongea le discours jusqu'à minuit. Il y avoit quantité de lampes dans la salle où nous étions assemblés. Un jeune homme nommé Eutyque, qui étoit assis sur une fenêtre, et qui, durant ce long discours de Paul, s'étoit endormi profondément, accablé de sommeil, tomba du troisième étage en bas, et fut remporté mort. Mais Paul étant descendu, se pencha sur lui, et l'ayant embrassé, il dit : Ne vous troublez point, car il vit. Paul remonta ensuite, et ayant rompu le pain et mangé (2), il les entretint encore jus-

lippis, et venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem. 7. Una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem. 8. Erant autem lampades copiosæ in cœnaculo, ubi eramus congregati. 9. Sedens autem quidam adolescens nomine Eutychus super fenestram, cum mergeretur somno gravi, disputante diu Paulo ductus somno cecidit de tertio cœnaculo deorsum, et sublatus est mortuus. 10. Ad quem cum descendisset Paulus, incubuit super eum: et complexus dixit : Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est. 11. Ascendens autem, frangensque panem, et gustans, satisque allocutus usque in

(1) Le premier jour de la semaine avoit déjà pris la place du sabbat, et il étoit pour les chrétiens le jour du Seigneur; mais il n'en portoit pas encore le nom, qu'on ne tarda pas à lui donner, puisqu'il est ainsi nommé dans l'Apocalypse, 1, 10.

(2) C'est-à-dire qu'après la manducation du pain eucharistique, saint Paul prit quelque nourriture, suivant l'usage de ces premiers temps, où les fidèles, après avoir communié, prenoient ensemble un

qu'au jour; puis il partit. Or on amena le jeune homme vivant, et ils n'en furent pas peu consolés.

Nous autres, nous étant embarqués, nous fîmes voile vers Asson, où nous devions prendre Paul : car il l'avoit ainsi arrangé, ayant à faire le chemin par terre. Quand il nous eut joints à Asson (1), nous le prîmes et nous allâmes à Mitylène. De là faisant route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Scio. Le jour d'après nous abordâmes à Samos, et le jour suivant à Milet. Car Paul, craignant d'être arrêté trop long-temps en Asie, avoit résolu de passer Ephèse, parce qu'il faisoit diligence pour célébrer à Jérusalem, s'il lui étoit possible, le jour de la Pentecôte (2). De Milet, envoyant à Ephèse,

repas frugal qui s'appeloit *agape*, mot grec qui signifie *charité*.

(1) Asson, ville maritime de la Troade. Mitylène, ville considérable de l'île de Lesbos, de laquelle cette île a pris le nom de Métélin qu'elle porte aujourd'hui. Scio et Samos, deux îles de l'Archipel.

(2) Saint Paul alloit célébrer à Jérusalem la Pentecôte chrétienne, et non la Pentecôte judaïque. Ainsi l'a pensé saint Epiphane, et après lui plusieurs auteurs ecclésiastiques. Si l'on objecte que la Pentecôte chrétienne pouvoit se célébrer partout, on répond que les chrétiens devoient trouver beaucoup plus de dévotion à la célébrer dans le cénacle

lucem, sic profectus est. 12. Adduxerunt autem puerum viventem, et consolati sunt non minime.
13. Nos autem, ascendentes navem, navigamus in Asson, inde suscepturi Paulum : sic enim disposuerat ipse per terram iter facturus.
14. Cum autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen,
15. Et inde navigantes sequenti die venimus contra Chium, et alia applicuimus Samum, et sequenti die venimus Miletum.
16. Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.
17. A Mileto autem mittens Ephesum, vo-

il fit venir les anciens (1) de l'Eglise, et quand ils se furent rendus auprès de lui, étant tous ensemble, il leur dit :

Vous savez comment (2), depuis le premier jour que je suis entré dans l'Asie, je me suis conduit parmi vous pendant tout le temps « que j'y ai demeu» ré; » que j'ai servi le Seigneur en toute humilité et avec larmes, dans les épreuves que j'ai eues à soutenir de la part des Juifs, qui me tendoient des embûches. « Vous savez aussi » qu'il n'y a aucune des choses utiles que j'aie

cavit majores natu ecclesiæ. 18.
Qui cum venissent ad eum, et
simul essent, dixit eis : Vos scitis
a prima die, qua ingressus sum
in Asiam, qualiter vobiscum per
omne tempus fuerim. 19. Serviens
Domino cum omni humilitate, et
lacrymis, et tentationibus, quæ
mihi acciderunt ex insidiis Judæorum :
20. Quomodo nihil subtraxerim

même où le Saint-Esprit étoit descendu sur les premiers disciples.

(1) Les évêques et les prêtres, car il paroît que ceux des villes circonvoisines y furent aussi appelés. Il n'étoit pas possible que la multitude des fidèles se transportât ainsi d'une ville à l'autre, et leur présence n'y étoit pas nécessaire. L'Apôtre travailloit efficacement à leur sanctification, en travaillant à celle de leurs pasteurs.

(2) Ce discours de saint Paul est presque tout entier un éloge de la conduite qu'il a tenue à Éphèse. Les saints voient si clairement que tout le bien qui est en eux vient de Dieu, qu'ils ne sauroient être tentés de s'en approprier la gloire. A couvert de ce danger, l'Apôtre n'écoute plus que sa charité qui le porte à employer le meilleur moyen de procurer à l'Eglise de dignes ministres : c'est l'exemple, toujours plus efficace que la parole. Cet exemple est le sien, parce que sa conscience lui rend témoignage qu'il n'a rien à se reprocher, et parce que, étant leur premier apôtre, et jusqu'alors leur unique pasteur, il n'en a pas d'autres à leur proposer.

utilium, quo minus annuntiarem vobis, et docerem vos publice, et per domos. 21. Testificans Judæis atque gentilibus in Deum pœnitentiam, et fidem in Dominum nostrum Jesum Christum. 22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem; quæ in ea ventura sint mihi, ignorans: 23. Nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens: Quoniam vincula, et tribulationes Jerosolymis me manent. 24. Sed mihil horum vereor: nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo con-

manqué de vous enseigner en public et en particulier, attestant aux Juifs et aux gentils « la nécessité du retour à » Dieu » par la pénitence, « et de » la foi envers Jésus-Christ notre Seigneur. Voilà maintenant que, lié (1) par l'Esprit, je vais à Jérusalem, sans savoir (2) ce qui m'y doit arriver, sinon que l'Esprit saint m'assure et me dit par toutes les villes (3) que les fers et les persécutions m'attendent à Jérusalem. Mais je ne crains rien de tout cela, et je n'estime point ma vie plus précieuse que moi-même (4), pourvu que j'achève ma

(1) Les uns l'entendent des chaînes dont il devoit être lié à Jérusalem, et que la connoissance anticipée qu'il en avoit lui rendoit déjà présentes. D'autres pensent que *lié par l'Esprit* signifie que saint Paul étoit entraîné vers Jérusalem par l'Esprit de Dieu, comme par un vent impétueux qui le poussoit avec tant de violence qu'il lui étoit comme impossible de s'arrêter ou de s'écarter de la route. Dans ce sens, *lié par l'Esprit* signifieroit *forcé par l'Esprit.*

(2) Il ne le savoit pas en détail, ni si la persécution n'iroit pas jusqu'à lui ôter la vie.

(3) On a déjà vu que le don de prophétie étoit commun dans ces premiers temps, et que partout où il y avoit des chrétiens il se trouvoit des prophètes.

(4) Quel peut être ce *lui-même* qu'il distingue de *sa vie*, et dont il fait plus de cas, si ce n'est son âme immortelle, qui, par la perte de la vie temporelle, devoit entrer en possession d'une vie éternelle, et éternellement heureuse ?

course, et le ministère de la parole qui m'a été confié par le Seigneur Jésus, pour publier l'Evangile de la grâce de Dieu. Je sais au reste que vous ne me verrez plus (1), vous tous chez qui j'ai passé (2) prêchant le royaume de Dieu. Je vous prends donc aujourd'hui témoins que je suis innocent du sang de tous; car je n'ai point évité de vous annoncer tous les desseins de Dieu.

« Ensuite annonçant la parole aux » évêques, et probablement aux seuls » évêques à qui le concile de Trente (3) » applique les paroles suivantes, privativement à tous les autres ministres, » il continue ainsi : »

cursum meum, et ministerium verbi, quod accepi a Domino Jesu, testificari Evangelium gratiæ Dei. 25. Et nunc ecce ego scio, quia amplius non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei. 26. Quapropter contestor vos hodiernà die, quia mundus sum a sanguine omnium. 27. Non enim subterfugi quo minus annuntiarem omne consilium Dei vobis.

(1) Cependant saint Paul, écrivant quelques années après aux Philippiens, leur dit qu'il espère les voir bientôt, et quelques endroits de ses épîtres donnent à entendre qu'en effet il retourna encore en Orient. Ceci a fait croire à quelques interprètes que ce n'est que par conjecture qu'il dit aux Ephésiens qu'ils ne le verront plus ; mais il parle trop affirmativement pour qu'il soit permis de penser qu'il ne faisoit que le conjecturer. *Je sais*, dit-il; ce qui ne laisse guère douter que la chose ne lui eût été révélée, et l'on accorde tout en disant qu'il a bien pu retourner à Philippes sans passer par Ephèse.

(2) *Vous tous chez qui j'ai passé.* Ce sont ces mots qui ont fait juger qu'outre les pasteurs de l'église d'Ephèse, saint Paul avoit fait venir à Milet ceux des villes voisines.

(3) Sess. VI, cap. 1, *de Reform.*

28. Attendite vobis, et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.
29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi.
30 Et ex vobis ipsis exurgent viri

Prenez garde à vous-mêmes (1), et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par son sang (2). « Cette vigilance » va être plus nécessaire que jamais ; » car (3) » je sais qu'après mon départ il entrera chez vous des loups ravissans (4) qui n'épargneront point le troupeau, et que même d'entre vous il s'é-

(1) *Celui qui ne sait pas gouverner sa maison*, dit ailleurs l'Apôtre, *comment gouvernera-t-il l'Eglise de Dieu?* (*I Tim.* III.) Il saura encore moins le faire, s'il ne sait pas se gouverner lui-même. Cet avis est général pour tous les temps, et pour tous les pasteurs ; mais ici il leur recommande un redoublement d'attention et de vigilance. Il va leur prédire des persécutions et des séductions prochaines. Il n'est pas douteux qu'alors le troupeau ne doive être veillé de plus près. Les pasteurs doivent aussi prendre garde à *eux-mêmes*. Tout pasteurs qu'ils sont, ils sont hommes, capables, ainsi que les autres hommes, d'un éblouissement ou d'une foiblesse ; la différence n'est que du plus au moins.

(2) Il y a dans le grec, par son *propre* sang. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, quel est donc le Dieu qui a acquis l'Église par *son propre sang ?*

(3) *Car* n'est pas dans le latin, mais il est dans le grec. Il fait la liaison de ce qui suit avec ce qui précède, et paroît déterminer le sens que l'on a suivi.

(4) Les loups ravissans, ce sont les persécuteurs déclarés ; ceux qui enseignent des doctrines perverses, ce sont les hérétiques. Les uns et les autres sont les deux grandes épreuves de l'Église ; elles ont commencé avec elle, et elles ne finiront qu'avec elle.

lèvera des hommes qui enseigneront une doctrine perverse pour entraîner les disciples après eux. C'est pourquoi veillez « à mon exemple, » ayant toujours dans la mémoire que pendant trois ans je n'ai point cessé d'exhorter nuit et jour avec larmes chacun de vous. Et maintenant je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce (1); « à » Dieu » qui est assez puissant pour élever l'édifice « commencé, » et pour vous donner « part à » l'héritage avec tous ceux qui se seront sanctifiés.

loquentes perversa, ut abducant discipulos post se. 31. Propter quod vigilate, memoria retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum. 32. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.

« Il semble que rien ne manque à ce » tableau d'un pasteur accompli. On y » trouve réunis tous les traits qui carac- » térisent le véritable zèle : universel, » il s'est étendu à tous en général, et à » chacun en particulier; constant, il ne » s'est point ralenti durant le long sé- » jour que saint Paul a fait dans ces » contrées; ferme et inébranlable, il » n'a point fléchi sous l'effort des per- » sécutions; infatigable, il l'obligeoit à

(1) C'est-à-dire la parole de l'Evangile, que l'Apôtre personnifie, en quelque sorte, en les recommandant à cette parole comme à un maître qui les dirigera dans toutes leurs voies, et qui les soutiendra par la grâce qui accompagne ses instructions. Quelques-uns croient que *la parole de sa grâce* signifioit simplement *sa grâce*, par un hébraïsme assez usité.

» travailler nuit et jour; tendre, ses re-
» montrances étoient plutôt des prières
» qu'il accompagnoit de ses larmes.
» Qu'y a-t-il d'impossible à un zèle de
» cette nature? Cependant il demeuroit
» sans vertu, si une seule qualité lui
» eût manqué, c'est le désintéressement.
» L'avarice, si elle est reconnue, ou
» seulement soupçonnée, le décrédite
» jusqu'à le rendre méprisable; mais
» le désintéressement parfait lui donne
» une force dont les hommes se défen-
» dent d'autant moins qu'ils sont eux-
» mêmes plus intéressés. Cette noble
» vertu avoit paru dans saint Paul avec
» un éclat supérieur à tous les autres
» apôtres. On peut juger par là avec
» quelle autorité et quelle assurance il
» a pu ajouter ce qui suit : »

Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni les vêtemens de personne, comme vous le savez vous-mêmes, et que ces mains m'ont fourni ce qui m'étoit nécessaire et à ceux qui sont avec moi (1). J'ai fait tout cela à vos yeux (2), parce que c'est

33. Argentum et aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut
34. Ipsi scitis : quoniam ad ea, quæ mihi opus erant, et his, qui mecum sunt ministraverunt manus istæ.
35. Omnia ostendi vobis,

(1) Ou bien le métier qu'exerçoit saint Paul étoit bien lucratif, puisqu'il suffisoit pour nourrir tant de bouches, ou bien la vie de ces hommes apostoliques étoit extrêmement frugale. Le second est sans contredit le plus probable.

(2) Saint Paul a voulu que tout le monde le vît travailler, afin qu'il ne fût douteux à personne que

en travaillant ainsi qu'il faut s'accommoder aux foibles, et se souvenir de cette parole que le Seigneur Jésus lui-même a dite : *Il est plus heureux de donner que de recevoir* (1).

Ayant achevé ce discours, il se mit à genoux, et pria avec eux tous. Alors ils fondirent tous en larmes; et se penchant sur le cou de Paul, ils le baisoient, affligés principalement de la parole qu'il leur avoit dite, qu'ils ne verroient plus sa face : et ils le conduisirent au vaisseau.

quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare, quam accipere. 36. Et cum hæc dixisset, positis genibus suis oravit cum omnibus illis. 37. Magnus autem fletus factus est omnium : et procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum, 38. Dolentes maxime in verbo, quod dixerat, quoniam amplius faciem ejus non essent visuri. Et deducebant eum ad navem.

c'étoit uniquement de son travail qu'il tiroit sa subsistance. Autrement on auroit pu penser qu'il y étoit pourvu par les libéralités secrètes des fidèles, en quoi l'Apôtre n'auroit été nullement répréhensible ; mais les foibles auroient pu soupçonner que cette vue d'intérêt entroit pour quelque chose dans les motifs de son apostolat, et ainsi révoquer en doute ce désintéressement parfait, dont il veut que la gloire soit à couvert des soupçons même les plus injustes. C'est en ce sens qu'il dit, *qu'en travaillant il s'est accommodé aux foibles.*

(1) On a joint cette parole au texte de l'Evangile. Saint Paul l'avoit apprise de quelqu'un de ceux qui l'avoient recueillie de la bouche sacrée de Jésus-Christ; car elle ne se trouve dans aucun des quatre évangiles. On a dit que le sens y est, et que c'est ce sens que saint Paul rapporte en d'autres termes; cela n'est pas ainsi : pour peu qu'on y fasse attention, on verra, par la manière dont s'exprime saint Paul, qu'il rapporte les propres paroles de Jésus-Christ.

# CHAPITRE XXI.

**Prophétie d'Agabus. — Saint Paul à Jérusalem. — Les Juifs le saisissent. — Le tribun Lysias le retire de leurs mains.**

---

Après nous être comme arrachés de leurs bras, et avoir mis à la voile, nous allâmes droit à Cos (1), le jour suivant à Rhodes, et de là à Patare. Y ayant trouvé un vaisseau qui passoit en Phénicie, nous montâmes dessus et nous fîmes voile. Etant à la vue de Chypre, nous la laissâmes à gauche, et tirant vers la Syrie, nous gagnâmes Tyr, parce que le vaisseau devoit s'y décharger. Comme il s'y trouva des disciples, nous y demeurâmes sept jours. Ceux-ci disoient à Paul par inspiration (2) de

*Cap.* xxi, *v.* 1.
Cum autem fac-
tum esset ut na-
vigaremus abs-
tracti ab eis, rec-
to cursu venimus
Coum, et sequen-
ti die Rhodum,
et inde Pataram. 2.
Et cum invenisse-
mus navem trans-
fretantem in Phœ-
nicen, ascenden-
tes navigavimus.
3. Cum apparuis-
semus autem Cy-
pro, relinquentes
eam ad sinistram,
navigavimus in
Syriam et venimus
Tyrum : ibi enim
navis expositura
erat onus. 4. In-
ventis autem dis-
cipulis, mansimus
ibi diebus septem:
qui Paulo dice-
bant per Spiritum

(1) *Cos*, à présent *Stanchio*, île assez considérable de l'Archipel, l'une de celles qu'on appeloit autrefois Cyclades. C'est la patrie d'Hippocrate, le prince des médecins; et d'Apellès, le plus grand peintre de l'antiquité. *Rhodes* est assez connue. *Patare*, aujourd'hui *Patera*, ville maritime de l'ancienne Lycie; c'est la patrie de saint Nicolas.

(2) Le Saint-Esprit leur révéloit les persécutions

ne point aller à Jérusalem. Au bout de sept jours nous partîmes, et tous avec leurs femmes et leurs enfans nous conduisirent jusque hors de la vile. Nous étant mis à genoux sur le rivage, nous fîmes la prière; et après nous être dit adieu de part et d'autre, nous montâmes sur le vaisseau, et eux s'en retournèrent chacun chez soi. Achevant notre navigation, de Tyr nous allâmes à Ptolémaïde (1), où ayant salué les frères, nous passâmes un jour avec eux. Etant partis le jour suivant, nous nous rendîmes à Césarée. Nous entrâmes dans la maison de Philippe l'évangéliste, qui étoit l'un des sept (2) et nous logeâmes chez lui. Il avoit quatre filles qui étoient vierges et prophétesses (3).

ne ascenderet Jerosolymam. 5. Et expletis diebus profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus et filiis usque foras civitatem: et positis genibus in littore, oravimus. 6. Et cum valefecissemus invicem, ascendimus navem: illi autem redierunt in sua. 7. Nos vero navigatione expleta a Tyro descendimus Ptolemaïdem: et salutatis fratribus, mansimus die una apud illos. 8. Alia autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum. 9. Huic autem erant quatuor filiæ virgines prophetantes.

qu'il auroit à essuyer. En les lui prédisant, ils ajoutoient le conseil de ne pas s'y exposer; je dis qu'ils l'ajoutoient de leur propre esprit, car le Saint-Esprit vouloit qu'il s'y exposât; mais il les laissoit dire, parce que le motif qui les faisoit parler étoit vertueux, et parce qu'en ne déférant pas à de pareils conseils saint Paul acquéroit un mérite de plus.

(1) Appelée depuis Saint-Jean-d'Acre, ville célèbre du temps des Croisades par les différens siéges qu'elle soutint.

(2) L'un des sept diacres, le même dont il est parlé aux chapitres VI et VIII.

(3) C'étoit l'accomplissement de cette prophétie de Joël, rapportée par saint Pierre : *Vos fils et vos filles prophétiseront*. Ces filles étoient vierges,

10. Et cum mo-
raremur per dies
aliquot, superve-
nit quidam a Ju-
dæa propheta, no-
mine Agabus. 11.
Is cum venisset
ad nos, tulit zo-
nam Pauli : et
alligans sibi pe-
des et manus, di-
xit : Hæc dicit
Spiritus sanctus :
Virum, cujus est
zona hæc, sic al-
ligabunt in Jeru-
salem Judæi, et
tradent in manus
gentium. 12. Quod
cum audissemus,
rogabamus nos,

Comme nous nous arrêtâmes là quelques jours, il survint un prophète venant de la Judée, nommé Agabus (1), lequel étant venu nous voir, prit la ceinture de Paul, et s'en liant les pieds et les mains (2), il dit : Voici ce que dit le Saint-Esprit : C'est ainsi que les Juifs lieront dans Jérusalem l'homme à qui est cette ceinture, et ils le livreront entre les mains des gentils. Ce qu'ayant entendu, nous conjurions Paul (3), nous

ce qui les rendoit plus propres à recevoir les illustrations célestes. L'Eglise les reconnoît pour saintes. Saint Jérôme, écrivant contre Jovinien, remarque à leur occasion que la profession de virginité a commencé avec le christianisme.

(1) Le même qui avoit prédit la famine qui arriva sous l'empire de Claude, comme on l'a vu au chapitre 11.

(2) Il étoit assez ordinaire aux prophètes de joindre aux paroles quelques actions extérieures qui rendoient leurs prédictions plus sensibles. Ces actions ne leur étoient pas moins inspirées que les paroles mêmes, comme on le voit par les exemples d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel, etc.

(3) Saint Paul avoit consenti que les frères le fissent sortir de Damas, en le descendant par la muraille de la ville dans une corbeille; il avoit déféré aux conseils de ses amis lorsqu'ils le prièrent de ne pas s'exposer au théâtre d'Ephèse : à présent il n'y a ni prières ni larmes qui puissent l'empêcher d'aller affronter toutes les fureurs des Juifs. Dieu vouloit qu'il se dérobât à la persécution dans les deux occasions précédentes, et qu'il s'y exposât dans celle-ci. Ces différentes volontés de Dieu, qui lui étoient connues, sont la cause de ces conduites

et les gens du lieu, de ne point aller à Jérusalem. Alors Paul répondit : Pourquoi pleurez-vous et me déchirez-vous le cœur (1)? Pour moi, je suis prêt, non-seulement à être enchaîné, mais encore à mourir dans Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus. Comme nous ne pûmes le persuader, nous nous calmâmes en disant : Que la volonté du Seigneur se fasse. Après ce séjour, nous nous disposâmes à partir, et nous allâmes à Jérusalem. Il vint aussi avec nous quelques disciples de Césarée, amenant avec eux un certain Mnason de l'île de Chypre, ancien disciple, chez qui nous devions loger.

Arrivés à Jérusalem, nous fûmes bien reçus par les frères. Le lendemain Paul alla chez Jacques (2), où nous

et qui loci illius
erant, ne ascen-
deret Jerosoly-
mam : 13. Tunc
respondit Paulus,
et dixit : Quid fa-
citis flentes, et
affligentes cor
meum ? Ego enim
non solum alligari,
sed et mori in Je-
rusalem paratus
sum, propter no-
men Domini Jesu.
14. Et cum ei sua-
dere non posse-
mus, quievimus,
dicentes : Domini
voluntas fiat. 15.
Post dies autem
istos præparati,
ascendebamus in
Jerusalem. 16.
Venerunt, autem
et ex discipulis a
Cæsarea nobis-
cum, adducentes
secum apud quem
hospitaremur
Mnasonem quem-
dam Cyprium, an-
tiquum discipu-
lum.
17. Et cum ve-
nissemus Jeroso-
lymam, libenter
exceperunt nos
fratres. 18. Se-
quenti autem die
introibat Paulus
nobiscum ad Ja-

différentes. Cette remarque est de saint Chrysostôme.

(1) Il n'étoit point sensible aux persécutions qu'il alloit essuyer; il l'étoit à la douleur qu'en ressentoient ses frères. S'il est beau d'avoir une pareille sensibilité, combien plus l'est-il de pouvoir la surmonter ! C'est aimer Jésus-Christ encore plus que ses frères, que l'on aime pourtant plus que soi-même.

(2) Jacques le *Mineur*, celui qui est appelé le frère du Seigneur. Tous les autres apôtres étoient dispersés. Il fut le seul qui ne s'éloigna pas de Jérusalem, dont il avoit été établi évêque ; ainsi le

cobum, omnesque collecti sunt seniores. 19. Quos cum salutasset, narrabat per singula, quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius. 20. At illi cum audissent, magnificabant Deum, dixeruntque ei :

l'accompagnâmes, et où tous les anciens s'assemblèrent (1). Après qu'il les eut salués, il leur raconta en détail ce que Dieu avoit fait parmi les gentils par son ministère : ce qu'ayant entendu, ils en glorifièrent Dieu.

« Cependant comme il étoit à propos de faire cesser une espèce de » scandale qui n'étoit fondé que sur des » rapports peu fidèles, mais qui pouvoit pourtant retarder les progrès » de l'Évangile, ils ajoutèrent ce qui » suit : »

18. Vides, frater, quot millia sunt in Judæis, qui crediderunt, et omnes æmulatores sunt legis. 21. Au-

Vous voyez, mon frère, combien il y a de milliers (2) de Juifs qui ont cru, et ils sont tous fort attachés à la loi. Or,

premier des évêques fut aussi le premier observateur de la résidence. Saint Paul rendit ce qu'il devoit à sa dignité et à sa sainteté. Ce fut environ cinq ans après que saint Jacques le Mineur fut précipité, et ensuite assommé par les Juifs, en haine du christianisme. Après ce crime Jérusalem n'eut plus d'apôtres.

(1) Le clergé de Jérusalem. Le mot grec signifie également les anciens et les prêtres.

(2) En grec, combien de *myriades*. Les myriades valoient dix mille, ce qui montre qu'à Jérusalem le nombre des Juifs fidèles étoit fort grand. Lorsque saint Paul dit, parlant des Juifs, « Si *quelques-uns* d'entre eux ont été incrédules, » cette expression, si on la prenoit au pied de la lettre, induiroit à croire que les incrédules faisoient le petit nombre : mais non; le gros de la nation demeura dans l'incrédulité : cependant cette façon de parler donne assez à entendre que ceux qui embrassèrent la foi en faisoient une partie considérable.

ils ont ouï dire de vous que vous enseigniez que les Juifs qui sont parmi les gentils doivent abandonner Moïse, que vous dites qu'ils ne doivent point circoncire leurs enfans ni se conduire selon les anciens usages. Qu'y a-t-il donc « à faire ? » Tout le monde sans doute ne manquera pas de s'assembler, car ils sauront que vous êtes arrivé. C'est pourquoi faites ce que nous allons vous dire. Il y a parmi nous quatre hommes chargés d'un vœu (1) ; prenez-les avec vous, et purifiez-vous avec eux ; payez même pour eux ce qu'il faut, afin qu'ils se rasent la tête ; et tous sauront que ce qu'on a ouï dire de vous est faux : qu'au contraire vous êtes vous-même observateur de la loi. A l'égard des gentils

dierunt autem de te, quia discessionem doceas a Moyse eorum qui per gentes sunt, Judæorum : dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi.
22. Quid ergo est? utique oportet convenire multitudinem : audient enim te supervenisse.
23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus : Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se.
24. His assumptis, sanctifica te cum illis, et impende in illis ut radant capita, et scient omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens legem.
25. De his

(1) Le vœu des Nazaréens, dont il a déjà été parlé. Ce vœu étoit de pure dévotion, mais cette dévotion avoit Dieu pour instituteur, comme on le voit au chapitre VI du livre des Nombres. Saint Paul, en le faisant et en le gardant, montroit plus d'attachement au judaïsme, que s'il se fût borné à ce qui étoit d'obligation rigoureuse ; de même que, parmi nous, vouer l'obligation des conseils, c'est marquer encore plus de christianisme que si l'on s'en tenoit au précepte. C'étoit une nouvelle preuve de zèle pour les observances judaïques que de faire pour d'autres la dépense du nazaréat, comme le fit saint Paul. Cette dévotion n'étoit pas extraordinaire chez les Juifs, et nous la voyons encore imitée de ceux qui font faire par d'autres des pélerinages dont eux-mêmes font les frais.

qui ont cru, nous avons écrit et décidé qu'ils aient à s'abstenir de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang, de ce qui a été étouffé, et de la fornication, « sans en exiger rien de plus.

» On a déjà parlé des dispositions où » étoit saint Paul à l'égard de la loi : il » la regardoit comme abolie, mais non » encore comme réprouvée. En consé» quence elle étoit devenue pour lui une » de ces choses indifférentes dont on » peut user ou s'abstenir à son gré, » mais dont il falloit s'abstenir ou user » lorsque l'intérêt du prochain exigeoit » l'un ou l'autre. Sa conduite sur ce » point avoit toujours été conforme à » ses sentimens, et elle le fut encore » dans cette occasion, où parurent éga» lement sa déférence pour l'avis de ses » frères et sa condescendance pour les » foibles et les imparfaits. »

Il prit « donc » avec lui les hommes « qui avoient fait le vœu; » et le jour suivant s'étant purifié avec eux, il entra dans le temple, et déclara combien de jours devoit durer la purification, jusqu'à ce que l'offrande se fît pour chacun d'eux. Comme on étoit sur la fin des sept jours, les Juifs d'Asie, qui l'avoient vu dans le temple, soulevèrent tout le peuple, et mirent la main sur

autem, qui crediderunt ex gentibus, nos scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis immolato, et sanguine, et suffocato, et fornicatione.

26. Tunc Paulus, assumptis viris, postera die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offeretur pro unoquoque eorum oblatio. 27. Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cum vidissent eum in templo, concitaverunt omnem populum, et injecerunt ei manus clamantes : 28. Viri Israelitæ, adjuva-

lui, en criant : Israélites, au secours ! Voici l'homme qui déclame partout contre la nation, contre la loi et contre le temple. Il y a même fait entrer des gentils, et il a profané ce saint lieu. C'est qu'ils avoient vu dans la ville Trophime d'Ephèse avec lui, et ils s'imaginèrent que Paul l'avoit fait entrer dans le temple. Il se fit au même temps une émeute par toute la ville, et le peuple accourut en foule. On se saisit de Paul, et après l'avoir tiré hors du temple, on ferma les portes.

« Ces hommes religieux appréhen-
» doient que le temple ne fût souillé
» par l'effusion du sang humain. C'est
» pour cela qu'ils l'en avoient fait sor-
» tir, et qu'ensuite ils avoient fermé les
» portes de peur qu'il ne leur échappât
» des mains, et qu'il n'y rentrât. Dé-
» barrassés de ce scrupule, » ils se disposoient à le tuer, lorsqu'on vint dire au tribun de la cohorte : Toute la ville est en confusion. Aussitôt il prit avec lui des soldats et des centurions, et courut à eux. Dès qu'ils virent le tribun et les soldats, ils cessèrent de frapper Paul. Alors le tribun s'approchant le saisit et le fit lier de deux chaînes (1), demandant qui il étoit et ce

(1) Selon la prophétie d'Agabus, qui nous ap-

te : hic est homo,
qui adversus po-
pulum, et legem,
et locum hunc, om-
nes ubique docens,
insuper et gentiles
induxit in tem-
plum, et violavit
sanctum locum is-
tum. 29. Viderant
enim Trophimum
Ephesium in civi-
tate cum ipso,
quem æstimave-
runt quoniam in
templum intro-
duxisset Paulus.
30. Commotaque
est civitas tota, et
facta est concursio
populi. Et appre-
hendentes Pau-
lum, trahebant
eum extra tem-
plum, et statim
clausæ sunt januæ.
31. Quærenti-
bus autem eum
occidere, nuntia-
tum est tribuno
cohortis ; Quia
tota confunditur
Jerusalem. 32.
Qui statim as-
sumptis militibus,
et centurionibus,
decurrit ad illos.
Qui cum vidissent
tribunum, et mi-
lites, cessaverunt
percutere Paulum.
33. Tunc accedens
tribunus, appre-
hendit eum : et
jussit eum alligari
catenis duabus :

qu'il avoit fait. Mais dans la foule les uns crioient une chose et les autres une autre. Ne pouvant donc savoir ce qu'il y avoit de certain, tant le tumulte étoit grand, il le fit mener dans la forteresse (1). Quand Paul fut venu aux degrés, les soldats se mirent à le porter, à cause de la violence du peuple; car le peuple le suivoit en foule, criant : Ôtez-le du monde!

Comme Paul entroit dans la forteresse, il dit au tribun « en langue grecque : » Me seroit-il permis de vous dire quelque chose? Vous savez le grec? repartit le tribun; « puis il ajouta : » N'êtes-vous pas l'Egyptien (2) qui, ces

et interrogabat
quis esset, et quod
fecisset. 34. Alii
autem aliud clamabant in turba.
Et cum non posset
certum cognoscere
præ tumultu, jussit duci eum in
castra. 35. Et cum
venisset ad gradus,
contigit ut portaretur a militibus
propter vim populi. 36. Sequebatur enim multitudo populi, clamans : Tolle eum!
37. Et cum cœpisset induci in
castra Paulus, dicit tribuno : Si
licet mihi loqui
aliquid ad te? qui
dixit : Græce nosti? 38. Nonne tu
es Ægyptius, qui
ante illos dies tu-

prend que saint Paul eut les mains liées d'une de ces chaînes, et les pieds de l'autre. Ce fut sans doute la chaîne aux pieds qui obligea les soldats de porter saint Paul lorsqu'on fut venu aux degrés de la forteresse, qu'il ne pouvoit plus monter assez vite pour échapper à la populace qui le poursuivoit.

(1) La forteresse Antonia, selon tous les interprètes. Elle étoit voisine du temple, et de la plus haute de ses tours on découvroit ce qui s'y passoit. Le grand Hérode l'avoit fort embellie et extrêmement fortifiée. Il l'appela Antonia, du nom de Marc-Antoine, qui étoit alors son protecteur. Les Romains, lorsqu'ils eurent réduit la Judée en province, y avoient une garnison qui servoit à contenir les habitans de Jérusalem et les étrangers que les grandes solennités y attiroient.

(2) Josèphe, et après lui Eusèbe parlent de cet Égyptien qui étoit sorti d'Égypte avec quatre mille

jours passés, avez excité une sédition, et mené dans le désert quatre mille assassins? Moi, lui répondit Paul, je suis Juif, de Tarse en Cilicie, et citoyen de cette ville, qui n'est pas inconnue. Mais permettez-moi, je vous prie, de parler au peuple. Le tribun lui ayant permis, Paul se tenant debout sur les degrés, fit signe de la main au peuple; et s'étant fait un grand silence, il parla ainsi en langue hébraïque.

multum concitasti, et eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum? 39. Et dixit ad eum Paulus : Ego homo sum quidem Judæus a Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum. 40. Et cum ille permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem, et magno silentio facto, allocutus est lingua hebræa, dicens :

hommes, mais dont la troupe s'étoit accrue, disent-ils, jusqu'à trente mille. C'étoit un faux prophète et un magicien, qui avoit promis à ceux qui le suivoient que d'une seule parole il feroit tomber les murailles de Jérusalem. Felix envoya contre eux des troupes qui en tuèrent une partie, et en firent plusieurs prisonniers. L'Egyptien disparut dans la mêlée, sans qu'on ait jamais su ce qu'il étoit devenu. Il n'est pas douteux qu'on n'ait eu grande envie de le tenir; et le tribun, qui en jugeoit par le déchaînement du peuple, conjecturoit assez raisonnablement que saint Paul pourroit bien être cet imposteur si justement et si universellement détesté.

# CHAPITRE XXII.

Discours de saint Paul aux Juifs. — Le tribun le condamne au fouet. — Il se déclare citoyen romain.

---

*Cap.* XXII, *v.* 1.
Viri fratres, et
patres, audite
quam ad vos nunc
reddo rationem.
2. Cum audissent
autem quia hebræa
lingua loqueretur
ad illos, magis
præstiterunt si-
lentium. 3. Et di-
cit : Ego sum vir
Judæus, natus in
Tarso Ciliciæ, nu-
tritus autem in is-
ta civitate, secus
pedes Gamaliel e-

Mes frères et mes pères, « leur dit » cet homme intrépide au milieu d'un » si grand orage, » écoutez ce que je vas vous dire pour ma défense. Quand ils entendirent qu'il leur parloit hébreu, ils écoutèrent avec plus de silence; il ajouta donc : Je suis Juif, moi « qui vous parle, » né à Tarse en Cilicie, mais élevé dans cette ville, où j'ai été instruit aux pieds [1] de Gama-

[1] En tout pays les maîtres sont sur un siége plus élevé que les disciples; en Orient plus qu'ailleurs, où les disciples sont assis par terre sur des tapis ou sur des nattes. De là cette façon de parler, *s'approcher des pieds de quelqu'un*, pour dire se rendre son disciple. On explique aussi ce texte du Deutéronome, XXXIII, 3 : *Ceux qui approchent de ses pieds recevront de sa doctrine*. C'est ce que faisoit Marie, sœur de Marthe, lorsqu'*assise aux pieds du Seigneur, elle écoutoit sa parole*. Luc. x, 39.

liel(1), dans le vrai esprit de la loi de nos pères; zélateur de la loi, comme vous l'êtes tous encore aujourd'hui, j'ai persécuté jusqu'à la mort ceux qui suivoient la voie que je suis, les enchaînant, hommes et femmes, et les mettant en prison, comme le prince des prêtres (2) m'en est témoin, ainsi que tous les anciens (3). Ayant même pris des lettres d'eux pour nos frères, j'allois à Damas dans le dessein d'en amener ces gens-là prisonniers à Jérusalem pour qu'ils fussent punis. Or il arriva, comme j'étois en chemin et que j'approchois de Damas sur le midi (4), qu'une grande

ruditus juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut et vos omnes estis hodie: 4. Qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans et tradens in custodias viros ac mulieres, 5. sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, et omnes majores natu, a quibus et epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam ut adducerem inde vinctos in Jerusalem ut puniremtur. 6. Factum est autem eunte me, et appropinquante Damasco media die, subit

(1) Gamaliel est le même que celui dont il est parlé au chap. v.

(2) Le grand-prêtre d'alors, différent de celui qui l'étoit actuellement; soit que saint Paul ignorât que cette dignité avoit passé sur une autre tête, soit qu'il présumât qu'on l'entendroit dans le sens que nous disons.

(3) Le mot grec que la Vulgate a traduit par *les anciens* signifie littéralement le *sénat sacerdotal.*

(4) La circonstance de l'heure de midi, dont il n'est point parlé au chap. IX, n'est ici rien moins qu'inutile. Elle prouve que cette clarté venoit en effet du ciel, et qu'elle étoit miraculeuse. On peut apercevoir pendant la nuit quelques lueurs brillantes, formées par les exhalaisons de la terre, lorsqu'elles viennent à s'enflammer dans l'air; mais cette lumière éclatante dont saint Paul fut frappé en plein midi ne pouvoit avoir qu'une cause surnaturelle.

clarté qui venoit du ciel se répandit tout-à-coup autour de moi ; et, tombant par terre, j'ouïs une voix qui me disoit : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Je répondis : Qui êtes-vous, Seigneur? Je suis, me dit-il, Jésus de Nazareth, que vous persécutez. Ceux qui étoient avec moi virent bien la lumière, mais ils n'entendirent point la voix qui me parloit (1). Et je dis : Seigneur, que ferai-je? Levez-vous, me répondit le Seigneur, allez à Damas, et on vous dira là tout ce qu'il faut que vous fassiez. Mais comme l'éclat de cette lumière m'avoit fait perdre la vue, mes compagnons me menèrent par la main jusqu'à Damas. Cependant un certain Ananie, homme vivant selon la loi, et de qui tous les Juifs du lieu rendoient bon témoignage, me vint trouver, et m'abordant, il me dit : Saul, mon frère, regardez ; et à l'instant je le regardai (2). Le Dieu de nos

de cælo circumfulsit me lux copiosa : 7. et decidens in terram, audivi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris ? 8. Ego autem respondi : Quis es, Domine ? Dixitque ad me : Ego sum Jesu Nazarenus, quem tu persequeris : 9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum. 10. Et dixi : Quid faciam, Domine ? Dominus autem dixit ad me : Surgens vade Damascum : et ibi tibi dicetur de omnibus, quæ te oporteat facere. 11. Et cum non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus a comitibus, veni Damascum. 12. Ananias autem quidam, vir secundum legem testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis, 13. Veniens ad me, et astans dixit mihi : Saule frater, respice. Et

(1) Il déclare ici quelle est la voix qu'ils n'entendoient pas. C'étoit la voix de *celui qui lui parloit* ; car ils entendoient la voix de saint Paul, puisqu'il est dit au chap. IX qu'ils entendoient une voix. Voy. la note de la page 104.

(2) Il le regarda, et il le vit, parce qu'à la première parole d'Ananie il avoit recouvré miraculeusement la vue. Ceci, qui est dit ici en un mot, est raconté plus au long au chap. IX.

pères, ajouta-t-il, vous a prédestiné pour connoître sa volonté, pour voir le Juste (1) et pour entendre les paroles de sa bouche : car vous lui servirez de témoin devant tous les hommes des choses que vous avez vues et entendues. Qu'attendez-vous donc? levez-vous, recevez le baptême et lavez vos péchés (2) en invoquant le nom du Seigneur.

« Tout mon désir étoit de faire part » d'un si grand bien à mes frères ; » mais il arriva qu'étant revenu à Jérusalem, et priant dans le temple, je fus ravi en esprit, et je vis le Seigneur qui me disoit : Hâtez-vous, et sortez promptement de Jérusalem ; car ils ne recevront point le témoignage que vous

ego eadem hora respexi in eum. 14. At ille dixit : Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus et videres Justum, et audires vocem ex ore ejus : 15. quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti et audisti. 16. Et nunc quid moraris? exurge, baptizare, et ablue peccata tua invocato nomine ipsius.

17. Factum est autem revertenti mihi in Jerusalem, et oranti in templo, fieri me in stupore mentis, 18. et videre illum dicentem mihi : Festina, et exi velociter ex Jerusalem : quoniam non recipient testimonium tuum

(1) Jésus-Christ, qui est appelé le juste par excellence, parce qu'il est seul essentiellement juste, et que toute justice est dérivée de la sienne, selon ce mot de saint Paul : Jésus a été fait notre justice et notre sanctification.

(2) *Lavez vos péchés par le baptême*, 1° quant à la coulpe, si les dispositions ne sont pas assez excellentes pour opérer la justification avant la réception du sacrement; 2° quant à la peine temporelle qui est encore due aux péchés pardonnés. C'est l'effet propre du baptême d'en effacer les restes, et de remettre cette peine. Le vœu du baptême joint à la disposition justifiante, n'opère point cet effet, si le sacrement n'est pas réellement conféré et reçu. C'est le sentiment commun des théologiens.

de me. 19. Et ego dixi : Domine, ipsi sciunt quia ego eram concludens in carcerem et cædens per synagogas eos qui credebant in te : 20. Et cum funderetur sanguis Stephani testis tui, ego astabam, et consentiebam, et custodiebam vestimenta interficientium illum. 21. Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longe mittam te.

rendrez de moi. Seigneur, répondis je, » mon témoignage ne peut pas leur » être suspect; » ils savent bien eux-mêmes que j'emprisonnois ceux qui croyoient en vous, et que je les faisois flageller dans les synagogues; lors même qu'on répandoit le sang d'Etienne votre martyr, j'étois présent et j'y consentois, et je gardois les habits de ceux qui le mettoient à mort. Mais le Seigneur me dit : Allez-vous-en; car je vous enverrai loin d'ici vers les gentils (1).

« Ce n'étoit point par aversion pour » son peuple ni par prédilection pour » les gentils que Paul étoit allé prê- » cher l'Évangile aux nations; c'étoit » en vertu d'une mission divine, et par » l'ordre exprès de son maître. Une vé- » rité si propre à les calmer ne fit que » les irriter davantage. » Ils l'avoient écouté jusqu'à ce mot : mais alors ils se mirent à crier : Exterminez un tel

22. Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, et levarunt vocem suam dicentes :

(1) Saint Paul, depuis sa conversion, a fait trois voyages à Jérusalem. Les interprètes examinent dans lequel de ces trois voyages il eut cette apparition. Il est assez évident que ce ne fut pas au troisième, qui est celui-ci; et il nous paroît plus que probable que ce fut au premier, puisque ce fut aussitôt après ce premier voyage qu'il commença à prêcher l'Évangile aux gentils, pour lesquels il venoit de recevoir sa mission.

homme de dessus la terre (1) : il est indigne de vivre. Comme ils crioient, qu'ils jetoient leurs manteaux et faisoient voler la poussière en l'air (2), le tribun commanda qu'il fût mené dans la forteresse, et qu'on lui donnât la question par le fouet, pour savoir ce qui les faisoit ainsi crier contre lui.

Tolle dè terra hujus modi : non enim fas est eum vivere. 23. Vociferantibus autem eis, et projicientibus vestimenta sua, et pulverem jactantibus in aerem, 24. jussit tribunus induci eum in castra et flagellis cædi et torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

« Il l'ignoroit, parce qu'il n'entendoit pas la langue dans laquelle Paul » avoit parlé; et, comme on l'a déjà » dit, il jugeoit de l'accusé par le dé» chaînement des accusateurs ; c'est la » raison pour laquelle il le traitoit avec

(1) Saint Pierre, qui leur fit des reproches sanglans, en convertit des milliers; saint Paul, qui leur parle avec les plus grands ménagemens, ne fait que les aigrir et les irriter. On peut regarder comme la cause principale de ces différens succès les vocations différentes. *Celui*, dit saint Paul, *qui a établi saint Pierre apôtre de la circoncision, m'a établi apôtre des gentils*. Gal. 1. Ce n'est pas que dans l'occasion saint Pierre n'annonçât l'Évangile aux gentils, et saint Paul aux Juifs. Ils ne le faisoient pas même toujours sans fruit; mais les grands succès étoient attachés aux vocations spéciales. C'est ce que paroissent signifier ces paroles du Seigneur qu'on vient de lire : *Ils ne recevront pas le témoignage que vous rendrez de moi... je vous enverrai vers les nations.*

(2) Soit que ce fût leur manière ordinaire d'exprimer l'indignation et l'exécration, soit que par là ils voulussent désigner la lapidation, dont ils jugeoient que saint Paul étoit digne, et qu'ils étoient prêts à commencer, si le tribun ne les en empêchoit pas.

» si peu de ménagement; mais il ne » tarda pas à changer de conduite. » On avoit « déjà » lié Paul avec des courroies (1), lorsqu'il dit au centurion qui étoit présent : Vous est-il permis de faire fouetter un citoyen romain (2) qui n'a pas même été condamné? Le centurion ayant entendu ceci, alla trouver le tribun, et l'en instruisit, en disant : Qu'allez-vous faire? cet homme est citoyen romain. Le tribun vint, et dit à Paul : Dites-moi, êtes-vous citoyen romain? Oui, répondit-il. Le tribun repartit : Pour moi, j'ai acheté fort cher cette qualité de citoyen. Et moi, dit Paul, je l'ai par ma naissance. Aussitôt ceux qui devoient lui donner la question le quittèrent. Le tribun craignit (3) de son côté, quand il sut que Paul étoit citoyen romain, parce qu'il l'avoit fait

25. Et cum astrinxissent eum loris : dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem romanum et indemnatum licet vobis flagellare? 26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum, et nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es? hic enim homo civis romanus est. 27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es? At ille dixit : Etiam. 28. Et respondit tribunus : Ego multa summa civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum. 29. Protinus ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant; tribunus quoque timuit postquam rescivit quia civis romanus esset, et quia alligassent

(1) On attachoit avec des courroies à un poteau ceux qu'on alloit battre de verges.

(2) On a déjà parlé de ce que fait ici saint Paul pour se soustraire à ce supplice tout à la fois ignominieux et cruel.

(3) Sa frayeur, et celle des magistrats de Philippes, dont il a été parlé au chap. XVI, nous apprennent qu'il n'y avoit pas de sûreté à maltraiter un citoyen romain. Les empereurs s'en déclaroient hautement les vengeurs. Il n'y avoit pas long-temps que pour un pareil sujet l'empereur Claude avoit ôté aux Rhodiens leurs franchises. Si l'on punissoit ainsi tout un peuple, que ne devoit pas craindre un simple particulier?

lier. Le lendemain, voulant être mieux informé pour quel sujet les Juifs l'accusoient, il lui fit ôter ses liens et ordonna que les prêtres avec tout le conseil s'assemblassent. Après quoi il amena Paul, et le présenta devant eux.

eum. 30. Postera autem die volens, scire diligentius, qua ex causa accusaretur a Judæis, solvit eum, et jussit sacerdotes convenire et omne concilium, et producens Paulum, statuit inter illos.

## CHAPITRE XXIII.

Saint Paul frappé par ordre du grand-prêtre. — Il le maudit, et il s'en excuse. — Différend entre les pharisiens et les sadducéens. — Conjuration contre saint Paul. — Il est envoyé à Césarée.

---

Paul jetant les yeux sur l'assemblée, parla de la sorte : Mes frères, jusqu'à ce jour, je me suis conduit devant Dieu selon toutes les règles d'une bonne conscience (1). « Il alloit continuer,

*Cap.* XXIII, *v.* 1. Intendens autem in concilium Paulus, ait : Viri fratres, egó omni conscientia bona conversatus sum ante Deùm, usque in hodiernum diem. 2. Princeps

(1) Saint Paul avoit toujours suivi le *dictamen* de sa conscience, soit dans le judaïsme, soit dans le christianisme. La première conscience étoit erronée, la seconde étoit une conscience éclairée. Il lui étoit aisé de justifier la seconde, et la première ne pouvoit pas lui être reprochée par ses adversaires. On voit par là qu'il y a toujours eu dans

autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus. 3. Tunc Paulus dixit ad eum : Percutiet te Deus, paries dealbate : et tu sedens judicas me secundum legem, et contra legem jubes me percuti.

4. Et qui astabant dixerunt : Summum sacerdotum Dei maledicis ? 5. Dixit autem Paulus : Nesciebam, fratres, quia princeps est sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.

» lorsque » le grand-prêtre Ananie dit à ceux qui étoient près de lui, de le frapper au visage (1). Paul lui dit alors : Dieu vous frappera (2), muraille blanchie ; vous êtes assis pour me juger selon la loi, et vous commandez contre la loi qu'on me frappe.

Ceux qui étoient présens « le frappè» rent-ils, comme on a lieu de le croire, » ou ne le frappèrent-ils pas? c'est ce » qui n'est pas écrit ; mais ils » lui dirent : Quoi ! vous dites des paroles outrageuses au grand-prêtre de Dieu ! Mes frères, répondit Paul, je ne savois pas que ce fût le grand-prêtre (3), car

cette âme une grande droiture, laquelle aura touché apparemment le cœur de Dieu. C'est saint Paul lui-même qui nous fait naître cette pensé, lorsque, après avoir parlé des excès qui ont précédé sa conversion, il ajoute (I Tim. 1, 13) : « Dieu » m'a fait miséricorde, *parce que*, n'ayant pas la » foi, c'est par ignorance que je l'ai fait. »

(1) Lorsque ceux qui étoient interrogés par les magistrats s'écartoient du respect qui leur est dû, des appariteurs qui se tenoient à leurs côtés les frappoient au visage. Ici, on ne voit pas en quoi saint Paul avoit manqué dans le peu de paroles qu'il avoit dites. L'ordre de le frapper n'a donc pu être dicté que par une fureur brutale.

(2) C'étoit une prophétie, s'il est vrai, comme on le croit, que cet Ananie n'est pas différent de celui qui fut massacré avec son frère par une faction de Juifs, opposée à la faction dont ce pontife s'étoit fait le chef.

(3) 1° Saint Paul ne le connoissoit pas de *vue*

il est écrit : vous n'outragerez point de paroles le prince de votre peuple (1).

« C'étoit s'avouer coupable, supposé » qu'il eût su qu'il parloit au grand- » prêtre; mais ne le sachant pas, sa » réponse étoit juste et raisonnable. Il » est des circonstances où il est à pro- » pos de faire sentir à la passion toute » son injustice, et celle-ci en étoit » une. Cependant Paul avoit bien com- » pris par ce début que ses auditeurs » n'étoient guère disposés à écouter » patiemment une apologie en forme; » c'est ce qui lui fit naître l'idée de » sortir d'embarras par une voie plus » courte et plus sûre. » Comme il savoit qu'ils étoient partie sadducéens et

6. Sciens autem Paulus, quia una pars esset saddu-

parce qu'il ne faisoit que d'arriver à Jérusalem, d'où il avoit été absent pendant plusieurs années. 2° Il falloit bien que le grand-prêtre ne fût distingué des autres ni par le siége qu'il occupoit ni par les habillemens, car saint Paul l'auroit reconnu aisément à l'une de ces deux marques. Ce n'étoit ici qu'une convocation du tribun, où il est possible qu'on n'ait plus gardé les formalités ordinaires, tant pour le lieu de l'assemblée que pour les rangs et le reste du cérémonial : qui sait même si ce n'étoit pas le tribun qui occupoit la première place?

(1) Quelle douceur après un reproche aussi vif! Ce passage si peu naturel de l'un à l'autre a fait dire à saint Chrysostôme que c'étoit par un mouvement du Saint-Esprit que saint Paul avoit proféré les paroles précédentes.

partie pharisiens, il dit, élevant la voix au milieu de l'assemblée : Mes frères, je suis pharisien (1), fils de pharisiens (2) ; c'est au sujet de l'espérance et de la résurrection des morts (3) que l'on me fait mon procès. Dès qu'il eut dit ces paroles, la division (4) se mit entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut partagée. Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit (5) ; les pharisiens

cæorum, et altera pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego pharisæus sum, filius pharisæorum, de spe et resurrectione mortuorum ego judicor.
7. Et cum hæc dixisset, facta est dissensio inter pharisæos et sadducæos, et soluta est multitudo.
8. Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionem, neque angelum neque Spiritum : pharisæi autem

(1) Il avoit retenu des pharisiens la foi de la résurrection des morts, qui est ce qu'ils avoient de bon, et leur avoit laissé tous leurs vices.

(2) Le premier sens qui se présente à l'esprit, c'est que les ancêtres de saint Paul étoient pharisiens. Il peut bien se faire aussi que ce mot *filius pharisæorum* signifie disciple ou élève des pharisiens, par un hébraïsme assez connu.

(3) Il disoit vrai ; saint Paul et les autres apôtres annonçoient avant toutes choses l'une et l'autre résurrection, celle de Jésus-Christ, qui est le fondement du christianisme, et la nôtre, qui est comme le couronnement de l'édifice. Ils proposoient ensuite les vérités intermédiaires.

(4) L'union est un bien, et la division est un mal. Cependant, lorsque les méchans sont unis pour le mal, il faut les diviser, si l'on peut, parce qu'alors semer la division c'est dissiper une faction. *L'union des méchans est nuisible*, dit saint Grégoire, *c'est pourquoi il faut la rompre*. Greg. lib. 34. Moral. c. 4.

(5) Ils ne croyoient donc ni la spiritualité de l'âme ni celle de Dieu même. L'homme animal ne croit d'existant que ce qui a un corps : c'est la même stupidité qui a produit le paganisme et le matérialisme ; on peut dire aussi l'athéisme.

au contraire font profession de croire l'un et l'autre. Il s'éleva donc un grand bruit; et quelques-uns des pharisiens s'étant levés, disoient dans la dispute : Nous ne trouvons rien de mauvais dans cet homme; et qui sait si un esprit ou un ange ne lui a point parlé? Comme la dispute étoit fort échauffée, le tribun craignant qu'ils ne missent Paul en pièces, fit descendre les soldats, avec ordre de l'enlever du milieu d'eux et de le conduire dans la forteresse. La nuit suivante, le Seigneur s'apparoissant à lui : Ayez bon courage, dit-il; car de même que vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous en rendiez témoignage à Rome (1).

Dès qu'il fut jour, quelques-uns d'entre les Juifs s'assemblèrent, et firent vœu, avec imprécation contre eux-mêmes, de ne manger ni boire qu'ils n'eussent tué Paul. Or ils étoient

utraque confiten-
tur. 9. Factus est
autem clamor
magnus, et sur-
gentes quidam
pharisæorum, pu-
gnabant dicentes :
Nihil mali inveni-
mus in homine
isto : quid si Spi-
ritus locutus est
ei sicùt angelus?
10. Et cum magna
dissensio facta es-
set, timens tribu-
nus ne discerpe-
retur Paulus ab
ipsis, jussit mili-
tes descendere, et
rapere eum de
medio eorum, ac
deducere eum in
castra. 11. Se-
quenti autem noc-
te assistens ei Do-
minus, ait : Cons-
tans esto : sicut
enim testificatus
es de me in Jeru-
salem, sic te o-
portet et Romæ
testificari. 12. Fac-
ta autem die col-
legerunt se qui-
dam ex Judæis et
devoverunt se di-
centes, neque
manducaturos,
neque bibituros,
donec occiderent
Paulum. 13. E-

(1) Il avoit été déjà révélé à saint Paul qu'il iroit à Rome, comme on l'a vu au chap. XIX, v. 21. Jésus-Christ le lui confirme ici; et parce qu'il a rendu témoignage de lui dans Jérusalem, il lui promet qu'il le rendra pareillement dans Rome. Une épreuve est payée par une épreuve, et un combat sera le prix d'un combat. Ainsi dans les âmes généreuses Dieu récompense un mérite par un autre mérite ; ainsi il multiplie leurs victoires et enrichit leurs couronnes.

rant autem plus quam quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant. 14. Qui accesserunt ad principes sacerdotum, et seniores, et dixerunt: Devotione devovimus nos nihil gustaturos, donec occidamus Paulum. 15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tanquam aliquid certius cogniturí de eo; nos vero prius quam appropiet, parati sumus interficere illum. 16. Quod cum audisset filius sororis Pauli insidias, venit et intravit in castra, nuntiavitque Paulo.

plus de quarante hommes (1) qui étoient entrés dans cette conjuration. Ils vinrent « donc » trouver les princes des prêtres et les anciens, à qui ils dirent : Nous avons fait vœu, avec imprécation contre nous-mêmes, de ne rien prendre que nous n'ayons tué Paul; c'est pourquoi persuadez au tribun, vous et ceux du conseil, qu'ils le fassent venir devant vous, comme si vous aviez à vous instruire plus à fond de son affaire; nous, de notre côté, nous sommes tout prêts à le tuer avant qu'il arrive jusqu'à vous. Le fils de la sœur de Paul ayant appris qu'on lui dressoit ces embûches, alla dans la forteresse, et en avertit Paul.

« Assuré par la révélation du Seigneur qu'il rendroit témoignage de » lui dans Rome, Paul ne doutoit point » que le complot n'échouât. Une vertu » moins éclairée s'en seroit tenue là; » peut-être auroit-elle pensé que l'in» action dans cette circonstance étoit » l'effet d'une foi plus parfaite. Le doc-

(1) On tient, plus que probablement, que les conjurés étoient sadducéens, c'est-à-dire des matérialistes. Quand ces gens là sont en force, ils disent, parlant de leurs adversaires, Il faut les massacrer; quand ils sont foibles, ils disent, Il faut laisser à chacun la liberté de penser.

» teur des nations, dont la foi étoit à
» toute épreuve, savoit de plus que les
» décrets divins s'exécutent souvent par
» des moyens humains ; que de ne les
» pas employer lorsqu'ils se présentent,
» ce seroit tenter Dieu, comme ce se-
» roit s'en défier que de ne pas croire
» qu'au défaut de ceux-ci, il fera des
» miracles plutôt que de manquer à sa
» parole. Paul, parfaitement instruit
» de ces vérités, profita du moyen que
» la Providence lui offroit. » Il appela
un des centurions, et lui dit : Menez
ce jeune homme au tribun, car il a
quelque chose à lui découvrir. Celui-
ci prenant le jeune homme, le mena
au tribun, et lui dit : Le prisonnier
Paul m'a prié de vous amener ce jeune
homme, lequel a quelque chose à vous
dire. Le tribun le prenant par la main,
se retira à l'écart avec lui, et lui de-
manda : Qu'avez-vous à m'apprendre ?
Les Juifs, dit le jeune homme, sont
convenus entre eux de vous prier que
demain vous fassiez venir Paul dans le
conseil, comme pour s'instruire plus
exactement de son affaire ; mais ne
vous y fiez pas, car plus de quarante
hommes d'entre eux lui dressent des
embûches ; ils ont fait serment avec im-
précation de ne manger ni boire jus-

17. Vocans autem Paulus ad se
unum ex centurionibus, ait : Adolescentem hunc
perduc ad tribunum, habet enim
aliquid indicare illi.
18. Et ille quidem assumens
eum, duxit ad tribunum, et ait : Vinctus Paulus
rogavit me hunc adolescentem perducere ad te, habeutem aliquid loqui tibi.
19. Apprehendens autem tribunus manum illius, secessit cum eo seorsum, et interrogavit illum : Quid est quod habes indicare mihi ?
20. Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastina die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquisituri sint de illo :
21. Tu vero

qu'à ce qu'ils l'aient tué. Ils sont tout prêts, attendant votre réponse.

Le tribun congédia le jeune homme, avec défense de dire à personne qu'il lui eût donné cet avis ; puis, ayant fait venir deux centurions, il leur dit : Tenez prêts, pour la troisième heure de la nuit, deux cents soldats, soixante-dix cavaliers et deux cents lances (1), pour aller jusqu'à Césarée ; tenez aussi des montures prêtes. C'étoit afin qu'ils missent Paul dessus, et qu'ils le conduisissent sain et sauf au gouverneur Félix. (Car il craignoit que les Juifs ne l'enlevassent et ne le tuassent, et qu'après cela il ne se trouvât chargé d'une fausse accusation, comme s'il eût dû lui en revenir de l'argent.) En même temps il écrivit une lettre dont voici la teneur : Claude Lysias au très-excellent gouverneur Félix, salut. Les Juifs s'étant emparés de cet homme, et étant sur le point de le tuer, je survins avec ma troupe, et je l'enlevai, ayant su qu'il étoit citoyen romain (2). Voulant

ne credideris illis, insidiantur enim ei ex eis viri amplius quam quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum : et nunc parati sunt, expectantes promissum tuum. 22. Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset. 23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, et equites septuaginta, et lancearios ducentos, a tertia hora noctis : 24. Et jumenta præparate ; ut imponentes Paulum, salvum perducerent ad Felicem præsidem 25. Timuit enim ne forte raperent eum Judæi, et occiderent ; et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam scribens epistolam continentem hæc : 26. Claudius Lysias optimo præsidi Feli-

(1) Dieu ne vouloit pas que saint Paul fût la victime de ces furieux. Voyez, sans qu'il paroisse agir, quelle escorte il lui avoit ménagée ; un souverain ne l'auroit pas eue plus nombreuse ni plus forte ; voyez-le, dis-je, et adorez sa providence.

(2) C'est un mensonge. Quand il tira Paul de leurs mains, il ne savoit pas encore qu'il fût ci-

savoir de quel crime ils l'accusoient, je le menai dans leur conseil. Je trouvai qu'il étoit accusé sur des questions de leur loi, mais qu'il n'avoit commis aucun crime digne de mort ou de prison. Depuis, ayant été informé qu'ils lui avoient dressé des embûches, je vous l'ai envoyé, et j'ai déclaré à ses accusateurs qu'ils eussent à dire leurs raisons devant vous. Adieu.

Les soldats prenant Paul, selon l'ordre qu'ils en avoient, le conduisirent la nuit à Antipatride (1). Le lendemain ayant laissé les cavaliers pour qu'ils al-

ei, salutem. 27. Virum hunc comprehensum a Judæis, et incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu eripui, cognito quia Romanus est : 28. Volensque scire causam, quam objiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum. 29. Quem inveni accusari de quæstionibus legis ipsorum, nihil vero dignum morte aut vinculis habentem criminis. 30. Et cum mihi perlatum esset de insidiis, quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians et accusatoribus, ut dicant apud te. Vale.

31. Milites ergo secundum præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem. 32. Et postera die dimissis equitibus ut cum

toyen romain, mais ce motif relevoit le mérite de son action. Si l'on y fait attention, on verra que l'amour-propre nous fait faire de ces sortes de mensonges par milliers. Une circonstance fausse, si elle nous est favorable, coule des lèvres ou de la plume comme l'eau de sa source ; il suffit même que la fausseté se présente accompagnée d'un *joli mot*, pour être préférée à la vérité qui auroit cet agrément de moins.

(1) On tient que c'est l'ancienne Capharsalama, dont il est parlé au premier livre des Machabées, chap. VII, v. 31. Elle fut rebâtie par Hérode le Grand, qui la nomma Antipatride du nom de son père Antipater. Elle étoit située sur la Méditerranée, à égale distance de Joppé et de Césarée. On comptoit dix-sept lieues de Jérusalem à Antipatride : une marche si longue ne pouvoit pas être faite en une nuit ; et pour pouvoir dire que les soldats s'en retournèrent le lendemain, il faut que saint Luc compte les jours d'un soir à l'autre, manière de les compter fort usitée chez les Juifs, et autorisée par l'Écriture.

lassent avec lui, ils s'en retournèrent à la forteresse. Les cavaliers étant arrivés à Césarée, et ayant rendu la lettre au gouverneur, lui présentèrent aussi Paul. Le gouverneur, après avoir lu la lettre, demanda de quelle province il étoit. Ayant su qu'il étoit de Cilicie, Je vous entendrai, dit-il, quand vos accusateurs seront venus; et il ordonna qu'on le gardât dans le prétoire d'Hérode.

eo irent, reversi
sunt ad castra. 33.
Qui cum venissent
Cæsaream, et tra-
didissent epistolam
præsidi, statue-
runt ante illum et
Paulum. 34. Cum
legisset autem, et
interrogasset de
qua provincia es-
set : et cognoscens
quia de Cilicia,
35. Audiam te, in-
quit, cum accusa-
tores tui venerint.
Jussitque in præ-
torio Herodis cus-
todiri eum.

---

## CHAPITRE XXIV.

Accusation de saint Paul devant Félix, sa défense.

---

C. XXIV, v. 1. Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum, Ananias, cum senioribus quibusdam, et Tertullo quodam

Cinq jours après (1), Ananie le prince des prêtres vint avec quelques anciens, et un certain Tertulle (2), ora-

(1) *Cinq jours après* le commencement de cette affaire, c'est-à-dire cinq jours après que saint Paul eut été arrêté à Jérusalem, lesquels, ajoutés aux sept jours qui s'étoient passés depuis son arrivée dans cette ville, font les douze jours dont il va parler au verset 11.

(2) C'est un nom latin. Il est fort probable que Tertulle étoit un Juif né à Rome, que les Juifs de

teur. Ils se présentèrent au gouverneur « pour parler » contre Paul. Après qu'on eut appelé Paul, Tertulle commença l'accusation, et dit : Comme nous vivons par votre moyen dans une grande paix, et que votre prévoyance remédie à plusieurs désordres, nous le ressentons en tout temps et en tout lieu, très-excellent Félix, et nous vous en rendons toutes sortes d'actions de grâces. Mais, pour ne pas vous tenir plus long-temps, écoutez, je vous prie, avec votre bonté ordinaire, ce que nous allons vous dire en peu de mots. Voici un homme que nous avons trouvé, qui est une peste publique, qui excite des troubles parmi tout ce qu'il y a de Juifs dans toute la terre, et qui est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens : il n'a pas même tenu à lui qu'il n'ait profané le temple. Nous nous sommes saisis de lui, dans le dessein de le juger selon notre loi (1) ; mais le tri-

oratore, qui adie-
runt præsidem ad-
versus Paulum. 2.
Et citato Paulo
cœpit accusare
Tertullus, dicens:
Cum in multa pa-
ce agamus per te,
et multa corrigan-
tur per tuam pro-
videntiam : 3.
Semper et ubique
suscipimus, opti-
me Felix, cum
omni gratiarum
actione. 4. Ne diu-
tius autem te pro-
traham, oro, bre-
viter audias nos
pro tua clemen-
tia. 5. Invenimus
hunc hominem
pestiferum, et
concitantem sedi-
tiones omnibus
Judæis in univer-
so orbe, et aucto-
rem seditionis sec-
tæ Nazarenorum :
6. Qui etiam tem-
plum violare co-
natus est, quem
et apprehensum
voluimus secun-
dum legem nos-
tram judicare. 7.
Superveniens au-
tem tribunus Ly-
sias, cum vi ma-

Jérusalem avoient fait venir pour leur servir d'orateur auprès des gouverneurs, lesquels étant Romains, n'entendoient ni l'hébreu ni le syriaque. La période par laquelle il commence sa harangue fait assez sentir que cet homme étoit harangueur de profession.

(1) Non; leur dessein étoit de le massacrer sur-le-champ, sans aucune forme de procès. Tout ce discours est un tissu de faussetés : on ne relève que

gna eripuit eum de manibus nostris,
8. Jubens accusatores ejus ad te venire : a quo poteris ipse judicans, de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum.
9. Adjecerunt autem et Judæi, dicentes hæc ita se habere.
10. Respondit autem Paulus (annuente sibi præside dicere) : Ex multis annis te esse judicem genti huic sciens, bono animo pro

bun Lysias étant survenu nous l'a arraché des mains avec une grande violence, et a ordonné que ses accusateurs eussent à venir devant vous. Vous pourrez vous-même, par l'information que vous ferez, savoir de lui (1) les choses dont nous l'accusons. Les Juifs ajoutèrent que tout cela étoit véritable.

Le gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il répondit de la sorte : Sachant qu'il y a plusieurs années que vous êtes juge (2) de cette nation, je

celle-ci, parce que les autres vont être plus que suffisamment réfutées par saint Paul.

(1) Vous pouvez savoir de *lui*; c'est-à-dire de Paul ou de Lysias ; la phrase est ambiguë, cependant il paroît plus raisonnable de l'entendre de Lysias. Félix même paroît l'avoir entendue ainsi, puisqu'il termine la séance par ce mot ; *Je vous entendrai quand le tribun Lysias sera arrivé.*

(2) Juge, c'est-à-dire ici gouverneur. Les Juifs étoient assez dans l'usage de donner le nom de juge au magistrat qui avoit la souveraine administration des affaires ; ce qui pouvoit leur être venu de leurs premiers juges, dont le gouvernement avoit précédé celui des rois. On sait que par l'autorité ces juges étoient au moins des dictateurs.

Saint Paul dit qu'il plaidera sa cause avec plus de confiance, *parce qu'il sait* que Félix est juge de la nation depuis plusieurs années. On ne voit pas la conséquence de l'un à l'autre, et on la voit d'autant moins que l'administration de Félix n'avoit été qu'une suite d'injustices, de meurtres et de rapines. Cependant quoique nous ne le voyions pas, il faut bien, puisque saint Paul le dit, que ce fût pour lui un motif raisonnable de confiance, sans

parlerai sans crainte pour ma défense : car il ne tiendra qu'à vous de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer. Or ils ne m'ont point trouvé disputant dans le temple avec qui que ce soit, ni amassant le peuple, soit dans les synagogues, soit dans la ville; et ils ne peuvent vous prouver les choses dont ils m'accusent aujourd'hui. Cependant je vous avoue une chose, c'est que, selon cette secte qu'ils traitent d'hérésie (1), je sers mon Père et mon Dieu, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes, espérant de Dieu, comme ils l'entendent eux-mêmes, la résurrection future des bons et des méchans. C'est dans cette vue (2) que je m'étudie à avoir toujours une conscience irréprochable devant Dieu et devant les hommes. Or, après plusieurs années, je suis venu pour faire des aumônes à

me satisfaciam.
11. Potes enim
cognoscere quia
non plus sunt mi-
hi dies, quam
duodecim, ex quo
ascendi adorare in
Jerusalem : 12. Et
neque in templo
invenerunt me
cum aliquo dis-
putantem, aut
concursum facien-
tem turbæ, neque
in synagogis, 13.
neque in civitate :
neque probare
possunt tibi, de
quibus nunc me
accusant. 14. Con-
fiteor autem hoc
tibi, quod secun-
dum sectam,
quam dicunt hæ-
resim, sic deser-
vio Patri et Deo
meo, credens om-
nibus, quæ in le-
ge et Prophetis
scripta sunt : 15.
Spem habens in
Deum, quam et
hi ipsi expec-
tant, resurrectio-
nem futuram jus-
torum, et ini-
quorum. 16. In
hoc et ipse studeo
sine offendiculo
conscientiam ha-
bere ad Deum,
et ad homines
semper. 17. Post
annos autem plu-
res, eleemosynas

cela ce n'eût été qu'un compliment, et assurément saint Paul n'étoit pas un complimenteur.

(1) Les noms de secte et d'hérésie n'avoient pas toujours chez les Juifs le mauvais sens que nous leur donnons; cependant ils l'avoient quelquefois, surtout celui d'hérésie, comme on le voit par la manière dont saint Paul le relève.

(2) *Dans la vue de la résurrection.* Aidons-nous de ce motif, puisqu'un si grand apôtre ne croyoit pas qu'il fût indigne de sa vertu de s'en aider pour préserver sa conscience de toutes souillures.

facturus in gentem meam, veni, et oblationes, et vota. 18. In quibus invenerunt me purificatum in templo; non cum turba, neque cum tumultu. 19. Quidam autem ex Asia Judæi, quos oportebat apud te præsto esse, et accusare si quid haberent adversum me; 20. Aut hi ipsi dicant si quid invenerunt in me iniquitatis, cum stem in concilio, 21. Nisi de una hac solummodo voce, qua clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodie a vobis.

ma nation, avec des offrandes et des vœux. C'est à quoi j'étois occupé lorsqu'ils me trouvèrent purifié dans le temple, sans attroupement et sans bruit. « Au reste, ceux qui m'y trouvèrent, » ce sont » quelques Juifs de l'Asie, lesquels devoient paroître devant vous (1), et se porter pour accusateurs, s'ils avoient quelque chose à dire contre moi; ou que ceux qui sont ici déclarent, pendant que je suis devant le conseil, s'ils ont trouvé quelque crime en moi, si ce n'est d'avoir dit tout haut cette seule parole, étant au milieu d'eux : C'est pour la résurrection des morts que vous me faites aujourd'hui mon procès.

« Après ce défi, il falloit prouver ou » se taire. Il paroît que, la preuve leur » manquant, ils furent réduits au si-

(1) Saint Paul se prévaut habilement de l'absence de ces Juifs d'Asie, c'est-à-dire d'Éphèse. C'étoit en effet les premiers ou plutôt les seuls témoins qui devoient être entendus, parce qu'ils étoient les premiers qui l'avoient reconnu dans le temple, qui avoient mis la main sur lui, et qui par leurs cris avoient ameuté le peuple. Cependant ceux-ci firent prudemment de ne pas se présenter. Qui sait si Félix n'auroit pas ordonné une information juridique, dont le résultat étant qu'eux seuls avoient été les auteurs du désordre, toute la peine en seroit retombée sur eux? Un mauvais juge est toujours redoutable aux méchans lorsqu'il n'a pas d'intérêt à être injuste.

» lence. » Sur quoi Félix, qui étoit très-bien instruit de ce qui regardoit ce genre de vie (1), les remit à une autre fois. Je vous entendrai, dit-il, quand le tribun Lysias sera arrivé.

22. Distulit autem illos Felix, certissime sciens de via hac, dicens : Cum tribunus Lysias descenderit, audiam vos.

« Il avoit reconnu l'innocence de » l'accusé ; mais ne voulant pas mécon-» tenter tout-à-fait ses accusateurs, il » prit un milieu entre la justice et l'in-» justice. Au lieu de renvoyer Paul » absous, comme il y étoit obligé, » il ordonna à un centurion de le garder ; « mais en même temps il lui recom-» manda » qu'on eût pour lui des ménagemens, et qu'on n'empêchât aucun des siens de lui rendre ses services.

23. Jussitque centurioni custodire eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.

Quelques jours après, Félix étant de retour avec Drusille (2) sa femme, qui

24. Post aliquot autem dies veniens Felix cum Drusilla uxore sua, quæ erat Judæa, vocavit Paulum,

(1) *Ce genre de vie*, c'est-à-dire le christianisme. Félix savoit au moins que ceux qui le professoient menoient une vie irréprochable.

(2) Drusille étoit née juive de religion, mais de race iduméenne, puisqu'elle étoit de la famille des Hérodes. Elle eut pour père le premier Agrippa, duquel il est parlé sous le nom d'Hérode au chapitre XII, celui qui fit décoller saint Jacques et emprisonner saint Pierre. Drusille avoit épousé en premières noces Azisus, roi d'Émèse. Félix, épris de sa beauté, la fit solliciter de quitter son mari pour se donner à lui. Elle y consentit, et, laissant le roi son époux, elle devint l'adultère d'un affranchi. Azisus s'étoit fait juif pour l'épouser ; avec Félix païen, elle fut païenne. Ce fut par curiosité qu'elle désira d'entendre saint Paul, aussi n'en pro-

étoit juive, manda Paul, et l'entendit parler de la foi en Jésus-Christ. Mais comme Paul parloit de la justice (1), de la chasteté et du jugement à venir, Félix épouvanté lui dit : Pour le présent, retirez-vous ; je vous appellerai quand il sera temps. Il espéroit aussi que Paul lui donneroit de l'argent ; c'est pourquoi il le faisoit venir souvent, et s'entretenoit avec lui. Or, au bout de deux ans, Félix eut pour successeur Portius Festus ; et, voulant faire plaisir aux Juifs, il laissa Paul en prison (2).

et audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum. 25. Disputante autem illo de justitia, et castitate, et de judicio futuro, tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade ; tempore autem opportuno accersam te. 26. Simul et sperans, quod pecunia ei daretur a Paulo ; propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo. 27. Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Portium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.

fita-t-elle pas. Suétone a dit de Félix qu'il avoit été le mari de trois reines : on ignore quelles étoient les deux autres. Drusille périt d'une éruption du mont Vésuve, avec un fils nommé Agrippa qu'elle avoit eu de Félix. Cette éruption étoit la même qui fit périr Pline le naturaliste, et ensevelit la ville d'Herculanum.

(1) On reconnoît ici la magnanimité de saint Paul. Sa vie étoit au pouvoir de Félix, cependant il ose traiter en sa présence les deux points les plus capables de révolter cette âme perverse et ce cœur corrompu, la chasteté et la justice.

Il auroit fait peu d'impression, s'il s'en étoit tenu là. La plus belle morale n'est qu'une inutile spéculation, si l'on n'y joint la peinture d'un jugement inévitable, où la vertu sera couronnée et le vice puni.

Félix trembla ; c'étoit pour lui le commencement de la grâce ; sa frayeur lui fit imposer silence à Paul ; c'en fut la fin.

(2) Si saint Paul lui avoit donné de l'argent, il l'auroit remis en liberté ; et parce qu'il vouloit plaire aux Juifs, il le laissa dans les fers. Il fut in-

# CHAPITRE XXV.

Saint Paul accusé devant Festus. — Il répond et appelle à César. — Agrippa et Bérénice désirent de l'entendre.

Festus étant donc arrivé dans la province, il alla trois jours après de Césarée (1) à Jérusalem. Alors les princes des prêtres et les plus considérables des

C. xxv, v. 1. Festus ergo cum venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam a Cæsarea.
2. Adieruntque eum principes sacerdotum, et pri-

juste, et il n'y gagna rien, ni du côté de l'argent, puisque saint Paul ne lui en donna pas, ni du côté des Juifs, qui envoyèrent des députés à Rome pour l'accuser au nom de la nation. Il auroit succombé sans le crédit de son frère Pallas : ces deux hommes étoient deux esclaves, Arcadiens d'origine. Pallas ayant été affranchi par l'empereur Claude, devint, par l'ascendant qu'il eut sur l'esprit de son maître, l'homme le plus accrédité de l'empire. Il ne tarda pas à élever son frère Félix, dont il avoit procuré l'affranchissement. Lorsqu'ils eurent fait fortune, ils ne manquèrent pas, selon la coutume, de se dire issus des anciens rois d'Arcadie. Le peuple s'en moqua ; mais le sénat eut la bassesse de reconnoître, par un acte authentique, cette ridicule prétention.

(1) Césarée étoit la résidence des gouverneurs, et par cette raison la capitale de la Judée considérée comme province romaine.

Juifs l'étant venus trouver pour lui parler contre Paul, ils lui demandèrent comme une grâce qu'il donnât ordre qu'on amenât Paul à Jérusalem, parce qu'ils préparoient une embuscade pour le faire tuer sur le chemin. Mais la réponse de Festus fut qu'on gardoit Paul à Césarée, et que, pour lui, il s'y rendroit au plus tôt. Que ceux donc, dit-il, qui ont de l'autorité parmi vous viennent en même temps, et si cet homme est criminel en quelque chose, qu'ils l'accusent. Il ne demeura pas à Jérusalem plus de huit à dix jours, après lesquels il s'en retourna à Césarée. Dès le lendemain « de son arri» vée, » il prit séance au tribunal, et commanda qu'on amenât Paul. Quand on l'eut amené, les Juifs venus de Jérusalem l'entourèrent, et l'accusèrent sur plusieurs chefs importans qu'ils ne pouvoient prouver, Paul disant pour réponse (1) : Je n'ai commis aucune faute ni contre la loi des Juifs, ni con-

mi Judæorum, adversus Paulum : et rogabant eum. 3. Postulantes gratiam adversus -um, ut juberet perduci eum in Jerusalem, insidias tendentes ut interficerent eum in via. 4. Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea : se autem maturius profecturum. 5. Qui ergo in vobis, ait, potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum. 6. Demoratus autem inter eos dies non amplius quam octo, aut decem, descendit Cæsaream, et altera die sedit pro tribunali, et jussit Paulum adduci. 7. Qui cum perductus esset, circumsteterunt eum qui ab Jerosolyma descenderant Judæi, multas et graves causas objicientes, quas non poterant probare. 8. Paulo rationem reddente : Quoniam neque in legem Ju-

(1) Non-seulement il le dit, mais il le prouva. Saint Luc ne fait qu'indiquer ici les points qu'il traita; mais il les étendit et les traita avec tant de force, que Festus, convaincu de son innocence, étoit disposé à le renvoyer absous, si les Juifs, qu'il ne vouloit pas désobliger, ne s'y fussent opposés. C'est saint Paul qui le dit au chapitre XXVIII, v. 18.

tre le temple, ni contre César (1). Mais Festus, qui vouloit faire plaisir aux Juifs, s'adressant à Paul : Voulez-vous, dit-il, aller à Jérusalem, et y être jugé devant moi sur tous ces chefs? Paul repartit : Je suis au tribunal de César, c'est là qu'il faut que je sois jugé. Je n'ai point fait de tort aux Juifs, comme vous le savez mieux que personne : car si j'ai fait tort à quelqu'un, ou si j'ai fait quelque chose qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir; mais s'il n'est rien des choses dont ils m'accusent, personne n'a droit de me livrer à eux : j'en appelle à César (2). Alors Festus ayant délibéré avec le conseil, fit cette réponse : Vous avez appelé à César, vous irez à César.

« Ce fut ainsi qu'il sortit d'embarras, » et qu'il échappa à la fâcheuse alter- » native de condamner ou d'absoudre;

deorum, neque in templum, neque in Cæsarem quidquam peccavi. 9. Festus autem volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit : Vis Jerosolymam ascendere, et ibi de his judicari apud me? 10. Dixit autem Paulus : Ad tribunal Cæsaris sto, ibi me oportet judicari : Judæis non nocui, sicut tu melius nosti. 11. Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori : si vero nihil est eorum, quæ hi accusant me, nemo potest me illis donare. Cæsarem appello. 12. Tunc Festus cum concilio locutus, respondit : Cæsarem appellasti? ad Cæsarem ibis.

(1) Puisqu'il se défendit sur ce point, il avoit donc été accusé aussi sur ce point. On sait quels étoient les sentimens et la conduite des Juifs à l'égard de la puissance romaine; on sait par les écrits de saint Paul quelle étoit sa soumission à toutes les puissances. Cependant ce sont ces mêmes Juifs qui osent accuser saint Paul de révolte contre César. La passion n'a pas de pudeur.

(2) Tout citoyen romain, lorsqu'il étoit accusé dans les provinces, avoit droit d'en appeler à l'empereur en personne; alors on le faisoit conduire à Rome sous bonne escorte.

» mais il ne savoit pas que, par cette » conduite, il préparoit la voie à l'ac» complissement de la parole qu'avoit » dite le Seigneur, que le vase d'élec» tion, qui avoit déjà porté son nom » devant les gentils et devant les en» fans d'Israel, le porteroit aussi de» vant les rois. » Quelques jours s'étant écoulés, le roi Agrippa (1) et Bérénice vinrent à Césarée pour saluer Festus. Comme ils y demeurèrent plusieurs jours, Festus informa le roi de l'affaire de Paul. Il y a ici, dit-il, un certain homme que Félix a laissé prisonnier, au sujet duquel, lorsque j'étois à Jérusalem, les princes des prêtres et les anciens du peuple vinrent me trouver, demandant sa condamnation. Je leur répondis : Ce n'est point la coutume des Romains de condamner personne avant que celui qui est accusé ait ses accusateurs présens, et qu'on lui per-

13. Et cum dies aliquot transacti essent, Agrippa rex et Berenice descenderunt Cæsaream ad salutandum Festum. 14. Et cum dies plures ibi demorarentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens : Vir quidam est derelictus a Felice vinctus, 15. De quo cum essem Jerosolymis, adierunt me principes sacerdotum, et seniores Judæorum, postulantes adversus illum damnationem. 16. Ad quos respondi : Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquam is qui accusatur, præsentes habeat accusato-

(1) Le jeune Agrippa, fils d'Hérode Agrippa, frère de Drusille, dont on vient de parler, et de Bérénice qui paroît ici avec lui, et avec laquelle il est soupçonné d'avoir eu un commerce incestueux. Bérénice étoit alors veuve de son oncle Hérode, roi de Chalcide; elle épousa ensuite Polémon, roi de Cilicie, qu'elle quitta bientôt, et finit par être aimée de l'empereur Tite, qui l'auroit épousée si les murmures du peuple romain ne l'en eussent empêché.

mette de se défendre pour se justifier des crimes « dont on le charge. » Quand ils furent donc venus ici, sans aucun délai je pris séance au tribunal dès le lendemain, et je donnai ordre qu'on amenât cet homme. Les accusateurs ayant paru, ils ne le chargèrent d'aucun des crimes dont je soupçonnois qu'il fût coupable. Ils avoient seulement avec lui des discussions touchant leur superstition (1), et au sujet d'un certain Jésus mort (2) que Paul soutenoit être vivant. Moi qui ne savois que décider sur une affaire de cette nature, je lui demandai s'il vouloit aller à Jérusalem, et y être jugé sur ces chefs; mais Paul en ayant appelé pour que son affaire fût réservée au jugement d'Auguste, j'ai donné ordre qu'on le

res, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina. 17. Cum ergo huc convenissent sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum. 18. De quo, cum stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego suspicabar malum: 19. Quæstiones vero quasdam de sua superstitione habebant adversus eum, et de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere. 20. Hæsitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, et ibi judicari de istis. 21. Paulo autem appellante ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum

(1) N'étoit-ce pas manquer de respect au roi Agrippa, que d'appeler du nom de superstition la religion que ce prince professoit? ou plutôt Festus ne marquoit-il pas par ce terme de mépris le peu de considération qu'avoient les gouverneurs romains pour ces petits rois, que les empereurs faisoient et défaisoient?

(2) Il jugeoit Paul innocent, à cause du peu de cas qu'il faisoit du chef principal de l'accusation. En cela il se trompoit; l'affaire étoit capitale, et s'il n'eût pas été vrai que Jésus étoit ressuscité, Paul auroit mérité la mort, comme perturbateur du repos public, et comme agresseur déclaré d'une religion qui avoit Dieu pour auteur; mais un païen ne pouvoit pas en savoir tant.

gardât jusqu'à ce que je l'envoie à César (1). Sur quoi Agrippa dit à Festus : Je souhaitois moi-même d'entendre cet homme. Vous l'entendrez parler demain, dit-il.

En effet, le jour suivant Agrippa et Bérénice étant venus avec un grand appareil, et étant entrés dans le lieu de l'audience avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par l'ordre de Festus ; et Festus parla de la sorte : Roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présens avec nous, vous voyez cet homme au sujet duquel toute la nation juive m'est venue trouver à Jérusalem, me sollicitant « contre lui, » et criant qu'il ne falloit pas le laisser vivre plus long-temps. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui mérite la mort ; cependant, comme il en a appelé lui-même à Auguste, j'ai pris le parti de l'y envoyer. Je n'ai rien pourtant de certain à écrire de lui à l'em-

ad Cæsarem. 22. Agrippa autem dixit ad Festum : Volebam et ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

23. Altera autem die, cum venissent Agrippa et Berenice, cum multa ambitione, et introissent in auditorium cum tribunis et viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus. 24. Et dicit Festus : Agrippa rex, et omnes, qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc, de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes et acclamantes non oportere eum vivere amplius. 25. Ego vero comperi nihil dignum morte eum admisisse. Ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere. 26. De quo quid certum scribam domino, non

(1) Tout le monde sait que les empereurs romains s'étoient rendus propres les noms de César et d'Auguste. Celui-ci étoit Neron, mais Néron commençant, et non encore persécuteur du christianisme, comme il le fut quelques années après ; Dieu ayant permis apparemment, pour l'honneur de sa religion, que le premier de ses persécuteurs fût le plus détestable de tous les princes.

pereur (1). C'est pour cela que je l'ai fait venir en votre présence, et surtout devant vous, roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie de quoi écrire, car il ne me paroît pas raisonnable d'envoyer un prisonnier sans informer de quoi on l'accuse.

habeo. Propter quod produxi eum ad vos, et maxime ad te, rex Agrippa, ut interrogatione facta habeam quid scribam. 27. Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, et causas ejus non significare.

# CHAPITRE XXVI.

**Discours de saint Paul adressé au roi Agrippa.**

Alors Agrippa dit à Paul : Vous avez permission de vous défendre. Là-dessus Paul étendant la main, commença « ainsi » à rendre raison de sa conduite : « Roi Agrippa (2), je m'estime

*Cap.* XXVI, *v.* 1. Agrippa vero ad Paulum ait : Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus extenta manu cœpit rationem reddere. 2. De omnibus, quibus accusor a Judæis, rex Agrippa, æstimo me

(1) En latin *domino,* au seigneur. Le mot *dominus* étoit le nom qu'on donnoit aux empereurs en leur parlant, ou en leur écrivant, comme on le voit par les lettres de Pline à Trajan. Lorsqu'on voulut d'abord le donner à Auguste, il le refusa par modestie, tant ce nom exprimoit de dignité.

(2) L'appel ayant été admis, saint Paul n'avoit plus ici de juges. Agrippa le faisoit pour avoir le plaisir de l'entendre, et Festus pour en tirer des éclaircissemens qui le missent en état d'instruire

heureux d'avoir à me défendre aujourd'hui devant vous sur toutes les choses dont les Juifs m'accusent, vu principalement que vous êtes instruit de tout, et des coutumes des Juifs, et des questions qui sont « agitées » parmi eux. C'est pourquoi je vous supplie de m'écouter patiemment. Pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dès ma jeunesse, tous les Juifs la savent, l'ayant passée dès mes premières années dans Jérusalem parmi ceux de ma nation; ils savent même depuis tout ce temps, s'ils veulent en rendre témoignage, que j'ai vécu pharisien, selon la secte la plus exacte de notre religion. Et voici qu'à présent je comparois en jugement parce que j'espère en la promesse (1) que Dieu a faite à nos pères, et à laquelle nos douze tribus espèrent de parvenir, en servant Dieu nuit et jour. C'est au sujet de cette espérance,

beatum, apud te cum sim defensurus me hodie. 3. Maxime te sciente omnia, et quæ apud Judæos sunt consuetudines, et quæstiones: propter quod obsecro patienter me audias. 4. Et quidem vitam meam a juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jerosolymis, noverunt omnes Judæi: 5. Prescientes me ab initio (si velint testimonium perhibere) quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus. 6. Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est a Deo, sto judicio subjectus: 7. In quam duodecim tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire. De qua spe accusor a Judæis, rex. 8.

l'empereur. Ainsi on ne doit pas être surpris que saint Paul n'adresse pas la parole à Festus, comme il auroit dû le faire si celui-ci eût encore été son juge. Cependant ce ne put être qu'avec son agrément que la parole fut adressée à Agrippa, dans un lieu où le gouverneur seul avoit toute l'autorité. Il voulut apparemment laisser au roi les honneurs de cette conférence.

(1) La promesse d'un Messie et d'un Christ, qui devoit être le libérateur et le sauveur de son peuple.

ô roi, que les Juifs m'accusent. Quoi! jugé-t-on parmi vous que ce soit une chose incroyable (1), que Dieu ressuscite les morts?

Pour moi j'avois cru être obligé de faire bien des choses contre le nom de Jésus de Nazareth; et c'est ce que j'ai fait dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres, et j'ai donné ma voix lorsqu'on les mettoit à mort. Souvent même dans les synagogues, les faisant punir, je les contraignois de blasphémer (2); et ma fu-

Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitat? 9. Et ego quidem existimaveram me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere. 10. Quod et feci Jerosolymis, et multos sanctorum ego in carceribus inclusi, a principibus sacerdotum potestate accepta: et eum occiderentur detuli sententiam. 11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare: et amplius in-

(1) On a cru que ceci ne pouvoit s'adresser qu'à ceux de l'assemblée qui ne croyoient pas la résurrection des morts, et non aux pharisiens qui la croyoient. Saint Paul a pu l'adresser aux uns et aux autres. Aux premiers il signifioit, Vous êtes en contradiction avec vous-mêmes, si, reconnoissant un Dieu tout puissant, vous ne reconnoissez pas qu'il peut ressusciter les morts; aux seconds il signifioit, Vous êtes inconséquens, si, croyant la résurrection générale de tous les morts, vous niez sans examen la résurrection particulière de Jésus-Christ. Suivant vos principes, au lieu de rejeter le fait comme impossible, vous devez en discuter les preuves, avant de décider qu'il est faux et controuvé.

(2) C'est-à-dire qu'il a eu le malheur de faire des martyrs et des apostats. Saint Paul ne s'épargne pas dans le récit qu'il fait de ses emportemens passés; il y trouve sa confusion, et il veut s'humilier; il y trouve la gloire de son maître, par le surcroît de force qu'en reçoit le témoignage qu'il lui rend, et

reur contre eux s'allumant de plus en plus, je les poursuivois jusque dans les villes étrangères.

Or, allant pour ce sujet à Damas, avec pouvoir et commission des princes des prêtres, sur le chemin, à l'heure de midi, je vis, ô roi, une lumière qui venoit du ciel, plus éclatante que celle du soleil, laquelle se répandit autour de moi et de ceux qui m'accompagnoient. Eux et moi étant tous tombés par terre, j'ouïs une voix qui me disoit en langue hébraïque (1) : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Il est fâcheux pour vous de regimber contre l'aiguillon. Alors je dis : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur répondit : Je suis Jésus que vous persécutez. Mais levez-vous, et tenez-vous debout; car je vous ai apparu (2) afin de vous éta-

saniens in eos,
persequebar us-
que in exteras ci-
vitates. 12. In qui-
bus dum irem Da-
mascum cum po-
testate et permis-
su principum sa-
cerdotum. 13. Die
media in via, vi-
di, rex, de cælo
supra splendorem
solis circumful-
sisse me lumen,
et eos qui mecum
simul erant. 14.
Omnesque nos
cum decidisse-
mus in terram,
audivi vocem lo-
quentem mihi he-
braïca lingua :
Saule, Saule, quid
me persequeris?
durum est tibi
contra stimulum
calcitrare. 15. Ego
autem dixi : Quis
es, Domine? Do-
minus autem di-
xit : Ego sum Je-
sus, quem tu per-
sequeris. 16. Sed
exurge, et sta su-
per pedes tuos :
ad hoc enim ap-
parui tibi, ut cons-

il veut le glorifier. S'humilier soi-même, et glorifier Dieu par ses humiliations, deux choses dont l'union est pour les saints un mets délicieux.

(1) Ce mot nous apprend que saint Paul parloit ici dans une autre langue. Ce ne pouvoit être qu'en latin ou en grec.

(2) Dans le discours que saint Paul fit aux Juifs (c. XXII), il dit que ce fut Ananie qui lui annonça à quel ministère il étoit destiné; ici c'est le Seigneur même qui le lui déclare : les deux sont vrais. Jésus-Christ l'avoit révélé à l'un et à l'autre, afin de les mieux assurer l'un par l'autre. Deux hommes peuvent rêver dans le même temps; mais s'ils voient

blir ministre et témoin des choses que vous avez vues, et de celles pour lesquelles je vous apparoîtrai « encore, » vous tirant des mains de ce peuple et des nations vers lesquelles je vous envoie présentement pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, et que, par la foi que l'on a en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et une part dans l'héritage des saints.

Sur cela, roi Agrippa, je ne fus point incrédule (1) à la vision céleste : mais je me mis à prêcher d'abord à ceux de Damas (2), ensuite dans Jérusalem,

tituam te ministrum, et testem eorum quæ vidisti, et eorum quibus apparebo tibi, 17. Eripiens te de populo, et gentibus, in quas nunc ego mitto te, 18. aperire oculos eorum, ut convertantur a tenebris ad lucem, et de potestate Satanæ ad Deum, ut accipiant remissionem peccatorum, et sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.
19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni. 20. Sed his, qui sunt Damasci primum, et Jerosolymis, et in

en même temps la même chose, et une chose aussi éloignée de leur pensée que l'étoit celle-ci, ce n'est plus un rêve, c'est une révélation.

(1) Le mot grec exprime quelque chose de plus que la non-incrédulité : il signifie non-seulement que l'Apôtre ajouta foi à ce qui lui étoit révélé, mais encore qu'il obéit à ce qui lui étoit commandé, comme la suite le fait voir.

(2) On a remarqué plus haut que saint Paul a fait deux séjours à Damas, et qu'il a passé en Arabie tout le temps qui s'est écoulé entre ces deux séjours, lequel a pu être au moins de deux ans. On a conjecturé que pendant tout ce temps il s'est abstenu de prêcher, et que les exercices de la vie solitaire l'ont occupé tout entier. Ce qu'on lit ici fortifie encore cette conjecture, puisque, dans le récit que fait l'Apôtre des lieux où il a commencé à prêcher l'Évangile, l'Arabie n'est pas même nommée. Ce n'est pas une circonstance indifférente dans la

omnem regionem
Judææ, et genti-
bus annuntiabam
ut pœnitentiam
agerent, et con-
verterentur ad
Deum, digna pœ-
nitentiæ opera fa-
cientes. 21. Hac
ex causa me Ju-
dæi, cum essem
in templo, com-
prehensum tenta-
bant interficere.
22. Auxilio autem
adjutus Dei, us-
que in hodiernum
diem sto, testifi-
cans minori atque
majori, nihil ex-
tra dicens quam
ea quæ prophetæ
locuti sunt futura
esse, et Moyses.
23. Si passibilis
Christus, si pri-
mus ex resurrec-
tione mortuorum,
lumen annuntia-
turus est populo,
et gentibus.
24. Hæc loquen-
te eo, et ratione
reddente, Festus
magna voce dixit:
Insanis, Paule:
multæ te litteræ
ad insaniam con-
vertunt. 25. Et
Paulus: Non insa-

dans toute là Judée, et aux gentils, qu'ils eussent à faire pénitence, et qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence. C'est pour ce sujet que les Juifs, m'ayant pris dans le temple, cherchoient à me tuer; mais, aidé du secours de Dieu, me voici encore aujourd'hui, rendant témoignage aux grands et aux petits, et ne disant rien que ce qui a été prédit par les prophètes et par Moïse, « savoir, » que le Christ devoit souffrir (1), qu'il seroit le premier qui ressusciteroit d'entre les morts et qu'il annonceroit la lumière au peuple « d'Israel » et aux gentils.

« L'Evangile, qui étoit un scandale » aux Juifs, devoit être une folie aux » gentils incrédules. » Lorsque Paul disoit ces choses et qu'il faisoit ainsi son apologie, Festus, « dont la foible » raison ne pouvoit atteindre à ces su- » blimes vérités, Festus » dit à haute voix : Paul, vous extravaguez : votre grand savoir vous fait extravaguer. Je

vie de saint Paul, qu'il se soit disposé à l'apostolat par la retraite.

(1) *Que le Christ devoit souffrir.* C'est ce qu'il faut prouver aux Juifs pour dissiper leurs préjugés. Or la preuve en est si claire par tous les prophètes, qu'il n'y a qu'une prévention insensée qui puisse tenir contre.

n'extravague point, très-excellent Festus, répondit Paul; mais ce que je dis est selon la vérité et le bon sens. Aussi le roi est-il instruit de ces choses; et je lui en parle sans crainte, étant persuadé qu'il n'en ignore aucune; car rien de ceci ne s'est fait secrètement. « Puis revenant à Agrippa, » Roi Agrippa, « lui dit-il, » croyez-vous aux prophètes? « Oui, » je sais que vous y croyez.

nio, inquit, optime Feste, sed veritatis et sobrietatis verba loquor. 26. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor; latere enim eum nihil horum arbitror. Neque enim in angulo quidquam horum gestum est. 27. Credis rex Agrippa prophetis? Scio quia credis.

« Il y croyoit en effet, puisque saint » Paul le dit si affirmativement. Il ne » restoit plus qu'à entendre les témoi- » gnages de Moïse et des prophètes, » dont l'application à Jésus-Christ est » si claire et si sensible. La conclu- » sion eût été qu'il falloit croire en lui. » La grâce avoit amené jusque là ce » roi, déjà juif de profession, et avec » conviction. Le malheureux, qui pré- » voyoit la conséquence et qui la crai- » gnoit, l'éluda, et par un de ces mots » qui ne signifient rien, sinon qu'on » ne veut plus rien entendre. » Il vous en coûte peu (1), dit-il à Paul, pour me persuader de me faire chrétien. A quoi

28. Agrippa autem ad Paulum: In modico suades me Christianum fieri. 29. Et Pau-

(1) D'autres traduisent, *Peu s'en faut que vous ne me persuadiez.* Les termes que saint Paul emploie dans sa réponse (*In modico vel in magno*) paroissent déterminer le sens que l'on a suivi.

Paul repartit : Soit qu'il m'en coûte peu ou beaucoup, le souhait que je fais en la présence de Dieu, c'est que non-seulement vous, mais tous ceux qui m'écoutent, deveniez aujourd'hui tels que je suis moi-même, à ces liens près (1).

« Cette expression du zèle le plus » pur et le plus ardent termina la con- » férence. » Le roi se leva, et avec lui le gouverneur, Bérénice, et ceux qui étoient de l'assemblée ; et s'étant retirés à l'écart, ils se disoient les uns aux autres : Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison. Agrippa dit même à Festus : On pouvoit le laisser aller en liberté, s'il n'en eût point appelé à César.

lus : Opto apud
Deum, et in modi-
co, et in magno,
non tantum te,
sed etiam omnes
qui audiunt, ho-
die fieri tales,
qualis et ego sum,
exceptis vinculis
his.
30. Et exsurre-
xit rex, et praeses,
et Berenice, et
qui assidebant eis.
31. Et cum seces-
sissent, loqueban-
tur ad invicem,
dicentes : Quia
nihil morte, aut
vinculis dignum
quid fecit homo
iste. 32. Agrippa
autem Festo di-
xit : Dimitti pote-
rat homo hic, si
non appellasset
Cæsarem.

(1) Pourquoi en excepter ses liens, puisqu'il regardoit comme un si grand bonheur de les porter pour Jésus-Christ ? La réponse est de Jésus-Christ : *Tous ne comprennent pas cette parole*. Matth. XIX. Et il ne falloit pas exposer cette perle aux insultes de ces animaux immondes.

# CHAPITRE XXVII.

Saint Paul est embarqué pour être conduit à Rome. — Il essuie une horrible tempête. — Le vaisseau périt, mais tous ceux qui le montoient se sauvent, conformément à la révélation que Dieu en avoit faite à Paul par un ange.

---

Après qu'il eut été réglé que Paul iroit par mer en Italie, et qu'on le mettroit avec les autres prisonniers entre les mains d'un nommé Jules, centurion de la cohorte dite *l'Auguste*, nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette (1); et ayant levé l'ancre, nous commençâmes à côtoyer les terres d'Asie, ayant toujours avec nous Aristarque (2), Macédonien. Le jour suivant

*Cap.* XXVII, *v.* 1. Ut autem judicatum est navigare eum in Italiam, et tradi Paulum cum reliquis custodiis centurioni nomine Julio cohortis Augustæ, 2. ascendentes navem Adrumetinam, incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseverante nobiscum Aristarcho Macedone Thessalonicensi. 3. Sequenti autem

(1) Adrumette étoit un port d'Afrique. On lit dans le grec *Adrumythe*, qui étoit une ville maritime de Mysie, dans l'Asie mineure. On s'en est tenu à la Vulgate.

(2) Il avoit suivi saint Paul à Éphèse, ensuite il l'accompagna dans le voyage qu'il fit en Macédoine, et dans la Grèce; puis il vint avec lui à Jérusalem, de là à Césarée, et enfin à Rome, où il fut prisonnier avec lui. Il ne le quitta que lorsque, par

nous arrivâmes à Sidon, et Jules, qui traitoit Paul humainement, lui permit d'aller voir ses amis, et de pourvoir à ses besoins. De là ayant levé l'ancre, nous prîmes notre route au-dessous de Chypre, parce que les vents étoient contraires; et après avoir passé la mer de Cilicie et de Pamphylie, nous arrivâmes à Lystre, qui est de Lycie (1). Le centurion trouva là un vaisseau d'Alexandrie qui alloit en Italie, dans lequel il nous mit. Mais comme pendant plusieurs jours notre navigation fut fort lente, et qu'à peine pûmes-nous parvenir à la hauteur de Gnide (2), le vent nous empêchant, nous tournâmes du côté de Crète (3) vers Salmon; et

die devenimus Si-
donem. Humane
autem tractans
Julius Paulum,
permisit ad ami-
cos ire, et curam
sui agere. 4. Et
inde cum sustulis-
semus, subnavi-
gavimus Cyprum,
propterea quod es-
sent venti con-
trarii. 5. Et pe-
lagus Ciliciæ et
Pamphyliæ navi-
gantes, venimus
Lystram, quæ est
Lyciæ. 6. Et ibi
inveniens centu-
rio navem Alex-
andrinam navi-
gantem in Italiam
transposuit nos in-
eam. 7. Et cum
multis diebus tar-
de navigaremus,
et vix devenisse-
mus contra Gni-
dum, prohibente
nos vento, adna-
vigavimus Cretæ,
juxta Salmonem:

son ordre, il retourna à Thessalonique sa patrie, dont l'Apôtre l'avoit ordonné évêque. Il y mourut quelques annés après, plein de vertus et de mérites. Le martyrologe romain en fait mémoire le 4 d'août.

(1) Cette addition, *qui est de Lycie*, peut bien avoir été mise pour distinguer cette ville de Lystre d'une autre ville de même nom dont il a été parlé au chap. XIV. Cette dernière est en Lycaonie, et elle n'est point située sur la mer. Les anciens géographes ne font aucune mention de Lystre en Lycie. Dans le grec ordinaire il y a *Myre* au lieu de *Lystre*.

(2) *Gnide*, ville bâtie sur un promontoire de l'Asie mineure; elle s'appelle aujourd'hui *Stadia*.

(3) L'île de Crète, à présent Candie. Le cap Salmon, qui est à la pointe orientale de cette île, a

rasant la côte avec peine, nous gagnâmes un certain lieu appelé Bonport, tout proche de la ville de Thalasse. Or après un long séjour, comme il n'y avoit déjà plus de sûreté à tenir la mer, le temps du jeûne (1) étant déjà passé, Paul les consoloit, « et en même temps » il les conseilloit » en leur disant : Mes amis, je vois bien que la navigation commence à être pénible, et fort dangereuse, non-seulement pour la charge et pour le vaisseau, mais aussi pour nous-mêmes.

« Cela signifioit clairement qu'il fal- » loit séjourner où l'on étoit, et y at- » tendre une meilleure saison. » Mais le centurion en croyoit plus le pilote et le nocher (2) que ce que disoit Paul ; et comme le port n'étoit pas propre pour hiverner, le plus grand nombre

8. Et vix juxta navigantes, venimus in locum quemdam, qui vocatur Boni portus, cui juxta erat civitas Thalassa. 9. Multo autem tempore peracto, et cum jam non esset tuta navigatio, eo quod et jejunium jam præteriisset, consolabatur eos Paulus, 10. Dicens eis : Viri, video quoniam cum injuria et multo damno, non solum oneris et navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.

11. Centurio autem gubernatori et nauclero magis credebat, quam his quæ a Paulo dicebantur. 12. Et cum aptus portus non esset ad hiemandum, pluri-

conservé son nom. Il ne reste plus de traces des autres lieux dont il est parlé ici.

(1) Ce jeûne étoit celui de la fête de l'Expiation, qui tomboit vers l'équinoxe de septembre. Dire que ce jeûne étoit passé, c'est faire entendre que l'on étoit entré dans la saison où la navigation devient dangereuse.

(2) Tant qu'il ne regardoit pas saint Paul comme un homme inspiré, il étoit de la prudence qu'il s'en rapportât plutôt au nocher et au pilote ; mais il apprit bientôt, que les connoissances qui viennent du ciel ont bien une autre certitude que celles que nous tirons de nos raisonnemens et de nos expériences.

mi statuerunt consilium navigare inde, si quomodo possent, devenientes Phœnicen hiemare, portum Cretæ respicientem ad Africum, et ad corum. 13. Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cum sustulissent de Asson, legebant Cretam. 14. Non post multum autem misit se contra ipsum ventus typhonicus, qui vocatur euroaquilo. 15. Cumque arrepta esset navis, et non posset conari in ven-

furent d'avis de partir de là, et de voir s'ils pourroient gagner Phénice et y passer l'hiver. C'est un port de Crète, lequel regarde d'un côté entre le midi et le couchant, et de l'autre entre le couchant et le septentrion. Cependant le vent s'étant mis au midi, comme ces gens crurent que cela favorisoit leur dessein, ils partirent d'Asson, et côtoyèrent l'île de Crète.

Mais, « et c'est ici le commencement » de la tempête, » peu de temps après un vent mêlé de tourbillons, nommé nord-est(1), donna contre l'île; et comme

(1) Le grec l'appelle *euroclydon*, qui signifie un vent d'est orageux, sans déterminer s'il est nord-d'est, ou sud-est; mais l'auteur de la Vulgate, qui étoit de ce temps-là, n'a pas pu ignorer quel étoit le vent que les Grecs appeloient *euroclydon*; et puisqu'il l'a appelé nord-est, ce l'étoit en effet. Ainsi, supposé que l'on doutât dans l'avenir quel est le vent que les Italiens appellent *siroco*, si l'on trouvoit qu'un auteur français de notre temps l'eût traduit par *vent de sud-est*, cette autorité paroîtroit décisive, parce qu'on ne présume pas qu'un auteur ignore une chose si connue. Cette observation, qui paroît peu importante, donne un grand poids au sentiment commun qui fait aborder le vaisseau à l'île de Malte, et non à l'île de Mélède qui est dans le golfe de Venise. Il ne faut que jeter un coup d'œil sur la carte pour voir qu'il étoit impossible qu'un vaisseau poussé par un vent de nord-est si violent qu'on étoit obligé de le laisser aller au gré du vent, qu'il étoit, dis-je, impossible que ce vaisseau allât des côtes de l'île de Crète dans le golfe de Venise.

le vaisseau étoit emporté, sans pouvoir tenir contre le vent, nous allions où les vents nous poussoient. Ils nous jetèrent vers une île qu'on appelle Caude (1), où nous eûmes bien de la peine à tirer l'esquif. Quand on l'eut tiré, on s'aida (2) de tout, et on lia le vaisseau par-dessous avec des cordages (3), dans la crainte de donner sur des bancs de sable ; puis ayant abaissé les voiles (4), ils se laissèrent aller au gré du vent. Le jour suivant, comme nous étions

tum, data nave flatibus, ferebamur. 16. In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham. 17. Qua sublata, adjutoriis utebantur accingentes navem, timentes ne in Syrtum inciderent, summisso vase sic ferebantur. 18. Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die

(1) Il y a au midi de l'île de Crète une petite île appelée Goze que l'on croit être celle-ci.

(2) Le latin et le grec disent, *on se servit d'aides*, ce qui laisse ignorer s'ils ont voulu dire qu'on employa à la manœuvre tout ce qu'il y avoit dans le vaisseau, ou bien qu'on fit manœuvrer tous ceux qui le montoient, les passagers comme les matelots, comme on le fait dans les grandes tempêtes.

(3) Les cordages dont on lioit le vaisseau n'empêchoient pas qu'il ne donnât sur des bancs de sable, mais si ce malheur arrivoit, ils pouvoient empêcher qu'il ne s'entr'ouvrît.

(4) Il y a dans le texte *submisso vase*, en quoi le latin est conforme au grec. La plupart des interprètes traduisent *vase* par *le grand mât*. Quelques-uns l'entendent des voiles, et on les a suivis. Le nom de *vase* ne convient nullement à un mât, et il convient assez à une voile, qui, lorsqu'elle est enflée par le vent, paroît le contenir dans sa concavité. Ce qui appuie encore cette interprétation, c'est que le grand linceul qui fut montré à saint Pierre dans sa vision mystérieuse est appelé trois fois du nom de *vase*.

fort battus de la tempête, on jeta « en » mer la charge du vaisseau ; » et le troisième jour ils y jetèrent de leurs propres mains les agrès du navire. Ne voyant donc ni soleil ni étoiles durant plusieurs jours, et la tempête étant toujours furieuse, nous avions perdu toute espérance de nous sauver.

« Tous en effet devoient périr, si le » ciel, sollicité par un puissant inter- » cesseur, n'eût accordé à un seul le » salut de tous. » On avoit été long-temps sans manger, lorsque Paul étant au milieu d'eux parla de la sorte : Mes amis, il falloit m'écouter (1) et ne point partir de Crète, ni s'attirer cette disgrâce et cette perte. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage, parce que nul de vous ne périra : il n'y aura que le vaisseau ; car l'ange de Dieu à qui je suis (2) et que je sers m'a apparu

jactum fecerunt :
19. Et tertia die suis manibus armamenta navis projecerunt.
20. Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, sed tempestate non exigua imminente, jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.
21. Et cum multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit : Oportebat quidem, o viri, audito me, non tollere a Creta, lucrique facere injuriam hanc et jacturam.
22. Et nunc suadeo vobis bono animo esse, amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis.
23. Astitit enim mihi hac nocte angelus Dei

(1) Ce n'est point par humeur, encore moins par vanité qu'il leur rappelle le conseil qu'il leur a donné, et qu'ils n'ont pas suivi ; c'est pour qu'ils ajoutent foi à la prédiction qu'il va leur faire. C'est comme s'il leur disoit : Vous ne disconvenez plus qu'il falloit me croire lorsque je vous annonçois le malheur qui vous est arrivé ; croyez-moi donc à présent que je vous annonce le salut que le ciel vous envoie.

(2) Il parloit à des idolâtres, à qui il falloit apprendre que le Dieu à qui il étoit et qu'il servoit étoit différent des leurs ; et que puisque le sien

cette nuit, et m'a dit : Paul, ne craignez point ; il faut que vous comparoissiez devant César ; et voilà que Dieu vous a accordé la vie de tous ceux qui sont avec vous sur ce vaisseau (1). C'est pourquoi, mes amis, prenez courage : car j'ai cette foi en Dieu, qu'il en sera comme il m'a été dit. Au reste, « ajou-» ta-t-il, » il faut que nous abordions à une certaine île. « Il n'en dit pas le » nom, apparemment parce que l'ange » ne le lui avoit pas révélé. »

Or la quatorzième nuit, comme nous naviguions dans la mer Adriatique (2),

cujus sum ego, et
cui deservio, 24.
dicens : Ne timeas, Paule, Cæsari te oportet
assistere : et ecce
donavit tibi Deus
omnes qui navigant tecum. 25.
Propter quod bono animo estote,
viri : credo enim
Deo, quia sic erit
quemadmodum
dictum est mihi.
26. In insulam
autem quamdam
oportet nos devenire.
27. Sed posteaquam quarta decima nox supervenit,
navigantibus nobis in Adria circa

étoit le seul Dieu qui pût les sauver, ils ne devoient plus en reconnoître d'autres.

(1) Il l'avoit donc demandée, puisque l'ange lui déclare que Dieu la lui avoit accordée. Ainsi il avoit plus fait en priant que tous les autres en travaillant, comme les mains de Moïse levées au ciel contribuèrent plus à la victoire que les mains armées qui portoient les coups.

Ceux qui, par état, n'ont pas d'autre occupation que de prier, s'ils prient avec piété et avec ferveur, sont plus utiles à la patrie que ceux qui agissent des bras et de la tête.

(2) Ceci forme une difficulté contre la descente dans l'île de Malte. Elle vient de ce qu'il n'y a que le golfe de Venise auquel on donne le nom de mer Adriatique ; mais nous apprenons de Strabon, auteur du temps de saint Paul, que ce nom avoit alors une signification plus étendue, et qu'il renfermoit, outre le golfe de Venise, la mer Ionienne et la mer de Sicile, dans laquelle l'île de Malte est située.

sur le minuit les matelots eurent le soupçon qu'ils voyoient quelque terre, et ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses, et un peu plus loin ils en trouvèrent quinze. Alors craignant que nous n'allassions donner contre des brisans, ils jetèrent quatre ancres de la poupe, désirant fort que le jour parût. Cependant les matelots, qui cherchoient à s'enfuir du vaisseau, ayant mis l'esquif en mer, sous prétexte d'aller jeter des ancres du côté de la proue, Paul dit au centurion et aux soldats : Si ces gens-là ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez pas vous sauver (1). « On le crut » enfin. » Les soldats coupèrent aussitôt les cordages de l'esquif, et le laissèrent aller.

Comme le jour commençoit à paroître, Paul les pria de prendre quelque nourriture. Voici le quatorzième jour, dit-il, qu'attendant toujours, vous ne mangez point (2) et ne prenez rien. Je

(1) L'accomplissement de la promesse divine dépendoit de la demeure des matelots dans le vaisseau ; non pas absolument, mais parce que Dieu, qui avoit résolu de les sauver tous, avoit résolu de ne les sauver que par des moyens naturels et humains, auxquels l'expérience des matelots devoit beaucoup servir.

(2) C'est-à-dire qu'ils n'avoient presque rien pris,

medium noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem.
28. Qui et summittentes bolidem, invenerunt passus viginti : et pusillum inde separati, invenerunt passus quindecim.
29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.
30. Nautis vero quærentibus fugere de navi, cum misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent a prora anchoras extendere,
31. dixit Paulus centurioni, et militibus : Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.
32. Tunc absciderunt milites funes scaphæ, et passi sunt eam excidere.
33. Et cum lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens : Quarta decima die hodie expectantes jejuni permanetis, nihil accipientes.
34. Propter quod

vous prie donc de prendre quelque nourriture pour vous sauver la vie (1) ; car pas un de vous ne perdra un cheveu de sa tête. Après ces paroles il prit du pain, rendit grâces à Dieu devant tout le monde (2), et en ayant rompu, il se mit à manger : alors tous reprenant courage mangèrent aussi. Or nous étions en tout dans le vaisseau deux cent soixante-seize personnes. Quand ils eurent bien mangé, ils allégèrent le vaisseau en jetant le blé dans la mer. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point la côte. On découvrit seulement un golfe qui avoit une grève, où ils songeoient à

rogo vos accipere
cibum pro salute
vestra : quia nul-
lius vestrum ca-
pillus de capite
peribit. 35. Et cum
hæc dixisset, su-
mens panem,
gratias egit Deo in
conspectu om-
nium : et cum
fregisset, cœpit
manducare. 36.
Animo æquiores
autem facti omnes,
et ipsi sumpse-
runt cibum. 37.
Eramus vero uni-
versæ animæ in
navi ducentæ sep-
tuaginta sex. 38.
Et satiati cibo al-
leviabant navem,
jactantes triticum
in mare. 39. Cum
autem dies factus
esset, terram non
agnoscebant : si-
num vero quem-
dam considera-
bant habentem lit-
tus in quem cogi-

comme il arrive dans les grandes tempêtes, où, sans parler de la frayeur qui ôte l'appétit, les soulèvemens d'estomac causés par l'agitation du vaisseau, empêchent de manger ceux mêmes qui sont les plus accoutumés à la mer.

(1) L'apôtre ajoute qu'il faut qu'ils mangent pour se sauver, *pro salute vestra*, parce que, étant épuisés de fatigues, et affoiblis par une si longue diète, ils n'auroient pas été en état de se sauver dans un naufrage aussi complet que celui qu'ils alloient essuyer. Dieu, comme on vient de le dire, ne vouloit les sauver que par des moyens naturels ; et c'eût été le tenter que de s'attendre à d'autres.

(2) Une mauvaise honte empêche souvent des chrétiens de faire devant des chrétiens ce que saint Paul fait ici devant des idolâtres. Est-ce donc une erreur de croire que c'est Dieu seul qui nous nourrit ? Et si on le croit, est-ce une foiblesse de lui en marquer de la reconnoissance ?

pousser le vaisseau, s'ils pouvoient. Ayant donc levé les ancres, ils s'abandonnèrent à la mer et lâchèrent en même temps les attaches de l'un et de l'autre gouvernail (1) : puis ayant mis au vent la voile de l'artimon, ils tirèrent vers le rivage.

« Ce fut là le moment de la dernière » épreuve et en même temps du parfait » accomplissement de toutes les pré- » dictions du saint apôtre. » Ayant donné contre une langue de terre qui avoit la mer des deux côtés, « et qu'ils » n'avoient pas aperçue, parce que » l'eau la couvrait, » le vaisseau échoua et la proue s'engagea tellement qu'elle demeura immobile. Cependant la poupe se démembroit par la violence des flots. Là-dessus les soldats furent d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux ne s'enfuît après s'être sauvé à la nage, « et qu'ils n'en répon- » dissent sur leur tête ; » mais le centurion, qui vouloit conserver Paul, s'y opposa, et ordonna que ceux qui savoient nager se jetassent les premiers à l'eau et gagnassent la terre. Les autres furent portés sur des planches, quel-

tabant si possent ejicere navem. 40. Et cum anchoras sustulissent, committebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum : et levato artemone secundum auræ flatum tendebant ad littus.

41. Et cum incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem : et prora quidem fixa manebat immobilis, puppis vero solvebatur a vi maris. 42. Militum autem consilium fuit ut custodias occiderent, ne quis cum enatasset, effugeret. 43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri : jussitque eos qui possent natare emittere se primos, et evadere, et ad terram exire : 44. et cæteros alios in tabulis ferebant quosdam super ea quæ de navi erant ; et sic factum est ut omnes animæ evaderent ad terram.

(1) Les anciens avoient deux gouvernails à la poupe, un de chaque côté. L'artimon est le mât de poupe.

ques-uns sur ce qui restoit du vaisseau, de sorte que tous se sauvèrent à terre. « Ainsi la perte du vaisseau fut com» plète, et le salut de ceux qu'il por» toit fut universel, et la prophétie qui » avoit annoncé l'un et l'autre se trou» va vérifiée de point en point. »

## CHAPITRE XXVIII.

Arrivée et séjour dans l'île de Malte. — Saint Paul y guérit miraculeusement tous les malades. — Il repart et arrive à Rome. — Il assemble les principaux des Juifs. — Il leur parle, mais sans fruit pour plusieurs. — Il annonce l'Évangile à tous ceux qui viennent le visiter.

---

Quand nous fûmes échappés, nous sûmes alors que l'île s'appeloit Malte. Les barbares (1) se montrèrent fort hu-

*Cap.* XXVIII, 1. Et cum evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari vero præ-

(1) Le nom de *barbare* dans sa première signification veut dire simplement un *étranger*. Les Grecs et les Romains le donnoient aux peuples qui parloient une langue différente de la leur ; ceux-ci étoient apparemment des Africains qui étoient ve-

mains envers nous ; car ayant allumé un grand feu, à cause de la pluie et du froid qu'il faisoit, ils n'aidèrent pas peu à nous remettre tous. Or Paul ayant amassé quelques sarmens qu'il mit dans le feu, la chaleur en fit sortir une vipère (1) qui s'élança sur sa main. Les barbares voyant cette bête qui lui pendoit de la main, se disoient les uns aux autres : Sans doute cet homme est un meurtrier ; car, après qu'il a échappé du naufrage, la justice vengeresse (2) ne permet pas qu'il vive. Cependant ils s'imaginoient qu'il alloit enfler, et qu'aussitôt il tomberoit et mourroit. Mais, après avoir attendu long-temps, voyant qu'il ne lui arrivoit point de

stabant non modicam humanitatem nobis. 2. Accensa enim pyra, reficiebant nos omnes, propter imbrem qui imminebat et frigus. 3. Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem, vipera a calore cum processisset, invasit manum ejus. 4. Ut vero viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cum evaserit de mari ultio non sinit eum videre. 5. Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est. 6. At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori. Diu autem illis expectantibus, et vi-

nus s'établir dans l'île de Malte, voisine des côtes de l'Afrique.

(1) Il y a encore des serpens dans l'île de Malte, mais ils n'ont point de venin : on voit les enfans les manier et les mettre dans leur sein, sans qu'il leur en arrive aucun mal. Si l'on croit que saint Paul n'a point abordé à l'île de Malte, on pourra croire aussi que l'exemption de venin est une propriété naturelle aux serpens de cette île ; mais si saint Paul y a été, le miracle est incontestable ; car puisque l'on s'attendoit à le voir tomber mort lorsqu'il eut été mordu par la vipère, il s'ensuit qu'avant son arrivée les serpens y étoient venimeux.

(2) Le sentiment d'une justice vengeresse est aussi répandu que le genre humain. L'impie peut bien la méconnoître, mais il ne sauroit s'empêcher de la craindre.

mal, ils changèrent bien de pensée, et dirent que c'étoit un Dieu (1).

Le premier de l'île, nommé Publius (2), avoit là des terres. Il nous reçut chez lui, et nous fit fort bon traitement pendant trois jours. Or il se rencontra que le père de Publius étoit au lit, malade de fièvre et de dyssenterie. Paul le visita, et après avoir prié, il lui imposa les mains et le guérit; ce qui fut cause que tous ceux de l'île qui étoient malades venoient à lui, et ils étoient guéris. Aussi nous firent-ils de grands honneurs; et à notre départ ils mirent dans le vaisseau ce qui nous étoit nécessaire pour le voyage (3).

dentibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse deum. 7. In locis autem illis erant prædia principis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens triduo benigne exhibuit. 8. Contigit autem patrem Publii febribus et dysenteria vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit: et cum orasset et imposuisset ei manus, salvavit eum. 9. Quo facto, omnes qui in insula habebant infirmitates, accedebant et curabantur: 10. qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, et navigantibus imposuerunt quæ necessaria erant.

(1) Le peuple ne connoît pas de milieu; et il est surprenant de voir avec quelle rapidité il passe d'une extrémité à l'autre. Ceux de Lystres prirent d'abord saint Paul pour un dieu, et le lendemain ils le lapidèrent. Ceux-ci le regardent d'abord comme un meurtrier, et quelques momens après ils le croient un Dieu.

(2) Publius est un nom romain. Le grec dit de celui-ci qu'il étoit le *premier*, et le latin qu'il étoit le *prince* de l'île. On entend communément qu'il en étoit le gouverneur, ou le premier magistrat, sous l'autorité du préteur de Sicile, dont Malte étoit une dépendance.

(3) Il n'est point parlé des fruits que produisit dans l'île de Malte la prédication de saint Paul. La tradition du pays est qu'il la convertit tout entière. On le présume aisément du zèle du saint apôtre, et de la bénédiction attachée à sa mission, surtout auprès des gentils, tels qu'étoient ceux-ci, et du

11. Post menses
autem tres navi-
gavimus in navi
alexandrina, quæ
in insula hiema-
verat, cui erat in-
signe Castorum.
12. Et cum venis-
semus Syracu-
sam, mansimus
ibi triduo. 13. In-
de circumlegentes
devenimus Re-
gium : et post u-
num diem flante
austro, secunda
die venimus Pu-
teolos, 14. ubi

Après avoir séjourné trois mois, nous fîmes voiles sur un vaisseau d'Alexandrie qui avoit hiverné dans l'île, et avoit pour enseigne Castor et Pollux (1). Arrivés à Syracuse (2), nous y demeurâmes trois jours. De là, côtoyant les terres, nous gagnâmes Rhège (3); et le vent du midi venant à souffler un jour après, nous abordâmes le second jour à Pouzzoles (4). Ayant trouvé là de

grand nombre des miracles qu'il fit dans l'île, et des honneurs que lui firent les insulaires, et qu'ils firent à sa considération à ceux qui l'accompagnoient.

(1) Deux divinités du paganisme, que l'on croyoit favorables aux navigateurs; leurs images étoient en peinture ou en relief à la proue ou à la poupe du vaisseau, qui en prenoit ordinairement son nom.

(2) Le trajet est court de Malte à Syracuse; mais de l'autre *Mélite*, qui s'appelle aujourd'hui *Mélède*, le circuit est fort long. Il seroit bien surprenant que dans une navigation si longue il n'y eût eu ni tempêtes, ni relâche, ni aucun événement qui méritât d'être rapporté par saint Luc; je dis que cela seroit surprenant dans une narration où il est toujours entré dans le plus grand détail, où nous voyons qu'il a parlé, non-seulement des lieux où l'on abordoit, mais de ceux même dont on n'a fait qu'approcher. Préjugé de plus en faveur de l'île de Malte.

(3) Ville de Calabre sur la terre de Messine. Syracuse et Rhège ont conservé par tradition le souvenir des miracles et des conversions que saint Paul y fit à son passage.

(4) Ville maritime de la terre de Labour, à trois lieues de Naples. Ce fut à Pouzzoles que l'on débar-

nos frères (1), nous fûmes priés de demeurer sept jours avec eux, après quoi nous nous mîmes en chemin pour Rome. Nos frères, qui en furent informés, vinrent de là au-devant de nous jusqu'au Marché d'Appius et aux Trois-Hôtelleries (2). Paul les ayant vus rendit grâces à Dieu, et se sentit animé d'un nouveau courage. Quand nous fûmes arrivés à Rome, il fut permis (3) à Paul de demeurer chez lui avec un soldat qui devoit le garder.

inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem : et sic venimus Romam. 15. Et inde cum audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Appii Forum, ac Tres Tabernas. Quos cum vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam. 16. Cum autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibimet cum custodiente se milite.

qua, et le reste du voyage jusqu'à Rome se fit par terre.

(1) Ceux qui sont appelés ici *frères*, ce sont des chrétiens : Rome et l'Italie en étoient déjà remplies. Quelques années auparavant, saint Paul écrivoit aux Romains, qu'il n'avoit pas encore vus, que leur foi étoit devenu célèbre dans tout le monde ; saint Pierre l'y avoit plantée. Saint Paul, qui ne vint à Rome que plusieurs années après lui, arrosa cette plante bienheureuse, et contribua beaucoup à ses accroissemens.

(2) Deux petites villes qui ne sont connues que parce qu'elles étoient sur la route de Rome.

(3) Ce bon traitement pouvoit avoir deux causes : l'une est la lettre de Festus, qui, dans le compte qu'il rendoit de ce prisonnier, déclaroit sans doute qu'il ne l'avoit trouvé coupable d'aucun crime ; l'autre dut être le rapport du centurion Jules, devenu son admirateur, et apparemment son néophyte, qui en aura parlé suivant la haute idée qu'il en avoit conçue. Ainsi s'accomplissoit le dessein de Dieu, qui vouloit que Paul captif et enchaîné eût cependant assez de liberté pour pouvoir travailler, comme il fit, à la propagation de la foi.

Trois jours après « son arrivée, cet » homme infatigable, et, malgré les » persécutions qu'il en essuyoit, tou- » jours brûlant de zèle pour le salut de » ses frères, » appela les plus considérables d'entre les Juifs; et lorsqu'ils furent assemblés, il leur dit : Mes frères, quoique je n'eusse rien fait contre le peuple ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été arrêté prisonnier à Jérusalem et mis entre les mains des Romains, qui, après m'avoir examiné, ont voulu me renvoyer, parce qu'il n'y avoit en moi aucune cause de mort. Mais comme les Juifs s'y opposoient, j'ai été contraint d'en appeler à César, sans vouloir accuser ma nation de quoi que ce soit. C'est là le sujet qui m'a fait vous prier que je pusse vous voir et vous parler; car c'est à cause de l'espérance d'Israel que j'ai cette chaîne autour de moi. Ils lui répondirent : Nous n'avons point reçu de lettres de Judée sur votre sujet, et il n'en est arrivé aucun de nos frères qui nous ait dit du mal de vous; cependant nous désirons apprendre de vous quels sont vos sentimens : car, pour ce qui regarde cette secte, nous savons qu'elle trouve partout de la contradiction.

Lui ayant donc marqué un jour, ils

17. Post ter-
tium autem diem,
convocavit primos
Judæorum. Cum-
que convenissent,
dicebat eis : Ego,
viri fratres, nihil
adversus plebem
faciens, aut mo-
rem paternum,
vinctus ab Jero-
solymis traditus
sum in manus Ro-
manorum : 18.
qui cum interro-
gationem de me
habuissent, volue-
runt me dimitte-
re, eo quod nulla
esset causa mor-
tis in me. 19.
Contradicentibus
autem Judæis,
coactus sum ap-
pellare Cæsarem,
non quasi gentem
meam habens ali-
quid accusare. 20.
Propter hanc igi-
tur causam roga-
vi vos videre, et
alloqui. Propter
spem enim Israel
catena hac cir-
cumdatus sum.
21. At illi dixe-
runt ad eum : Nos
neque litteras ac-
cepimus de te a
Judæa, neque ad-
veniens aliquis
fratrum nuntiavit,
aut locutus est
quid de te malum.
22. Rogamus au-
tem a te audire

vinrent en grand nombre le trouver dans son logis. Il leur exposa ce qui regarde le royaume de Dieu, leur apportant des témoignages, et leur prouvant par la loi de Moïse et par les prophètes les vérités qui regardent Jésus ; « ce qui dura » depuis le matin jusqu'au soir. Quelques-uns croyoient ce qu'il disoit, mais d'autres ne le croyoient pas ; et comme ils se retiroient, ne s'accordant point entre eux, Paul n'ajouta que ce mot : C'est avec grande raison que le Saint-Esprit, parlant à nos pères par le prophète Isaïe, a dit : Vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez point ; vous verrez de vos yeux, et vous n'apercevrez point. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti ; ils ont eu l'oreille dure et ils ont fermé les yeux, de peur de voir de leurs yeux, d'entendre de leurs oreilles et de comprendre de leur cœur, et de peur qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse (1). Sachez donc

(1) Le petit nombre de ceux qui crurent pouvoient être ébranlés par l'incrédulité du plus grand nombre. On les fortifioit contre cette tentation en leur apprenant que l'incrédulité du plus grand nombre avoit été prédite. Il n'est pas douteux que ce ne soit la raison pour laquelle cette prophétie d'Isaïe, qui annonçoit si clairement l'incrédulité

quæ sentis : nam de secta hac notum est nobis, quia ubique ei contradicitur. 23.
Cum constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis, a mane usque ad vesperam. 24.
Et quidam credebant his quæ dicebantur : quidam vero non credebant. 25.
Cumque invicem non essent consentientes discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia bene Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros,
26. dicens : Vade ad populum istum, et dic ad eos : Aure audietis, et non intelligetis : et videntes videbitis, et non perspicietis,
27. Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos compresse-

que « la parole de » ce salut qui vient de Dieu est envoyée aux gentils, et qu'ils l'écouteront. Lorsqu'il eut dit ces choses, les Juifs s'en allèrent, disputant fort entre eux. Paul ensuite demeura deux ans entiers dans la maison qu'il avoit louée. Il recevoit tous ceux qui venoient le visiter, annonçant le royaume de Dieu, enseignant avec assurance et sans nulle opposition ce qui concerne le Seigneur Jésus-Christ.

runt : ne forte videant oculis, et auribus audiant, et corde intelligant, et convertantur, et sanem eos. 28. Notum ergo sit vobis, quoniam gentibus missum est hoc salutare Dei, et ipsi audient. 29. Et cum hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se quæstionem. 30. Mansit autem biennio toto in suo conducto ; et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum, 31. prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiducia sine prohibitione.

# CHAPITRE XXIX

## ET DERNIER,

Qui contient ce qu'on a recueilli des épîtres de saint Paul, touchant ce qui se passa pendant les deux ans que dura sa détention, jusqu'à sa délivrance.

---

« Son logis lui avoit été donné pour » prison ; mais cette prison ne tarda

du plus grand nombre des Juifs, est rapportée six fois dans le Nouveau-Testament.

» pas à devenir une école publique de
» christianisme, par le grand concours
» qu'y attira le désir de voir et d'enten-
» dre un homme si merveilleux. Tout
» enchaîné que je suis, dit-il lui-même,
» je fais la fonction d'ambassadeur pour
» Jésus-Christ, de façon que j'ai la har-
» diesse d'en parler comme je dois le
» faire (1). Quelques-uns paroissoient
» craindre que sa captivité ne fût un
» obstacle aux progrès de la religion :
» ce fut tout le contraire. Je veux que
» vous sachiez, mes frères, écrit-il aux
» Philippiens, que l'état où je suis a
» même contribué à l'avancement de
» l'Évangile, en sorte que Jésus-Christ
» a rendu mes fers fameux dans tout le
» palais et partout ailleurs (2). Les con-
» versions ne tardèrent pas à suivre, et
» elles se multiplièrent assez pour for-
» mer une église domestique jusque
» dans la cour la plus débordée qui fut
» jamais. Lorsqu'il salue les Philip-
» piens de la part de tous les saints qui

(1) Ephes. VI, 20. Pro quo legatione fungor in catena, ita ut in ipso audeam, sicut oportet me, loqui.

(2) Philipp. I, 12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii; 13. ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio, et in cæteris hominibus.

» étoient à Rome, il le fait principalement au nom de ceux qui sont du palais de César (1).

» Ses succès lui procurèrent des coopérateurs. Les uns le furent par un zèle véritable, les autres par une secrète jalousie qu'ils couvroient du voile d'un zèle apparent : c'est encore lui qui nous l'apprend. Plusieurs de nos frères en notre Seigneur, prenant courage à la vue de mes liens, se sont enhardis de plus en plus à publier sans nulle crainte la parole du Seigneur. A la vérité il y en a qui prêchent Jésus-Christ par envie et dans un esprit de contention ; mais d'autres le prêchent avec de bonnes intentions. Ceux-ci le font par charité, sachant que je suis établi pour la défense de l'Évangile : ceux-là annoncent Jésus-Christ par un esprit contrariant, et non avec des intentions droites, croyant me causer un surcroît d'affliction dans mes liens (2).

(1) Philipp. IV, 22. Salutant vos omnes sancti; maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

(2) Philipp. I, 14. Et plures e fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui. 15. Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant; 16. quidam ex charitate, scientes quo-

» Mais qu'importe? ajoute cet homme » admirable et autant élevé au-dessus » des foibles humains que le ciel est » au-dessus de la terre, qu'importe? » soit que l'envie en soit l'occasion, ou » que la charité en soit le véritable mo» tif, pourvu que Jésus-Christ soit an» noncé en quelque manière que ce » soit, je m'en réjouis et je m'en ré» jouirai toujours (1).

» C'est ainsi qu'avec le mérite de ce » qu'il faisoit, il se rendoit propre le » mérite de ce que faisoient les autres, » quelle que fût l'intention qui le leur » faisoit faire. Cependant son zèle ne » se bornoit pas à Rome et à l'Italie : » Paul étoit enchaîné; mais, pour user » de son expression, la parole de Dieu » ne l'étoit pas (2). Du milieu de ses » fers, il la faisoit voler jusqu'aux pays » les plus reculés; et, des ténèbres de » son obscur réduit, il éclairoit toutes » les nations et tous les siècles. Car ce

niam in defensionem Evangelii positus sum; 17. quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

(1) Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur, et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.

(2) 2. Tim. II, 9. Verbum Dei non est alligatum.

» fut à Rome et durant sa captivité
» qu'il écrivit les Épîtres aux Éphé-
» siens, aux Philippiens, aux Colos-
» siens, celle aux Laodicéens qui n'est
» point parvenue jusqu'à nous, la se-
» conde à Thimothée, celle à Philé-
» mon, et la sublime Épître aux Hé-
» breux, dans laquelle il démontre avec
» tant de profondeur et de magnificence
» la supériorité infinie que donne sur
» l'ancienne loi à la loi nouvelle, et la
» divinité de son fondateur, et l'excel-
» lence du sacerdoce de Jésus-Christ,
» qui, en même temps qu'il en est le
» prêtre éternel, en est aussi l'unique
» et éternelle victime.

» S'il reçut des secours et de la con-
» solation de la part des frères, ils lui
» furent aussi un grand sujet d'épreu-
» ves. Plusieurs le quittèrent, les uns
» par lassitude, les autres par incon-
» stance. Outre les envieux dont on a
» parlé, il eut encore des persécuteurs
» déclarés : tel fut Alexandre, ouvrier
» en cuivre, qui lui fit, dit-il, bien du
» mal (1). L'apôtre l'avoit livré à Satan
» avec Hyménée, parce qu'ils ensei-
» gnoient de mauvaises doctrines (2).

(1) Tim. IV, 14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit.

(2) I. Tim. I, 20.

» On tient que, pour se venger, il sollicita ouvertement contre Paul, et qu'il mit tout en œuvre pour qu'il succombât dans l'affaire capitale sur laquelle il avoit à se défendre. Mais ce qui dut lui être plus sensible, ce fut de se voir abandonner de tous ses amis dans une circonstance où ils devoient le plus se déclarer pour lui. Aucun d'eux n'osa l'accompagner la première fois qu'il eut à parler pour sa défense. Il prie Dieu qu'il leur pardonne cette foiblesse; mais leur désertion ne le déconcerta pas. Au défaut des hommes, le Seigneur, dit-il, m'a assisté et m'a fortifié, afin que j'achevasse la prédication de l'Evangile, et que toutes les nations l'entendissent; et enfin, ajoute-t-il, j'ai été délivré de la gueule du lion (1). Par cette expression, qui est tirée de l'Ecriture, il désigne l'empereur Néron, dont la cruauté surpassa bientôt celle des lions et des animaux les plus féroces. Il finit cependant par en être dévoré; mais ceci arriva neuf

(1) 2. Tim. IV, 16. In prima mea defensione nemo mihi adfuit, sed omnes me dereliquerunt, non illis imputetur. 17. Dominus autem mihi astitit, et confortavit me, ut per me predicatio impleatur, et audiant me omnes gentes: et liberatus sum de ore leonis.

» ans plus tard, lorsqu'en un même » jour, et pour la même cause, lui et » le chef des apôtres scellèrent de leur » sang l'éclatant témoignage qu'ils » avoient rendu au Seigneur Jésus, à » qui soit honneur, gloire et puissance » dans tous les siècles des siècles. Ainsi » soit-il. »

FIN.

# TABLE

## DES CHAPITRES.

Pages.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.



# TABLE ANALYTIQUE
## DES MATIÈRES.

### A

D

E

F



G



H



I

J



L

M



N



O

## P

R



S

T



V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



